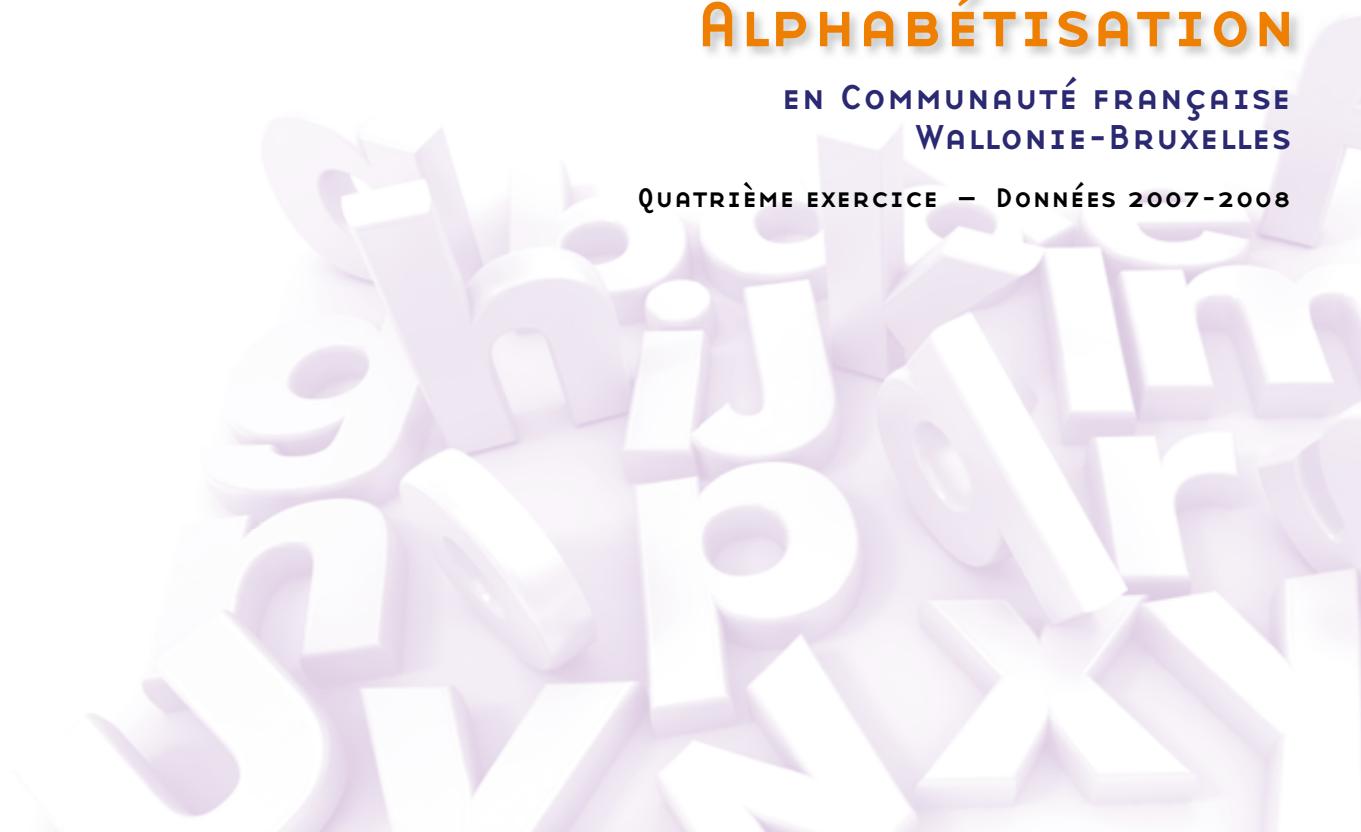


État des lieux de l' **ALPHABÉTISATION**

EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
WALLONIE-BRUXELLES

QUATRIÈME EXERCICE – DONNÉES 2007-2008





INTRODUCTION

2

En 2005, l'Accord de Coopération sur l'alphabétisation des adultes a été conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Comité de pilotage fonctionne depuis lors. En 2010, il publie la quatrième édition de son Etat des lieux annuel. Cet ouvrage reflète le travail accompli et permet une approche ciblée de l'alphabétisation, une matière transversale gérée par plusieurs Administrations et niveaux de pouvoir. L'objectif principal à atteindre est la coordination de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes et ce dans une perspective d'efficacité des mesures adoptées et d'amélioration des dispositifs.

En cette année de Conférence mondiale de l'Unesco¹ sur l'apprentissage tout au long de la vie, il n'est pas inutile de

¹ Voir chapitre 7 de la présente édition.

souligner l'importance et la complémentarité des différentes formes d'apprentissage, l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle dans la formation des adultes, et plus particulièrement dans la lutte contre l'illettrisme. La Déclaration de Hambourg rappelle le droit fondamental des personnes à être alphabétisées et la responsabilité des états d'offrir à tous la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences de base pour leur permettre de participer pleinement à la vie en société. Elle insiste sur l'indispensable nécessité d'avoir accès à l'éducation pour appréhender un monde globalisé en constante évolution. L'Accord de Coopération de 2005 se réfère aux recommandations des Nations Unies.

Au fil du temps, l'identification des organismes d'alphabétisation s'est affiné. Il a permis de mieux connaître les opérateurs qui travaillent avec des adultes francophones ou non qui éprouvent des difficultés face à l'écrit. En croisant

les informations fournies par les Administrations du Comité de pilotage et celles de l'enquête de Lire et Ecrire, une image plus précise du paysage de l'alphabétisation en Communauté française de Belgique se dessine. D'édition en édition, il est possible de tirer le fil de l'évolution d'un secteur complexe où différents pouvoirs publics interviennent. Les organismes peuvent se positionner dans un seul ou plusieurs champs : l'Insertion socioprofessionnelle, la Cohésion ou l'Action sociale, l'Education permanente, l'Enseignement de Promotion sociale. L'Etat des lieux permet d'esquisser un bilan des politiques publiques, de relayer des expériences novatrices et d'alimenter la réflexion d'année en année. Il est devenu une référence, un outil permettant d'approcher un secteur aux visages multiples mais poursuivant un but commun : permettre à tous d'accéder à l'écrit. L'importance de concerter les politiques et de les coordonner est un enjeu majeur.

Le Comité de pilotage opère une sorte de monitoring de la situation et transmet à la Conférence interministérielle les résultats de ses investigations. Comme le prévoit l'Accord de Coopération, l'Etat des lieux doit notamment fournir, annuellement, des données relatives aux budgets, cadres réglementaires, types d'action, financements et emplois. Outre l'Etat des lieux, le Comité de pilotage réalise un rapport d'activités destiné à la Conférence interministérielle, davantage centré sur des aspects propositionnels et organisationnels.

Le Comité de pilotage est un espace de dialogue où les différentes instances se retrouvent pour opérer des constats, discuter et trouver des réponses innovantes aux problèmes posés.

Tant les Administrations que Lire et Ecrire jouent un rôle d'expertise et d'impulsion pour dégager des propositions de politiques de formation adaptées aux besoins des apprenants.

Cet Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles ne s'adresse pas seulement à la Conférence interministérielle, mais présente un intérêt pour les professionnels du monde de la formation des adultes et les acteurs de la vie publique rencontrant des citoyens éprouvant des difficultés en lecture-écriture qu'ils se situent dans le champ de la prévention, dans celui de la détection ou encore dans celui de la remédiation.

L'Etat des lieux 2009 porte sur les données 2007-2008. En voici l'architecture et l'esquisse des chapitres :

Le chapitre consacré aux besoins vise à tracer un portrait statistique de la population potentiellement intéressée aux formations en alphabétisation. Il cherche à identifier la problématique à travers différents indicateurs, puisqu'en Communauté française, aucune enquête spécifique ne porte sur la demande et l'évaluation des besoins en alphabétisation.

Pour cette édition, ce chapitre s'intéresse au niveau de diplômes des adultes, en se centrant plus particulièrement sur le profil des personnes qui n'en n'ont pas obtenu. Partant du constat que le nombre de jeunes demandant à suivre une formation en alphabétisation augmente, le Comité de pilotage essaie d'estimer le nombre et le profil de ces jeunes qui quittent l'école sans avoir obtenu le certificat d'études de base ou seulement ce niveau de diplôme primaire. Une contribution observe enfin les pratiques de formation continue des demandeurs d'emploi les moins qualifiés.

Le chapitre consacré à l'offre de formation destinée aux apprenants repose sur les données fournies par les membres du Comité de pilotage, les Administrations d'une part et Lire et Ecrire d'autre part. Il s'articule en trois volets :

- Le recensement des organismes d'alphabétisation, actifs en 2007-2008, sur base de leur siège social. Deux tableaux distincts présentent la situation par Région, l'un pour la Wallonie, l'autre pour Bruxelles. Cette présentation permet d'identifier le nombre et l'importance de ces organismes de formation et de déterminer les secteurs de subventionnement qui financent leurs actions. Ce tableau fournit le nombre d'apprenants par organisme, le nombre de formateurs bénévoles ou rémunérés et leur temps de travail, lorsque l'information est connue et disponible. Chaque tableau permet, en outre, de savoir si un organisme développe d'autres activités dans le cadre de l'alphabétisation ou hors ce champ.
- Le recensement des lieux d'implantation des organismes d'alphabétisation donne lieu à la réalisation d'une cartographie en mettant ces données en relation avec les facteurs suivants : degré d'urbanisation, densité de population, revenu médian et taux de chômage. Une carte d'évolution adopte une approche comparative. Elle permet d'identifier les communes où le nombre d'implantations de formation a augmenté, diminué ou est resté stable.
- L'enquête 2008 de Lire et Ecrire permet de disposer d'une analyse pointue sur les organismes recensés. Cette étude statistique apporte de précieuses informations sur les opérateurs de type associatif, leurs apprenants et leur personnel.

Le chapitre consacré aux politiques publiques d'alphabétisation consacre une première partie aux dispositifs mis en place par les Administrations du Comité de pilotage et élargit l'analyse à d'autres politiques menées à un autre niveau ou par une autre Administration, mais intervenant dans le champ de l'alphabétisation.

Chaque politique mise en œuvre par une Administration du Comité de pilotage en 2007 et/ou 2008 est présentée selon un même schéma. Les tableaux permettent une approche comparative et évolutive des données fournies concernant le cadre réglementaire et législatif, le budget, les types d'actions subventionnées, les conditions d'accès, les profils des publics, le volume de l'activité, le nombre d'organismes subventionnés et le personnel subventionné, le nombre de bénéficiaires.

Ce chapitre fait le point sur l'évolution des réglementations ou des changements institutionnels. Dans cette édition sont présentés :

- Le Décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale ;
- La Convention de collaboration entre l'Enseignement de Promotion sociale et la CAAP dans le cadre du projet REINSERT ;
- Les changements au sein de l'Administration wallonne : le SPW, la DG05 et la DG06 ;
- Le Décret Cohésion sociale de la COCOF et la création d'un Centre bruxellois pour l'alphabétisation

Un tableau récapitulatif présente une synthèse des différentes formes de subventionnement Administration par Administration. Il permet la comparaison entre 2007 et 2008, quand les données étaient disponibles.

Une contribution permet d'approcher les financements européens à travers une analyse des projets rentrés par Lire et Ecrire à Bruxelles et en Wallonie d'une part et des projets rentrés par les 9 opérateurs bruxellois du secteur de l'ISP d'autre part, dans le cadre des programmes 'Compétitivité et convergence 2007-2013' du Fonds social européen (FSE).

La COCOF et le Service public de Wallonie resituent la place et le contenu des actions d'alphabétisation dans le cadre des dispositifs de Cohésion sociale. Des extraits du Rapport du CRACs décrivent la diversité des dispositifs bruxellois, la nature des actions et des publics. En Région wallonne, sont présentés le Plan de Cohésion sociale des villes et communes (PCS) et le Plan Habitat permanent (Plan HP). Lire et Ecrire en Wallonie met en avant l'importance des formations pour retisser les liens sociaux et la nécessité de renforcer les moyens et les actions destinés aux publics en réaffiliation sociale.

Pour clôturer ce chapitre, Lire et Ecrire montre, au travers de l'exemple de l'impact des politiques d'activation des chômeurs sur la demande de formation, l'importance et la nécessité de coordonner les politiques des différents niveaux de pouvoir pour améliorer la cohérence des actions d'alphabétisation.

Le chapitre consacré aux publics des réfugiés, des demandeurs d'asile et des primo-arrivants soulève la question des publics pris en charge dans le cadre de formations en alphabétisation ou dans le cadre de cours de FLE destinés aux personnes scolarisées, détentrices d'un diplôme ou d'un niveau plus élevé que le CEB.

Un chapitre consacré à l'alphabétisation dans les communes rurales décrit la situation particulière du développement d'une action d'alphabétisation dans ce milieu rural, en croisant une analyse de l'offre de formation dans les arrondissements ruraux et les témoignages de deux Régionales wallonnes de Lire et Ecrire.

Un chapitre Focus sur des initiatives spécifiques présente à la fois les résultats d'appels à projets, mais met aussi en avant des constats et des actions originales pour répondre à

des besoins spécifiques d'un public ou liés à des situations particulières.

Le dernier consacré à CONFINTEA VI contextualise la Conférence de l'Unesco sur l'éducation des adultes et synthétise les enjeux de cette rencontre mondiale organisée en décembre 2009.

Ce quatrième Etat des lieux poursuit l'exploration des questions qui traversent le secteur de l'alphabétisation. S'il est évident que le Comité de pilotage doit prêter attention aux questions sociétales qui émergent, il se consacre aussi aux projets qu'il a ouverts depuis sa création : l'élaboration d'un questionnaire intelligent destiné à la création d'une base de données sur l'offre d'alphabétisation, la création de cette base de données, l'installation de dispositifs territoriaux, la mise en place d'un site internet sur l'alphabétisation et la coordination renforcée des politiques. Le Comité de pilotage est à la fois un espace d'expertise, de concertation et d'investissement concret, vigilant à ce que les recommandations issues des analyses puissent se traduire en actions.



Table DES MATIÈRES

6

INTRODUCTION.....2

1 CHAPITRE 1 Besoins

1.1. Quels sont les besoins en alphabétisation en Communauté française ? 10

1.2. Les personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme

1.2.1. Niveau de diplôme de la population qui ne suit plus un enseignement 11

1.2.2. Niveau de diplôme selon la catégorie de nationalité 12

1.2.3. Niveau de diplôme selon la position sur le marché du travail 14

1.3. Les jeunes qui quittent l'école sans avoir obtenu le CEB ou avec seulement ce niveau de diplôme

1.3.1. Estimation à partir de données d'enquête 15

1.3.2. Estimation de l'obtention, ou non, du CEB dans l'enseignement ordinaire à partir des données administratives..... 16

1.3.3. Niveau de diplôme des jeunes entrants dans l'enseignement ou la formation en alternance 18

1.4. Les demandeurs d'emploi peu qualifiés

1.4.1 Caractéristiques des demandeurs d'emploi peu qualifiés 19

1.4.2. Evolution des caractéristiques de la demande d'emploi infrascolarisée.....22

1.4.3. Approche territoriale infrarégionale, en Wallonie, des demandeurs d'emploi inoccupés infrascolarisés.....23

1.5. La participation à la formation continue des personnes qui ont au maximum le CEB	
1.5.1. Le Forem	25
1.5.2. Les EFT et les OISP en Région wallonne.....	25
1.5.3. Le dispositif PMTIC en Région wallonne.....	26
1.5.4. Bruxelles Formation.....	26



CHAPITRE 2 **Offre destinée aux apprenant-e-s**

2.1. Introduction	28
2.2. Organismes d'alphabétisation	
2.2.1. Sources	29
2.2.2. Identification des organismes.....	29
2.2.3. Critères de sélection.....	30
2.2.4. Clés pour la lecture des tableaux	30
2.3. Région de Bruxelles-Capitale	
2.3.1. Particularités du tableau bruxellois.....	33
2.3.2. Tableau des organismes bruxellois classés par siège social	36
2.3.3. Lecture du tableau bruxellois	50
2.4. Région wallonne	
2.4.1. Particularités du tableau wallon	52
2.4.2. Tableau des organismes wallons classés par siège social	54
2.4.3. Lecture du tableau wallon.....	72
2.5. Cartographie de l'offre de formation	
2.5.1. Cartes.....	74
2.5.2. Analyse des cartes	82

2.6. Enquête de Lire et Ecrire	
2.6.1. Cadre général et questions de méthode.....	84
2.6.2. Résultats de l'enquête	89
2.6.2.1. Les opérateurs	93
2.6.2.2. Les apprenantes et apprenants	95
2.6.2.3. L'encadrement.....	109



CHAPITRE 3 **Politiques publiques d'alphabétisation**

3.1. Introduction	114
3.2. Données disponibles	
3.2.1. Les secteurs couverts	116
3.2.2. La période couverte	116
3.3. Tableaux synoptiques	116
3.3.1. Quelques précisions sur les données reprises	
3.3.2. Tableaux synthétiques des Administrations – Aperçu comparatif des données	
<i>COMMUNAUTE FRANÇAISE</i>	
Enseignement de Promotion sociale.....	119
Education permanente.....	125
<i>COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE</i> <i>(COCOF)</i>	
Cohésion sociale	128
Formation professionnelle (secteur ISP)	133
Bruxelles Formation	135
<i>REGION WALLONNE</i>	
DG05	137
DG06	139
Le Forem	142

3.4. Evolution des réglementations et changements institutionnels

COMMUNAUTE FRANÇAISE

3.4.1. Direction de l'Enseignement de Promotion sociale..... 143

3.4.1.1. Décret du 30 avril 2009 143

3.4.1.2. Convention de collaboration avec la CAAP 144

REGION WALLONNE

3.4.2. Service public de Wallonie

3.4.2.1. La Direction des Politiques transversales 144

3.4.2.2. La Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé 145

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF)

3.4.3. Décret Cohésion sociale : création d'un 'Centre bruxellois pour l'alphabétisation' 145

3.5. Synthèse des différentes formes de subventionnement 147

3.6. Financements européens : Soutien du FSE

3.6.1. Financement FSE de l'opérateur Lire et Ecrire..... 150

3.6.2. Financement FSE de 9 opérateurs du secteur ISP à Bruxelles..... 153

3.7. Financement et actions d'alphabétisation dans le cadre de dispositifs de Cohésion sociale

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (COCOF)

3.7.1. Politique de Cohésion sociale à l'égard du public Alpha-Alpha FLE..... 156

REGION WALLONNE

3.7.2. Financement d'actions d'alphabétisation dans le cadre de dispositifs visant la Cohésion sociale 161

3.7.3. Données statistiques et point de vue de Lire et Ecrire sur la prise en charge du public en réaffiliation sociale..... 165

3.8. Articulation des politiques des différents niveaux de pouvoir

Politique d'activation et alphabétisation..... 169

 **CHAPITRE 4**
Publics de primo-arrivants, réfugiés et demandeurs d'asile

4.1. Introduction 176

4.2. Témoignages d'opérateurs..... 177

4.2.1. Le Ciré 177

4.2.2. Lire et Ecrire Namur..... 178

4.2.3. Le Sampa..... 179

4.2.4. Le Miroir Vagabond 180

4.2.5. Ciep Mons-Centre..... 180

4.2.6. Aide aux personnes déplacées..... 181

4.3. Conclusions 182

 **CHAPITRE 5**
Alphabétisation en milieu rural

5.1. Les lieux de formation 184

5.2. Des expériences de formation..... 187

5.2.1. Constats et réalités en Hainaut occidental... 187

5.2.2. Constats et réalités à Verviers 193

6

CHAPITRE 6

Focus sur des initiatives spécifiques

6.1. Introduction	196
6.2. Le plan Alpha dans le cadre du PST3 en Wallonie.....	196
6.3. Jeunes en difficulté : Apprentissage classes moyennes en Région bruxelloise.....	197
6.4. Bilan de l'Atelier recherche active d'emploi en Région bruxelloise	200
6.5. Réalisation d'un référentiel de compétences et d'un test de positionnement pour l'alphabétisation.....	201
6.6. Accueil des publics en difficulté face à l'écrit : la boîte à outils des bibliothécaires	206
6.7. L'Appel à projets 'Alpha-Culture' – Edition 2009	206

7

CHAPITRE 7

Conférence internationale sur l'éducation des adultes

7.1. La Conférence CONFINTEA VI	210
7.2. Le Cadre d'action de Bélem.....	214

8

CHAPITRE 8

Conclusions

8.1. Résultats de l'Etat des lieux	
8.1.1. Besoins	228
8.1.2. Offre de formation	230
8.1.3. Politiques publiques.....	231
8.1.4. Alphabétisation en milieu rural.....	234
8.1.5. Rencontre de publics spécifiques.....	235
8.1.6. Projets et initiatives innovantes	236

8.2. Constats, avancées et perspectives

8.2.1. Identification des besoins et participation	à une enquête internationale sur les compétences des adultes	237
8.2.2. Développement d'une base de données Alpha.....		238
8.2.3. Mise en œuvre des dispositifs territoriaux ...		239
8.2.4. Questions à approfondir		241

8.3. Pour conclure



ANNEXES

I. Liste des abréviations	245
II. Annexe au chapitre 2	250
Annexes à la cartographie.....	250
Annexes à l'enquête de Lire et Ecrire	284
III. Modèle de dispositif territorial.....	287
IV. Coordonnées des organismes et institutions cités dans l'ouvrage	289
V. Composition du Comité de pilotage	291
VI. Remerciements	296



BESOINS

10

1.1. QUELS SONT LES BESOINS EN ALPHABÉTISATION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ?

Ce chapitre introductif vise à tracer un portrait statistique de la population qui pourrait potentiellement bénéficier de formations en alphabétisation. Ces éléments de contexte sont à mettre en relation avec les informations sur les personnes qui ont effectivement fréquenté les cours d'alphabétisation organisés en Communauté française (voir chapitre 2).

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une étude sur les besoins en alphabétisation. Aux questions posées, 'À combien estimer le nombre de bénéficiaires potentiels?', 'Quelles sont leurs caractéristiques?', 'Comment se répartissent-ils sur le territoire?', il n'est pas possible d'apporter de réponse définitive. Les bases de données ne fournissent pas l'information sur les niveaux réels de compétences, en

particulier sur les difficultés que certains peuvent éprouver face à l'écrit. En l'absence d'enquêtes auprès des individus, il est difficile d'estimer qui, parmi les personnes qui ont été peu scolarisées, vit plus difficilement le fait de ne pas savoir lire et écrire et pourrait s'engager dans une formation en alphabétisation¹.

En Communauté française, les acteurs de l'alphabétisation estiment qu'une personne sur 10 est en situation d'illettrisme. En Flandre, l'enquête IALS² menée en 1996 avait

- 1 Une estimation des besoins exprimés pourrait être envisagée à partir de l'enregistrement systématique des demandes de formation en alphabétisation qui sont adressées aux opérateurs et auxquels ils ne sont pas en mesure de répondre dans l'immédiat. Cependant, les doubles comptages seront difficilement évitables et seules seraient prises en compte les personnes qui actuellement font une démarche active vers un organisme de formation.
- 2 IALS, International Adult Literacy Survey, enquête sur les compétences des adultes menée par les pays de l'OCDE. 2.261 adultes interrogés en Flandre en face à face (taux de réponse 36%) (Verhasselt, 2002)

révélé que 18% des adultes de 16 à 65 ans se situaient au niveau le plus bas de l'échelle de 'littératie' et éprouvaient d'importantes difficultés à utiliser l'écrit (OCDE, 2000). En France l'application de la méthodologie IALS à l'enquête IVQ³ permet d'estimer à 15% la part des adultes en difficulté face à l'écrit (Murat, 2008). Quelle est la situation en Communauté française ? C'est à cette question que ce chapitre tente d'apporter des éléments de réponse, en partant des données disponibles⁴.

Le chapitre est structuré de la manière suivante. Après une présentation de la distribution des diplômes dans la population totale, en Région wallonne et en Région bruxelloise, et la mise en évidence de la part des adultes qui déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme, l'accent sera mis sur les jeunes qui ont quitté l'école sans le certificat d'études de base ou avec ce diplôme comme tout bagage. Un regard sera porté ensuite sur les demandeurs d'emploi les moins qualifiés et sur leurs pratiques de formation continue.

1.2. LES PERSONNES QUI N'ONT PAS OBTENU DE DIPLÔME

1.2.1. NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION QUI NE SUIT PLUS UN ENSEIGNEMENT

Un même niveau de diplôme couvre plusieurs niveaux de compétences effectives, déterminées tant par la diversité

des parcours scolaires et les durées de scolarisation⁵ que par les épisodes de formation ultérieurs, les trajectoires professionnelles voire les engagements citoyens. Le critère du diplôme le plus élevé obtenu doit donc être interprété avec prudence lorsqu'il s'agit d'estimer des besoins en alphabétisation.

Selon les chiffres les plus récents de l'enquête sur les « Forces de travail »⁶, en 2008, en Région wallonne, 6% des hommes âgés de 15 ans et +, ayant quitté l'enseignement, n'ont jamais obtenu de certificat ou de diplôme. Cette proportion est légèrement plus importante dans la population féminine puisqu'elle atteint 9%. La situation est un plus défavorable en Région bruxelloise, puisque 16% des femmes âgées de 15 ans et plus qui résident à Bruxelles et ont quitté l'enseignement ne déclarent aucun diplôme. Dans la population masculine, 10% sont dans ce cas.

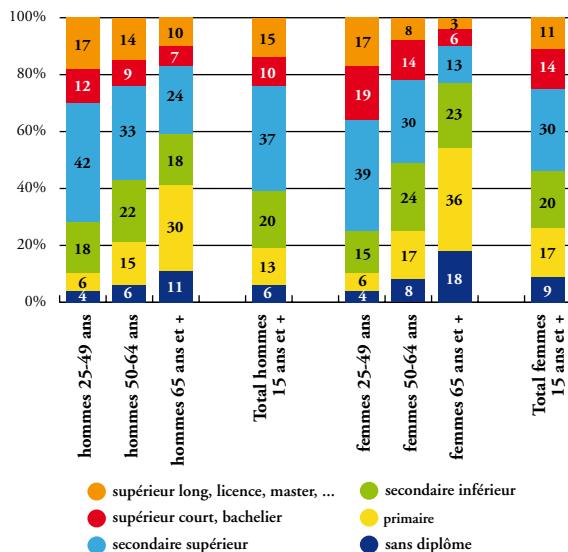
Sur base de cette enquête on peut estimer que près de 100.000 adultes de 15 ans et +, en Région bruxelloise et 190.000, en Région wallonne, disent n'avoir aucun diplôme. A côté de cette population peu ou pas scolarisée, 80.000 Bruxellois et 380.000 Wallons n'ont qu'un diplôme de l'école primaire.

Le graphique suivant détaille la distribution des niveaux de diplôme pour différentes catégories d'âge et rend compte de l'augmentation progressive des niveaux de diplôme dans la population adulte. Quel que soit le sexe, la part des personnes qui n'ont pas de diplôme est deux fois plus importante que la moyenne parmi les personnes de 65 ans et plus. Le « besoin potentiel d'alphabétisation », pour autant qu'il puisse être approché par l'absence de diplôme, est plus

- 3 L'enquête française Information Vie quotidienne (IVQ) a porté sur un échantillon d'un peu plus de 2.000 personnes, interrogées en face à face.
- 4 Une nouvelle enquête sur les compétences des adultes est en préparation dans les pays de l'OCDE (projet PIAAC). Cette enquête rendra compte de la distribution des compétences et fournira des éléments d'analyse sur leur usage, notamment dans un contexte professionnel. La Belgique francophone ne participe pas à ce projet dont les premiers résultats seront rendus publics en 2012.

- 5 Pour une estimation des durées de scolarisation par niveau de diplôme, voir le deuxième Etat des lieux de l'alphabétisation, 2005-2006.
- 6 L'enquête porte sur un échantillon national de 90.000 personnes d'âge actif, interrogées en face à face. Les valeurs fournies sont des estimations.

Graphique 1 : Répartition selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu de la population wallonne qui ne suit plus d'enseignement, par sexe et catégorie d'âge, 2008. En %.

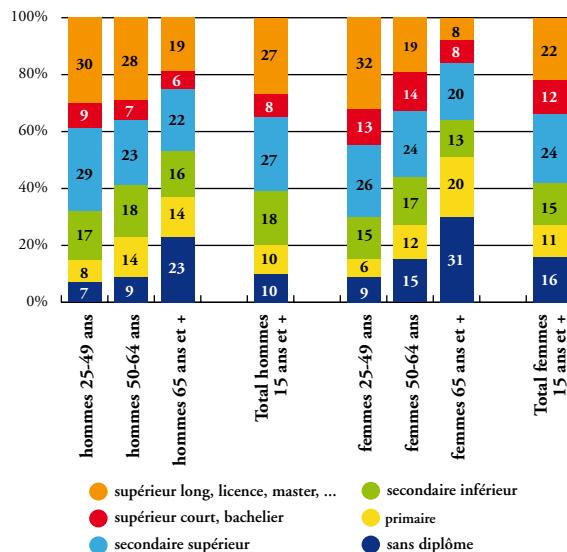


Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

important dans la population féminine et n'est pas négligeable dans la population d'âge intermédiaire. En Wallonie, parmi les personnes de 25 à 49 ans, 4% tant des hommes que des femmes ont déclaré n'avoir pas obtenu de diplôme. Ces pourcentages sont plus élevés en Région bruxelloise, où, dans la même catégorie d'âge, environ 7% des hommes et 9% des femmes n'ont pas obtenu de diplôme.

Les niveaux de diplôme des jeunes seront détaillés ci-après.

Graphique 2 : Répartition selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu de la population bruxelloise qui ne suit plus d'enseignement, par sexe et catégorie d'âge, 2008. En %.



Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

1.2.2. NIVEAU DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE DE NATIONALITÉ

L'offre d'alphabétisation s'adresse de fait en partie aux personnes d'origine étrangère qui n'ont pas été scolarisées en français. L'estimation de l'ampleur des besoins est d'autant plus difficile en l'absence de données sur les parcours de scolarisation et les compétences effectives⁷.

7 Les enquêtes fournissent des informations sur les niveaux des diplômes les plus élevés obtenus par les personnes en fonction de leur nationalité actuelle, pas en fonction de leur pays d'origine. Il n'est pas possible d'en déduire un nombre de personnes scolarisées à l'étranger.

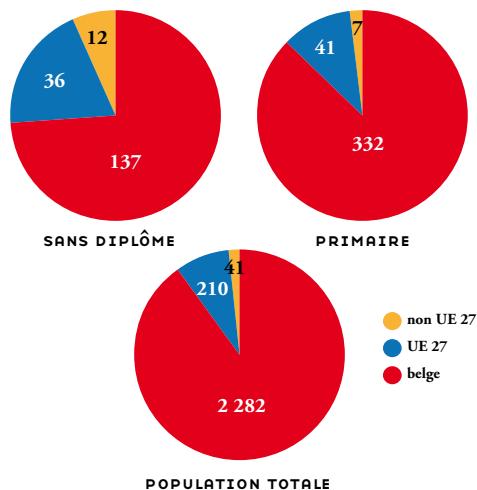
La part de personnes de nationalité étrangère est beaucoup plus faible en Région wallonne qu'en Région bruxelloise. Ainsi, selon l'enquête sur les « Forces de travail », plus de 250.000 Wallons âgés de 15 ans et + qui ne suivent plus d'enseignement sont de nationalité étrangère (dont 41.000 non européens), soit 10% de la population. A Bruxelles par contre les plus de 210.000 personnes de plus de 15 ans qui sont de nationalité étrangère (dont 86.000 non européens), représentent près de 30% de la population totale.

Les personnes de nationalité étrangère sont proportionnellement plus nombreuses parmi les personnes sans diplôme que dans l'ensemble de la population. Ainsi, à Bruxelles,

près de la moitié des personnes qui ont déclaré n'avoir pas obtenu de diplôme sont de nationalité étrangère (ce qui représente 44.000 personnes), contre un quart en Région wallonne (ce qui représente 48.000 personnes).

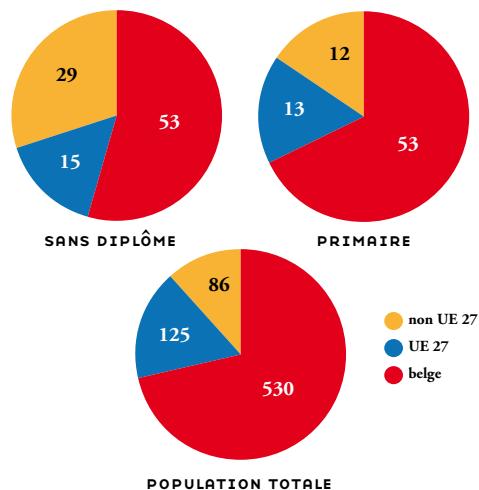
Par contre la répartition selon la catégorie de nationalité des personnes diplômées au maximum du primaire est assez semblable à celle que l'on observe dans la population totale. En Wallonie, les personnes de nationalité étrangère ne représentent qu'un peu plus de 10%, soit près de 50.000, de l'ensemble des diplômés au maximum du primaire. A Bruxelles, les 25.000 personnes de nationalité étrangère diplômées au maximum du primaire représentent 30% de l'ensemble

Graphique 3 : Répartition selon la catégorie de nationalité de la population wallonne de + de 15 ans, qui ne suit plus un enseignement. Personnes sans diplôme, diplômées au maximum du primaire et population totale, 2008. En milliers



Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

Graphique 4 : Répartition selon la catégorie de nationalité de la population bruxelloise de + de 15 ans, qui ne suit plus un enseignement. Personnes sans diplôme, diplômées au maximum du primaire et population totale, 2008. En milliers

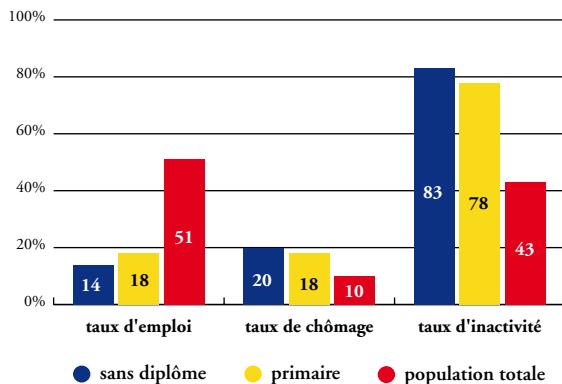


Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

1.2.3. NIVEAU DE DIPLOME SELON LA POSITION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'insertion sociale et professionnelle est notamment fonction du niveau de diplôme. Les personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme trouvent difficilement du travail et sont plus fréquemment inactives ou au chômage. En Wallonie, seuls 14% des personnes de 15 ans et + qui ont quitté l'enseignement et n'ont pas de diplôme sont en emploi. Elles sont 16% en Région bruxelloise. En Région bruxelloise, le taux de chômage, au sens du BIT, des personnes très peu qualifiées est une fois et demi plus important qu'en Région wallonne.

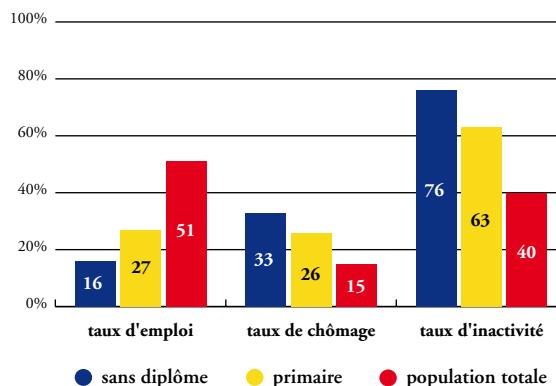
Graphique 5 : Taux d'emploi, de chômage et d'inactivité (statut BIT) de la population wallonne de 15 ans et + qui ne suit plus un enseignement, selon le niveau du diplôme le plus élevé. 2008. En %.



Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

Note - Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT)⁸. Le taux de chômage est un rapport entre les personnes au chômage et l'ensemble des actifs. Le taux d'emploi et le taux d'inactivité sont estimés par contre sur l'ensemble de la population.

Graphique 6 : Taux d'emploi, de chômage et d'inactivité (statut BIT) de la population bruxelloise de 15 ans et + qui ne suit plus un enseignement, selon le niveau du diplôme le plus élevé. 2008. En %.



Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

Note - Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage est un rapport entre les personnes au chômage et l'ensemble des actifs. Le taux d'emploi et le taux d'inactivité sont estimés par contre sur l'ensemble de la population.

8 Au sens du Bureau International du Travail (BIT), une personne est considérée en emploi (ou active occupée) si, durant la semaine qui précède l'enquête, elle a travaillé au moins une heure contre rémunération, en tant que salarié (e) ou à son propre compte. Une personne est considérée comme chômeuse (ou active inoccupée) si, durant la semaine de référence, elle était sans emploi, a cherché activement un emploi et était disponible pour commencer à travailler dans les deux semaines qui suivent, qu'elle soit inscrite ou non comme demandeuse d'emploi.

1.3. LES JEUNES QUI QUITTENT L'ÉCOLE SANS AVOIR OBTENU LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU AVEC SEULEMENT CE NIVEAU DE DIPLÔME

Plusieurs opérateurs signalent une augmentation du nombre de jeunes qui demandent à suivre des formations en alphabétisation. L'Etat des lieux de l'alphabétisation précédent s'était déjà fait l'écho de la table ronde organisée en 2008, par le Comité de pilotage, sur le thème 'alphabétisation et jeunesse hors cadre scolaire'. Les professionnels du secteur entendus à cette occasion avaient attiré l'attention sur la diversité des facteurs pouvant expliquer les difficultés de certains jeunes face à l'écrit : jeunes migrants qui n'ont pas eu la possibilité de fréquenter un établissement scolaire dans leur pays d'origine, ou qui ont fréquenté l'école mais doivent en arrivant en Belgique combler un retard linguistique important, ou encore jeunes en situation de décrochage scolaire chronique, notamment parmi les jeunes suivis par les services de l'Aide à la Jeunesse.

Il est cependant difficile d'estimer, parmi les jeunes qui quittent l'école, la part de ceux qui ont des difficultés à lire et à écrire et d'en décrire l'évolution.

Les évaluations externes en 2^{ème} secondaire, basées sur les socles de compétences spécifiques à la Communauté française⁹, et les enquêtes PISA, menées auprès des jeunes de 15 ans selon des standards internationaux, ont mis en évidence le nombre

important de jeunes qui échouent aux épreuves de lecture ou de mathématiques. Parmi ces jeunes, plusieurs quitteront l'école sans avoir amélioré leur niveau de compétences.

Les données disponibles¹⁰ sont soit relatives aux diplômes obtenus, soit aux parcours scolaires, sans qu'il soit facile de croiser ces informations pour estimer la part des jeunes qui quittent l'école sans avoir obtenu le certificat d'études primaires ou avec seulement ce niveau de diplôme.

1.3.1. ESTIMATION À PARTIR DE DONNÉES D'ENQUÊTE

Le Conseil de l'éducation et de la formation a récemment rendu un avis sur le décrochage scolaire des jeunes en Communauté française (CEF, 2009). L'abandon scolaire prématuré, une des conséquences du décrochage¹¹, y est estimé à partir de l'enquête sur les « Forces de travail », selon la méthodologie européenne et dans une perspective de comparaison internationale. A partir de cette enquête, il est possible d'estimer les niveaux de diplômes des jeunes qui ne suivent plus un enseignement et donc de construire d'autres indicateurs d'abandon scolaire. Ainsi, en 2008, selon cette enquête, 8% des jeunes bruxellois et 6% des jeunes wallons qui avaient quitté l'enseignement ont déclaré n'avoir pas obtenu de diplôme, pas même celui de l'école primaire. Des proportions équivalentes n'avaient qu'un diplôme de niveau primaire.

9 Selon l'évaluation externe réalisée en 2007 en 2^{ème} secondaire, 18% des élèves de 2^{ème} commune et 60% des élèves de 2^{ème} professionnelle se situaient au niveau élémentaire de compréhension en lecture, celui où des difficultés subsistent lorsqu'il est demandé de dépasser le traitement local des informations (Ministère Communauté française / ETNIC, 2007, page 48). L'évaluation externe menée en 2008 sur les compétences en mathématiques a mis en évidence une situation plus problématique encore en 2^{ème} commune, où 4% des élèves sont en dessous du niveau 1 et 39% à ce niveau. En 2^{ème} professionnelle, 17% des jeunes n'atteignaient pas le niveau élémentaire et 34% se situaient à ce niveau. (Ministère Communauté française / ETNIC, 2008, page 54).

10 Ont fourni les données et participé à l'analyse, Béatrice Ghaye, du Service de pilotage de l'enseignement du Ministère de la Communauté française, Eric Deny et Catherine Lefèvre de l'ETNIC, Marie-Anne Noël de l'IFAPME, Stéfán Huyghe de la COCOF et Marc Dessy du Centre de coordination et de gestion des programmes européens.

11 Le décrochage scolaire « externe » est estimé à partir des rapports de signalement de l'absentéisme des élèves mineurs. Le volume fluctue selon les années. En 2006-2007, dernière année complète examinée dans le rapport préparatoire du CEF, 1.329 cas avaient été signalés dans l'enseignement secondaire. Ces cas sont proportionnellement plus nombreux à Bruxelles et dans le Hainaut.

Tableau 1 : Répartition des jeunes de 15 à 24 ans qui ne suivent plus un enseignement selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par Région de domicile, 2008

	Région de Bruxelles Capitale	Région wallonne
sans diplôme	[8]	6
primaire	[8]	9
secondaire inférieur	33	21
secondaire supérieur	34	47
supérieur court, bachelier	-	9
supérieur long, licence, master, ...	11	8
Total	100	100

Source : Enquête sur les Forces de travail 2008. Direction générale statistiques et information économique, SPF Economie. Calculs IWEPS

Les données entre [] doivent être considérées avec précaution car construites à partir d'un échantillon de taille réduite. Les données manquantes (marquées -) ne peuvent pas être estimées sur la base de l'enquête.

Ces chiffres interpellent dans un pays où la scolarité est obligatoire jusque 18 ans. Ces jeunes sans diplôme ont probablement des parcours de vie très divers. Une partie est peut-être constituée d'immigrés récents qui n'ont pas été scolarisés en Belgique ou qui ne savent pas se situer dans notre classement des diplômes. Parmi les jeunes qui résident en Belgique depuis longtemps, certains qui ont été scolarisés dans l'enseignement spécial¹² peuvent n'avoir pas obtenu de diplôme. Quelques-uns enfin ont été scolarisés dans l'enseignement ordinaire mais, pour diverses raisons sont passés par les mailles du filet, ainsi qu'en témoignent les opérateurs de l'alternance et de l'alphabétisation.

12 L'année scolaire 2006/2007, 4,1% des jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire de plein exercice en Communauté française suivaient un enseignement spécialisé, soit près de 15.000 élèves, dont 2/3 de garçons. La part des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé est un peu plus élevée au niveau primaire. En 2006/2007, elle s'élevait à 4,9%. Peu de jeunes obtiennent leur CEB dans l'enseignement spécial. Ainsi en 2006, 619 CEB ont été délivrés dans l'enseignement secondaire spécialisé et 236 dans le primaire spécialisé (Les indicateurs de l'enseignement, N°3, page 18 et 56).

Les bases de données administratives fournissent-elles des informations plus précises sur les parcours des jeunes qui quittent l'école sans qualification ? Trois sources, trois angles de vue, ont été utilisés pour tenter une estimation de l'ampleur du problème : les diplômes délivrés, les parcours de scolarisation et les 'portes de sorties', enfin le passage dans l'alternance.

1.3.2. ESTIMATION DE L'OBTENTION, OU NON, DU CEB, DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE À PARTIR DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Le certificat d'études de base (CEB) est délivré par le Conseil de classe, soit après la réussite de l'épreuve externe commune, administrée généralement en fin d'études primaires, soit sur base d'un dossier. En 2006, le taux d'obtention CEB en 6^{ème} primaire ordinaire était de 92,8%¹³. Le taux de sortie du primaire sans CEB est estimé de manière plus précise en suivant une cohorte pendant les deux dernières années du primaire. L'estimation des taux de certification réalisée sur les près de 50.000 jeunes inscrits en 5^{ème} primaire en 2004/2005, conclut à un taux de sortie sans CEB deux ans plus tard, pour cette cohorte, de 8,1% (soit 4.020 jeunes)¹⁴.

Les jeunes qui échouent peuvent obtenir le CEB soit après une seconde 6^{ème} primaire, soit après une 1^{ère} année différée (1B auparavant) de l'enseignement secondaire.

13 3.171 jeunes sur les 44.182 inscrits en 6^{ème} primaire dans l'enseignement ordinaire cette année là ne l'avaient pas obtenu. (voir Ministère Communautaire française / ETNIC Les indicateurs de l'enseignement 2008, page 56).

14 L'écart avec le nombre de jeunes inscrits en 6^{ème} primaire s'explique par le fait que certains jeunes inscrits en 5^{ème} ont quitté l'école primaire sans passer par une 6^{ème} année, alors que d'autres ont doublé leur 5^{ème} primaire. Le taux d'obtention du CEB prend en compte également les jeunes de la cohorte précédente qui avaient doublé leur 6^{ème} année primaire. Les indicateurs de l'enseignement 2009, N°4.

En 2007, près de 3.000 CEB ont été délivrés en 1^{ère} année B de l'enseignement secondaire en Communauté française, et plus de 1.300 à l'issue de 2^{ème} professionnelle ou d'une 2^{ème} année complémentaire à des jeunes aux parcours scolaires très diversifiés, et âgés pour la plupart de plus de 14 ans

Malgré ces possibilités multiples d'obtenir le CEB au cours de la scolarité initiale¹⁵, plusieurs jeunes ratent le rendez-vous.

Des estimations du niveau de diplôme atteint par les jeunes qui quittent prématurément l'école peuvent être faites, sur base d'hypothèses, en fonction de l'âge de sortie de l'école et de la « porte de sortie » empruntée, soit la dernière année d'études fréquentée.

L'édition 2008 de la brochure « *Les indicateurs de l'enseignement* » fournit quelques informations sur les parcours scolaires et notamment sur la part des jeunes qui quittent prématurément. Ces départs peuvent être le fait de jeunes qui s'inscrivent dans un autre système éducatif, en Flandre notamment ou à l'étranger, ou, pour les jeunes âgés de 15 ans minimum, qui s'inscrivent dans un centre IFAPME / SFPME, ou qui décèdent. Il n'est pas possible de le savoir dans l'état actuel des bases de données¹⁶.

L'observation après deux ans de la position occupée dans le système scolaire des 51.266 jeunes qui s'étaient inscrits en

2004/2005 pour la première fois en 1^{ère} secondaire¹⁷, met en évidence que, après une 1^{ère} B, 274 étaient passés dans un CEFA et 200 dans l'enseignement spécialisé. Près de 900 (877) avaient quitté le système éducatif de la Communauté française (soit 1,7% de la cohorte)¹⁸. Parmi les sortants, la part des garçons est plus importante que la part des filles.

Ces jeunes qui quittent après une 1^{ère} ou une 2^{ème} année secondaire n'ont probablement pas tous atteint les socles de compétences définis à la fin des trois étapes du continuum pédagogique (primaire et 1^{er} degré du secondaire), comme l'indiquent les résultats des évaluations externes et sont donc susceptibles de rencontrer des difficultés à lire et écrire des textes simples.

Les sortants de l'enseignement secondaire ordinaire, âgés de 15 ans et + en 2007¹⁹ peuvent être classés selon la dernière année d'études fréquentée : un peu plus de 400 filles et près de 900 garçons ont quitté après avoir fréquenté une année d'études du 1^{er} degré. Les départs sont les plus fréquents après la 3^{ème} et la 4^{ème} professionnelle et chez les jeunes inscrits auparavant dans un CEFA. Les taux de sortie des filles sont généralement plus faibles que ceux des garçons. Parmi les jeunes de 15 à 17 ans en 2007, inscrits en 2006/2007 dans le secondaire ordinaire, 3,7% n'étaient plus repris l'année suivante sur les listes des écoles du système éducatif de la Communauté française. Cette estimation du volume des sortants ne prend pas en compte les parcours des jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé, ni de ceux inscrits dans les filières de formation en alternance.

15 Il est possible d'obtenir le CEB en Promotion sociale mais très peu de personnes terminent leurs études à ce niveau. En 2006/2007, 60 CEB ont été délivrés par l'enseignement de Promotion sociale et 41 l'année suivante. L'enseignement de Promotion sociale est accessible à partir de 15 ans.

16 Il n'est pas possible d'assurer le suivi de tous les jeunes. Ainsi ceux qui ne disposent pas de papiers ou de numéro de registre national, peuvent être considérés à tort comme sortants alors qu'ils poursuivront leur scolarité mais sans pouvoir être reconnus lors de leur inscription l'année suivante. Chaque année, ils peuvent alors être considérés comme de nouveaux entrants.

17 Ministère de la Communauté française / ETNIC, 2008, page 42

18 351 des sortants étaient entrés dans l'enseignement secondaire en 1^{ère} B, sans avoir obtenu le CEB en primaire

19 Voir *Les indicateurs de l'enseignement*, édition 2009.

1.3.3. NIVEAU DE DIPLÔME DES JEUNES ENTRANTS DANS L'ENSEIGNEMENT OU LA FORMATION EN ALTERNANCE

A 15 ans, les jeunes peuvent s'inscrire dans un centre d'enseignement ou de formation en alternance (CEFA). L'entrée en formation n'est soumise à aucune condition de diplôme, mais le jeune âgé de 15 ans doit avoir effectué deux années dans le secondaire. Le jeune de 16 ans entre sans conditions.

La population des CEFA, composée en majorité de garçons, est en augmentation constante. En 2006/2007, si 35% des nouveaux entrants provient de 3^{ème} professionnelle, 13% étaient inscrits en 2^{ème} professionnelle avant de s'orienter vers l'alternance²⁰.

En 2007-2008, en Communauté française, parmi les jeunes inscrits dans un centre d'éducation et de formation en alternance, un peu plus d'un millier, soit 1.041, en Région wallonne et 223, en Région bruxelloise n'avaient encore acquis aucune certification au moment où ils se sont inscrits. En Région bruxelloise, ils représentent 19,4% des jeunes inscrits cette année là, contre 13,3% en Région wallonne. Plus de la moitié des entrants n'avaient que le CEB (58,7% en Région bruxelloise, et 51,5% en Région wallonne)²¹.

Le devenir des jeunes qui quittent prématurément les CEFA n'est pas connu.

Une partie des jeunes qui quittent l'école secondaire alors qu'ils sont encore soumis à l'obligation scolaire, poursuit un parcours de formation dans un centre de formation en alternance des Classes moyennes (IFAPME en Région wallonne et SFPME en Région bruxelloise)²². Il n'est pas possible pour l'instant de suivre les trajectoires des jeunes en obligation scolaire chez les différents opérateurs de l'enseignement ou de la formation.

A l'IFAPME, l'information sur le dernier diplôme obtenu ou la dernière année fréquentée dans l'enseignement par les jeunes qui entrent dans le dispositif n'est pour l'instant pas disponible.

Au SFPME, parmi les près de 700 jeunes pour lesquels une information est disponible, sur les 1.200 qui sont se sont présentés au début de l'année scolaire 2008/2009 dans un centre de formation du SFPME, 369, soit un peu plus de la moitié avaient fréquenté l'année précédente une des années d'études du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire sans que l'on sache si le jeune avait, ou non, obtenu le CEB durant son parcours scolaire. En début de cette même année scolaire, 264 jeunes n'étaient pas dans les conditions requises pour entrer en formation en alternance dans un centre du SFPME (voir conditions dans la note ci-dessous) et se sont donc présentés à l'examen d'entrée. Un peu moins de la moitié de ces jeunes (126) ont réussi l'examen.

22 Les jeunes qui entament une formation en apprentissage doivent avoir au moins 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire. Ces deux années d'enseignement doivent avoir été suivies jusqu'à la fin mais ne doivent pas nécessairement être réussies ; ces deux années doivent être successives (une première et une seconde), il ne peut s'agir d'une première redoublée. Toutefois, les apprentis contractants qui proviennent de l'enseignement secondaire professionnel doivent avoir réussi la 2^{ème} professionnelle. En cas d'échec en 2^{ème} professionnelle, ils doivent avoir satisfait à un examen d'entrée organisé par l'IFAPME ou le SFPME. A défaut de remplir les conditions, le jeune qui est âgé de 16 ans peut entrer en apprentissage pour autant qu'il réussisse l'examen d'entrée.

20 Voir *Les indicateurs de l'enseignement*, édition 2008, pages 14 et 26

21 Situation au 15 janvier 2008. Source : *Les CEFA en Communauté française. Commentaires. Enquête statistique 2008*, Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Service général de l'enseignement secondaire et des centres PMS, Centre de coordination et de gestion des programmes européens.

1.4. LES DEMANDEURS D'EMPLOI PEU QUALIFIÉS

Les personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement primaire, ou qui ne maîtrisent pas les compétences correspondantes, représentent une part importante de la demande d'emploi tant en Région wallonne qu'en Région bruxelloise.

Afin de préciser ce diagnostic, les bases de données des services publics de l'emploi, Le Forem en Région wallonne et ACTIRIS en Région bruxelloise ont été interrogées²³.

Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi est estimé par le nombre de personnes inoccupées, inscrites comme demandeurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi (essentiellement, mais pas uniquement, des demandeurs d'allocations d'attente ou de chômage).

Dans les bases de données administratives, la catégorie 'diplômés de l'enseignement primaire' correspond à l'ensemble des demandeurs d'emploi qui, soit sont diplômés du primaire au maximum, soit ont dit n'avoir obtenu aucun diplôme. Il s'agit donc d'un ensemble très hétérogène de personnes puisque certaines peuvent avoir suivi pendant 2, voire 3 ou 4 années, l'enseignement secondaire, sans obtenir de diplôme de ce niveau, alors que d'autres n'ont pas fréquenté l'école. Le critère du diplôme le plus élevé obtenu est utilisé à défaut d'une mesure plus fine de la capacité à lire et écrire.

23 Ont fourni les données et participé à l'analyse, Muriel Fonder et Olivier Navarre du Service d'Analyse du marché de l'emploi et de la formation (AMEF) du FOREM et Chantal Jacquemart de l'Observatoire de l'Emploi d'ACTIRIS.

1.4.1. CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PEU QUALIFIÉS

En Région wallonne de langue française²⁴, un peu plus d'un demandeur d'emploi inoccupé (DEI) sur 5 (23%) est diplômé au maximum du primaire. Au 31/12/2008, on comptait 54.846 personnes dans ce cas, soit une diminution de près de 1.000 unités par rapport à l'année précédente²⁵. Un peu plus d'un demandeur d'emploi infrascolarisé sur 2 (57%) était un homme ; 11% du total étaient de nationalité étrangère ; la majorité était âgée de 26 à 49 ans (32% avait 50 ans et plus). Une part non négligeable (17%) est constituée de jeunes de moins de 25 ans. Ces 9.364 jeunes diplômés au maximum du primaire représentaient également 17% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans (stages d'attente inclus).

En Région bruxelloise de régime linguistique francophone²⁶, 12.882 personnes ayant été scolarisées (ou possédant un diplôme reconnu) en Belgique, inscrites comme demandeurs d'emploi inoccupés au 31/12/2008, étaient diplômées au maximum du primaire ou n'avaient pas obtenu de diplôme, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente. Un tiers (33%) des chômeurs bruxellois dont le suivi administratif s'effectue en français ont effectué leur scolarité à l'étranger. Parmi eux, on comptait, au 31/12/2008, 9.925 demandeurs d'emploi inoccupés ayant tout au plus un diplôme primaire, soit une augmentation de près de 400 unités par rapport à l'année précédente. En totalisant ces deux catégories de DEI bruxellois,

24 La Communauté germanophone n'est pas représentée au Comité de pilotage sur l'alphabétisation. Les données relatives à cette Communauté n'ont pas été introduites dans l'analyse.
25 Cette diminution de près de 2% équivaut à la tendance observée sur l'ensemble des demandeurs d'emploi pour la même période.
26 Le terme «de régime linguistique francophone» signifie que la langue usuelle au niveau du dossier du demandeur d'emploi est le français.

on peut estimer que **25%** des demandeurs d'emploi dont la langue usuelle au niveau du dossier est le français sont infrascolarisés. Comme en Région wallonne, les hommes sont légèrement majoritaires (54%) parmi les personnes diplômées au maximum du primaire, 19% de celles-ci avaient moins de 25 ans (soit 2.409 jeunes). Cette proportion est en augmentation par rapport à l'année précédente. Par contre la part des personnes de plus de 50 ans parmi les DEI diplômés au maximum du primaire est plus faible en Région bruxelloise (près d'une personne sur cinq, soit 19%, contre 30% en Région wallonne). Les DEI de nationalité étrangère sont proportionnellement près de deux fois

plus nombreux parmi les infrascolarisés à Bruxelles qu'en Wallonie.

Les graphiques qui suivent rendent compte de ces profils différenciés des DEI diplômés au maximum du primaire dans les deux régions.

Le premier graphique compare les caractéristiques des demandeurs d'emploi diplômés au maximum du primaire par rapport aux caractéristiques de la population totale des demandeurs d'emploi inoccupés en Région wallonne de langue française.

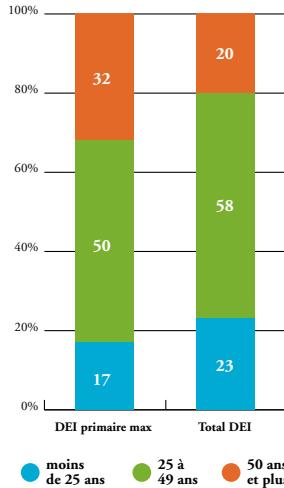
Le deuxième graphique présente une comparaison du

Graphique 7 : Comparaison des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum de l'enseignement primaire, d'une part, et du total des demandeurs d'emploi inoccupés, d'autre part. Région wallonne de langue française, 31/12/2008.
En % du total des DEI de chaque catégorie.

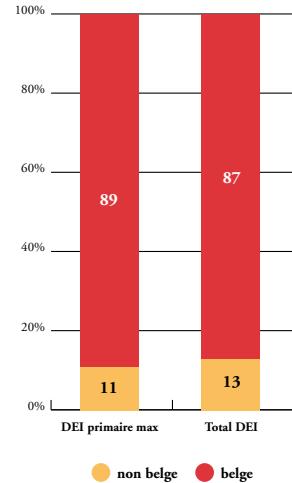
RÉPARTITION DES DEI PAR SEXE, WALLONIE 2008



RÉPARTITION DES DEI PAR ÂGE, WALLONIE 2008



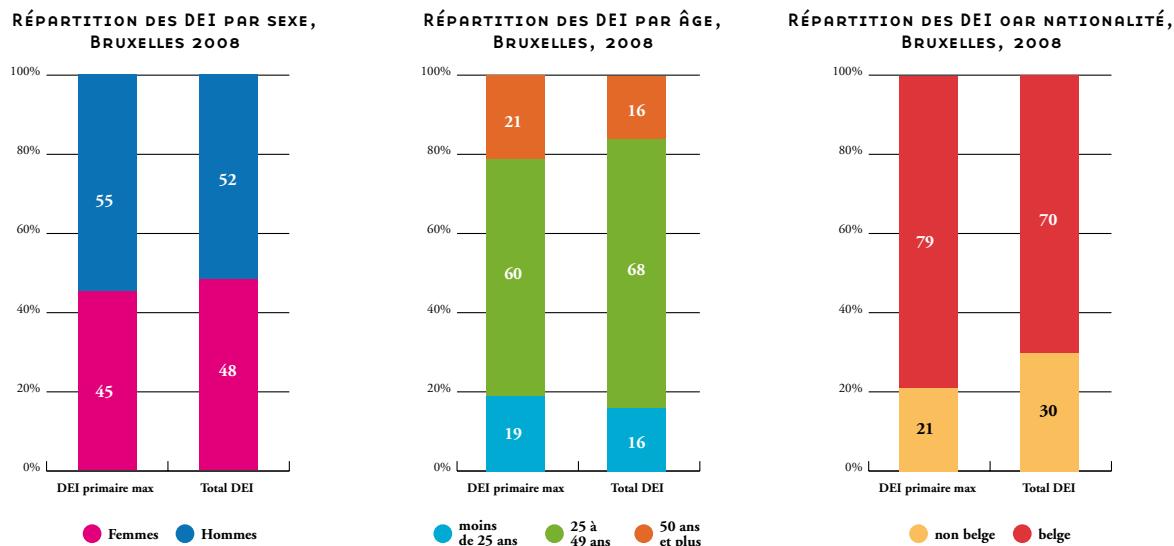
RÉPARTITION DES DEI PAR NATIONALITÉ, WALLONIE 2008



Source : Le Forem, Service d'Analyse du Marché du travail et de la formation. Calculs IWEPS

Aide à la lecture : En Région wallonne, 43% des DEI diplômés au maximum du primaire sont des femmes. Par contre, les femmes représentent 52% du total des DEI.

Graphique 8 : Comparaison des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum de l'enseignement primaire, d'une part, et du total des demandeurs d'emploi inoccupés, d'autre part. Région bruxelloise régime linguistique francophone, 31/12/2008. En % du total des DEI de chaque catégorie.



Source : ACTIRIS Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications. Calculs IWEPS.

même type mais cette fois parmi les demandeurs d'emploi inoccupés de la Région bruxelloise dont la langue usuelle au niveau des dossiers est le français.

Dans les deux Régions, par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, les personnes qui ont tout au plus obtenu un diplôme du primaire, sont plus fréquemment des hommes et sont plus âgés que la moyenne. A Bruxelles (régime linguistique francophone), les personnes de nationalité étrangère sont proportionnellement plus nombreuses parmi les DEI qu'en Région wallonne mais, parmi les DEI infrascolarisés, la part des personnes de nationalité étrangère est plus faible que dans l'ensemble des DEI.

En complément des informations présentées dans les graphiques, on peut relever également que la grande majorité (59% en Wallonie, 64% à Bruxelles) des demandeurs d'emploi inoccupés sont considérés comme chômeurs de longue durée (demandeurs d'emploi depuis 1 an au moins, sans interruption de la période de chômage de plus de trois mois (travail, maladie, formation professionnelle, dispense, ...)). Le chômage de longue durée est plus fréquent parmi les personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme au-delà de l'enseignement primaire que dans la population totale. Trois quart (69% en Wallonie, 70% à Bruxelles) des demandeurs d'emploi diplômés tout au plus du primaire sont en chômage sans interruption d'au moins trois mois depuis un an ou plus.

1.4.2. EVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI INFRASCOLARISÉE

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés infrascolarisés est en diminution mais des tendances en sens divers s'observent selon les caractéristiques des personnes. Cette diminution s'explique en partie par des mises à l'emploi mais d'autres trajectoires sont possibles, comme le retrait du marché du travail.

En décembre 2005, en Région wallonne de langue française, le nombre de demandeurs d'emploi diplômés au maximum de l'enseignement primaire était proche de 70.000. C'est en décembre 2008 qu'il était le plus faible. On peut y voir un effet conjoncturel, combiné probable-

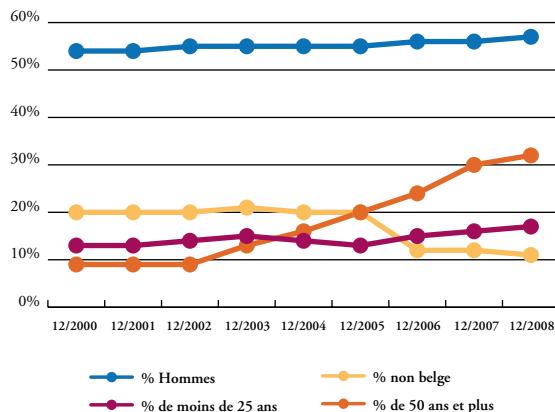
ment à la montée en puissance de certains dispositifs publics ciblés sur les personnes moins qualifiées, comme les titres services. Depuis décembre 2006, on constate une baisse du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, sauf parmi les jeunes de moins de 25 ans et ceux de plus de 50 ans.

Le graphique suivant permet de mettre en évidence les évolutions différenciées selon les catégories d'âge ou de nationalité en comparant leur part relative sur plusieurs années successives.

La répartition selon le sexe dans l'ensemble des DEI infrascolarisés n'a guère évolué sur la période considérée. Par contre parmi les personnes infrascolarisées, la diminution est importante pour les demandeurs d'emploi de nationalité étrangère. Cette évolution s'explique principalement par le recodage en 2006 des diplômes obtenus à l'étranger dans les bases de données du Forem. Cette opération administrative s'est traduite par une baisse du nombre de personnes catégorisées comme peu scolarisées. A l'inverse, la part des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, peu qualifiés, a augmenté ces dernières années. Cette hausse s'explique, du moins en partie, par le changement de réglementation relative aux conditions d'obtention de la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. A partir de 2002, cette dispense est progressivement portée de 50 à 58 ans. Ces personnes restent dès lors plus longtemps disponibles sur le marché du travail. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diplômés au maximum du primaire a connu un pic en décembre 2003. Il est en très légère diminution depuis 2003.

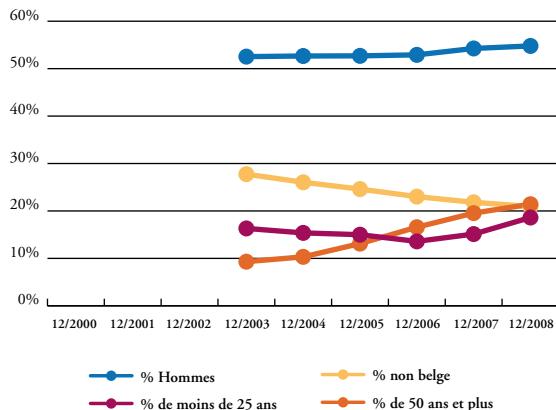
Les évolutions sont moins marquées en Région bruxelloise (régime linguistique francophone), mais la période d'observation est plus courte. La tendance à l'augmentation de la part de jeunes et des personnes âgées de 50 ans et plus diplômées au maximum du primaire peut y être observée,

Graphique 9 : Evolution 2000-2008 des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum du primaire (données au 31 décembre), en % de l'ensemble des diplômés au maximum du primaire. Région wallonne de langue française



Source : Le Forem, Service d'Analyse du Marché du travail et de la formation. Calculs IWEPS
Aide à la lecture : A partir de décembre 2002, on constate une augmentation de la part des DEI de 50 ans et plus dans l'ensemble des DEI infrascolarisés.

Graphique 10 : Evolution 2003 -2008 des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum du primaire (données au 31 décembre), en % de l'ensemble des diplômés au maximum du primaire. Région bruxelloise régime linguistique francophone



Source : ACTIRIS Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications. Calculs IWEPS.

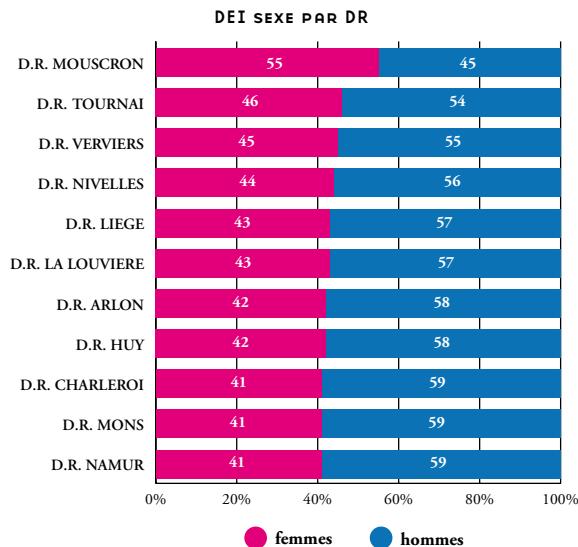
ainsi qu'une légère baisse de la part des DEI de nationalité étrangères qui n'ont pas de diplôme plus élevé que le primaire.

Une étude récente du Forem (2009) sur l'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement met en évidence une augmentation du volume de jeunes inscrits avec maximum le CEB et une diminution de leur taux d'insertion à 6 mois. La comparaison porte sur ceux qui se sont inscrits entre juin et octobre 2008 par rapport à ceux qui s'étaient inscrits entre juin et octobre 2007.

1.4.3. APPROCHE TERRITORIALE INFRARÉGIONALE, EN WALLONIE, DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS INFRASCOLARISÉS

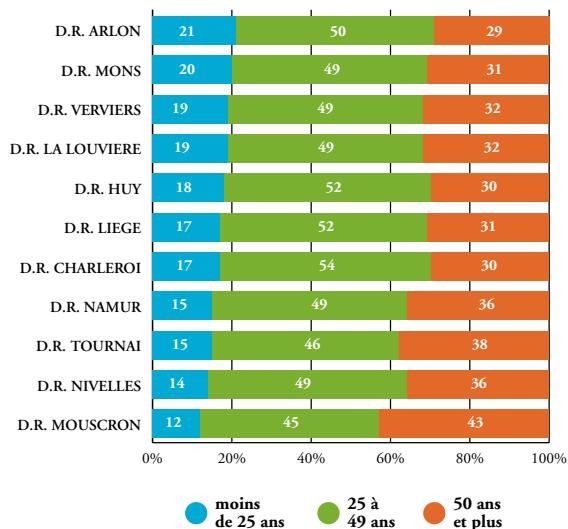
Dans la perspective de la mise en place des plateformes territoriales Alpha en Région wallonne, le dernier axe d'analyse de la demande d'emploi peu qualifiée sera l'axe territorial. Le graphique suivant fournit une image différenciée des caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés diplômés au maximum du primaire dans les différentes Directions régionales du Forem.

Graphique 11 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum de l'enseignement primaire. Région wallonne de langue française, 31/12/2008. répartition des DEI infrascolarisés selon le sexe.



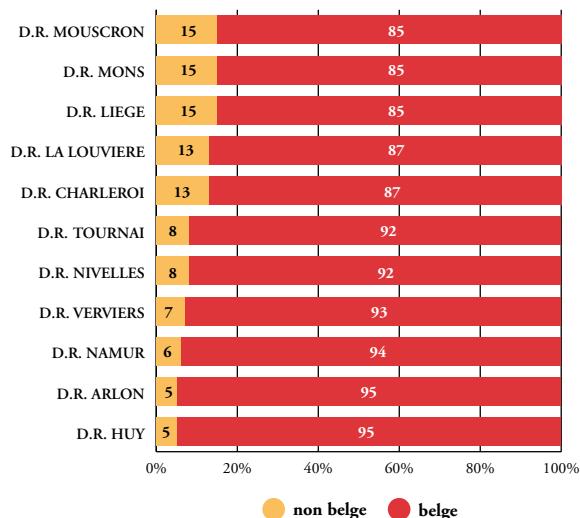
Source : Le Forem, Service d'Analyse du Marché du travail et de la formation. Calculs IWEPS

Graphique 12 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum de l'enseignement primaire. Région wallonne de langue française, 31/12/2008. Classement des Directions régionales selon la part des personnes de 25 ans maximum parmi les DEI infrascolarisés.



Source : Le Forem, Service d'Analyse du Marché du travail et de la formation. Calculs IWEPS

Graphique 13 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) diplômés au maximum de l'enseignement primaire. Région wallonne de langue française, 31/12/2008. Classement des Directions régionales selon la part des personnes de nationalité étrangère parmi les DEI infrascolarisés.



Source : Le Forem, Service d'Analyse du Marché du travail et de la formation. Calculs IWEPS

Les différences les plus importantes sont observées dans la part des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère. Ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux à Liège, Mouscron, Mons, La Louvière et Charleroi. Par contre dans les Directions de Huy, Arlon et de Namur, moins de 7% des DEI diplômés du primaire sont des étrangers. La population potentiellement bénéficiaire de cours d'alphabétisation y est très majoritairement belge.

Pour les autres caractéristiques utilisées, soit le sexe et la catégorie d'âge, les écarts entre Directions sont plus faibles. Seule la Direction de Mouscron présente un profil claire-

ment différent lié aux nombreuses pertes d'emploi dans le secteur textile qui ont affecté majoritairement des femmes, en particulier âgées de plus de 50 ans. Dans cette Direction, de nombreux demandeurs d'emploi ont gardé leur nationalité française bien qu'ils résident depuis longtemps en Belgique.

Des différences entre DR peuvent également être observées dans la part des jeunes parmi les DEI diplômés au maximum du primaire. Elle n'est que de 12% dans la DR de Mouscron alors qu'elle atteint les 20% dans les Directions régionales d'Arlon et de Mons.

Deux Directions régionales se distinguent par le volume important de demandeurs d'emploi inoccupés infrascolarisés qui y sont inscrits, ce sont les Directions de Charleroi et de Liège.

1.5. LA PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNES QUI ONT AU MAXIMUM LE CEB

Un faible pourcentage de personnes peu qualifiées, ayant obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, s'inscrivent dans un processus de formation continue.

Les opérateurs de l'alphabétisation ne sont pas les seuls à rencontrer les besoins de ces personnes, d'autres opérateurs institutionnels, ou d'autres dispositifs, sont fréquentés par des personnes très peu qualifiées.

Les données administratives²⁷ permettent de rendre compte du volume de personnes peu qualifiées dans quelques-uns des dispositifs de formation subventionnés par les pouvoirs publics.

1.5.1. LE FOREM

C'est dans le cadre des appels à projet et des conventions article 6 que le Forem forme le plus de demandeurs d'emploi diplômés au maximum de l'enseignement primaire. Dans ces dispositifs, ils représentent plus de 20% des stagiaires. Un peu moins de 10% des personnes qui suivent une formation qualifiante au Forem ont un bagage scolaire faible puisqu'elles ont obtenu au maximum un diplôme de l'enseignement primaire. Mais le volume de personnes concernées est ici aussi important. Par contre, la part des peu qualifiés est moindre dans les formations qualifiantes organisées en partenariat (7%).

1.5.2. LES ENTREPRISES DE FORMATION PAR LE TRAVAIL ET LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE EN RÉGION WALLONNE

Les entreprises de formation par le travail (EFT) wallonnes ont accueilli en 2008 3.924 stagiaires, dont 2.555 sans diplôme ou ayant seulement obtenu un diplôme d'études primaires, soit près des deux tiers. Ces personnes suivent essentiellement des formations dans le secteur du bâtiment, de l'horticulture ou de l'hôtellerie.

Tableau 2 : Part des demandeurs d'emploi diplômés au maximum du primaire dans les formations organisées par le Forem en gestion propre ou en partenariat, 2008

	Nombre de stagiaires demandeurs d'emploi	Nombre de diplômés au maximum du primaire / total	% de diplômés au maximum du primaire / total
Forem Formation : Formation qualifiante, gestion propre	32.533	3.100	9,6
Forem Formation : Formation qualifiante, partenariat	6.801	500	7,3
Forem Conseil : conventions dans le cadre du DIISP ²⁸ (article 6) et appels à projet	25.789	5.437	21

Source : Le Forem : Forem Formation, données transmises par l'administration.

²⁷ Ont fourni les données et participé à l'analyse, les gestionnaires des dispositifs de formation au SPW et au Forem

²⁸ Le Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle (DIISP) permet aux opérateurs de l'insertion d'établir des parcours de formation plus cohérents et adaptés aux besoins locaux et aux caractéristiques des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'offre d'alphabétisation est reprise dans le dispositif.

Dans les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) wallons, la part des personnes moins qualifiées est plus faible mais le volume de personnes concernées est deux fois plus important : 6.359 des 14.446 stagiaires OISP en 2008 n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire, ce qui représente un tiers des stagiaires.

Parmi ceux-ci, 737 étaient inscrits dans des programmes de base et 1.346 dans des cours d'alphabétisation. Parmi les autres domaines de formation, les stagiaires les moins qualifiés s'inscrivent surtout dans les formations qui relèvent du secteur Bâtiment, Génie civil, Hôtellerie et Services de restauration, Services à domicile, Horticulture et Développement personnel²⁹.

1.5.3. LE DISPOSITIF PMTIC EN RÉGION WALLONNE

Le dispositif PMTIC (Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication) a permis d'initier à l'informatique quelques 9.749 personnes en Wallonie 2008, dont 1.220 via des structures mobiles de formation. Les personnes sans diplôme représentaient 10% des personnes formées dans le dispositif (soit 762 personnes) ; et 16% n'avaient que le certificat d'études de base (soit 1.293 personnes). Un peu plus de la moitié (51%) des personnes sans diplôme formées dans ce dispositif sont des femmes, 15% ont moins de 25 ans et 45% plus de 40 ans³⁰.

1.5.4. BRUXELLES FORMATION

Tableau 3 : Part des stagiaires diplômés au maximum du primaire dans les formations organisées par Bruxelles Formation en gestion propre ou en partenariat, 2008

	Nombre total de stagiaires	Nombre de stagiaires demandeurs d'emploi	Nombre de diplômés au maximum du primaire / total	% de diplômés au maximum du primaire / total
Bruxelles Formation Tremplin	921	911	130	14,1
Bruxelles Formation Construction	668	354	78	11,7
Bruxelles Formation Industrie	344	284	23	6,7
Bruxelles Formation Logistique	501	440	54	10,8
Bruxelles Formation Bureau et Services	397	392	28	7,1
Bruxelles Formation Management et multimédia et TIC	1.025	1.015	19	1,9
Bruxelles Formation Langues	1.258	1.229	70	5,6
Bruxelles Formation : Formation professionnelle en entreprise	1.224	1.224	95	7,8
Bruxelles Formation : Partenariats handicapés	112	80	23	20,5
Bruxelles Formation : Partenariats ISP	3.990	3.984	610	15,3
Bruxelles Formation : Partenariats avec la Promotion sociale	526	484	76	14,4

Source : Rapport annuel Bruxelles formation 2008,³¹

29 Données fournies par le SPW. Les informations sur les niveaux de diplôme ne sont pas connues ou sont non classables pour 1.550 stagiaires OISP. Les cours d'alphabétisation et d'apprentissage de base accueillent aussi 256 personnes dont le niveau d'études correspond au secondaire inférieur, 105 qui ont un diplôme de fin d'enseignement secondaire et 33 qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le critère du diplôme le plus élevé obtenu n'est pas, on le voit, un bon estimateur du type de public qui fréquente les cours d'alphabétisation. Données fournies par le SPW.

30 Les informations sur les niveaux de diplôme ne sont pas connues ou sont non classables 440 personnes, soit 11% du total)

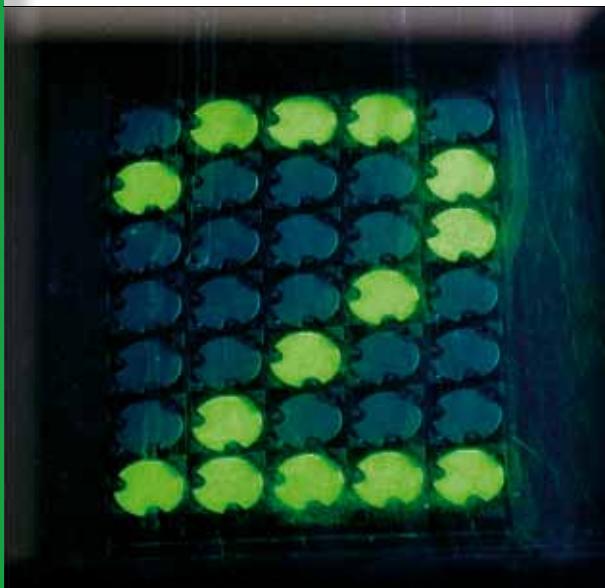
31 Pour une part importante des stagiaires (entre 30 et 40% selon les dispositifs), les niveaux de diplôme ne sont pas connus. Le taux de non-réponse est cependant plus faible pour les Partenariats Handicapés (3,6%).

Parmi les stagiaires qui ont suivi des formations organisées par Bruxelles Formation en 2008, une part, variant entre 2 et 14% selon les dispositifs, était diplômée au maximum de l'enseignement primaire. Les stagiaires les moins qualifiés représentent en moyenne 7,9% des demandeurs d'emploi ayant suivi en 2008 une formation organisée par Bruxelles Formation pour 6,4% des travailleurs.

La part des personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire est en moyenne plus importante dans les formations organisées par Bruxelles Formation en partenariat : 15% des stagiaires ISP et des stagiaires enseignement de Promotion sociale n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire, ils sont 20% dans ce cas dans les formations en partenariat qui s'adressent aux personnes handicapées.

BIBLIOGRAPHIE

- Bruxelles Formation (2009), *Rapport annuel 2008*.
- Centre de coordination et de gestion des programmes européens (2009), *Les CEFA en Communauté française. Commentaires. Enquête statistique 2008*, Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Service général de l'enseignement secondaire et des centres PMS.
- Conseil de l'Education et de la Formation (2009), *Le décrochage scolaire. Contexte et définitions. Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire. Avis N°104*, Juin 2009.
www.cef.cfwb.be/fileadmin/sites/cef/upload/cef_super_editor/cef_editor/Avis/CEF_Avis_104.pdf
- Le Forem (2009), *L'insertion au travail des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2008*. Rapport d'étude. Analyse du marché de l'emploi et de la formation, Juin 2009.
www.leforem.be/indirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/marche-de-l-emploi-wallon/analyse-insertion-des-jeunes-demandeurs-d-emploi-wallons.html
- Ministère de la Communauté française / ETNIC (2007), *Les indicateurs de l'enseignement, N°2*.
www.enseignement.be/index.php?page=24775
- Ministère de la Communauté française / ETNIC (2008), *Les indicateurs de l'enseignement, N°3*.
www.enseignement.be/index.php?page=25930&navi=2880
- Ministère de la Communauté française / ETNIC (2009), *Les indicateurs de l'enseignement, N°4*.
- Murat, F. (2008), *L'évaluation des compétences des adultes : des méthodes en plein développement*, Éducation & formations n° 78, novembre.
http://media.education.gouv.fr/file/revue_78/57/7/6_38577.pdf
- OCDE (2000), *La littératie à l'ère de l'information, Rapport final de l'Enquête internationale sur la littératie des adultes*, OCDE, Statistiques Canada.
- Verhasselt, E. (2002), *Literacy rules : Flanders and the Netherlands in the International Adult Literacy Survey*, Dissertatie, Universiteit Gent
<http://dissertations.ub.rug.nl/faculties/ppsw/2002/e.verhasselt/>



OFFRE

destinée aux apprenant-e-s

28

2.1. INTRODUCTION

La présentation et l'analyse de l'offre de formation à destination des apprenants reposent sur trois sources de données :

- **Le recensement des organismes d'alphabétisation** : Il a été réalisé sur base du siège social¹ des organismes, au départ des informations en provenance d'une part de Lire et Ecrire et d'autre part, des Administrations représentées au Comité de pilotage². La confrontation de ces deux sources a permis d'établir

1 Commune où se situe le siège principal d'activité d'un organisme d'alphabétisation.

2 Les Administrations membres du Comité de pilotage : DG05 et DG06 (Région wallonne), le Forem, Bruxelles Formation, Secteurs de la Formation professionnelle et de la Cohésion sociale de la COCOF, le secteur de l'Education permanente et l'Enseignement de Promotion sociale (Communauté française). La Direction de l'Egalité des chances ne subventionne pas de modules de formation pour les apprenants.

une liste unique des organismes d'alphabétisation ainsi que d'éliminer les doubles comptages.

Cette liste permet d'identifier plus facilement :

- le nombre et l'importance des organismes d'alphabétisation par Région,
- les secteurs de subventionnement et le soutien financier dont bénéficient les organismes pour leur action de formation.
- **Le recensement des lieux d'implantation des organismes d'alphabétisation** : Il a permis de réaliser une cartographie des lieux d'implantation des formations en Wallonie et à Bruxelles.

Cette représentation donne une indication :

- sur la couverture du territoire de la Communauté française Wallonie-Bruxelles,
- sur la distribution (concentration ou dispersion) des lieux de formation dans les différents arrondissements administratifs.

- **L'enquête annuelle de Lire et Ecrire** : Sur base de celle-ci, on dispose de données sur :
 - l'activité des organismes d'alphabétisation,
 - les profils des apprenants,
 - l'encadrement des formations.

La récolte des données permet de recenser, en 2007-2008, 288 organismes actifs en Communauté française. Cette liste reprend les écoles de Promotion sociale et les opérateurs associatifs :

- 121 à Bruxelles
- 167 en Wallonie

Ces 288 organismes assurent des cours dans 463 implantations :

- 162 situées sur le territoire de la Région bruxelloise
- 301 situées en Wallonie

Ces lieux de formations peuvent être implantés au siège social de l'organisme et/ou dans des antennes extérieures, situées dans d'autres quartiers ou d'autres communes.

2.2. ORGANISMES D'ALPHABETISATION

2.2.1. SOURCES

Les informations reprises ont été obtenues en croisant les données dont disposaient l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Certains organismes qui alphabétisent peuvent n'être pas repris soit parce qu'ils ne sont pas subventionnés par les Administrations membres du Comité de pilotage, soit parce qu'ils n'ont pas répondu au questionnaire de Lire et Ecrire. Ce peut être le cas d'organismes :

- soutenus par ACTIRIS, la COCOM, la Vlaamse

- Gemeenschap, les CPAS ou les pouvoirs locaux, fonctionnant sur base du seul bénévolat ou volontariat³, sans subvention publique.

Il faut encore rappeler ici que tous les pouvoirs publics, impliqués à un titre ou à un autre dans les politiques d'alphabétisation, ne sont pas représentés au Comité de pilotage. Un élargissement de la collecte des données à d'autres secteurs et d'autres pouvoirs ou via les organismes eux-mêmes permettrait d'affiner l'état des lieux du secteur de l'alphabétisation dont les formes et les modes de subventionnement sont multiples.

2.2.2. IDENTIFICATION DES ORGANISMES

Sans enquête harmonisée adressée à l'ensemble des organismes répondant aux mêmes questions, il est parfois difficile de discerner les sièges sociaux des organismes des lieux d'implantation des formations et d'identifier le pouvoir organisateur pour les organismes ayant différents lieux de formation.

Certaines structures décentralisées d'organismes multisubventionnés peuvent être connues sous leur nom local qui ne les identifie pas nécessairement comme faisant partie d'un mouvement plus large. Citons à titre d'exemples le CAL et Bruxelles laïque, Vie féminine et ses Maisons mosaïques ou Espaces femmes, ou encore le CIEP, Partenariat D+ et Chôm'Hier EP.

³ Le volontariat est une activité qui est exercée à titre gratuit c'est-à-dire sans rétribution, ni obligation par une personne au bénéfice d'une asbl. L'activité bénévole du volontaire doit être exercée en dehors du cadre familial, privé ou professionnel, mais implique un engagement contractuel envers l'organisation pour laquelle le volontaire mène son action. Les volontaires peuvent bénéficier d'indemnités pour couvrir leurs frais liés à cette activité. Le volontariat est ouvert à tous, mais les chômeurs, les prépensionnés et les bénéficiaires du revenu d'intégration sont soumis à des conditions pour pouvoir exercer une activité de volontaire.

2.2.3. CRITÈRES DE SÉLECTION

La nomenclature adoptée en 2007 a servi de fil conducteur pour la sélection des organismes, même si parfois la frontière entre l'alphabétisation et la formation de base est difficile à cerner. Pour identifier leurs formations, les organismes n'utilisent pas tous les mêmes critères de référence. Il arrive aussi que certains dispositifs accueillent des publics de niveaux différents parce que le nombre de personnes inscrites peut ne pas être suffisant pour dédoubler un groupe selon des critères de niveaux plus pointus ou parce qu'ils choisissent de travailler avec des groupes hétérogènes.

La nomenclature⁴ implique que les organismes sélectionnés organisent au moins un cours d'alphabétisation en français pour des personnes francophones ou non qui n'ont pas le certificat de base ou les compétences équivalentes au CEB.

2.2.4. CLÉS POUR LA LECTURE DES TABLEAUX

Un tableau global des organismes d'Alpha/Alpha FLE actifs en 2007-2008 permet de croiser les informations fournies d'une part par l'enquête de Lire et Ecrire et d'autre part par les Administrations, membres du Comité de pilotage. Ces données sont organisées sur base de la localisation de la commune de leur siège social par ordre croissant de codes postaux.

Ce tableau unique des organismes est complété par une liste, publiée en annexe, détaillant tous les lieux d'implantation identifiés. Cette liste a servi de base pour l'établissement de la cartographie.

Pour simplifier la lecture, des tableaux séparés ont été réalisés identifiant les organismes actifs dans chacune des Régions puisque certains pouvoirs subsidiaires ne sont présents que dans la Région de Bruxelles-Capitale ou en Wallonie.

PUBLIC VISE	FRANCOPHONE (OU PARLANT FRANÇAIS)	NON FRANCOPHONE
N'a pas le Certificat d'Etudes de base (ou ne maîtrise pas les compétences correspondant au CEB)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le Certificat d'Etudes de base et les compétences correspondant au CEB, mais pas de diplôme au-delà	<u>Formation de base</u>	<u>FLE de base</u> (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

4 Il existe d'autres nomenclatures appliquées. Voir notes 6 et 7 de ce chapitre.

Les tableaux des organismes bruxellois et wallons sont structurés selon le même schéma :

- Code postal et localité du siège social
- Nom de l'organisme (porteur)
- Nombre d'implantations
- Nombre d'apprenants
- Personnel Alpha
- Types de formation
- Secteur de subventionnement des formations Alpha/Alpha FLE
- Financement non identifié ou autre
- Autres activités liées au secteur Alpha/Alpha FLE
- Activités hors du champ de l'Alpha

NOMBRE D'IMPLANTATIONS

Trois situations distinctes se présentent :

- Le lieu de formation se confond avec le siège social ;
- L'organisme compte plusieurs lieux de formation dont le siège social ;
- Le siège social de l'organisme est distinct des lieux de formation.

NOMBRE D'APPRENANTS

Deux sources ont permis d'évaluer le nombre global d'apprenants par organisme :

- Pour les écoles de Promotion sociale, c'est la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale qui a fourni le nombre d'élèves recensés, chiffre qui diffère de celui du nombre d'inscrits puisque le même élève peut être inscrit dans plusieurs modules de formation.
- Pour les autres organismes, les données ont été recensées par Lire et Ecrire lors de sa dernière enquête annuelle. Afin d'améliorer le taux de réponse, les Administrations membres du Comité de pilotage ont envoyé

un courrier insistant pour que les opérateurs qu'elles subventionnent y participent.

Lorsque la mention « NC »⁵ apparaît, cela signifie que le nombre d'apprenants n'a pas été fourni dans le cadre de l'enquête :

- soit que l'organisme n'a pas répondu à cette question ;
- soit que l'organisme n'a pas participé à cette enquête qui est facultative.

PERSONNEL ALPHA

Cette partie reprend le personnel dont les missions sont reliées à l'alphabétisation :

- Les formateurs et enseignants :
 - Formateurs pour le secteur associatif : ISP, Education permanente, Cohésion ou Action sociale ;
 - Professeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale ;
- Les coordinateurs du secteur associatif ;
- Le personnel chargé des missions de sensibilisation, d'accueil et d'orientation, de recherche, de formation de formateurs, de gestion d'un centre de documentation spécialisé...
- Le personnel administratif.

Le tableau distingue deux catégories de travailleurs :

- Les rémunérés
- Les volontaires

Pour les premiers, lorsque l'information est disponible, leur temps de travail est fourni en valeur ETP (équivalent temps plein).

5 NC = non connu ou non communiqué

Pour les seconds, lorsque l'information est disponible, le temps consacré par les volontaires est traduit en nombre d'heures/semaine.

Les données communiquées par la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale et par Lire et Ecrire, dans le cadre de son enquête annuelle constituent les sources statistiques principales pour ce volet.

Pour les écoles de Promotion sociale, il n'a été possible d'identifier que le nombre de professeurs et non le temps de travail consacré par ceux-ci aux unités de formation reprises dans l'Etat des lieux.

Lorsque l'information n'est pas recensée, la mention « NC » (non connu ou non communiqué) est indiquée.

TYPES DE FORMATION

En croisant la nomenclature⁶, présentée plus haut, avec les catégories de Lire et Ecrire pour son enquête annuelle et celles de l'Enseignement de Promotion sociale, 8 types de formations⁷ sont différenciés dans le tableau :

1. Alpha
2. Alpha FLE
3. FLE de base

6 En ce qui concerne les concepts de « formation de base » et de « FLE », d'autres nomenclatures existent et sont appliquées par des organismes publics. A titre d'exemple, les cahiers des charges des OISP en Région bruxelloise qui reprennent l'alphabetisation (4 niveaux), la formation de base (remise à niveaux générale) et la formation de base/FLE.

7 Certaines catégories ne sont utilisées que par l'Enseignement de Promotion sociale. Ce secteur distingue des unités de formation en alphabetisation (4 niveaux), en FLE débutant (UFDB et UFDA), en formation de base (3 niveaux), en compétences générales de base, et en CEB. Pour avoir davantage d'informations à ce sujet, voir le chapitre 3 consacré aux politiques publiques où les intitulés des différentes unités de formation sont explicités. En ce qui concerne l'enquête annuelle de Lire et Ecrire, l'association utilise les catégories « Alpha francophone, Alpha/FLE, Formation de base, FLE scolarisés ». Ce que ces catégories recouvrent est explicité au point 2.6.1. de ce chapitre.

4. Formation de base
5. Remise à niveau
6. CEB
7. Compétences générales de base
8. FLE scolarisé

Les groupes 4, 5 et 7 peuvent constituer une catégorie générale dans la mesure où il s'agit de formations de base destinées à un public dont le niveau d'études le plus élevé est le CEB.

Certains organismes font apparaître le strict respect des critères, mais d'autres utilisent par exemple l'intitulé formation de base alors qu'il s'agit davantage d'alphabetisation, compte tenu du niveau de diplôme des personnes puisque celles-ci n'ont pas obtenu le CEB ou n'en maîtrisent pas les compétences équivalentes.

Les catégories adoptées par l'Enseignement de Promotion sociale sont spécifiques à ce secteur. Les écoles renseignées organisent des unités de formation destinées aux personnes n'ayant pas obtenu le CEB ou ne maîtrisant pas les compétences équivalentes. Les unités de formation reprises s'intitulent :

- Alphabetisation de niveaux 1,2, 3 et 4
- FLE niveaux A et B
- Formation de base
- Remise à niveau
- Compétences de base
- CEB

SECTEUR(S) DE SUBVENTIONNEMENT DES FORMATIONS ALPHA/ ALPHA FLE

Cette partie du tableau permet d'identifier les Administrations membres du Comité de pilotage subventionnant les formations d'alphabetisation :

- Administrations communautaires :
 - Enseignement de Promotion sociale
 - Education permanente
- Administrations régionales :
 - Wallonie :
 - DG05
 - DG06
 - Le Forem
 - Bruxelles :
 - la Formation professionnelle (COCOF)
 - la Cohésion sociale (COCOF)
 - Bruxelles Formation⁸

Une colonne supplémentaire permet d'indiquer les organismes dont le subventionnement n'est pas identifié ou qui ne bénéficient pas d'un subventionnement d'une des Administrations membres du Comité de pilotage.

AUTRES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC L'ALPHABÉTISATION

Certains organismes mènent d'autres actions avec le public apprenant ou en lien avec l'alphabétisation. Citons à titre d'exemples les campagnes de sensibilisation, l'accompagnement social, un atelier de recherche active d'emploi (ARAE), la mise sur pied et la maintenance d'un centre de documentation spécialisé, la réalisation d'outils pédagogiques, de recherches...

Cette partie permet d'identifier les pouvoirs subsidiaires soutenant ce type d'initiatives qui se distinguent des actions de formation.

⁸ Bruxelles Formation intervient dans la politique des handicapés et celle de la formation professionnelle.

ACTIVITÉS HORS CHAMP ALPHA

Ce dernier volet permet de mieux cerner l'organisme, en distinguant les opérateurs spécialisés dans l'alphabétisation de ceux qui ne le sont pas.

Le tableau permet aussi de constater si certains organismes ont une action dans les secteurs :

- de la Culture (hors Education permanente) : centres culturels, bibliothèques...
- de la Santé
- du Logement
- de la Jeunesse
- ...

Une colonne identifie les écoles de devoirs reconnues par la Communauté française (ONE⁹) et/ou la COCOF¹⁰.

2.3. REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2.3.1. PARTICULARITÉS DU TABLEAU BRUXELLOIS

Le tableau bruxellois recense 121 organismes bruxellois en 2007-2008, soit 4 organismes de plus que dans l'édition précédente.

Certains opérateurs ne sont plus répertoriés car aucune action d'alphabétisation n'a pu être identifiée pour la période 2007-2008. A titre d'exemple, nous pouvons citer : à Saint Josse, Eyad <la Maison de Turquie>, le Groupe de

⁹ Office de la Naissance et de l'Enfance

¹⁰ Comme expliqué dans l'édition précédente de l'Etat des lieux, certains organismes peuvent développer une activité d'école de devoirs sans être reconnus pour celle-ci puisque la Fédération des écoles de devoirs en identifie 400 sur le territoire de la Communauté française dont 292 sont reconnues par l'ONE.

contact et sensibilisation, EPFC 4 à Ixelles, Gama santé à Saint-Gilles, Molenbeek Job Info. D'autres opérateurs ont été identifiés comme opérateurs d'alphabétisation pour la période de référence. Ils sont des opérateurs émergents ou des organismes qui ont débuté une activité d'alphabétisation pour un public d'apprenants francophones ou non. Citons par exemple : le Comité général d'action des Marolles à 1000 Bruxelles, la Maison de la Solidarité à 1000 Bruxelles, L'Institut technique de mécanique, électricité et radio-télévision à Bruxelles, les Cours commerciaux du soir à Schaerbeek, l'institut d'optique Raymond Tibaut à Ixelles, le projet de Cohésion sociale Syndicat des locataires à Anderlecht et Turkish Lady à saint Josse...

D'autres ne sont plus répertoriés car aucune action d'alphabétisation n'a pu être identifiée pour la période 2007-2008.

34

Certains de ces organismes n'ont pas répondu à l'enquête de Lire et Ecrire qui n'a aucun caractère obligatoire, mais ont été identifiés comme menant une action d'alphabétisation soit par Lire et Ecrire, soit par les Administrations membres du Comité de pilotage.

Certains opérateurs bruxellois font partie d'un mouvement d'Education permanente, reconnu globalement à l'échelle de la Communauté française, tout en étant subventionné à titre individuel par la COCOF. Dans ce cas, ils sont mentionnés comme organismes porteurs. Le nom du mouvement d'Educa-

tion permanente est indiqué entre parenthèse.

Ce tableau indique les sources de subventionnement spécifiques à la Région de Bruxelles-Capitale : Bruxelles Formation et différents secteurs de la COCOF : Formation professionnelle, Cohésion sociale, Ecole de devoirs, Santé, Logement, Culture, Education permanente...

En 2008, Lire et Ecrire Bruxelles, a collaboré avec 41 opérateurs dans le cadre d'une convention annuelle telle que le prévoit le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA). Dans la majorité des cas, ces opérateurs cumulent leur propre offre de formation avec des actions de formation en partenariat avec Lire et Ecrire qui délègue des formateurs pour assumer les cours qui font l'objet de collaborations. Ces organismes sont repérables par l'astérisque qui les accompagne.

Commune		Nombre de conventions	Nombre Apprenants Cours L&E	Nombre Apprenants Convention (PBA)	Personnel rémunéré des Locales (ETP)
1020 Laeken	Locale Centre	8	99	340	12 (11,8 ETP)
1030 Schaerbeek	Locale Nord-Est	9	210	289	14 (13,8 ETP)
1050 Ixelles	Locale Sud-Est	5	243	139	12 (12 ETP)
1060 Saint Gilles	Locale Sud	6	182	201	11 (10,6 ETP)
1070 Anderlecht	Locale Ouest	7	254	153	14 (13,6 ETP)
1080 Molenbeek	Locale Nord-Ouest	6	232	138	14 (13,6 ETP)
1080 Molenbeek/ 1050 Ixelles	Régionale / ARAE / Cellule Recherche et Développement	Sans objet	Sans objet	Sans objet	25
TOTAL		41	1220	1260	102 (96,9 ETP)

Dans le tableau des organismes classés par siège social, Lire et Ecrire Bruxelles est mentionné en tant qu'organisme porteur¹¹.

Cette Régionale de Lire et Ecrire est organisée en 6 Locales. Chacune d'elles anime une coordination sur le territoire d'une zone, propose une offre d'alphabétisation sur celui-ci et gère des actions de partenariat avec certains opérateurs via des conventions. Tout le personnel de Lire et Ecrire Bruxelles est rémunéré. Le tableau de la page précédente reprend les données concernant chacune des Locales et permet d'appréhender l'action au niveau de chaque commune bruxelloise.

En plus du personnel des 6 Locales, Lire et Ecrire Bruxelles emploie également du personnel au niveau de sa Régionale, dans les services administratifs, financiers et ressources humaines, au pôle pédagogique, à la Cellule Recherche et Développement et à la cellule RAE.¹¹

En ce qui concerne Vie féminine, il en va de même : les chiffres repris sont ceux de la Régionale. Ce mouvement d'Éducation permanente compte 4 antennes de formation sur le territoire de la Région bruxelloise. Certaines de ces associations sont conventionnées avec Lire et Ecrire, ce qu'indique le tableau ci-dessus en mentionnant un astérisque.

Commune		Nombre de Apprenants VF	Nombre Apprenants Convention	Personnel rémunéré (ETP)	Personnel Bénévoles (Nbre)
1020 Laeken	Maison Mosaïque*	136	73*	2 + L&E* (1,3ETP)	8 (44h/sem)
1030 Schaerbeek	Maison Mosaïque	99	0*	2 (1,06 ETP)	8 (20h/sem)
1050 Ixelles	Espace Couleurs Femmes*	0	18*	L&E	0
1090 Jette	Espace Femmes Jette*	32	20*	2 (1ETP)	1 (6h/sem)
		267	111*	6 + L&E* (3,9 ETP)	17 (70h/sem)

ADEPPI est le principal opérateur qui assure les cours d'alphabétisation dans les 3 prisons bruxelloises :

- Forest
- Berkendael
- Saint-Gilles

L'Enseignement de Promotion sociale intervient aussi en prison en Wallonie et à Bruxelles.

Nous ne disposons que du nombre global d'apprenants (810 apprenants) pris en charge par ADEPPI qui mène aussi son action dans plusieurs prisons de la Région wallonne, mais dont le siège administratif est situé à Bruxelles.

¹¹ Toutes les informations relatives aux 6 Locales de Lire et Ecrire sont donc reprises globalement dans la commune du siège social de la Régionale bruxelloise.

2.3.2. TABLEAU DES ORGANISMES BRUXELLOIS CLASSÉS PAR SIÈGE SOCIAL

DONNÉES 2007-2008 (EDL 2009)

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles							
1000	Bruxelles	Arc-en-ville	1	30	0	0	10	26h	2
1000	Bruxelles	ASE Anneessens*	1	48*	L&E	L&E	0	0	2
1000	Bruxelles	Ateliers du Soleil	1	331	11	6,5	0	0	2; 8
1000	Bruxelles	Bruxelles laïque (Régionale du CAL)	1	200	7	5,5	0	0	2; 4; 8
1000	Bruxelles	Camélia	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1000	Bruxelles	Caria (Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation)	2	115	6	2,7	24	72h	1;8
1000	Bruxelles	Centre social du Béguinage	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1000	Bruxelles	Centre TEFO*	1	53+ 55	3+ L&E1,4 =L&E2		12		2; 8
1000	Bruxelles	Comité général d'action des Marolles	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1000	Bruxelles	Cours de langue	1	104	4	NC	0	0	2; 3
1000	Bruxelles	Formosa	1	91	2	1,26	7	56h	2; 8
1000	Bruxelles	Institut technique de mécanique, électricité et radio-télévision	1	10	1	NC	0	0	2; 3
1000	Bruxelles	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (LEEP)	13	120	9	6,95	0	0	1; 2; 8
1000	Bruxelles	Maison culturelle belgo-roumaine Arthis	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1000	Bruxelles	Maisons de quartier - Buurthuizen							
		Centre d'animation sociale de quartier	3	90	3	2	2	14h	1; 2; 8

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

ORGANISME BRUXELLOIS (SIÈGE SOCIAL)

Secteur de subvention-formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴															
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs		Enseignement Promotion sociale		Formation professionnelle		Educ. perm.	Coh. soc.	Culture hors EP		Santé		Log.	Autres	
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF		
					X																					
		X								O	X	X														
	X	X	X	X		X	X			O	X							X	X							
	X	X								O		X						X	X	X						
					X																					
	X	X					X			O	X							X	X							
			X		X		X			O	X	X														
X										O			X					X								
X										O			X													
		X					X			O								X	X	X						
	X	X								O								X		X						
					X							X														

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
1000	Bruxelles	Maison de quartier Joseph Swinnen*	1	58 + 49*	4+	2,55 + L&E	1	11h	1; 4; 8
1000	Bruxelles	Maison de la Solidarité	NC	NC	NC	NC	NC	NC	2; 8
1000	Bruxelles	Projet Alpha - Département de l'Insertion socioprofessionnelle - DISP-CPAS de Bruxelles	1	82	6	3,15	0	0	2; 8
1000	Bruxelles	Union des locataires du quartier Nord-Projet de cohésion sociale "Quartier Nord"	1	24	1	0,25	0	0	1
1020	Laeken	Alpha Laeken - Entraide de Bruxelles*	1	13	L&E	L&E	0	0	2
1020	Laeken	La Chôm Hier (AID + EP)* <CIEP MOC>	1	178 + 47*	15+	12,73+ L&E	0	0	1; 2
1030	Schaerbeek	APAB	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1030	Schaerbeek	Atelier des Petits Pas	1	27	2	1	0	0	2
1030	Schaerbeek	Cedas	1	45	2	1,5	0	0	1
1030	Schaerbeek	Cours commerciaux du soir	1	63	3	NC	0	0	2; 3
1030	Schaerbeek	Gaffi* (Culture et Développement)	1	152 + 44*	16 + L&E	11,88 + L&E	0	0	1; 2; 4; 8
1030	Schaerbeek	Harmonisation sociale schaarbeekoise	Nc	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1030	Schaerbeek	Inférences	1	142	0	0	7	102h	2; 8
1030	Schaerbeek	Institut technique supérieur Cardinal Mercier	1	5	1	NC	0	0	2; 3
1030	Schaerbeek	Le Figuier Service social musulman	1	45	3	1,5	0	0	2
1030	Schaerbeek	L'Esperluète	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1030	Schaerbeek	Maison de quartier d'Helmet	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1030	Schaerbeek	Media femmes Internationale asbl	1	80	2	1,5	1	5h	1; 2

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴																	
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs		Enseignement Promotion sociale		Formation professionnelle		Educ. perm.		Coh. soc.		Culture hors EP		Santé		Log.		Autres
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF		
	X	X					X			O	X						X		X						X			
					X																							
					X																							
		X					X			O		X							X									
	X	X	X	X						O	X																	
		X									X																	
	X	X					X			O	X	X					X	X	X									
X		X	X	X			X			O	X	X														X		
		X																										
		X					X			O		X																
X		X																										
	X	X	X	X																								
		X					X			O	X	X																
	X	X	X	X			X			O																		
		X									X																	
	X	X	X	X							X																	
		X					X			O	X	X																

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles							
1030	Schaerbeek	Partenariat D+* <CIEP MOC>	1	46*	L&E	L&E	0	0	2
1030	Schaerbeek	Soleil du Nord*	1	43*	L&E	L&E	NC	NC	2
1030	Schaerbeek	Vie Féminine Bruxelles*	4	267 + 111*	6 + L&E*	3,9	17	70h/ sem	1; 2
1040	Etterbeek	CATI (Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés)	1	113	0	0	12	24h	1; 2; 8
1040	Etterbeek	Centre culturel d'Etterbeek* (Espace Senghor)	1	77*	L&E	L&E	0	0	2
1040	Etterbeek	L'Aile (Association d'Insertion, de Liberté et d'Echange)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1040	Etterbeek	Le Pivot	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1040	Etterbeek	Proforal	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1040	Etterbeek	Welcome Babelkot	1	65	3	0,85	19	124h	1; 2; 8
1050	Ixelles	Agora Centre hellénique interculturel	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1050	Ixelles	Centre de phonétique appliquée de Bruxelles	1	71	2	NC	0	0	2; 3
1050	Ixelles	Cohésion sociale ixelloise	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1050	Ixelles	EPFC 5	1	112	4	NC	0	0	1
1050	Ixelles	EPFC 6	1	80	7	NC	0	0	1; 6
1050	Bruxelles	Habitat et Rénovation*	1	17*	L&E	L&E	0	0	1
1050	Ixelles	Institut Fernand Cocq - Cours de promotion sociale d'Ixelles	1	79	3	NC	0	0	2; 3
1050	Ixelles	Institut de formation des cadres pour le développement (IFCAD)	1	122	4	NC	0	0	2; 3
1050	Ixelles	Institut d'optique Raymond Tibaut	1	9	1	NC	0	0	2; 3

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴													
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Coh. soc.	Culture hors EP	Santé	Log.	Autres				
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF
		X																						
	X	X			X					O	X						X	X	X					
		X																						
		X					X			O	X	X						X	X	X				
		X									X													
	X		X	X															X					
X										O			X											
X										O			X											
X										O			X											
					X						X													
X										O			X											
X										O			X											
X										O			X											
X										O			X											
X										O			X											

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles							
1050	Ixelles	Le Maître Mot*	1	11	L&E	L&E	0	0	2
1050	Ixelles	Maison de l'Amérique latine	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1060	Saint-Gilles	Centre familial belgo-immigré	1	40	3	1,2	0	0	2
1060	Saint-Gilles	Collectif d'alphabétisation (Collectif Alpha)	3	669	43	36	0	0	1
1060	Saint-Gilles	Cours de Promotion sociale	1	203	8	NC	0	0	1; 6
1060	Saint-Gilles	Hispano Belga* (Sociedad hispano belga asbl)	1	45*	L&E	L&E	0	0	2
1060	Saint-Gilles	Nadi*	1	13 + 44*	1+ L&E	1+ L&E	3	13h30	1
1060	Saint-Gilles	Quef (Quartier et Famille)	1	65	4	1,2	2	12h30	2; 8
1060	Saint-Gilles	Resto du Cœur*	1	10*	L&E	L&E	0	0	4
1070	Anderlecht	AMLA (amis de la morale laïque)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1070	Anderlecht	Bibliothèque communale Maurice Carême*	1	20*	L&E	L&E	0	0	1
1070	Anderlecht	CASG La Rosée*	1	38*	L&E	L&E	0	0	2
1070	Anderlecht	Centre anderlechtois de formation (CAF)	1	90	8	7,5	0	0	1; 4
1070	Anderlecht	Convergences*	1	14	L&E	L&E	0	0	2
1070	Anderlecht	Cours de Promotion sociale Erasme	1	533	11	NC	0	0	1; 2; 3
1070	Anderlecht	Institut Roger Lambion	1	12	1	NC	0	0	2; 3
1070	Anderlecht	La Maison des enfants d'Anderlecht*	1	54 + 22*	3 + L&E	1,2 + L&E	1	2h	1
1070	Anderlecht	Le Cactus	1	95	4	3,5	0	0	1; 2
1070	Anderlecht	Le Manguier en fleurs*	2	92 + 25*	3 + L&E	2,7 + L&E	1	6h	2; 8
1070	Anderlecht	Les Amis de l'Étincelle	1	12	1	0,6	0	0	1

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴																	
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs		Enseignement Promotion sociale		Formation professionnelle		Educ. perm.		Coh. soc.		Culture hors EP		Santé		Log.		Autres
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF		
		X					X			O		X							X									
	X	X					X			O	X	X							X									
	X	X	X	X		X	X			N																		
X		X					X			O			X															
		X					X			O	X	X								X								
					X					O																		
					X					O																		
					X					O																		
					X					O																		
					X					O																		
					X					O																		
					X					O																		
					X					O	X	X							X	X								
X			X				X			O		X																
X										O			X															
		X					X			O	X	X							X	X								
	X	X					X			O										X								
		X					X			O	X	X								X								
					X					O	X																	

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
			* = Convention avec L&E Bruxelles						
1070	Anderlecht	Projet de Cohésion sociale Peterbos* (ex-RISO)	1	23*	L&E	L&E	0	0	2
1070	Anderlecht	Projet de Cohésion sociale - Syndicat des locataires*	1	10*	L&E	L&E	0	0	1
1070	Anderlecht	Service d'accompagnement de Bruxelles	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1070	Anderlecht	Service ISP - CPAS Anderlecht	1	14	1	0,5	0	0	2
1080	Molenbeek	Administration communale	1	15*	L&E	L&E	0	0	2
1080	Molenbeek	Alpha-Signes	1	45	7	6,3	0	0	2
1080	Molenbeek	Foyer des jeunes*	1	36*	L&E	L&E	0	0	1
1080	Molenbeek	Institut Emile Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale	1	36	1	NC	0	0	2; 3
1080	Molenbeek	La Porte verte* - Snijboontje	2	131 + 26*	5 + L&E	3,75+ L&E	7	68h	1; 2; 8
1080	Molenbeek	La Rue	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1080	Molenbeek	Le Jardin ensoleillé	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1080	Molenbeek	Le Piment	1	177	12	9,25	0	0	1; 4; 8
1080	Molenbeek	Lire et Ecrire Bruxelles (6 Locales)	8 + 41*	1220 + 1259*	102	96,9	0	0	1; 2
1080	Molenbeek	Maison de la femme	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1080	Molenbeek	MEDES	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1080	Molenbeek	SAMPA (Service d'aide aux Molenbeekois primo-arrivants)	1	324	9	7,8	0	0	2; 8
1081	Koekelberg	CPAS de Koekelberg*	1	25*	L&E	L&E	0	0	2; 8
1081	Koekelberg	Maison en couleurs (Maison de quartier de Koekelberg)	1	95	4	1,37	0	0	1; 8

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles							
1082	Berchem-Sainte-Agathe	Mes-Tissages*	1	16*	L&E	L&E	0	0	2
1083	Ganshoren	Centre culturel de Ganshoren La Villa	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1090	Jette	Centre d'Entraide de Jette	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1090	Jette	Cohésion sociale de Jette	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1120	Neder-over-Hembeek	Union des Locataires du quartier Nord*	1	38*	L&E	L&E	0	0	2
1140	Evere	Centre culturel d'Evere* (Alpha Evere)	1	131 + 35*	2 + L&E	1,5 + L&E	11	77h	1; 8
1140	Evere	I.E.P.S.C.F. Evere-Laeken-Bruxelles	1	127	7	NC	0	0	1; 2; 3
1150	Woluwé-St-Pierre	I.E.P.S.C.F. Woluwé-Saint-Pierre	1	117	3	NC	0	0	2; 3
1160	Auderghem	Institut Auderghemois de Promotion sociale	1	111	2	NC	0	0	2; 3
1160	Auderghem	Le Pavillon*	1	95+11*	2+ L&E	1,5+ L&E	10	33,5	1; 8
1170	Watermael-Boitsfort	Watermael-Boitsfort en plein air (Maison de quartier du Dries)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1180	Uccle	Animation-Prévention socioculturelle (Le Pas)	1	20	0	0	4	12h	1; 2; 8
1180	Uccle	Cours de Promotion sociale d'Uccle	1	139	5	NC	0	0	1; 2; 3
1180	Uccle	I.E.P.S.C.F. Uccle-Anderlecht-Bruxelles	1	89	2	NC	0	0	2; 3
1190	Forest	ADEPPI (Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées)	10 (Bxl=3)	810	24	16,5	0	0	1, 4, 8
1190	Forest	Convivialités	1	28	2	1,1	1	3h	2

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴															
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Coh. soc.	Culture hors EP	Santé	Log.	Autres						
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF		
					X																					
		X																								
		X									X															
		X			X																					
							X		O		X							X			X	X				
X										O			X													
X										O			X													
X										O		X														
		X					X			O		X														
										O																
				X													X									
		X					X			O									X							

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social)	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
			x* = Convention L&E ()* = chiffre global non donné détail repris pour chaque opérateur conventionné	x* = Convention L&E	Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles							
1190	Forest	Entraide et Culture*	1	115 + 29*	4 + L&E	4 + L&E	1	6h	2; 8
1190	Forest	Maison des femmes*	2	31 + 60*	2 + L&E	1,1 + L&E	0	0	1
1190	Forest	Partenariat Marconi * (Maison de quartier)	1	13*	L&E	L&E	0	0	2
1200	Woluwé-Saint-Lambert	CASG Wolu- Services* (Alpha Andromède)	1	16 + 22*	4+ L&E	0,95 + L&E	0	0	2
1200	Woluwé-Saint-Lambert	Cours communaux de langues modernes	1	152	3	NC	0	0	2; 3
1210	St-Josse-Ten-Noode	Africa sub Sahara	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1210	St-Josse-Ten-Noode	Avenir*	1	12 + 13*	1 + L&E	0,1 + L&E	2	8h	2
1210	St-Josse-Ten-Noode	CTL La Barricade	1	24	1	0,5	2	12h	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Dialogue Afrique-Europe (DAE)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1210	St-Josse-Ten-Noode	GAMS	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1210	St-Josse-Ten-Noode	Institut Kurde de Bruxelles*	1	22*	L&E	L&E	0	0	2
1210	St-Josse-Ten-Noode	ISPAT (Insertion Socioprofessionnelle Action Travail)	1	27	2	2	0	0	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	La Voix des femmes*	1	116 + 44*	2+ L&E	2+ L&E	3	14h	1; 2; 8
1210	St-Josse-Ten-Noode	Progrès	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1210	St-Josse-Ten-Noode	SIMA Bruxelles* (Service d'Intégration Mission Action)	1	109 + 17*	4+ L&E	3,6 + L&E	0	0	2; 8
1210	St-Josse-Ten-Noode	Turkish Lady	1	25*	L&E	L&E	NC	NC	2

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴																	
CF		COCOF				CF	COCOF				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs		Enseignement Promotion sociale		Formation professionnelle		Educ. perm.		Coh. soc.		Culture hors EP		Santé		Log.		Autres
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Cohésion sociale	Formation professionnelle	Bruxelles Formation		CF	COCOF	CF	Bxl Form.	COCOF	Bxl Form.	CF	COCOF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	CF	COCOF	COCOF		
		X					X			O	X	X							X									
		X					X																					
	X	X					X			O	X	X																
					X					O	X																	
X																												
		X					X			O		X								X								
		X	X				X					X																
		X					X			O	X																	
	X	X		X			X			O		X						X	X	X								
	X	X					X			O	X																	
					X					N																		

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

2.3.3. LECTURE DU TABLEAU BRUXELLOIS

Les 121 organismes bruxellois¹³ recensés dans le tableau proposent une offre de formation aux apprenants. Sur l'ensemble de ces opérateurs, deux seulement se consacrent exclusivement à l'alphabétisation et développent des activités spécifiques dans ce domaine : Le Collectif d'alphabétisation (Collectif Alpha) et Lire et Ecrire Bruxelles. Ces organismes ont des antennes locales qui leur permettent de proposer une offre d'alphabétisation dans différentes communes et remplissent également d'autres missions comme la sensibilisation des publics, un centre de ressources et de documentation pour le secteur, l'organisation de formation destinées aux formateurs...

La localisation des organismes par siège social ne coïncide pas toujours avec leur aire géographique d'action. Ainsi l'asbl Habitat et Rénovation dont le siège social est situé à Ixelles organise ses cours à 1000 Bruxelles. Il en va de même pour le Cati dont le siège social est à Etterbeek, mais dont les cours se donnent à Schaerbeek. Le Collectif Alpha dont le siège social est situé à Saint Gilles a, en plus de son implantation saint-gilloise, deux antennes, l'une à Molenbeek, l'autre à Forest. La Régionale bruxelloise de Lire et Ecrire est composée de 6 Locales. Chaque Locale intervient sur une zone et y propose une offre de formation aux apprenants.¹⁴

13 Pour rappel, ce tableau reprend une liste cumulative d'organismes, basée sur les informations fournies par Lire et Ecrire d'une part et les Administrations représentées au Comité de pilotage d'autre part. Ce tableau ne reprend pas Lire et Ecrire Communauté française, une des composantes du mouvement d'Education permanente Lire et Ecrire puisque cette asbl, active sur le territoire de la Communauté française, de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale n'organise pas de formation pour les apprenants.

14 La localisation des antennes de cours est reprise au point 2.5 de ce chapitre consacré à la cartographie de l'offre. La liste des adresses de lieux de formation actifs en 2007-2008 est reprise dans les annexes en fin d'ouvrage. D'une année à l'autre, il peut y avoir des variations en fonction de la demande et des choix opérés par les opérateurs.

Pour la majorité des autres organismes, il a été possible d'identifier d'autres activités dans le champ de l'alphabétisation, principalement en Cohésion sociale notamment à travers le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA). Beaucoup mènent des activités hors champ de l'Alpha et du FLE. Cela confirme le fait que la plupart des organismes intègrent une dimension d'alphabétisation à une action plus large à l'échelle d'un quartier ou à l'égard d'un public spécifique.

Le secteur de l'Education permanente subventionne également d'autres actions que la formation des apprenants stricto sensu : Centre de documentation spécialisé du Collectif Alpha, campagnes et actions de sensibilisation, formation de formateurs...

46 organismes ont une activité d'école de devoirs et sont reconnus par l'ONE et/ou la COCOF pour cette action de soutien scolaire.¹⁵

L'examen des données amène à distinguer différents types de situation :

- Situation de monosubventionnement : ces organismes sont financés par un seul secteur : ils sont au nombre de 68.
- Situation de polysubventionnement : ces 26 organismes sont financés par plusieurs secteurs ou Administrations.
- Situation où le financement public n'a pas pu être identifié : C'est le cas de 27 organismes.
 - soit parce que l'organisme n'est pas financé par un pouvoir public,
 - soit parce qu'il n'est pas subventionné par un pouvoir public représenté au Comité de pilotage.

15 La liste a été actualisée sur base des écoles de devoirs reconnues au 1^{er} juin 2009, publiée sur le site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Pour rappel, certaines écoles de devoirs fonctionnent sans être reconnues. Ces dernières ne sont pas mentionnées dans le tableau.

Nombre d'organismes en situation de monosubventionnement¹⁶

Secteurs/ Administrations ¹⁷	Pouvoir Public	Nombre total d'organismes menant une action d'alpha- bétisation recen- sés par une Administration ou secteur	Nbre d'or- ganismes sub- ventionnés par un seul secteur ou Administra- tion pour son action d'alphabé- tisation
Promotion sociale	CF	20	20
Education permanente	CF	22	1
Cohésion sociale	COCOF	74	45
Formation professionnelle (ISP-COCOF)	COCOF	9 OISP ¹⁸	0
Formation professionnelle (Bruxelles Formation)	COCOF	1 + frais stagiaires des 9 OISP	1 ¹⁹
Politique des handicapés (Bruxelles Formation)	COCOF	1	1 ²⁰

Nombre d'organismes en situation de polysubventionnement²¹

Secteurs/ Administrations	Pouvoir Public	Nombre d'organismes polysubventionnés
Education permanente + Cohésion sociale	CF + COCOF	16
Education Permanente + Cohésion sociale + Bruxelles Formation	CF + COCOF	1 ²²
Education permanente + Cohésion sociale + Formation professionnelle (ISP-COCOF) + Bruxelles Formation	COCOF	5 ²³
Formation professionnelle (ISP-COCOF) + Bruxelles Formation	COCOF	4

- 16 Les informations fournies dans ce tableau ne concernent que les Administrations membres du Comité de pilotage. Le subventionnement des organismes par chaque Administration est indiqué pour la période 2007-2008. Ce premier tableau indique le nombre total d'organismes d'Alpha/Alpha FLE recensés par chaque Administration et le nombre d'organismes recensés et subventionnés par cette seule Administration. Un deuxième tableau consacré au polysubventionnement reprend le nombre d'opérateurs subventionnés par différentes Administrations du Comité de pilotage pour leurs actions d'alphabétisation.
- 17 Ce tableau ne reprend que les organismes subventionnés par une seule Administration membre du Comité de pilotage. Dès que deux Administrations interviennent dans le financement d'une action, on considère qu'il y a polysubventionnement même si cela ne concerne qu'un secteur. A titre d'exemple : Bruxelles Formation et le secteur de la Formation professionnelle de la COCOF qui interviennent dans le financement des 9 OISP bruxelloises. Voir notes 18 et 19.
- 18 En ce qui concerne les 9 OISP, ils sont repris dans le tableau des organismes polysubventionnés :
- 5 OISP sont subventionnés par le Secteur de la Formation professionnelle de la COCOF (ISP). Ils le sont également par le secteur de la Cohésion sociale (COCOF) et celui de l'Education permanente (Communauté française). Bruxelles Formation intervient aussi dans la prise en charge des frais stagiaires. Ils sont repris plus bas dans le tableau des organismes polysubventionnés.
- 4 OISP sont subventionnés par le secteur de la Formation professionnelle (ISP) de la COCOF. Bruxelles Formation intervient dans la prise en charge des frais stagiaires. Il est utile de rappeler que, dans le cadre du Décret de 1995 relatif à l'Insertion socioprofessionnelle, l'intervention financière de Bruxelles Formation porte sur la prise en charge des indemnités et des frais de déplacement des stagiaires qui ont un contrat de formation F70 Bis avec Bruxelles Formation. Ce contrat implique que les cours soient suivis dans une association reconnue comme organismes d'Insertion socioprofessionnelle par le secteur de la Formation professionnelle de la COCOF (secteur ISP).
- 19 Bruxelles Formation est la seule Administration du Comité de pilotage qui finance ADEPPI pour ses actions d'alphabétisation dans les prisons bruxelloises. Cet organisme est, par ailleurs, financé notamment par le FSE et ACTIRIS qui ne font pas partie du Comité de pilotage. Il est également financé par le secteur de l'Education permanente, mais pas pour ses actions de formation en alphabétisation stricto sensu.
- 20 Bruxelles Formation subventionne Alpha-Signes qui travaille avec un public de personnes mal-entendantes. Cet organisme est par ailleurs financé, notamment par le FSE et ACTIRIS.
- 21 Le décompte des organismes polysubventionnés se base sur le croisement des informations fournies par les Administrations membres du Comité de pilotage. Le détail de ces informations est repris dans le tableau des organismes classés par siège social où le subventionnement de chaque pouvoir public est indiqué par une croix.
- 22 Lire et Ecrire Bruxelles est dans ce cas.
- 23 Sur les 9 OISP bruxellois, 5 organismes sont dans le cas d'un subventionnement par les secteurs de l'Education permanente, de la Cohésion sociale et de la Formation professionnelle (secteur ISP de la COCOF et Bruxelles Formation pour les interventions stagiaires) : les ateliers du soleil, la Chôm'Hier, le Gaffi, le Collectif d'alphabétisation et le Piment.

2.4. REGION WALLONNE

2.4.1. PARTICULARITÉS DU TABLEAU WALLON

Le tableau wallon recense 167 organismes²⁴.

Il reprend les sources de subventionnement spécifiques à la Région wallonne qui n'interviennent pas du côté bruxellois :

- Le Forem
- La Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche (DG06) dont la Direction des Politiques transversales est en charge des politiques d'alphabétisation
- La Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DG05).

Lire et Ecrire en Wallonie n'est pas repris dans ce tableau puisqu'il ne s'agit pas d'un organisme de formation mais d'une instance de coordination entre les 8 Régionales. Le tableau reprend donc les sièges sociaux de ces Régionales qui organisent de nombreuses antennes de formation à l'intérieur de leur bassin territorial. Le même traitement a été appliqué au CIEP du MOC et à Vie féminine dont certaines Régionales organisent des formations d'alphabétisation. Lire et Ecrire, le CIEP et Vie féminine sont des mouvements d'Education permanente subventionnés par la Communauté française, mais dont les Régionales peuvent être subventionnées à titre individuel par la Région wallonne.

Il faut signaler la situation particulière de Lire et Ecrire Namur. Cette Régionale a conclu des conventions avec des organismes locaux qui ont des apprenants relevant du partenariat, mais peuvent aussi avoir leurs propres groupes de formation et donc du personnel pour remplir cette mission. Le tableau permet d'identifier cette situation particulière en Région wallonne.

Le Forem intervient dans le défraiement des demandeurs d'emploi complets indemnisés suivant des cours dans des OISP ainsi que pour des programmes de formation de formateurs.

Depuis 2006, le Plan Alpha et la mise en place d'un appel à projets ciblé sur le FLE, l'Alpha et le CEB permet au Forem de subventionner des actions ponctuelles pouvant être menées par des écoles de Promotion sociale, des organismes d'Education permanente et des organismes d'Insertion socioprofessionnelle (OISP). Depuis 2008, une nouvelle mesure a été intégrée au Plan Alpha : français écrit.

²⁴ Pour rappel, ce tableau reprend une liste cumulative d'organismes, basée sur les informations fournies par Lire et Ecrire d'une part et les Administrations, d'autre part.

2.4.2. TABLEAU DES ORGANISMES WALLONS CLASSÉS PAR SIÈGE SOCIAL

DONNÉES 2007-2008 (EDL 2009)

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
1300	Wavre	Ta'Awun	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1348	Louvain-la-Neuve	Collectif des femmes	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1400	Nivelles	Lire et Ecrire Brabant wallon	14	357	20	15,1	34	NC	1;2;4
1400	Nivelles	IPEPS de Nivelles	1	25	1	NC	0	0	2; 3
1420	Braine-l'Alleud	SAN (Solidarités alternatives nouvelles)	1	62	3	2	5	27h	1; 8
1450	Chastre	Alpha Chastre	1	19	0	0	10	25h	1
1480	Tubize	Alpha Tubize	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1480	Tubize	Cadreci	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	Action sociale au Bernalmont	1	31	2	1,5	16	46h	1; 2; 4
4000	Liège	Agora-Centre hellénique et interculturel Agora	1	145	7	6	3	18h	1
4000	Liège	asbl Santé Nord	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	CAP Migrants (ex-Service social Aumônerie étrangers)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	Centre multimedia Don Bosco	1	18	1	0,5	3	20h	1; 2; 8
4000	Liège	CLAJ- Centre liégeois d'aide aux jeunes	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	Eclat de rire	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	Ecole de commerce et d'informatique - Enseignement de Promotion sociale	1	78	2	NC	0	0	2; 3
4000	Liège	Ecole de la femme prévoyante - Ecole de Seraing	1	5	4	NC	0	0	6
4000	Liège	Ecole des Arts et Métiers - Enseignement de Promotion sociale	1	32	2	NC	0	0	2; 3

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

ORGANISME WALLON (SIÈGE SOCIAL)

Secteur de subventionnement Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle		Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé		Log.	Autres	
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
		X									N	X											
	X	X				X					N												
	X		X	X		X					N												
X											O		X										
		X									O	X						X					
					X						N												
				X							O	X					X						
		X									O												
		X									O												
		X				X																	
		X				X																	
					X							X											
X											O		X										
X											O		X										
X											O		X										

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
4000	Liège	EDIT asbl	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	GASS (Cela)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	Institut de formation continue - Enseignement de Promotion sociale	1	342	10	NC	0	0	1; 2; 3
4000	Liège	Institut Saint-Laurent - Promotion sociale	1	156	11	NC	0	0	1; 2;3; 4
4000	Liège	Jeunes Emploi Formation	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4000	Liège	La Marguerite	1	32	3	3	0	0	1; 2
4000	Liège	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (LEEP) asbl - Régionale de Liège	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1
4000	Liège	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	4	367	27	23,06	1	NC	1; 2; 4
4000	Liège	Maison Blanche de Glain	1	36	4	0,95	3	7h	2; 8
4000	Liège	Revers	1	8	1	0,2	0	0	1; 4
4000	Liège	Sainte Walburge	1	53	3	0,5	1	2h	2
4000	Liège	Service social des étrangers (S.S.E.)	1	39	5	3,5	0	0	4
4000	Liège	Vie Féminine Liège-Seraing-Verviers	4	NC	NC	NC	NC	NC	2
4020	Liège	Aide aux personnes déplacées (APD)	1	118	5	3,5	5	28,5h	2; 8
4020	Liège	APODI	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4020	Liège	Association Interrégionale de Guidance et de Santé (AIGS) asbl- alternatives Formations	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1
4020	Liège	Collectif des femmes africaines Ebène plus	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4020	Liège	Dignité humaine	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4020	Liège	Ecole de la femme prévoyante - Ecole de Liège	1	27	1	NC	0	0	2; 3

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴											
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle		Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé		Log.	Autres
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem	Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
				X																		
	X	X										X										
X										O		X										
X										O		X										
		X																X				
				X																		
	X		X	X		X				N												
		X				X				O	X						X					
	X									O						X						
		X								O	X											
		X								O							X					
				X																		
		X										X										
X										O		X										

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
4020	Liège	Espace lecture de Droixhe Ville de Liège- Lecture publique	1	5	1	0,2	0	0	1
4020	Liège	Institut de technologie - Enseignement de Promotion sociale	1	21	7	NC	0	0	2; 3; 6
4020	Liège	La Bobine	1	143	12	7,65	0	0	2
4020	Liège	La Tchicass	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4020	Liège	Le Monde des possibles	1	121	2	1,2	4	20h	2; 4; 8
4020	Liège	Télé-service Liège (Natolo)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4040	Herstal	Congo Santé	1	10	1	0,25	2	8h	2
4040	Herstal	IPEPS de Herstal	1	248	13	NC	0	0	1; 2; 3; 4
4040	Herstal	La Charlemagn'rie	1	70	9	6,08	3	27h	1; 2; 4; 5
4040	Herstal	Sentiers vers la réussite (SVR)	1	154	5	4,6	0	0	2
4051	Chaufontaine	CPAS	1	13	EPS2	0,6	0	0	2; 8
4100	Seraing	Institut provincial d'Enseignement secondaire de Promotion sociale de Seraing	1	447	17	NC	0	0	1; 2; 3; 4
4101	Jemeppe-sur-Meuse	Asbl Tshintu	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4101	Jemeppe-sur-Meuse	Msaada Foundation	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4102	Ougrée	CPAS de Seraing/ AMO La Débrouille	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4300	Waremme	Ecole des femmes prévoyantes socialistes de Waremme	1	13	1	NC	0	0	1
4400	Flémalle	Télé-Service Flémalle	1	8	0	0	2	8h	1
4420	Saint-Nicolas	ASNT (Accompagnement et sensibilisation aux nouvelles technologies)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé	Log.	Autres			
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
					X																		
X				X							O		X										
	X	X	X								O							X					
		X										X											
		X										X						X					
X							X				O		X					X					
			X	X							O	X						X					
					X													X					
					X													X					
X											O		X										
		X																					
		X																					
X											O		X										
	X																						
		X																					

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
4432	Ans	I.E.P.S.C.F. d'Ans	1	54	4	NC	0	0	1; 4
4460	Grâce-Hollogne	I.E.P.S.C.F. de Grâce-Hollogne	1	91	2	NC	0	0	1; 2; 3
4500	Huy	Aide et Reclassement	3	66	8	2,46	0	0	1; 2
4500	Huy	Association des femmes albanaises Dora Dores	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4500	Huy	IPEPS de Huy Waremmé	1	225	21	NC	0	0	1; 6; 7
4520	Wanze	Réussir à l'école	1	6	1	0,25	0	0	1
4600	Visé	Zéphyr-Formation	2	115	6	1,4	3	28h	1; 8
4670	Blégny	CPAS	1	26	3	0,8	0	0	2
4670	Blégny	I.E.P.S.C.F. de Blégny	1	52	3	NC	0	0	1; 2; 3
4680	Oupeye	CPAS de Oupeye Ecole de la Connaissance	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4800	Verviers	A.V.E.C. - Le Baobab	1	70	0	0	7	85h	2; 8
4800	Verviers	Centre culturel et éducatif somalien (CCES)	1	40	3	1,5	2	24h	1
4800	Verviers	Centre femmes Verviers	1	58	2	2	16	37h	1; 2
4800	Verviers	Ecole de Promotion sociale FPS Verviers	1	83	4	NC	0	0	1; 2; 3
4800	Verviers	IPEPS Orientation technologique	1	224	16	NC	0	0	1; 2; 3; 4; 6
4800	Verviers	Lire et Ecrire Verviers	2	313	23	17,72	12	56h	1; 2
4800	Verviers	Prévention Aide à la jeunesse - La Paje	1	30	1	0,25	0	0	2
4800	Verviers	SIMA	NC	NC	NC	NC	NC	NC	2
4800	Verviers	Vie Féminine Verviers	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
4960	Malmédy	Couleur Café	1	34	0	0	4	12h	1, 4, 8
4960	Malmédy	Options Education permanente	5	83	1	0,8	6	24h	2; 4; 8
5000	Namur	Alpha 5000*	1	90 + 64*	7+ L&E*	3,47 + L&E*	2	6h	1

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé	Log.	Autres			
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
X						X					O	X											
X							X				O	X											
				X		X					O			X									
		X									O		X										
X											O	X											
					X						O	X											
		X									O	X											
		X									O												
	X										O		X										
	X										O		X										
X											O		X										
X											O		X										
	X		X	X				X			O	X											
					X						O	X											
	X																						
	X										O						X	X					
	X																						
	X	X	X	X				X			N												

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Nombre de formateurs, coordinateurs...		Nombre + ETP ou heures/semaine		
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
5000	Namur	CAI * (Centre d'action interculturelle)	1	110*	L&E*	L&E*	8	32,5	1
5000	Namur	CIEP Namur* (Centre d'Information et d'Education Populaire du Moc)	2	67 + 238*	2+ L&E*	2+ L&E*	1	4h	1; 2
5000	Namur	Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	1	44	1	NC	L&E*	0	2; 3
5000	Namur	I.E.P.S.C.F. Namur - cadets	1	177	9	NC	0	0	1; 2; 3; 4
5000	Namur	Institut libre de formation permanente - ILFOP	1	41	3	NC	0	0	2; 3
5000	Namur	Lire et Ecrire Namur (+ conventions avec organismes namurois: Vie féminine, CIEP, CAI, Alpha 5000)	6 + 4* CAI/ CIEP/Alpha 5000/ Vie Féminine	92 + 530*	20 + 14*	17,70 + 8,30	1+21	NC	1
5000	Namur	Vie Féminine Namur*	4	118*	L&E*	L&E*	2	8h	1
5030	Gembloux	Groupe Alpha Gembloux	5	133	4	2	18	61,5h	1; 2; 4; 8
5060	Auvelais (Sambreville)	CAIBS (Centre d'animation interculturelle de la Basse Sambre)	1	15	2	1	2	8h	1
5060	Auvelais (Sambreville)	Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Auvelais	1	38	2	NC	0	0	1
5060	Auvelais (Sambreville)	Sambre-Alpha (SOS Entraide) Moignelie-Sambreville	1	22	2	1	0	0	1; 8
5060	Sambreville	Sambre Ville (service ISP du CPAS)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
5150	Floreffe (Franière)	CPAS		9	1	0,2	0	0	1
5300	Andenne	L'Envol-Service communal d'alphabétisation	2	70	5	4,5	0	0	1; 2;+ 4
5310	Eghezée	Alpha Eghezée	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
5340	Gesves	CPAS	1	14	1	0,11	0	0	2; 8

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW					CF		RW			Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle		Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé		Log.	Autres
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
					X						O							X					
	X			X							O						X	X					
X											O		X										
X											O		X										
X		X	X							N													
	X										O						X						
					X		X				N												
	X	X									O						X	X					
X											O		X										
		X									O	X						X					
					X																		
					X																		
					X						O	X											
					X																		
					X						O	X											

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
5500	Dinant	SAD Solidarité et alternative dinantaise	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
5500	Dinant	Tremplin	4	193	2	2	0	0	1; 2; 4
5550	Vresse-sur-Semois	Alpha Vresse (CPAS)	5	30	5	2,1	3	8h	1; 4; 8
5580	Rochefort	Centre d'éducation sociale. La Farandole	1	55	1	0,2	10	40h	1, 2, 8
5590	Ciney	CIEP Ciney-Dinant (Centre d'Information et d'Education Permanente)	2	25	2	1	0	0	1
5590	Ciney	Le Cap cinacien	1	22	2	1,5	3	18h	2; 8
5590	Ciney	SEL (Solidarité Emploi Logement)	1	12	1	0,4	0	0	1
5600	Philippeville	I.E.P.S.C.F. Philippeville-Florennes	1	33	1	NC	0	0	2; 3
5650	Walcourt	Carrefour	3	52	4	2	0	0	1; 2
5670	Treignes	Centre de Formation de Treignes (CFT) asbl	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1
6000	Charleroi	API - Accueil et Promotion des immigrés	1	223	9	9	1	19h	2; 8
6000	Charleroi	Collège technique des aumôniers du travail	1	25	1	NC	0	0	2; 3
6000	Charleroi	Contre-poing	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
6000	Charleroi	FUNOC	4	429	29	22,6	2	12h	1;2
6000	Charleroi	Institut d'enseignement technique commercial	1	37	2	NC	0	0	2; 3
6000	Charleroi	Lire et Ecrire Charleroi-Hainaut sud	15	363	18	14,5	6	20h	1
6000	Charleroi	Maison de quartier de Brouchterre	1	18	2	0,5	0	0	1
6000	Charleroi	Service de médiation interculturelle et sociale	5	81	6	1,6	0	0	2; 8
6000	Charleroi	SIMA	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
6000	Charleroi	Université du Travail	1	30	6	NC	0	0	2; 3
6000	Charleroi	Vie féminine Fédération de Charleroi	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle		Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé		Log.	Autres	
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forum		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forum		CF	CF	Forum	RW	Forum	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
					X								X										
			X			X																	
					X						O	X											
	X						X				O						X						
				X																			
X			X								O		X										
			X	X														X					
X			X								O	X											
X			X	X			X				O						X						
	X		X	X							O	N	X										
					X						O	X											
		X																					
		X																					
X											O		X										
	X										O						X						

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs...				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
6030	Mont-sur-Marchienne	Ecole industrielle communale	1	56	4	NC	0	0	1; 2; 3
6040	Jumet	Cours techniques du secondaire et professionnels de Jumet	1	74	4	NC	0	0	1; 2; 3
6060	Gilly	Cours techniques et professionnels de Gilly	1	44	3	NC	0	1	1; 2; 3; 6
6180	Courcelles	Service Espace projets (Commune de Courcelles)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
6180	Courcelles	Ecole industrielle et commerciale de Courcelles	1	23	3	NC	0	0	2; 3; 4
6200	Châtelet	CPAS	2	14	2	0,5	0	0	2; 4
6200	Châtelet	Etablissement communal d'Enseignement technique industriel et commercial	1	76	2	NC	0	0	1
6240	Farciennes	Centre culturel Alevi	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
6240	Farciennes	Institut provincial d'Enseignement technique et professionnel	1	52	2	NC	0	0	2; 3
6240	Farciennes	Oxyjeunes	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
6500	Beaumont	Vie-Esem (Régionale du Cepag)	5	20	4	1,03	0	0	2
6530	Thuin	I.E.P.S.C.F. Thuin	2	11	1	NC	0	0	2; 3
6560	Erquelinnes	Cap Info asbl	NC	NC	NC	NC	NC	NC	1
6700	Arlon	Ecole industrielle et commerciale	3	24	1	NC	0	0	2; 3
6700	Arlon	I.E.P.S.C.F. Arlon-Musson	1	21	3	NC	0	0	2; 3; 4
6761	Latour	Institut libre luxembourgeois d'Enseignement de Promotion sociale	1	58	3	NC	0	0	1; 2; 3
6800	Libramont	I.E.P.S.C.F. Libramont-Bertrix	1	149	4	NC	0	0	1; 2; 3; 6
6800	Libramont	Lire et Ecrire Luxembourg	17	352	23	17,88	14	67h	1; 2

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé	Log.	Autres			
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
X											O	X											
X											O	X											
X					X						O	X											
X					X						O	X						X					
X											O	X											
		X									O	X											
X											O	X					X						
X											O	X											
X											O	X											
X											O	X											
X				X							O	X											
X	X		X	X							X												

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs... Nombre + ETP ou heures/semaine				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
6900	Marche-en-Famenne	I.E.P.S.C.F. Marche-en-Famenne	1	35	7	NC	0	0	2; 3
6940	Barvaux-sur-Ourthe	Centre Alpha Barvaux	1	12	1	0,25	3	6h	2; 8
6990	Hotton	Le Miroir Vagabond	2	190	5	3	15	75h	1; 2; 8
7000	Mons	Alpha Mons-Borinage	5	129	9	3,64	0	0	2; 4; 8
7000	Mons	CIEP Hainaut Centre - Mons	1	82	3	3	12	79h	1; 2; 4; 8
7000	Mons	CPAS de Mons	1	40	2	2	0	0	1; 2
7000	Mons	Ecole de Promotion sociale - Vie féminine	1	36	3	NC	0	0	1; 4
7000	Mons	Ecole industrielle supérieure de la Ville de Mons	1	109	5	NC	0	0	2; 3
7000	Mons	Régie des quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine (service de Colfontaine)	4	120	4	3,5	0	0	1; 4
7012	Jemappes	I.E.P.S.C.F. Jemappes Quiévrain	1	71	7	NC	0	0	1; 4
7060	Soignies	Maison de la Jeunesse	1	29	1	0,5	2	6h	1; 2
7080	Frameries	I.E.P.S.C.F. Fameries	1	31	2	NC	0	0	1; 2; 3
7080	Frameries	Maison de la Jeunesse et de la Solidarité (MJS)	1	27	0	0	5	20h	1, 2, 8
7090	Braine-le-Comte	Ecole industrielle et commerciale	1	41	2	NC	0	0	2; 3; 4
7100	La Louvière	Ecole d'alphabétisation de la Ligue des Familles. Régionale de Soignies-La Louvière	2	213	6	3,81	1	5h	1; 4; 8
7100	La Louvière	Format 21. Centre de formation continue. Gustave Piton	1	86	8	NC	0	0	1, 6
7100	La Louvière	Lire et Ecrire Centre Mons-Borinage	15	372	21	17,85	9	35h	1; 2; 4
7130	Binche	Institut supérieur Plus Oultre	1	5	1	NC	0	0	2; 3

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle	Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé	Log.	Autres			
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
X											O		X										
					X																		
			X	X							O						X	X					
	X										N												
	X	X		X							O						X	X					
		X																					
X											O		X										
X											O		X										
					X																		
X		X									O		X				X	X					
X					X						O		X						X				
X			X								O		X										
		X																X					
X				X							O		X										
X	X		X	X					X		N												
X											O		X										

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

CP	Commune du siège social de l'Organisme	Nom de l'Organisme porteur (siège social) Convention L&E =*	Nombre de lieux d'implantation ¹	Nombre d'apprenants	Personnel Alpha Nombre de formateurs, coordinateurs...				Types de formation 1. Alpha 2. Alpha FLE 3. FLE de base 4. Formation de base 5. Remise à niveau 6. CEB 7. Compétences générales de base 8. FLE scolarisés
					Rémunérés		Bénévoles		
					Nombre	ETP	Nombre	h/sem	
		* = Convention avec L&E Bruxelles	x* = Convention L&E	x* = Convention L&E					
7140	Morlanwelz	I.E.P.S.C.F. Morlanwelz-Mariemont	1	35	2	NC	0	0	2; 3; 4
7301	Hornu/ Frameries	Transvia asbl	1	NC	NC	NC	NC	NC	6
7330	Saint-Ghislain	Ecole industrielle et commerciale de Saint-Ghislain	5	18	1	NC	0	0	1; 2; 3
7334	Saint-Ghislain	Espac'&Change(s) Alpha	1	20	0	0	12	80h	1; 2; 4
7340	Wasmes/ Colfontaine/ Pâturages	Creaform	1	30	4	1,3	0	0	1; 2
7340	Colfontaine	I.E.P.S.C.F. Colfontaine	1	40	6	NC	0	0	1; 4
7380	Quiévrain	Alpha Centre Quiévrain	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
7390	Quaregnon	APAM-Association de la pensée d'Ataturk à Mons	1	14	0	0	2	10h	1
7390	Quaregnon	Enseignement communal de Promotion sociale	1	20	1	NC	0	0	2; 3
7500	Tournai	CIEP-Hainaut Occidental (Centre d'Information et d'Education Permanente-MOC)	2	23	2	1	5	39h	1, 4
7500	Tournai	I.E.P.S.C.F. Tournai-Antoing-Templeuve	1	58	2	NC	0	0	2; 3
7500	Tournai	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	13	260	15	14,64	27	122h	1,2,4
7600	Péruwelz	I.E.P.S.C.F. Péruwelz	1	4	1	NC	0	0	2; 3
7700	Mouscron	I.E.P.S.C.F. Mouscron-Comines	1	31	1	NC	0	0	2; 3
7800	Ath	I.E.P.S.C.F. Ath-Flobecq	1	19	1	NC	0	0	2; 3
7860	Lessines	Cours technique commercial et professionnel du secondaire	1	19	2	NC	0	0	2; 3
7900	Leuze-en-Hainaut	IPEPS du Hainaut Occidental	1	10	1	NC	0	0	1

1 : si siège soc. = 1 lieu de cours = 1 lieu d'implantation

NC : non communiqué ou non connu

Secteur de subvention formation Alpha/FLE ²					Financement non identifié ou autre	Autres activités liées aux secteurs Alpha/Alpha-FLE ³					Autres activités hors champs Alpha/Alpha-FLE ⁴												
CF		RW				CF	RW				Oui-O Non-N	Ecole de devoirs	Enseignement Promotion sociale	Formation professionnelle		Educ. perm.	Act. soc.	Cult. hors EP	Santé		Log.	Autres	
Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		Enseignement Prom. soc.	Education permanente	Action sociale	Formation professionnelle	Forem		CF	CF	Forem	RW	Forem	CF	RW	CF	CF	RW	RW	
X											O	X											
				X							O				X	X							
X											O	X											
		X	X	X							O							X					
											O	X											
		X									O							X					
X											O	X											
	X										O						X						
X				X							O	X											
	X		X	X			X				N												
X											O	X											
X				X							O	X											
X											O	X											
X											O	X											

2 : sont repris les secteurs, membres du Comité de pilotage - 3 : autres activités = formation de form., accompagnement soc. ... - 4 : org. non spécialisés en Alpha qui couvrent d'autres champs

2.4.3. LECTURE DU TABLEAU WALLON

La Région wallonne compte 167 organismes d'alphabétisation dont 27 organisent également une école de devoirs²⁵.

La lecture du tableau permet d'identifier :

- 31 organismes dont le financement n'a pas pu être identifié²⁶ ;
- 109 organismes subventionnés par une seule Administration membre du Comité de pilotage ;
- 27 organismes subventionnés par plusieurs secteurs ou Administrations.

32 opérateurs ne sont financés par aucune Administration du Comité de pilotage. Une lecture plus fine permet de voir que beaucoup dépendent soit d'un CPAS, soit d'une Commune et/ou ont été identifiés comme écoles de devoirs.

Lire et Ecrire, Vie féminine et le CIEP du MOC, mouvements d'Education permanente sont repris par Régionale en fonction des choix de ceux-ci.

Dix organismes ont pu être identifiés comme centrant exclusivement leur action sur l'alphabétisation :

- Les 8 Régionales de Lire et Ecrire,
- Alpha Mons Borinage,
- Alpha 5000.

Pour la plupart des organismes repris, l'alphabétisation n'est qu'une de leurs activités.

25 Les écoles le sont sur base de la liste publiée sur le site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : Liste des écoles de devoirs reconnues au 1^{er} juin 2009. Les écoles de devoirs non reconnues ne sont pas mentionnées dans le tableau.

26 Ces organismes peuvent ne bénéficier d'aucune subvention des Pouvoirs publics ou bénéficier de subventions accordées par des Pouvoirs publics ou Administrations non représentés au Comité de pilotage (Pouvoirs locaux, Pouvoirs provinciaux...)

ADEPPI est repris dans le tableau bruxellois où est situé son siège social. C'est ce qui explique que cette association ne figure pas dans le tableau wallon alors qu'ADEPPI alphabétise dans les prisons wallonnes et bruxelloises. D'autres organismes wallons mènent également une action d'alphabétisation en milieu carcéral : Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut, Aide et Reclassement, la FUNOC, le CIEP...

29 nouveaux organismes ont été identifiés par Lire et Ecrire et/ou les Administrations membres du Comité de pilotage. D'un Etat des lieux à l'autre, il peut y avoir une fluctuation dans les chiffres liée à un financement d'un projet ponctuel ou à la mise en place de modules de formation pour répondre à une demande. De même, certains organismes peuvent arrêter leurs formations.

Ces 29 « nouveaux organismes » sont repris en rouge dans le tableau. Leur situation peut être différente : Ces organismes existaient, mais aucune activité d'alphabétisation n'avait été identifiée jusqu'à présent. Certains peuvent par exemple être soutenus dans le cadre du FIPI²⁷ ou de l'appel à projets initié par le Forem. D'autres ont répondu pour la première fois à l'enquête de Lire et Ecrire. Voici quelques exemples : asbl Santé Nord, EDIT asbl, Jeunes Emploi Formation, Régionale de Liège de la Ligue de l'Education permanente et de l'Enseignement, Collectif des femmes africaines Ebène Plus, CPAS de Chaudfontaine, Sentiers vers la réussite, asbl Tshintu, Centre de Formation de Treignes, Transvia à Hornu...

Quelques écoles de Promotion sociale apparaissent dans cette édition parce qu'elles ont organisé des unités de for-

27 FIPI=Fonds d'Impulsion aux Politiques d'Immigration.

mation d'alphabétisation ou de FLE pour des débutants²⁸ lors de la dernière année scolaire alors que ce n'était pas le cas l'année scolaire précédente : Ecole de la femme prévoyante de Seraing, I.E.P.S.C.F. de Thuin, l'Enseignement communal de Promotion sociale de Quaregnon.

17 organismes qui étaient repris dans l'édition précédente de l'Etat des lieux ne le sont plus parce qu'aucune activité d'alphabétisation n'a été identifiée pour la période donnée en ce qui les concerne: Le Crabe à Jodoigne, l'Ecole Plurielle à Liège, Chaîne et service d'amitié à Verviers, le CPAS de Soumagne, l'école industrielle et commerciale de la ville d'Andenne, l'APHAAD de Dinant,...

Il peut arriver qu'un organisme change de nom. C'est le cas de Cap Migrants à Liège qui était repris sous l'appellation Service social de l'Aumônerie des étrangers.

Comme dans l'édition précédente, on peut conclure que la majorité des structures d'accueil sont de petite taille et accueillent un petit nombre d'apprenants. Seuls Lire et Ecrire et les écoles de Promotion sociale se distinguent par le nombre de participants qu'ils accueillent.

28 L'Enseignement de Promotion sociale organise des unités de formation en FLE (français langue étrangère) accessible à des personnes qui maîtrisent l'écrit, mais aussi à des personnes qui rencontrent des difficultés face à l'écrit. Les conditions d'accès permettent aux personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit de s'inscrire à ces modules de formation.

29 Le décompte des organismes monosubventionnés ou polysubventionnés se base sur le croisement des informations fournies par les Administrations membres du Comité de pilotage. Le détail de ces informations est repris dans le tableau des organismes classés par siège social où le subventionnement de chaque Pouvoir public est indiqué par une croix. Ce tableau ne reprend que les organismes subventionnés par une seule Administration membre du Comité de pilotage. Dès que deux Administrations interviennent dans le financement d'une action, on considère qu'il y a polysubventionnement même si cela ne concerne qu'un secteur.

30 Le polysubventionnement repris dans le tableau se base sur le croisement des informations fournies par les Administrations membres du Comité de pilotage qui sont reprises dans le tableau des organismes wallons classés par siège social.

Nombre d'organismes en situation de monosubventionnement²⁹

Secteurs/ Administrations	Pouvoir Public	Nombre total d'organismes recensés par le secteur	Nombre d'organismes subvention- nés par un seul secteur
Promotion sociale	CF	54	49
Education permanente	CF	28	11
Action sociale	RW	46	37
Formation professionnelle	RW	17	2
Forem	RW	31	10

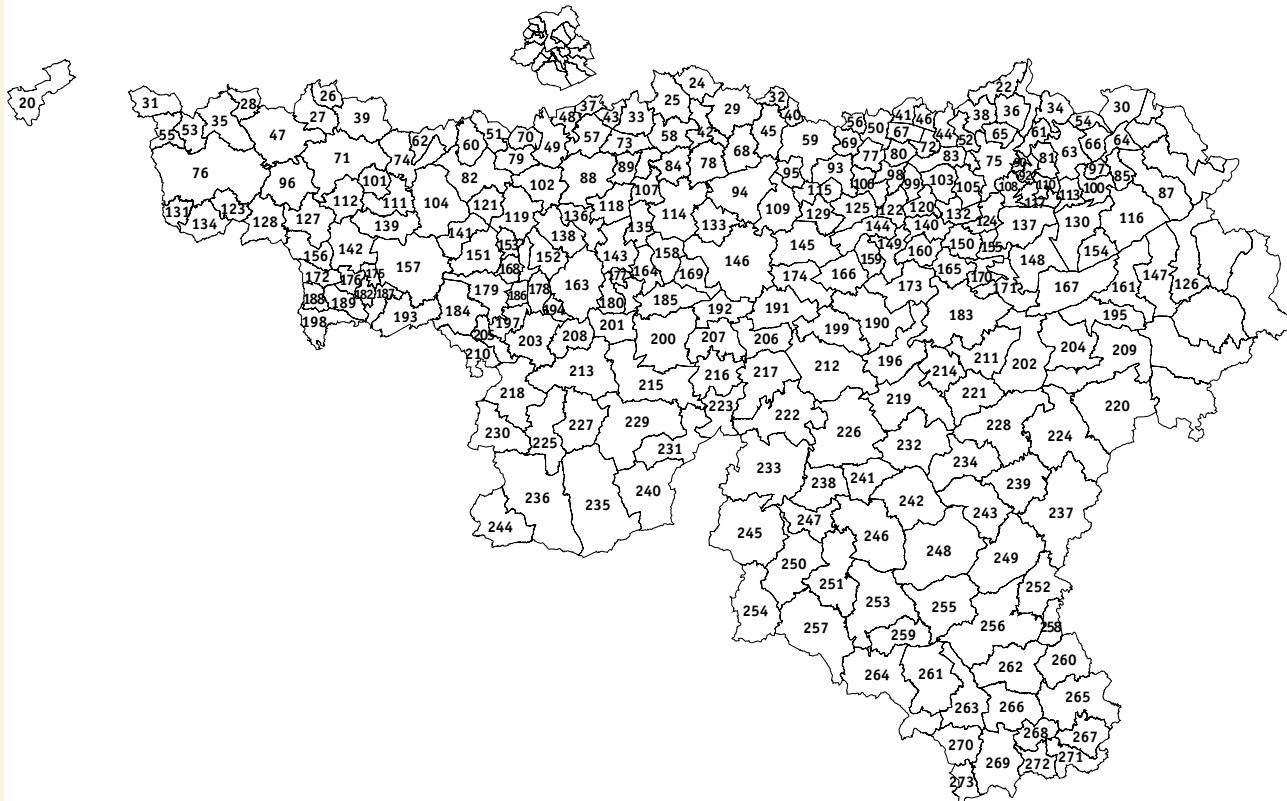
Nombre d'organismes en situation de polysubventionnement³⁰

Secteurs/ Administrations	Pouvoir Public	Nombre d'organismes polysubventionnés
Promotion sociale + Forem	CF+RW	5
Education permanente + Action sociale	CF + RW	4
Education permanente + Forem	CF +RW	2
Education permanente + Forem + Formation professionnelle	CF + RW	8
Education permanente + Action sociale + Forem	CF + RW	1
Action sociale + Formation professionnelle	RW	1
Formation professionnelle + Forem	RW	3
Action sociale + Formation professionnelle + Forem	RW	1
Education permanente + Action sociale + Formation professionnel	CF + RW	1
Education permanente + Action sociale + Formation professionnelle + Forem	CF + RW	1

2.5. CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE FORMATION

2.5.1. CARTES

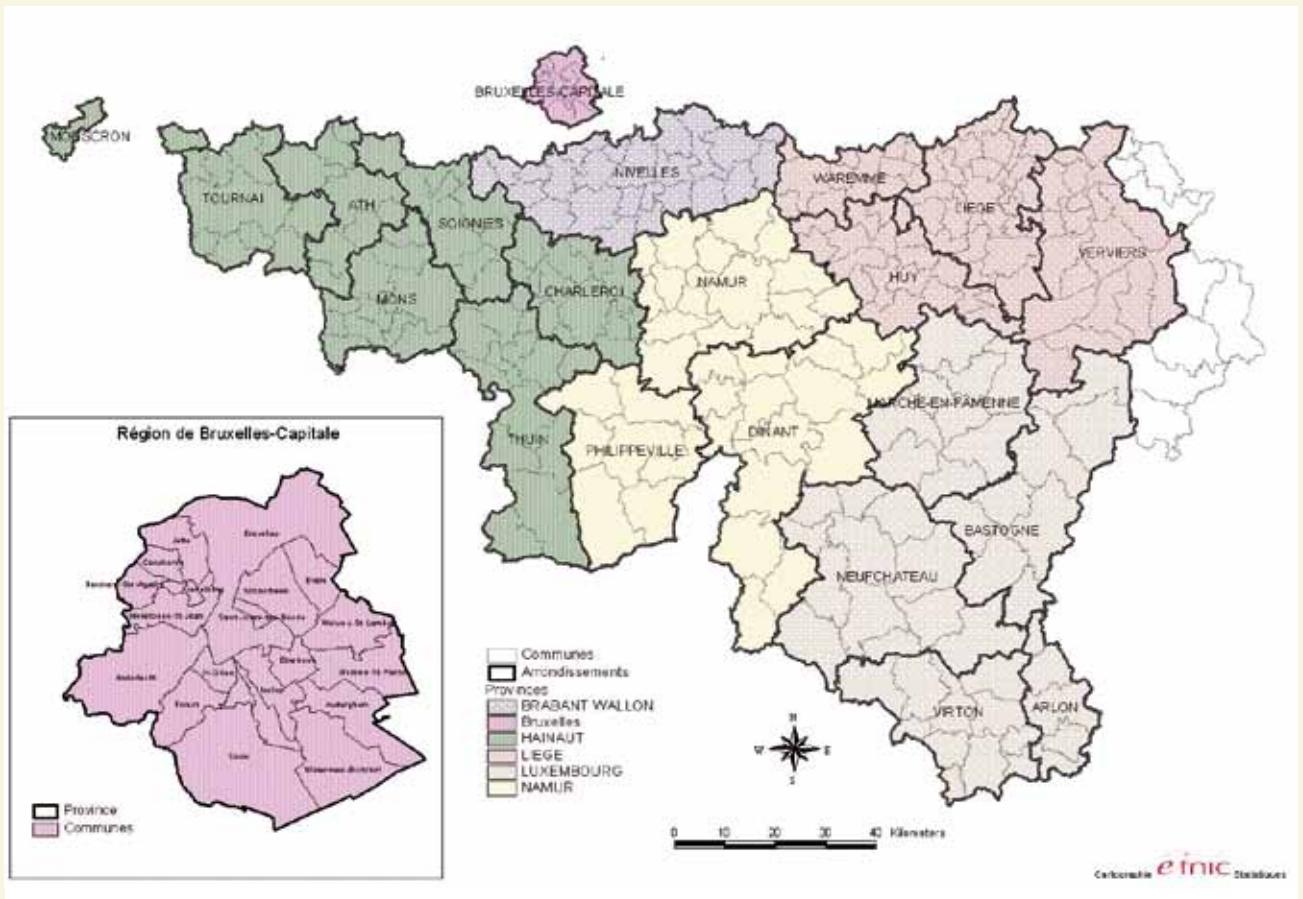
LES COMMUNES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



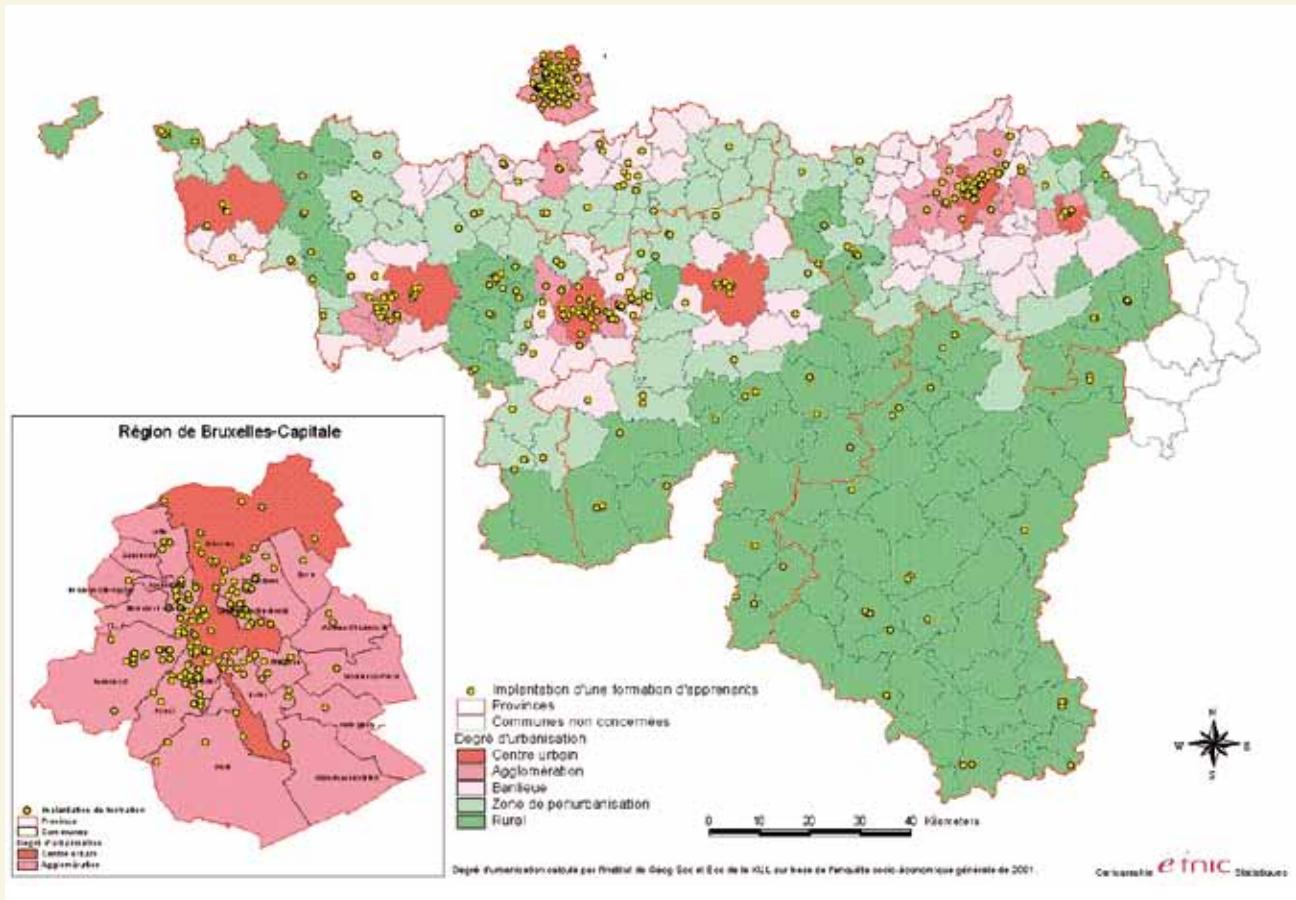
19	Visé	28	Mont-de-l'Enclus	35	Celles	42	Incourt
20	Comines-Warнетon	29	Jodoigne	36	Oupeye	43	Rixensart
22	Bassenge	30	Plombières	37	La Hulpe	44	Awans
24	Beauvechain	31	Mouscron	38	Juprelle	45	Orp-Jauche
25	Grez-Doiceau	32	Hélcine	39	Lessines	46	Crisnée
26	Flobecq	33	Wavre	40	Lincint	47	Frasnes-lez-Anvaing
27	Ellezelles	34	Dalhem	41	Oreye	48	Waterloo

49	Braine-l'Alleud	106	Villers-le-Bouillet	163	Charleroi	220	Gouvy
50	Waremme	107	Chastre	164	Sambreville	221	Rendux
51	Tubize	108	Chaufontaine	165	Ouffet	222	Houyet
52	Ans	109	Fernelmont	166	Ohey	223	Hastière
53	Pecq	110	Olne	167	Stoumont	224	Houffalize
54	Aubel	111	Lens	168	Morlanwelz	225	Froidchapelle
55	Estaimpuis	112	Chièvres	169	Floreffe	226	Rochefort
56	Berloz	113	Pepinster	170	Hamoir	227	Cerfontaine
57	Lasne	114	Gembloux	171	Ferrières	228	La Roche-en-Ardenne
58	Chaumont-Gistoux	115	Burdinne	172	Hensies	229	Philippeville
59	Hannut	116	Jalhay	173	Clavier	230	Sivry-Rance
60	Rebecq	117	Trooz	174	Gesves	231	Doische
61	Blégny	118	Villers-la-Ville	175	Quaregnon	232	Nassogne
62	Enghein	119	Seneffe	176	Boussu	233	Beauraing
63	Herve	120	Engis	177	Farciennes	234	Tenneville
64	Welkenraedt	121	Ecaussinnes	178	Fontaine-l'Evêque	235	Couvin
65	Herstal	122	Amay	179	Binche	236	Chimay
66	Thimister-Clermont	123	Antoing	180	Châtelet	237	Bastogne
67	Remicourt	124	Esneux	181	Aiseau-Presles	238	Wellin
68	Ramillies	125	Wanze	182	Colfontaine	239	Bertogne
69	Geer	126	Waimès	183	Durbuy	240	Viroinval
70	Braine-le-Château	127	Beloeil	184	Estinnes	241	Tellin
71	Ath	128	Péruwelz	185	Fosses-la-Ville	242	Saint-Hubert
72	Fexhe-le-Haut-Clocher	129	Héron	186	Anderlues	243	Sainte-Ode
73	Ottignies-Louvain-la-Neuve	130	Theux	187	Frameries	244	Momignies
74	Silly	131	Rumes	188	Quiévrain	245	Gedinne
75	Liège	132	Neupré	189	Dour	246	Libin
76	Tournai	133	La Bruyère	190	Havelange	247	Daverdisse
77	Faimes	134	Brunchaut	191	Assesse	248	Libramont-Chevigny
78	Perwez	135	Sombrefe	192	Profondeville	249	Vaux-sur-Sûre
79	Ittre	136	Les Bons Villers	193	Quévy	250	Bièvre
80	Donceel	137	Sprimont	194	Montigny-le-Tilleul	251	Paliseul
81	Soumagne	138	Pont-à-Celles	195	Trois-Ponts	252	Fauvillers
82	Braine-le-Comte	139	Jurbise	196	Somme-Leuze	253	Bertrix
83	Grâce-Hollogne	140	Nandrin	197	Lobbès	254	Vresse-sur-Semois
84	Walhain	141	Le Roeulx	198	Honnelles	255	Neufchâteau
85	Limbourg	142	Saint-Ghislain	199	Hamois	256	Léglise
86	Mont-Saint-Guibert	143	Fleurus	200	Mettet	257	Bouillon
87	Baelen	144	Huy	201	Gerpennes	258	Martelange
88	Genappe	145	Andenne	202	Manhay	259	Herbeumont
89	Court-Saint-Etienne	146	Namur	203	Thuin	260	Attert
90	Beyne-Heusay	147	Malmedy	204	Lierneux	261	Chiny
91	Saint-Nicolas	148	Aywaille	205	Merbes-le-Château	262	Habay
92	Fléron	149	Modave	206	Yvoir	263	Tintigny
93	Braives	150	Anthisnes	207	Anhée	264	Florenville
94	Eghezée	151	La Louvière	208	Ham-sur-Heure-Nalinnes	265	Arlon
95	Wasseiges	152	Courcelles	209	Vielsalm	266	Etalle
96	Leuze-en-Hainaut	153	Manage	210	Erquelinnes	267	Messancy
97	Dison	154	Spa	211	Erezée	268	Saint-Léger
98	Verlaine	155	Comblain-au-Pont	212	Ciney	269	Virton
99	Saint-Georges-sur-Meuse	156	Bernissart	213	Walcourt	270	Meix-devant-Virton
100	Verviers	157	Mons	214	Hotton	271	Aubange
101	Bruglette	158	Jemeppe-sur-Sambre	215	Florennes	272	Musson
102	Nivelles	159	Marchin	216	Onhaye	273	Rouvroy
103	Flémalle	160	Tinlot	217	Dinant		
104	Soignies	161	Stavelot	218	Beaumont		
105	Seraing	162	Chapelle-lez-Herlaimont	219	Marche-en-Famenne		

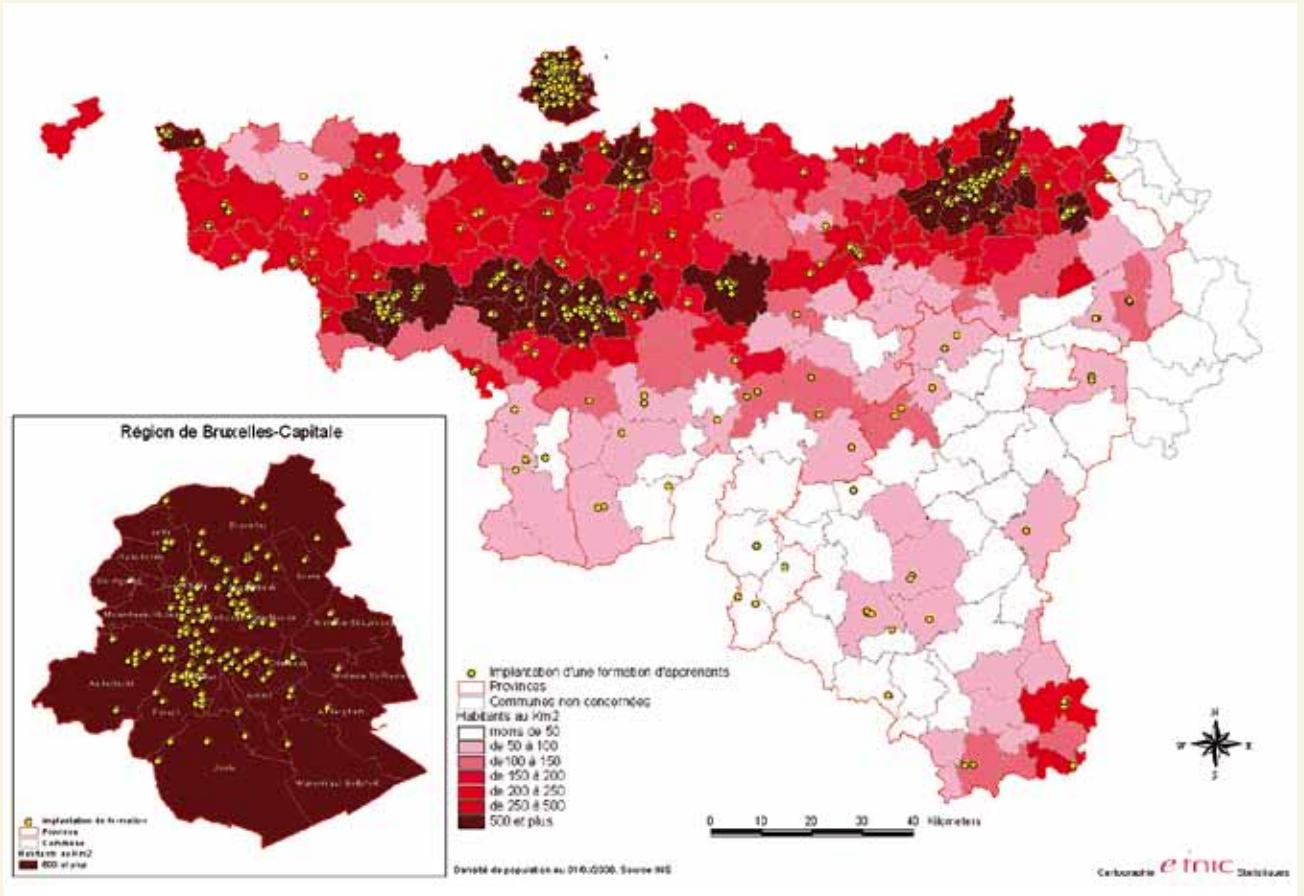
COMMUNES, ARRONDISSEMENTS ET PROVINCES



OFFRE D'ALPHABÉTISATION PAR COMMUNES EN 2007-2008.
LOCALISATION DES FORMATIONS D'APPRENANTS SUIVANT LE DEGRÉ D'URBANISATION DES COMMUNES

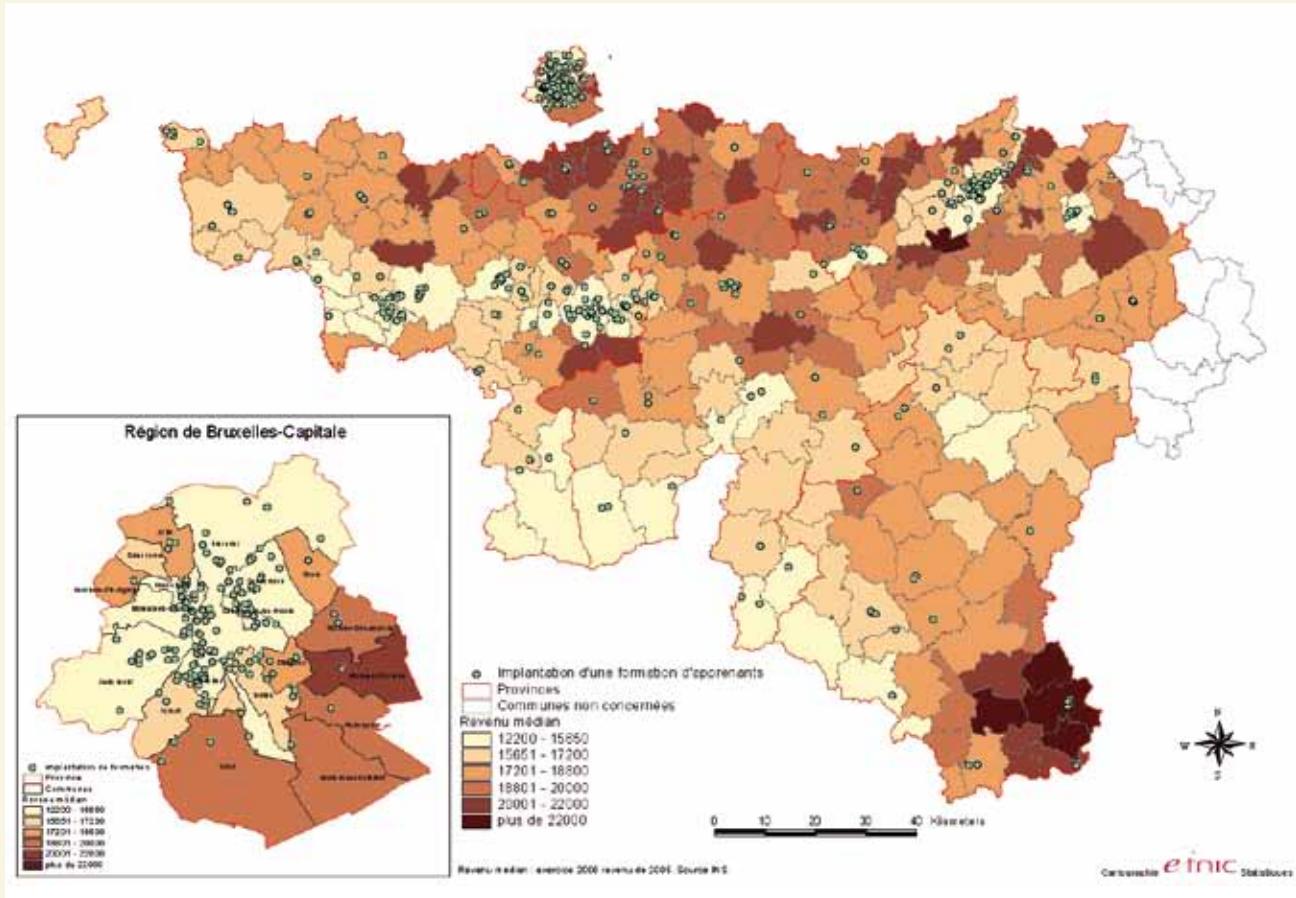


OFFRE D'ALPHABÉTISATION PAR COMMUNES EN 2007-2008.
 LOCALISATION DES FORMATIONS D'APPRENANTS SUIVANT LA DENSITÉ DE POPULATION DES COMMUNES

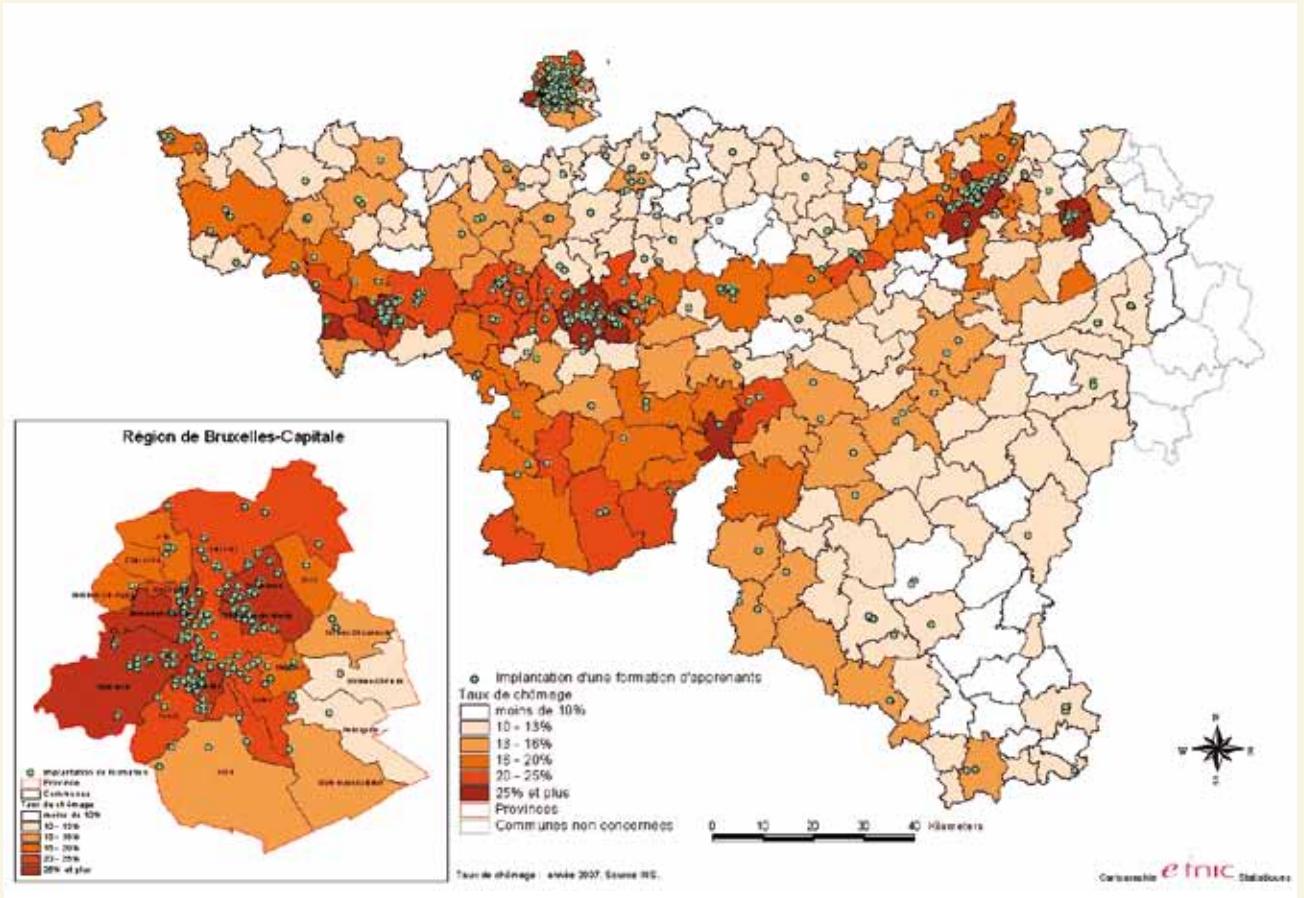


78

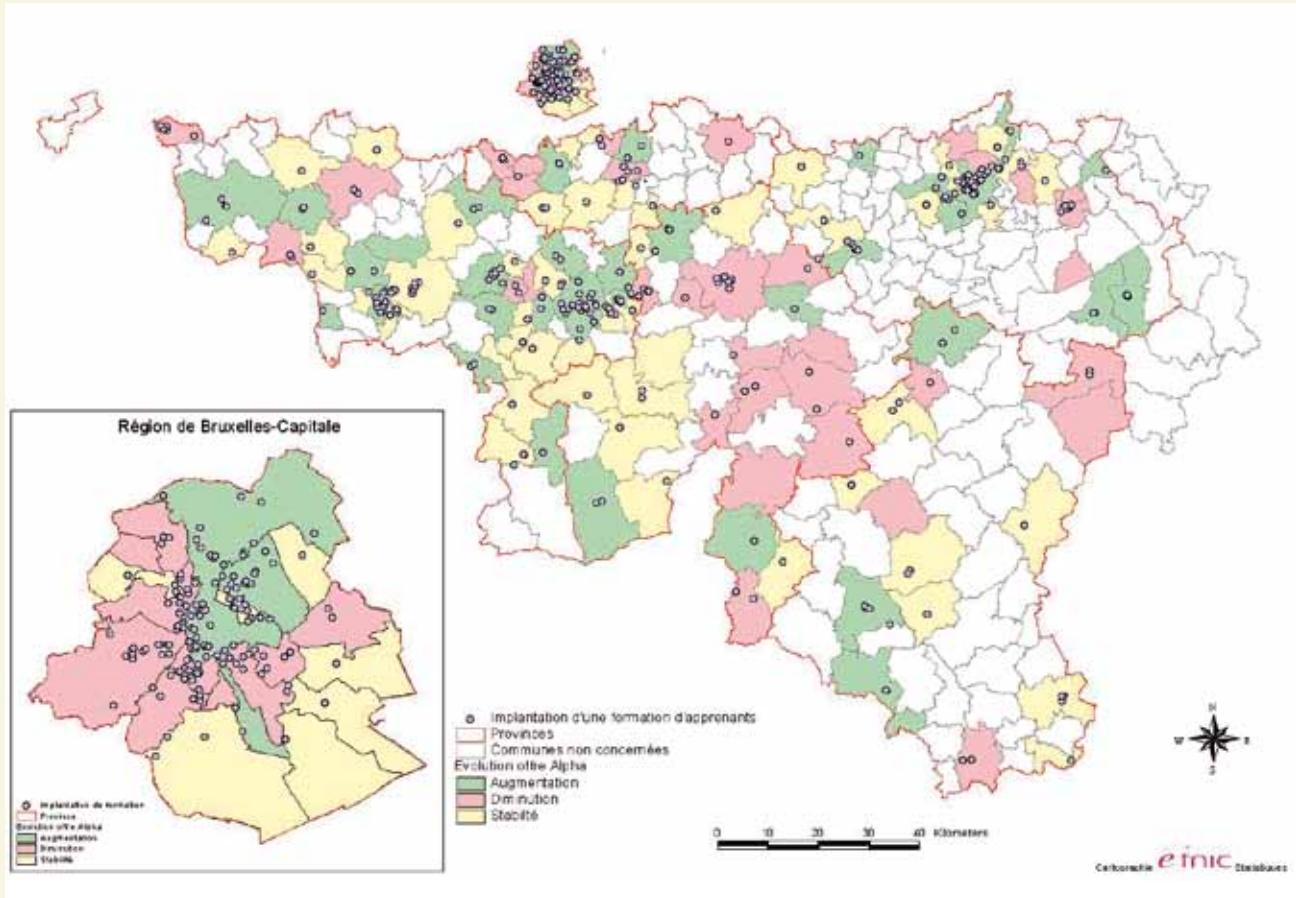
OFFRE D'ALPHABÉTISATION PAR COMMUNES EN 2007-2008.
LOCALISATION DES FORMATIONS D'APPRENANTS SUIVANT LE REVENU MÉDIAN DES COMMUNES



OFFRE D'ALPHABÉTISATION PAR COMMUNES EN 2007-2008.
 LOCALISATION DES FORMATIONS D'APPRENANTS SUIVANT LE TAUX DE CHÔMAGE DES COMMUNES



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ALPHABÉTISATION PAR COMMUNES SUR BASE DE LA LOCALISATION DES LIEUX DE FORMATION DESTINÉS AUX APPRENANTS. DONNÉES 2005-2006 COMPARÉES AUX DONNÉES 2007-2008.



2.5.2. ANALYSE DES CARTES

La liste des lieux qui ont servi de base à la cartographie est reprise en annexe.³¹

Les principales tendances observées lors de l'état des lieux 2008 sur la localisation des lieux de formation en alphabétisation restent pleinement d'actualité.

La carte sur l'offre d'alphabétisation en relation avec la densité de population permet de voir que les zones ou les communes les plus densément peuplées ou les plus urbanisées correspondent à celles où l'offre est la plus dense.

- La Région de Bruxelles-Capitale,
- La province du Hainaut et particulièrement les communes de Charleroi, Mons et La Louvière,
- L'arrondissement de Liège et tout particulièrement la ville de Liège,
- Les communes de Namur et de Sambreville qui regroupent la majorité des lieux de formation de l'arrondissement de Namur,
- Certaines communes de l'arrondissement de Nivelles jouxtant la Flandre et les zones frontalières de Mouscron, Virton et Arlon.

Les zones d'implantation des lieux de formation sont les plus importantes là où les taux de chômage sont élevés : Bruxelles et ses principales communes limitrophes, les arrondissements de Mons, Charleroi et Liège en Wallonie.

En examinant la carte de localisation des formations en relation avec le revenu médian des communes, une corrél-

tion apparaît entre les zones à revenus moyens les plus faibles et l'implantation des formations. C'est le cas notamment en Région bruxelloise où les formations se concentrent au nord et à l'ouest de la capitale. Le Hainaut et les agglomérations liégeoise et verviétoise montrent aussi une corrélation élevée entre ces deux facteurs.

Par ailleurs, l'observation des taux de couverture du territoire³² par une offre de formation au niveau des arrondissements induit les constats suivants :

- En Région bruxelloise, toutes les communes disposent d'au moins un lieu de formation en alphabétisation³³ ;
- Les taux de couverture sont nettement supérieurs à la moyenne régionale wallonne (43%) dans la province du Hainaut (59%), particulièrement dans les arrondissements de Mouscron (100%), de Thuin (79%) et de Charleroi (64%). Ils sont généralement en relation avec des zones de densité de population élevée.

L'arrondissement rural de Philippeville a un taux de couverture de 71%.

Le revenu médian de ces arrondissements se situe dans les classes de revenus inférieurs (moins de 17.200 €).

- A l'inverse, les taux de couverture sont faibles dans les provinces de Liège (28%) et du Luxembourg (30%), particulièrement dans les arrondissements de Virton (20%), Huy (18%) et Waremme (14%).

32 Le taux de couverture au niveau d'un arrondissement ou d'une province est le rapport entre le nombre de communes d'un arrondissement ou d'une province qui disposent au moins d'un lieu de formation et le nombre total des communes de cet arrondissement ou de cette province. Voir le tableau en annexe du chapitre 2 :

Couverture des arrondissements provinces et Régions par des lieux de formation en alphabétisation.

33 Toutefois, les écarts entre communes peuvent être importants. Certaines communes ne disposent que d'un seul lieu de formation : Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Watermael-Boitsfort et Woluwé-Saint-Pierre. Dans d'autres communes, on recense un nombre important de lieux de formation : Bruxelles 29, Schaerbeek 23, Anderlecht 21, Molenbeek 17, Saint-Josse-Ten-Noode 15 et Saint-Gilles 14.

31 En annexe du chapitre 2, vous trouverez les listes des sièges sociaux et des lieux d'implantation des organismes de formation en alphabétisation identifiés au moment de la réalisation des cartes. Un même organisme peut avoir plusieurs lieux de formation soit dans la même commune soit dans plusieurs communes.

C'est dans ces arrondissements où le revenu moyen est le plus élevé (supérieur à 17.200 €) que les taux de couverture sont les plus faibles.

- En comparant les taux de couverture par rapport à l'année précédente, on constate une légère augmentation des communes (+5) disposant d'un lieu de formation en alphabétisation en Wallonie, principalement dans les arrondissements de Charleroi (+2), de Thuin (+2) et de Verviers (+2).

Au niveau de l'évolution de l'offre de formation au cours de ces deux dernières années³⁴, on constate une légère diminution (- 3 unités) des lieux de formation implantés en Communauté française.

Cette évolution reflète des disparités entre les deux Régions : alors que le nombre de lieux de formation est en légère augmentation en Wallonie (+ 5 unités ou 2%), il est en diminution dans la Région de Bruxelles-Capitale (- 8 unités ou 5%).

Dans la Région bruxelloise, les pertes sont surtout sensibles dans les communes de Saint-Gilles (- 4 unités ou un cinquième), Ixelles (-3 unités ou un cinquième) et Jette (-3 unités ou la moitié), tandis que les communes de Bruxelles (+ 5 unités ou un cinquième) et Schaerbeek (+4 unités ou un cinquième) sont en nette augmentation. Ces deux communes connaissent des taux de chômage très élevés.

Ce constat de la diminution du nombre de lieux de formation peut être nuancé du fait que toutes les communes bruxelloises, à fort taux de chômage, disposent de très nombreux lieux de formation : 129 centres pour les 8 communes qui ont un taux de chômage supérieur à 20%.

En Wallonie, l'augmentation du nombre de lieux de formation est marquée dans les provinces du Hainaut (+ 18 unités ou 18%), particulièrement dans les arrondissements de Mons (+ 10 unités ou une fois et demi) et Charleroi (+7 unités ou un sixième) et dans une moindre mesure dans la province de Liège (+5 unités ou un quinzième), essentiellement dans l'arrondissement de Liège (+4 unités ou un douzième)

Les principales agglomérations du sillon Sambre et Meuse connaissent soit une augmentation (Charleroi et Liège), soit une stabilisation (Tournai, Mons et La Louvière) de leur offre de formation. Seule l'agglomération de Verviers (- 6 unités ou deux cinquièmes) connaît une diminution importante de son nombre de lieux de formation.

D'autres diminutions se font jour dans le Brabant wallon (-6 unités ou un cinquième) et la province de Namur (-8 unités ou un septième), particulièrement dans l'arrondissement de Dinant (- 8 unités ou deux cinquièmes)

Enfin, à l'exception de Mouscron, Peruwelz et Virton, la plupart des communes (Tournai, Quiévrain, Frameries, Colfontaine, Erquelinnes, Couvin, Gedinnnes, Florenville et Malmedy) situées en zones frontalières connaissent une augmentation de leur offre de formation.

On voit donc que la couverture du territoire est globalement stable en Wallonie (+2%) et que le nombre de lieux de formation diminue à Bruxelles (-5%), ce qui est sans trop de conséquence sur la couverture géographique vu le nombre particulièrement élevé de structures existantes à Bruxelles

L'offre de formation se localise majoritairement dans les communes les plus pauvres (taux de chômage supérieur à 20%) où les populations présentent un risque plus grand à l'illettrisme.

34 Voir tableau en annexe du chapitre 2 : Evolution du nombre de lieux de formation en alphabétisation par commune, arrondissement, province et Région.

2.6. ENQUÊTE DE LIRE ET ECRIRE

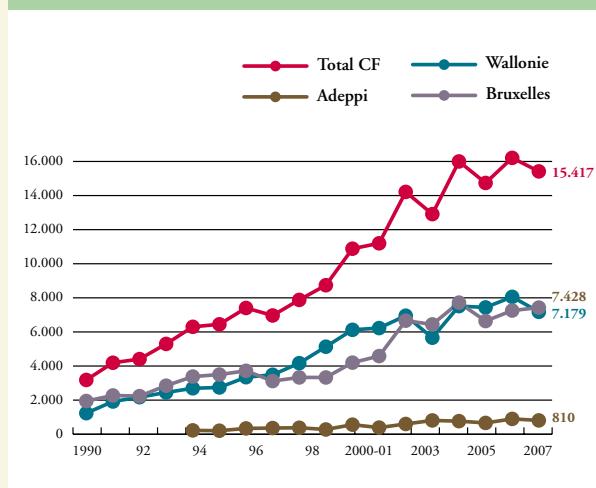
2.6.1. CADRE GÉNÉRAL ET QUESTIONS DE MÉTHODE

CONSTITUTION DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE DE LIRE ET ECRIRE

158 organismes³⁵ ont participé en 2008 à l'enquête réalisée par Lire et Ecrire, soit 8 de moins que l'année précédente (166), et 16 de plus que l'avant-dernière année (142).

Cette variation du nombre de répondants est le principal facteur de la courbe de croissance en 'dents de scie' qu'on observe dans le graphique ci-dessous : 15.417 apprenants pour la dernière enquête, 16.210 l'année précédente, 14.739 l'année d'avant, etc.

CROISSANCE DU PUBLIC 1990-2008



35 Quatre autres opérateurs ont répondu à l'enquête, dont trois ne correspondaient pas aux critères « opérateurs d'Alpha » (cf section suivante), et un dont la réponse était lacunaire et trop tardive.

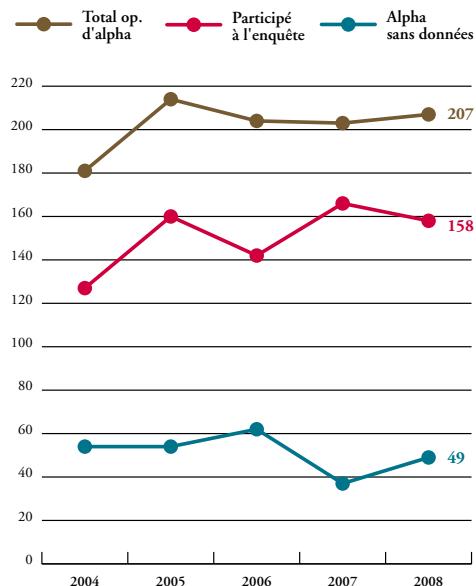
La comparaison avec le graphique « nombre d'opérateurs » ci-dessous permet de visualiser cette corrélation pour les 5 dernières années : les courbes nombre d'apprenants / de répondants (toutes deux en rouge) présentent un profil similaire.

Au total, cette enquête retient, pour la dernière année, 207 organismes identifiés comme opérateurs d'Alpha (hormis la Promotion sociale).

Le taux de réponse global est donc de 76% (158 sur 207), alors qu'il était de 82% en 2007 (166 sur 203), 70% en 2006, 75% en 2005 et 70% en 2004.

La variation du taux de réponse, ainsi que les nombreux contacts avec les organismes lors de la récolte des données, mettent en évidence que répondre à l'enquête représente une

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS PARTICIPANT / NE PARTICIPANT PAS À L'ENQUÊTE



charge de travail supplémentaire pour laquelle il est difficile de se mobiliser chaque année, d'autant que les différents organismes ne sont pas tous pareillement équipés pour ce faire – on pense notamment aux petites associations peu ou pas subsidiées (par exemple celles qui fonctionnent exclusivement avec des bénévoles), aux organismes 'émergents', ou encore aux activités 'Alpha' de petite échelle développées récemment au sein d'organismes (para)publics.

Le projet, actuellement à l'étude au sein du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, d'harmoniser le questionnement adressé aux opérateurs (par les différentes Administrations et par Lire et Ecrire pour son enquête) et d'offrir la possibilité d'y répondre via une base de données, pourrait à terme faciliter la constitution, la récolte et le traitement de ces données.

OPÉRATEURS "NOUVEAUX" / "STOP" / "PLUS REPRIS"

	Nombre d'opérateurs "Nouveaux"	Nombre d'apprenants des "Nouveaux" (1 ^{ère} année)
2007 (par rapport à 2006)	29	913
2008 (par rapport à 2007)	17	536
	"STOP"	des "STOP"
2007 (par rapport à 2006)	-9	-85
2008 (par rapport à 2007)	-8	-34
	Plus repris (public scolarisé ++)	des Op. plus repris scól++ (dernière année)
2007 (par rapport à 2006)	-2	-97
2008 (par rapport à 2007)	-6	-356
	Plus repris (Prom soc)	des Op. plus repris Prom soc (dernière année)
2007 (par rapport à 2006)	-8	-579
2008 (par rapport à 2007)		
"Solde" 2007	+ 10 op.	152
"Solde" 2008	+ 3 op.	146

Cette réflexion sur le taux de réponse ne doit cependant pas faire oublier que si le nombre d'organismes repris par l'enquête varie effectivement selon qu'ils y participent ou non, le nombre absolu d'organismes identifiés comme pertinents varie également. Or ce dernier n'est pas seulement fonction de la situation sur le terrain, mais aussi d'aspects méthodologiques qui tiennent à la structuration du champ de l'alphabétisation et à la place de l'enquête de Lire et Ecrire dans l'état des lieux général du secteur tel qu'il est dressé depuis 2004-2005 par le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes.

Dans le petit graphique « nombre d'opérateurs », la courbe supérieure (représentant le nombre total d'opérateurs) montre un saut de croissance en 2005, qui reflète l'émergence de nouveaux organismes ou encore l'émergence d'une activité 'Alpha' au sein d'organismes qui ne développaient pas cette offre auparavant.

Cette croissance s'infléchit ensuite pour ne remonter que très légèrement la dernière année, alors que l'enquête 2006-2007 dénombrait au contraire 29 opérateurs 'nouveaux'³⁶ et la dernière 17 encore, tandis que sur la même période seul un nombre minime d'opérateurs 'disparaissaient' effectivement (c'est-à-dire cessaient l'activité Alpha, ou cessaient d'exister) : 9 et 8 comme on le voit dans le tableau ci-contre.

Le profil de la courbe 'nombre total d'opérateurs' est donc infléchi par les facteurs méthodologiques qu'on vient d'évoquer, à savoir le fait que certains opérateurs n'ont plus été pris en compte par l'enquête de Lire et Ecrire alors qu'ils l'étaient antérieurement.

36 Ces 'nouveaux' sont en général effectivement de nouveaux opérateurs d'Alpha (organismes émergents ou organismes déjà existants mais qui commencent une activité Alpha), mais quelques-uns étaient seulement 'nouveaux pour l'enquête' en ce sens que c'était la première fois qu'ils y participaient.

Il s'agit d'une part d'écoles de Promotion sociale, d'autre part d'opérateurs offrant des formations qui avaient été assimilées à l'Alpha (FLE, remise à niveau, etc.) mais qui n'accueillent pas ou plus un public infrascolarisé. Ces derniers organismes ont été écartés de l'enquête qui tend à se resserrer très strictement sur les opérateurs d'alphabétisation. Sur les deux dernières années, 8 opérateurs qui avaient été retenus précédemment ne l'ont plus été cette année pour cette raison.

En ce qui concerne la Promotion sociale, ses formations ressortant du champ de l'alphabétisation font, depuis 2006-2007, l'objet d'une enquête distincte, réalisée par cette Administration elle-même. L'enquête de Lire et Ecrire n'a donc plus été adressée à aucune école de Promotion sociale, bien que certaines d'entre elles y participaient depuis longtemps. On en comptait encore 5 lors de l'enquête 2005-2006.

Au risque d'être un peu rébarbatives, ces considérations mettent en évidence que l'évolution quantitative du secteur telle qu'elle ressort de l'enquête est sujette à des fluctuations extérieures à l'activité elle-même, en raison du taux de réponse d'une part, d'autre part selon que sont pris ou non en compte certains opérateurs ou certains types d'activités. Il est d'autant plus utile de souligner que le nombre global d'apprenants pris en charge par les opérateurs Alpha n'a en réalité jamais cessé de croître, y compris cette dernière année, la sortie de l'enquête de certains opérateurs étant compensée par l'entrée de nouveaux.

En effet, en procédant à une simulation qui neutralise les fluctuations qu'on vient d'évoquer³⁷, on obtiendrait une

37 Cette simulation consiste à reporter les données 'nombre d'apprenants' de l'an dernier pour les organismes qui avaient participé alors à l'enquête mais n'y ont pas répondu ou n'ont plus été retenus cette année-ci. Pour garantir que la simulation soit « toutes choses égales par ailleurs », le résultat ainsi obtenu est rectifié en retranchant le nombre d'apprenants déclarés par les organismes qui ont participé à l'enquête cette année-ci mais pas la précédente, alors qu'ils auraient pu le faire.

croissance globale de 455 apprenants par rapport aux 16.210 recensés l'an passé, croissance qui ne concerne toutefois que Bruxelles et non la Wallonie, comme on le détaillera plus loin.³⁸

On soulignera par ailleurs un progrès certain de l'enquête, ces deux dernières années, en ce qui concerne l'exhaustivité des opérateurs d'Alpha à qui elle est adressée.³⁹

La concertation au sein du Comité de pilotage a en effet permis d'établir une liste intégrée des opérateurs comportant, outre les organismes traditionnellement identifiés par le travail de réseau de Lire et Ecrire, ceux qui ne l'étaient pas encore mais sont cependant subventionnés pour une activité en lien avec l'alphabétisation par les Administrations membres du Comité⁴⁰.

Le questionnaire d'enquête a pu ainsi être adressé à un cercle élargi d'organismes qui représente à peu de choses près la totalité des opérateurs d'Alpha (hors Promotion sociale). Depuis l'an dernier, un courrier commun est envoyé par les Administrations membres du Comité aux opérateurs subventionnés, les invitant à participer à l'enquête.

* *

Les données de cette enquête ont été récoltées de février à avril 2009, en laissant latitude aux opérateurs de répondre, en ce qui concerne les données apprenants :

38 Voir point 2.6.2, partie intitulée "Un secteur en croissance, mais une offre qui reste insuffisante".

39 Hormis les écoles de Promotion sociale ainsi qu'expliqué plus haut
40 Ces Administrations sont (hormis le secteur de la Promotion sociale) : pour la Communauté française : le service de l'Education permanente, pour la Commission Communautaire française (COCOF) de la Région de Bruxelles-Capitale : les Services Cohésion sociale, Enseignement-Formation professionnelle ainsi que Bruxelles-Formation pour la Région wallonne : la DG05 et la DG06 du Service public de Wallonie ainsi que le Forem.

- Soit pour l'année 'scolaire' 2007-2008 (ce qui correspond à la pratique la plus courante des opérateurs, organisant les formations de septembre à juin).
- Soit pour l'année civile 2008 (ce qui correspond à la période de référence de la plupart des dossiers de subvention).

Les données apprenants de tous les 'Lire et Ecrire' portent sur l'année civile, et environ la moitié des autres opérateurs ont choisi cette dernière option.

- Soit enfin pour le 2ème semestre 2008 (de la 'rentrée' de septembre à fin décembre 2008).

Cette troisième possibilité, offerte pour intégrer les organismes nouveaux et surtout pour faciliter la participation de ceux qui ne disposeraient pas aisément des données antérieures à l'année 'scolaire' en cours, a rencontré un succès inattendu : elle a été adoptée par environ un quart des répondants, ce qui porte à penser qu'elle est particulièrement commode.

Si une telle latitude réduit le surcroît de travail demandé aux opérateurs pour répondre à l'enquête (ils communiquent leurs données sous la forme la plus aisément disponible, telles qu'ils les ont généralement déjà collectées pour leur rapport d'activité, leurs dossiers de subvention, etc.), ce triple mode de comptage donne évidemment des résultats différents quant au volume d'apprenants accueillis, ce qui biaise les comparaisons. Ce biais est toutefois tempéré dans la mesure où il est demandé aux organismes choisissant de répondre par année civile, donc 'à cheval' sur deux années scolaires, de ne pas compter une deuxième fois les apprenants déjà présents la première année.

En ce qui concerne les données relatives au personnel (rémunéré ou bénévole), tous les organismes répondent par contre pour le personnel en fonction à un jour donné du second semestre 2008 (soit le 30/09, soit le 31/12).

OPÉRATEURS ET CHAMPS D'ACTIVITÉS RETENUS POUR L'ENQUÊTE

Bien qu'elles visent par définition les adultes qui ne maîtrisent pas l'écrit et les connaissances de base, les formations du secteur de l'Alpha débordent en fait l'alphabétisation au sens strict.

Le questionnaire adressé aux opérateurs précise que l'enquête concerne bien différentes formations, mais pour autant que les opérateurs organisent AU MOINS UNE des deux premières (Alpha francophones ou Alpha/FLE) telles que définies ci-dessous :

1. "**Alpha francophones**" = apprendre à parler, lire, écrire, calculer, ... pour des adultes francophones ou maîtrisant le français, n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme ni en Belgique, ni à l'étranger (ou ne maîtrisant pas les compétences correspondant au CEB).
2. "**Alpha/FLE**" = même définition que Alpha, mais pour des adultes non francophones et qui apprennent à parler, lire, écrire, calculer, ... en français.
3. "**Formation de base**" / **Remise à niveau** = poursuivre sa formation en lecture, écriture, calcul ..., pour des adultes sachant parler français et dont le diplôme scolaire le plus élevé est le CEB (ou qui ont les compétences équivalentes).
4. "**FLE scolarisés**" = apprendre à parler et écrire en français, pour des adultes maîtrisant convenablement l'écrit dans leur langue maternelle ou une langue usuelle dans leur pays d'origine, et qui ont généralement acquis un diplôme scolaire dans cette langue.

[FLE = Français Langue Etrangère]

[CEB = Certificat d'Etudes de Base, c-à-d les primaires]

Le principe est de ne pas exclure du champ des activités prises en compte celles qui font naturellement partie du projet global d'éducation et de formation des opérateurs d'Alpha, activités pour lesquelles ils ont développé une expertise particulière du fait de leur expérience de travail avec des apprenants pas, peu ou mal scolarisés.

Exclure la « formation de base » serait d'autant plus dommageable qu'elle peut représenter pour les apprenants une perspective de poursuite, tangible du fait qu'elle se situe au sein d'un même organisme, contribuant ainsi à briser le risque de ghettoïsation des plus mal lotis face à l'écrit.

Exclure les actions et le public « FLE scolarisés » aurait le même effet de confiner entre eux ceux qui sont les plus démunis. Et serait d'ailleurs souvent impossible, compte tenu des conditions de fonctionnement de petits organismes, ou d'antennes en zone rurale par exemple, où le public est plus souvent hétérogène quant à son niveau de scolarité antérieur car il est difficile de démultiplier les groupes quand le public est globalement peu nombreux.

Pour autant, il ne s'agit pas d'élargir le champ d'activités au point d'englober les nombreux opérateurs de formation de base et de FLE qui ne s'identifient en aucune manière comme « opérateurs d'Alpha » (organismes d'ISP, écoles de langues, etc.).

C'est pourquoi la condition « au moins une activité Alpha » nous est progressivement apparue comme la formule médiane permettant d'identifier les opérateurs du secteur tout en tenant compte des réalités de terrain.

En fonction des réalités de terrain, Lire et Ecrire fait exceptionnellement entorse à ce principe général pour son enquête. Ainsi, certains organismes ciblant rigoureusement le public peu scolarisé (très large majorité d'apprenants ayant au maximum le CEB) sans pour autant avoir d'apprenants dépourvus de toute scolarité ou diplôme sont aussi assimilés à des opérateurs d'Alpha. Ils constituent le

chaînon manquant dans une offre de formation où leur public ne trouve autrement nulle place : un public pour ainsi dire « trop » scolarisé pour être accueilli en Alpha, et « trop peu » pour intégrer les formations de base ou préformations professionnelles, etc. Si ce public peut avoir le CEB (et parfois plus), il s'agit cependant de personnes qui ont perdu l'habitude d'utiliser ces compétences, croient les avoir perdues, se sentent handicapées par leur maîtrise insuffisante de l'écrit, etc.

* *

AUTRES ACTIVITÉS DÉVELOPPÉES AVEC LES APPRENANTS

Ces explications plutôt techniques quant aux divers types de formation ne doivent pas faire oublier qu'à côté des formations au sens strict, et souvent en lien étroit avec elles, de nombreux opérateurs d'Alpha développent une foule d'autres activités avec les apprenants.⁴¹

Une question de l'enquête porte sur ces 'autres activités en lien avec l'Alpha', et le foisonnement des réponses, qui sortent à l'évidence du cadre d'une étude statistique, mérite qu'au moins on les mentionne ici.

Outre les visites (musées, lieux publics...), les sorties dans le quartier ou au-delà, les rencontres avec des personnes-ressources, on trouve les ateliers les plus divers. Beaucoup explorent différentes formes d'expression (ateliers d'écriture, de peinture, photo, théâtre, conte, chant, mime, rap...). D'autres visent des apprentissages spécifiques (groupes 'Permis de conduire', informatique, voire atelier 'potager'). D'autres encore concernent la participation, l'implication citoyenne (atelier actualité, droits sociaux, comité des apprenants...), la santé et le bien-être (atelier santé, gym, cuisine...), la vie quotidienne (ateliers parents,

41 Sans compter les activités s'adressant à d'autres publics : formation des formateurs, sensibilisation, etc.

‘documents administratifs’...), les loisirs (ateliers jeux, cercles de lecture...), etc.

Ces activités, souvent organisées à partir de la demande des participants, les amènent à investir davantage la formation, la rendent plus vivante, plus proche de leur situation, de leurs aspirations. Elles favorisent les ponts entre l’apprentissage formel et les multiples autres manières d’acquérir des connaissances, des compétences – en un mot, de se développer et d’atteindre les multiples objectifs des participants, l’alphabétisation n’étant pas une fin en soi mais un outil pour...

2.6.2. RÉSULTATS DE L’ENQUÊTE

LA PART RESPECTIVE DES DIFFÉRENTS TYPES DE FORMATION

Il s’agit d’examiner ici les formations *stricto sensu*, soit les quatre types définis ci-avant – Alpha-francophones, Alpha-FLE, Formation de base / remise à niveau, et FLE scolarisés – pour estimer leur part respective au sein des formations du secteur.

Cette proportion peut être établie à partir d’une description synthétique des différents groupes de formation⁴² L’enquête demande aux opérateurs de préciser les caractéristiques générales de chacun des groupes qu’ils organisent. A savoir (notamment) : le lieu de la formation, les dates de début et fin (sauf dans les rares cas d’entrées continues), le genre (groupe Femmes / Hommes / Mixte), le nombre

d’heures hebdomadaire et le moment de la formation (jour / soir / les deux), si l’apprentissage est principalement axé sur l’oral ou sur l’écrit, et bien entendu à quel type de formation (parmi les quatre types définis) le groupe peut être rattaché prioritairement.⁴³

La qualité d’ensemble des réponses à cette question ‘Groupes’ est généralement fort bonne, mais une difficulté partielle apparaît précisément dans la sous-question ‘Type de formation’.

Plus du quart des opérateurs ne font pas la distinction entre Alpha-francophones et Alpha-FLE : ils désignent comme « Alpha » tous les groupes réunissant des personnes pas ou peu scolarisées, qu’elles maîtrisent ou non le français à l’entrée en formation.

Force est donc d’additionner le nombre de groupes renseigné pour ces deux types pour constituer une catégorie valide « Alpha sans distinction ».

Restent trois catégories pertinentes, qui permettent essentiellement de comparer la fréquence des différents types de groupes selon le niveau de formation antérieure des participants.

Sur l’ensemble des groupes organisés dans le secteur, les $\frac{3}{4}$ sont bien des groupes Alpha, 20% des groupes de FLE pour personnes scolarisées dans leur langue, et 5% des groupes de formation de base ou remise à niveau.⁴⁴

42 Par « groupe de formation », on entend une unité de formation avec même contenu et même public. Les formations individuelles ne sont donc pas visées ici, mais elles sont relativement peu fréquentes et quasi toujours complémentaires à l’offre de formation en groupe. Seuls 3 organismes, accueillant à eux trois une vingtaine d’apprenants, proposent uniquement des formations individuelles en « tête à tête ».

43 Bien que cette question figure depuis plusieurs années dans le questionnaire, c’est la première fois que cet aspect ‘groupes’ est analysé explicitement dans la synthèse annuelle des résultats de l’enquête.

44 Proportions globales sans l’ADEPPI tout à fait atypique à cet égard (voir au bas du tableau).

RÉPARTITION DES GROUPES SELON LES TYPES DE FORMATIONS

Nombre total d'ap.	Nbre d'op. (brut)		Nombre total de groupes	Alpha [franco-phones]	Alpha -FLE	Ss-tot. Alpha sans distinction	Fo. base / Remise à niv.	FLE scol.	Total Alpha S.D. Fo Base FLE scol	non précisé ou hétérogène
7.428	100	BRUXELLES	546	200	223	423	12	96	531	15
		%				80%	2%	18%	100%	3%
2.480	[6+41]	L&E (inclus PBA)	233	76	144	220	0	12	232	1
		%				95%	0%	5%	100%	0%
4.948	53	Autres opérateurs	313	124	79	203	12	84	299	14
		%				68%	4%	28%	100%	4%
7.179	71	WALLONIE	557	269	109	378	44	121	543	14
		%				70%	8%	22%	100%	3%
3.006	8	Total L&E (et part. L&E Nam)	257	196	26	222	18	17	257	0
		%				86%	7%	7%	100%	0%
4.173	63	Total Autres opérateurs	300	73	83	156	26	104	286	14
		%				55%	9%	36%	100%	5%
14.607	171	TOTAL CF (sans ADEPPI)	1.103	469	332	801	56	217	1.074	29
		%				75%	5%	20%	100%	3%
810	1	ADEPPI (Bxl + Wal)	36	1		1	34	1	36	
		%				3%	94%	3%	100%	
15.417	172	TOTAL (avec ADEPPI)	1.139	470	332	802	90	218	1.110	29

90

NB :

1. Le nombre de groupes peut être biaisé parce que les organismes en font le décompte sur des périodes variables (année civile / scolaire / voire semestre). Par contre les proportions des différents types de groupes (pourcentages 'horizontaux') sont tout à fait pertinentes puisqu'elles reflètent la répartition des groupes au sein de chaque organisme, quel que soit son mode de décompte.
2. La ventilation du nombre de groupes Alpha-francophones / Alpha-FLE est, comme expliqué ci-dessus, partiellement inexacte ; elle n'est donnée qu'à titre indicatif. Seul est valide le total «Alpha sans distinction» sur lequel les pourcentages sont calculés.

Les Régions diffèrent sensiblement quant à cette répartition. La proportion de groupes FLE scolarisés est plus importante en Wallonie (22%, pour 18% à Bruxelles), et surtout celle de la catégorie 'intermédiaire' formation de base (8% en Wallonie, alors que ces groupes ne représentent que 2% à Bruxelles, soit une douzaine de groupes sur près de 550). La part des groupes Alpha est par conséquent plus faible en Wallonie (70%) qu'à Bruxelles (80%).

Cette différence s'accroît encore lorsqu'on considère uniquement les organismes autres que Lire et Ecrire : les groupes Alpha ne représentent plus alors que 55% de l'ensemble des groupes organisés en Wallonie, 68% à Bruxelles.

Bien que tous les Lire et Ecrire soient, conformément à leur objectif, plus strictement centrés sur le public 'Alpha', la répartition qu'on trouve pour l'ensemble des Régionales wallonnes suit dans une certaine mesure la tendance générale : 86% de groupes Alpha, alors qu'ils représentent la quasi-totalité (95%) des groupes organisés par Lire et Ecrire Bruxelles et les partenaires du PBA (Plan bruxellois pour l'alphabétisation).

**UN SECTEUR EN CROISSANCE,
MAIS UNE OFFRE QUI RESTE INSUFFISANTE**

Comme expliqué au point 2.6.1., les 'dents de scie' du graphique illustrant l'évolution du public⁴⁵ ne sont qu'apparentes, car en réalité le nombre d'apprenants suivant des formations auprès d'opérateurs du secteur de l'Alpha est globalement en progression – même si celle-ci est moindre cette année que les précédentes et ne concerne en fait que Bruxelles⁴⁶.

L'enquête 2008 / 2007-2008 dénombre 15.417 apprenants : 7.428 à Bruxelles (48,2%), 7.179 en Wallonie (46,6%), et 810 qui suivaient leur formation auprès de l'ADEPPI (5,3%).

Pourtant, cette année encore, plus de 5.000 candidats aux formations⁴⁷ ont dû être « refusés » (c'est-à-dire réorientés, mis en liste d'attente, etc.) – ceci au minimum car le nombre de refus n'est pas toujours enregistré.

Une innovation apportée cette année au questionnaire a permis de mieux cerner la problématique du public 'refusé'. Il était demandé aux organismes de distinguer, parmi les candidats à la formation qui n'avaient pu être accueillis, ceux qui ne correspondaient pas à leur public-cible et qu'il était donc effectivement plus adéquat de réorienter, et ceux qui, bien qu'ils y correspondent, n'avaient pu être inscrits – quasi toujours par manque de moyens pour répondre à la demande.

Nombre total de « refus »		Total des 2 colonnes suivantes	PAS public-cible	'Refus' Public-cible	Motifs de « Refus » du public-cible				Nombre total d'op. ⁴⁸
					groupes complets	manque de formateurs	manque de locaux	Autres	
					Nombre d'op. déclarant ces motifs				
Bruxelles	3.087	2.214	712	1.502	57	38	29	8	100
Wallonie	1.882	1.652	784	868	27	18	13	17	71
ADEPPI	344	0	N.C.	N.C.	1	1	1		1
Total CF	5.313	3.866	1.496	2.370	85	57	43	25	172
			100%	61%					

NB : certains opérateurs ne chiffrant pas les 'refusés' ou ne détaillent pas les motifs

⁴⁵ Voir point 2.6.1., graphique 'Croissance du public 1990-2008'.

⁴⁶ La simulation reprise à la note 37, qui tend à neutraliser l'impact des fluctuations liées au taux de participation variable des organismes et au resserrement plus strict sur les opérateurs « Alpha », donnerait un total de 16.665 apprenants pour l'année 2008/2007-2008, soit globalement 455 participants aux formations de plus que les 16.210 de l'année précédente. Mais si l'on ventile par Régions, cette croissance globale reflète une augmentation nette à Bruxelles (+759) tandis que le nombre d'apprenants en Wallonie serait en légère diminution (-216). A noter que le public de l'ADEPPI en 2008 (801 apprenants) était également un peu moins nombreux (-88 apprenants) que l'année précédente.

⁴⁷ Certaines demandes peuvent avoir été comptées plusieurs fois, si le candidat s'est présenté auprès de plusieurs organismes.

⁴⁸ Le nombre net d'organismes ayant participé cette année à l'enquête est 158, mais pour les données concernant les apprenants on compte 172 organismes : les 3 coordinations de Lire et Ecrire sont retranchées (elles n'accueillent pas d'apprenants), par contre certains organismes partenaires de Lire et Ecrire pour le Plan bruxellois d'alphabétisation (PBA) sont comptés une deuxième fois lorsqu'ils développent aussi une action en propre (données différentes dans et hors PBA).

Cette reformulation de la question rend la réponse un peu plus complexe, mais cependant plus logique et plus pertinente⁴⁹. Elle permet en effet d'estimer la part de 'refus'/réorientations liée au fait que les opérateurs d'Alpha continuent de recevoir des demandes de formation qui pourraient être plus adéquatement rencontrées ailleurs. Il s'agit généralement de demandes de français langue étrangère (FLE) de la part de personnes déjà bien scolarisées dans leur langue, ou de demandes de remise à niveau, formations de base, etc. de la part de personnes qui se voient refoulées vers l'Alpha parce que le seuil d'accès aux formations professionnelles est trop élevé.⁵⁰

L'offre de formations de base et de FLE en dehors du secteur de l'Alpha s'est cependant bien étoffée ces dernières années. Le nombre important de 'refus' de candidats dont le profil ne correspond pas au public-cible (près de 40% de l'ensemble des 'refus') peut donc s'interpréter comme une augmentation des réorientations, qui se multiplie d'autant qu'elles sont plus aisées.

Ces pratiques de réorientation, tout comme, on le verra plus loin, le niveau de scolarité antérieure des apprenants, témoignent que les opérateurs du secteur ont poursuivi leur effort pour se recentrer sur ce qui est par définition leur public-cible : les adultes les plus démunis quant à la maîtrise des savoirs de base et les moins familiarisés avec l'écrit.

Il n'en reste pas moins que plus de 60% des 'refus' concernent un public qui aurait dû en principe pouvoir trouver

49 Le taux de réponse est d'ailleurs resté assez élevé : 75% (129 opérateurs sur 172).
 50 Les candidats peuvent ne pas correspondre au public-cible pour d'autres raisons : par exemple le genre (organismes n'accueillant qu'un public féminin), ou des critères administratifs (par ex. un CPAS ou un service communal qui n'accueille que ses bénéficiaires ou des personnes habitant la commune), etc. Mais de tels motifs sont beaucoup moins fréquents.

place auprès des opérateurs d'Alpha : ce fut le cas pour 2.370 candidats à la formation (au minimum, rappelons-le) : 1.502 à Bruxelles et 868 en Wallonie.

Seuls 17 opérateurs (13% des répondants) déclarent n'avoir dû refuser personne. A une exception près, ce sont tous des organismes wallons, ce qui, joint à la moindre fréquence des 'refus' en Wallonie, indiquerait que le secteur y est moins saturé qu'à Bruxelles.

Parmi les motifs les plus souvent invoqués, « groupes complets » est déclaré par 86% des répondants bruxellois et par 44% des wallons.

MOTIFS POUR LESQUELS DES CANDIDATS APPARTENANT AU PUBLIC-CIBLE N'ONT PU ÊTRE INSCRITS
 En % du nombre de répondants (sans ADEPPI)

	Nbre total d'op. ayant répondu	% d'opérateurs déclarant ces motifs			
		groupes complets	manque de formateurs	manque de locaux	Autres
Bxl	66	86%	58%	44%	12%
Wal	62	44%	29%	21%	27%
Total	128	66%	45%	34%	20%

NB : un même opérateur peut mentionner plusieurs motifs

La comparaison de la fréquence des différents motifs suggère une appréciation plus qualitative. On peut faire l'hypothèse que les opérateurs qui déclarent 'groupes complets' sans mentionner d'autre motif estiment avoir atteint, à ce stade, une taille ou un volume de public équilibré par rapport à leur projet ou leur mode de fonctionnement. Tandis que ceux qui ajoutent qu'ils manquent de formateurs et/ou de locaux pour créer de nouveaux groupes indiquent par là qu'ils seraient désireux d'accroître leur projet s'ils disposaient de plus de moyens pour ce faire.

Enfin, dans la catégorie « Autres » on trouve soit des motifs

liés à une caractéristique individuelle des candidats (manque de motivation, demande autre que la formation proposée, handicap trop important, etc.), soit – et c’est le plus fréquent – des motifs liés à des besoins plus collectifs : difficultés d’accès (horaire incompatible, mais surtout insuffisance des transports publics vers le lieu de formation) et absence de garderie d’enfants.

Tant les réponses ‘groupes complets’ et ‘manque de formateurs / de locaux’ (pour créer de nouveaux groupes) que celles qui concernent les obstacles pratiques à la participation témoignent que le secteur pourrait se développer encore, par l’augmentation de sa capacité et par l’amélioration des services permettant à chacun d’accéder aux formations.

2.6.2.1. LES OPÉRATEURS

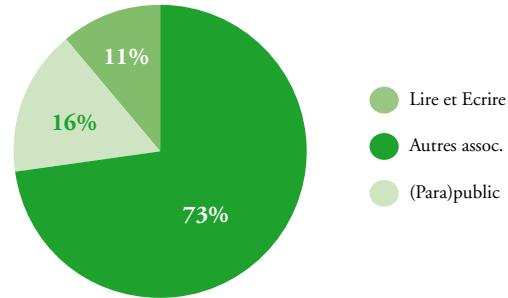
Sur les 158 répondants⁵¹, on compte 82 organismes bruxellois, 74 en Région wallonne, et 2 dont l’aire d’action est la Communauté française, à savoir Lire et Ecrire Communauté française et l’ADEPPI, qui intervient dans les prisons de Bruxelles et de Wallonie.

Les organismes participant à l’enquête sont majoritairement des associations d’initiative privée (132, soit 84% des répondants), mais on compte également 26 organismes ou services d’initiative publique, généralement communaux (CPAS, maisons ou régies de quartier, foyers culturels, bibliothèques publiques, centres pour réfugiés, etc.)⁵². [Comme déjà dit, l’enquête réalisée par Lire et Ecrire ne concerne plus, depuis 2007, l’Enseignement de Promotion sociale.]

51 Il s’agit du nombre net d’organismes (voir note 48).

52 Ces derniers peuvent être des associations, mais créées à l’initiative d’un organisme (para)public.

ORGANISMES DE L'ENQUÊTE 2008 / 2007-08
PAR TYPE



Parmi les associations d’initiative privée, on trouve les 17 Lire et Ecrire (Lire et Ecrire Bruxelles et 6 ‘Locales’ bruxelloises, Lire et Ecrire Wallonie et 8 ‘Régionales’ wallonnes, et Lire et Ecrire-Communauté française) et 115 autres associations : 62 à Bruxelles, 52 en Wallonie, et l’ADEPPI qui intervient dans les prisons des deux Régions. Les organismes (para)publics sont en nombre égal à Bruxelles et en Wallonie (13 dans chaque Région). A noter que ce type d’opérateur est bien plus fréquent depuis quelques années.

Une minorité des opérateurs se consacrent exclusivement à l’alphabétisation et/ou à des tâches connexes (centre de ressources, formation de formateurs, sensibilisation, publications, production d’outils, etc.)⁵³.

Pour les autres, l’alphabétisation ne constitue généralement qu’un des pôles de leur activité.

53 C’est le cas des Lire et Ecrire et de quelques associations parmi les plus anciennes ou les plus importants du secteur (par ex. : le Collectif Alpha à Bruxelles, Alpha Mons-Borinage ou Alpha 5000 à Namur), mais aussi d’associations généralement de petite taille, fonctionnant uniquement avec des bénévoles (par ex. : le Cati à Bruxelles ; en Wallonie, Alpha Chastre ou Espac&Changes d’Hautrage).

Une question de l'enquête portait sur « l'activité principale » de l'organisme, mais elle a perdu de sa pertinence parce qu'ils sont nombreux à indiquer plusieurs « activités principales » : de plus en plus d'opérateurs d'Alpha développent des activités variées et bénéficient à ce titre de reconnaissances / subventions diverses. Il serait donc plus pertinent de parler de différents profils d'opérateurs d'Alpha, combinant différents types d'activités / d'objectifs – mais établir une telle typologie demande une analyse spécifique.

La présentation des reconnaissances et subventions dont bénéficient les organismes, telle qu'elle figure dans l'Etat des lieux annuel publié par le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes, offre actuellement la meilleure source d'information à cet égard. Celle-ci n'est toutefois pas exhaustive, notamment parce que certains organismes travaillent exclusivement avec des bénévoles et ne sont pas (ou quasi pas) subsidiés, et que d'autres disposent de reconnaissances et de moyens provenant d'Administrations qui ne sont pas représentées au Comité de pilotage.

Citons cependant, parmi les différents domaines d'action déclarés par les opérateurs comme résumant le mieux leur objet social ou leur projet : l'éducation permanente des adultes, l'alphabétisation, l'aide ou le service social, le développement communautaire, l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi, l'accueil et l'intégration des populations étrangères, l'accueil des réfugiés, l'aide à la jeunesse, le soutien scolaire, la culture (pour les centres culturels, les bibliothèques), ou d'autres domaines plus atypiques (aide au logement, etc.).

A noter que 60 opérateurs organisent également une école de devoirs : 40 à Bruxelles, soit près de la moitié d'entre eux (49%) ; 20 en Wallonie, soit plus d'un quart (27%). Ce qui témoigne de la fréquence d'une démarche conjointe

de formation d'Alpha pour les adultes et de prévention de l'analphabétisme à l'égard des enfants et des jeunes.

Ajoutons encore qu'il est exceptionnel que les opérateurs d'Alpha travaillent isolément ; ils agissent très généralement en partenariat avec d'autres associations ou avec des organismes et services tels que les Offices de l'emploi et de la formation, les écoles de Promotion sociale⁵⁴, les CPAS, les régies de quartier, les prisons, etc.

Cette pratique est particulièrement illustrée par Lire et Ecrire Bruxelles, qui met en œuvre le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA) en collaboration avec une quarantaine d'organismes de la Région⁵⁵, par Lire et Ecrire Namur (partenariat structurel avec 4 opérateurs importants du Namurois), et par la création en Wallonie de « Dispositifs territoriaux pour le droit à l'alphabétisation et la prise en compte des personnes illettrées », 9 plateformes sous-régionales auxquelles participent des partenaires issus de secteurs différents.⁵⁶

Les opérateurs dispensent également souvent les cours dans des lieux autres que leurs propres locaux : bibliothèques, centres culturels, maisons de quartier, CPAS, écoles, cités sociales, etc.

54 L'enquête de cette année montre une augmentation des partenariats entre organismes communaux et écoles de Promotion sociale, qui détachent des enseignants pour assurer la formation de groupes constitués par l'organisme (notons que c'est aussi le cas pour certaines associations).

55 Ainsi, sur les 2.480 apprenants qui avaient suivi en 2008 une formation dans un des organismes participant au PBA, 49% suivaient les cours auprès des Locales bruxelloises de Lire et Ecrire, et 51% auprès des 41 partenaires conventionnés. Cette proportion est la même que l'an dernier, où l'on comptait pourtant moins de partenaires du PBA (36).

56 On trouvera une description détaillée du PBA et des dispositifs territoriaux wallons dans l'*Etat des lieux 2005-2006* (chapitre 5, pp.205-218) et une mise à jour synthétique dans l'*Etat des lieux 2006-2007* (chapitre 8, pp213-215). Voir aussi deux articles du *Journal de l'Alpha*, n°159, *L'alphabétisation aujourd'hui* (juillet-août 2007). Anne-Chantal DENIS : « Le Plan bruxellois pour l'alphabétisation » et Véronique DUPONT : « Un dispositif coordonné de plateformes territoriales pour lutter contre l'analphabétisme ».

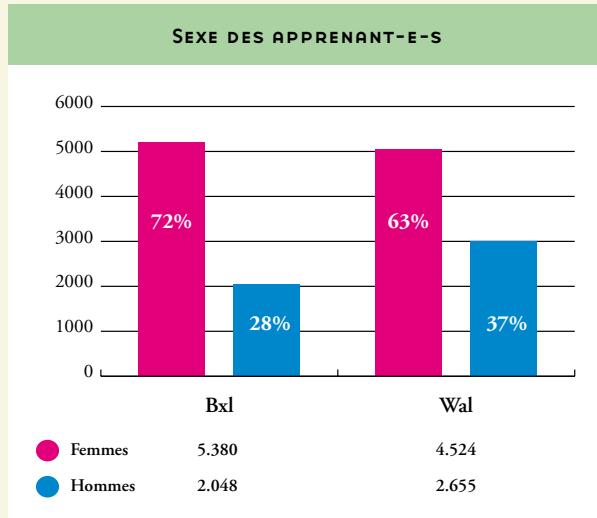
Ceci peut s'avérer intéressant non seulement pour des raisons de coût et de proximité avec le public, mais aussi pour le rayonnement des activités : les lieux d'Alpha sont ainsi plus visibles, plus accessibles, moins stigmatisés, l'activité est valorisée par la structure d'accueil (bibliothèques, centres culturels, écoles,...) et les synergies avec l'organisme accueillant sont facilitées, tant pour l'opérateur de formation que pour les apprenants.

2.6.2.2. LES APPRENANTES ET APPRENANTS

Dans cette section concernant les apprenants, le nombre total d'opérateurs pris en compte est 172, se répartissant ainsi : 100 à Bruxelles, 71 en Wallonie, plus l'ADEPPI.⁵⁷

GENRE

Les femmes représentaient 65% de l'ensemble des apprenants – ou plus justement une proportion encore plus importante, avoisinant les 70%, si l'on ne tient pas compte



ici du public des détenus, essentiellement masculin⁵⁸.

La sur-représentation des femmes, plus forte à Bruxelles (72%) qu'en Wallonie (63%), pourrait sembler de prime abord liée au fait que de nombreux opérateurs bruxellois comptent exclusivement des apprenantes femmes (36, soit 36%), alors que de tels opérateurs sont rares en Wallonie (7 en tout, soit 9%).

Toutefois, même en ne considérant que le public des opérateurs « mixtes », les apprenantes restent nettement majoritaires, en Wallonie et à Bruxelles, comme le montre le petit tableau ci-dessous.

PROPORTION FEMMES / HOMMES AUPRÈS DES OPÉRATEURS AVEC UN PUBLIC MIXTE

(NB : sans ADEPPI)	Bxl	%	Wal	%
Femmes	3.736	65%	4.135	61%
Hommes	2.048	35%	2.589	39%
	5.784		6.724	

Or ces proportions Femmes / Hommes ne sont pas des moyennes uniformisant des situations contrastées : il est effectivement rare que les apprenants masculins constituent au moins la moitié des apprenants d'un même organisme (13 cas à Bruxelles, 17 en Wallonie, soit 31 au total en ce compris l'ADEPPI). Et hormis le cas particulier d'Aide et

⁵⁷ Voir note 11

⁵⁸ Outre l'ADEPPI (810 apprenants, dont 92% d'hommes), les trois autres opérateurs intervenant en prison (Aide et reclassement en région de Huy, Lire et Ecrire Charleroi et CIEP Namur) comptaient au total 130 apprenants détenus, tous hommes.

Reclassement, qui intervient en prison, il n’y a aucun autre opérateur accueillant uniquement un public masculin.

Ces simples observations ne permettent évidemment aucune hypothèse quant aux raisons de la moindre participation des hommes dans les formations du secteur. Mais elles invitent à analyser plus finement ce phénomène et à chercher les moyens de rencontrer plus adéquatement le public masculin, qui n’est pas mieux loti que les femmes quant à la maîtrise de l’écrit et des connaissances de base.

L’observation de la répartition des groupes de formation⁵⁹ selon le genre (groupes Femmes / Hommes / Mixtes) offre encore un autre éclairage de cette problématique.

A Bruxelles, 35% des groupes sont féminins, proportion similaire à celle des organismes accueillant exclusivement des femmes, alors que 13 organismes mixtes proposent, à côté de groupes mixtes, des groupes femmes. (Un 14^{ème} ‘mixte’ propose un groupe ‘dames’ et un groupe ‘messieurs’.)

En Wallonie, 10% des groupes sont des groupes femmes, proportion également similaire à celle des organismes exclusivement féminins. Pourtant, mis à part ceux-ci, on trouve encore une douzaine d’organismes offrant, à côté de groupes mixtes, des groupes femmes.

Dans les deux Régions, il apparaît donc que même des opérateurs dont l’option est clairement de s’adresser à un public mixte organisent des groupes où les femmes peuvent se retrouver uniquement entre elles – sans doute parce qu’ils estiment qu’ils ne pourraient pas rencontrer autrement une partie du public féminin.

A 2-3 exceptions près, tous les groupes ‘Hommes’ sont en fait des groupes de détenus – un public pour lequel l’absence de mixité n’est évidemment pas affaire de choix.

59 Pour la définition des « groupes de formation », voir note 7.

	Nbre total de groupes	Group Fem.	Group Hom.	Group Mixtes
BRUXELLES	546	193	1	352
%		35%	0,2%	64%
L&E (inclus PBA)	233	60	0	173
%		26%	0%	74%
Autres opérateurs	313	133	1	179
%		42%	0,3%	57%
WALLONIE	557	53	15	489
%		10%	3%	88%
L&E (inclus part. L&E Nam)	257	13	3	241
%		5%	1%	94%
Autres opérateurs	300	40	12	248
%		13%	4%	83%
TOTAL CF (sans Adeppi)	1.103	246	16	841
%		22%	1%	76%
ADEPPI (Bxl + Wal)	36	2	34	0
Adeppi %		6%	94%	0%

Les Locales et Régionales de Lire et Ecrire s’efforcent d’accueillir davantage le public masculin, et la répartition de leurs apprenants selon le genre est effectivement un peu plus équilibrée que chez les autres opérateurs. La différence est plus nette à Bruxelles, où le public des Locales de Lire et Ecrire et de leurs partenaires est constitué de 66% de femmes et 34% d’hommes, tandis que cette proportion est de 76% et 24% chez les autres opérateurs. En Wallonie, le public des Lire et Ecrire compte 61% de femmes et 39% d’hommes, pour 64% et 36% chez les autres opérateurs.

AGE

Age	Bxl		Wal		Bxl + Wal		ADEPPI	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
- de 18	3	0,04%	66	1%	69	0,5%	4	1%
18-25	871	12%	1.152	17%	2.023	14%	247	31%
26-40	3.270	46%	3.164	46%	6.434	46%	424	53%
41-50	1.907	27%	1.725	25%	3.632	26%	87	11%
51 et +	1.054	15%	748	11%	1.802	13%	38	5%
Total	7.105	100%	6.855	100%	13.960	100%	800	100%
Tx de rép	96%		95%		96%		99%	

Globalement, plus de la moitié du public a entre 26 et 40 ans et, sans compter l'ADEPPI⁶⁰, 14% des apprenants ont moins de 26 ans tandis que près de 40% ont plus de 40 ans. Une moyenne d'âge donc relativement élevée pour un public en formation.

Cette répartition ne varie pas beaucoup par rapport à l'an dernier, et l'on retrouve la même légère différence entre Régions, avec la Wallonie présentant un public un peu plus 'jeune'.

Dans chacune des deux Régions, les proportions pour les différentes catégories d'âge sont fort similaires pour le public de Lire et Ecrire et pour celui des autres opérateurs.

NATIONALITÉ

Pour la question des nationalités, une catégorie supplémentaire a été ajoutée au questionnaire depuis l'an dernier. Auparavant nous distinguions uniquement Belges / Étrangers, mais la première catégorie a été subdivisée en 'Belges

à la naissance' / 'Belges d'origine étrangère' (tout en spécifiant bien qu'il s'agit là des personnes ayant fait elles-mêmes la démarche d'acquisition de nationalité, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas remonter de génération).

Les enquêtes précédentes montraient en effet qu'une large part des apprenants 'belges' étaient des allochtones ayant acquis la nationalité, puisque dans leur réponse au questionnaire les opérateurs signalaient fréquemment, à côté de la mention « Belge », une autre nationalité d'origine. Par ailleurs, une recherche-action menée par Lire et Ecrire Bruxelles⁶¹ confirmait le nombre très faible d'apprenants belges d'origine, tout en explorant les pistes pour rencontrer davantage ce public.

APPRENANTS BELGES / ÉTRANGERS

	Appr. étr.	Appr. belges de naissance	Appr. belges d'origine étrang.	Total
Bruxelles	5.360	109	1.862	7.331
	73 %	1,5 %	25 %	100%
Wallonie	4.373	1.626	1.175	7.174
	61 %	23 %	16 %	100%
ADEPPI	407	403		810
	50 %	50 %		100%
Com. fr.	10.140	2.138	3.037	15.315
	66 %	14 %	20 %	100%
Tx de rép				99,3%

La répartition des apprenants étrangers ou belges, et parmi ces derniers des Belges de naissance ou non, est si différente dans les deux Régions que les proportions globales présentent peu d'intérêt.

60 Sous l'angle de l'âge également, le public de l'ADEPPI reflète le profil de la population carcérale : moins d'apprenants ayant au-delà de 40 ans (16%), et davantage de jeunes entre 18 et 25 ans (31%).

61 Charles Duchène, Catherine Stercq : *La place et la participation effective des populations d'origine belge aux formations d'alphabétisation en Région bruxelloise*, Lire et Ecrire, Bruxelles, Edition 2007 et 2008.

Comme on l'observe depuis que l'enquête existe, la proportion d'apprenants étrangers est moindre en Wallonie, où ils constituaient 61% du public, tandis qu'à Bruxelles, où la population étrangère est aussi globalement nettement plus importante qu'en Wallonie⁶², ils en représentent près des 3/4.

En tenant compte de la nationalité à la naissance, il apparaît que seulement 1,5% des apprenants bruxellois sont des « Belges de souche », tandis que cette proportion monte à 23% en Wallonie.

Certains répondants n'ont pas fait la distinction au sein des Belges, en sorte que la sous-catégorie 'Belges de naissance' est éventuellement un peu surévaluée. (C'est le cas de l'ADEPPI, dont le public est constitué d'apprenants pour moitié étrangers et pour moitié belges, que ce soit de naissance ou non).

Ces données posent de manière cruciale la question d'une offre de cours accessible au public belge 'de souche' : la composition habituelle des groupes du secteur de l'Alpha confirme en effet souvent ces personnes dans l'impression que cette offre ne leur est pas adressée et que, pour ainsi dire, « l'alphabétisation, c'est pour les étrangers ».

De fait, les opérateurs qui accueillent des apprenants 'belges de souche' ont souvent attiré ce public par un recrutement spécifique ou des campagnes de sensibilisation ciblées.

62 En 2008, 28% de la population bruxelloise était de nationalité étrangère, 9% en Wallonie (source : Statbel). Ces proportions sont constantes depuis le début des années 2000, malgré le nombre important de naturalisations. Ces données concernent uniquement les résidents enregistrés et ne peuvent donc rendre compte de la présence de personnes en situation transitoire ou irrégulière.

Le groupe verviétois *Osons en parler*, un groupe d'apprenants qui ont été à l'école en Belgique, mais y ont connu l'échec et en sont sortis illettrés, a été pionnier dans le travail de sensibilisation et d'accompagnement vers l'Alpha de personnes ayant vécu des expériences similaires. D'autres initiatives du même type ont vu le jour depuis.⁶³

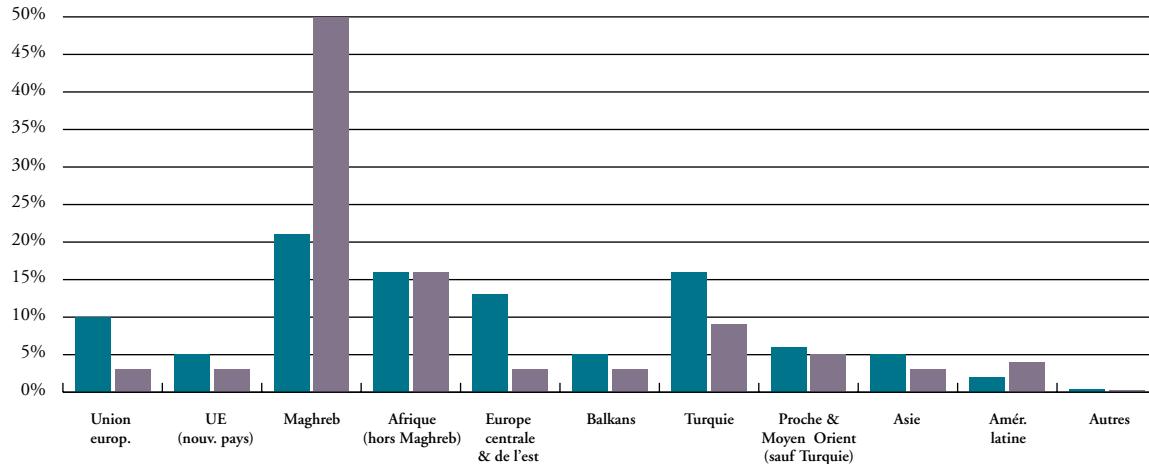
On peut attendre que ces démarches, jointes à l'important travail de sensibilisation mené par Lire et Ecrire auprès d'organismes-relais⁶⁴, contribueront à constituer un public plus mélangé sous l'angle allochtones / autochtones.

En ce qui concerne les pays de provenance des apprenants étrangers, on observera que même si les nationalités traditionnellement présentes dans les lieux d'Alpha (Maghreb, Turquie) restent des groupes majoritaires, le secteur de l'Alpha accueille un éventail de nationalités de plus en plus large.

C'est ce que montre le graphique page suivante.

63 Citons notamment le groupe *SoLid'Es* (comme Solidarité-Liberté-Espoir) en Hainaut occidental, ou le groupe *Y a pas d'âge* à Namur.

64 Voir la campagne '*Des relais pour l'Alpha*' (commencée en 2007). *Le Guide pratique* accompagnant la campagne est disponible auprès de Lire et Ecrire ou téléchargeable à partir de son site.

NATIONALITÉS DES APPRENANTS ÉTRANGERS (REGROUPEMENT PAR ZONES GÉOPOLITIQUES) – EN %


99

Quant à l'éventail des nationalités représentées, la situation est également assez différente à Bruxelles et en Wallonie. Dans cette dernière Région, les différents groupes de nationalités sont plus répartis, et leurs proportions ont aussi varié davantage au cours des dernières années.

Ainsi, au début de la décennie, les personnes originaires des pays de l'ex 'bloc de l'est' représentaient en Wallonie le groupe le plus important. Il s'est progressivement amenuisé, probablement du fait de la réorientation de ces apprenants, qui étaient généralement bien scolarisés, vers d'autres opérateurs de formation – mais aussi (ce sont les aléas des statistiques) parce que les nationaux des nouveaux pays membres de l'UE⁶⁵ se retrouvent maintenant dans

une autre catégorie... Ou pour d'autres raisons, dont l'éclaircissement réclamerait de comparer les flux migratoires, y compris au sein de notre pays.

Si les apprenants originaires de l'Europe centrale et de l'est restent proportionnellement plus nombreux en Wallonie qu'à Bruxelles, de même que ceux venus des Balkans et des 'nouveaux pays UE', les apprenants originaires du Maghreb ont cependant repris la 'première place' (21%) qu'ils avaient longtemps eue, suivis par ceux originaires d'Afrique subsaharienne (16%) et de Turquie (16% aussi). Les apprenants venus d'Europe centrale et de l'est occupent maintenant le 4^{ème} rang (13%), suivis de près par les nationaux de pays 'ancienne UE', qui représentent 10% du public en Wallonie alors qu'ils ne sont que 3% à Bruxelles.

A Bruxelles, les apprenants originaires du Maghreb étaient et restent de loin les plus nombreux (50% des apprenants

65 Pour mémoire, pays devenus membres UE à partir de 2004 ou après : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

étrangers), le deuxième groupe en ordre d'importance, constitué de personnes venant d'autres pays d'Afrique, ne rassemblant que 16% des apprenants. Le troisième est constitué des apprenants de nationalité Turque (9%). Aucun autre groupe ne dépasse les 5%.

Par ailleurs, au moins un millier d'apprenants sont des réfugiés, ou demandeurs d'asile ou candidats à la régularisation (13% des apprenants étrangers en Wallonie, 8% à Bruxelles).

Ces chiffres sont fort en-deçà de la situation réelle, car il est très fréquent que les organismes ne répondent pas à cette question⁶⁶, soit qu'ils ne récoltent pas cette information, soit qu'ils ne la communiquent pas, sans doute par souci de discrétion, bien que les données apprenants de l'enquête

66 Seuls 71 opérateurs (sur 172) ont répondu à cette question, soit un taux de réponse exceptionnellement bas : 28% à Bruxelles (principalement en raison de l'absence de réponse pour quasi tous les opérateurs du PBA) et 61% en Wallonie. Certains opérateurs indiquent 'oui', c'est-à-dire qu'ils accueillent effectivement un tel public, mais sans le dénombrer.

Lire et Ecrire soient totalement anonymes.

L'accueil des demandeurs d'asile, candidats réfugiés, sans papiers, etc. dans les formations est une question à la fois trop complexe et trop cruciale au plan éthique pour qu'on puisse, dans le cadre restreint de la présente étude, en dire autre chose que mentionner leur présence, relativement importante, parmi les apprenants.

STATUT DES APPRENANTS

(selon la source de leurs revenus)

Note méthodologique

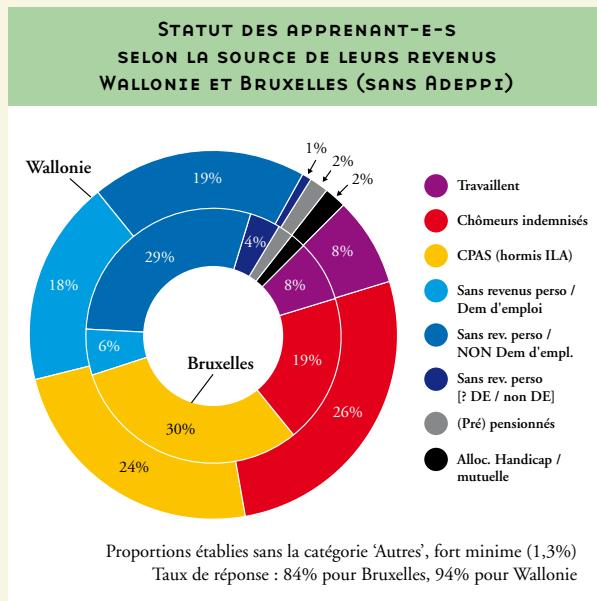
Les catégories de statut utilisées dans l'enquête sont conçues pour être 'mutuellement exclusives', ce qui nécessite des subdivisions ordonnées qui ne sont pas forcément perceptibles dans un commentaire portant sur la fréquence des différents statuts.

Nous reproduisons donc pour information ces catégories telles qu'elles se présentent dans l'enquête.

Travaillent	Chômeurs indemnisés	CPAS (hormis ILA)	Sans revenus personnels officiels						Sous-total Sans revenus personnels	(Pré) pensionnés	Allocations Handicap / mutuel.	Autres [catégorie en principe vide]	Total
			Demandeurs d'emploi non indemnisés	Non inscrits comme demandeurs d'emploi				Autres ou non précisé					
				Femmes / Hommes au foyer	Etudiants & jeunes en famille	Détenus	Dem. d'asile 1 ^{ère} phase, art. 9.3, etc.						

La catégorie « Sans revenus personnels » regroupe ceux et celles qui ne disposent pas personnellement d'un revenu officiel, qu'il soit lié à leur activité ou au fait d'être titulaire d'un droit à une indemnité ou allocation. Au sein de cette sous-catégorie, on distingue les demandeurs d'emploi (non indemnisés donc) et les non demandeurs d'emploi, sous-groupe qui comporte à son tour les femmes (ou hommes) 'au foyer', les étudiants ou jeunes à charge de leur famille, les détenus, ainsi que les demandeurs d'asile en 1^{ère} phase⁶⁷, ou en demande de régularisation, etc.

Le graphique ci-dessous illustre l'ensemble des catégories et permet de comparer la situation des apprenants à Bruxelles et en Wallonie.



67 Demandeurs d'asile qui sont à ce stade en centre d'accueil, ou en ILA (Initiative Locale d'Accueil) c'est-à-dire qu'un logement est mis à leur disposition par un CPAS, assorti des moyens de subsistance octroyés en nature, mais qu'ils ne disposent pas à proprement parler d'un revenu, ni des moyens de s'en procurer.

Pour trois de ces catégories, les proportions d'apprenants sont étonnamment proches dans les deux Régions, alors que la fréquence des autres 'statuts' diffère nettement.⁶⁸

Ainsi, la proportion d'apprenants qui ont un travail est identique dans les deux régions (8%), de même que celle des pensionnés ou prépensionnés (2%), ou celle des apprenants bénéficiant d'allocations de la mutuelle ou d'une pension d'handicapé (2% également).

Les différences s'observent principalement pour les catégories où intervient le critère « inscrit ou non comme demandeur d'emploi »,⁶⁹ les catégories DE étant toujours plus importantes en Wallonie qu'à Bruxelles. Ainsi :

- Les chômeurs indemnisés représentent 19% du public à Bruxelles, mais 26% en Wallonie.
- Les apprenants qui tout en ne disposant pas d'un revenu personnel sont cependant inscrits comme demandeurs d'emploi (DE non indemnisés) sont 6% à Bruxelles, 18% en Wallonie.
- A l'inverse, ceux qui tout en ne disposant pas d'un revenu personnel ne sont pas non plus inscrits comme demandeurs d'emploi (soit qu'ils ou elles ne souhaitent effectivement pas avoir à ce stade une activité rémunérée, soit qu'ils ou elles ne sont pas en droit d'y postuler – par ex. les demandeurs d'asile en 1^{ère} phase, candidats à la régularisation, etc.) sont 29% à Bruxelles mais 19% en Wallonie.

La proportion de loin plus importante de demandeurs d'emploi (chômeurs indemnisés ou DE non indemnisés) en Wallonie peut s'expliquer par le fait que les opérateurs d'Alpha de cette Région trouvent davantage qu'à Bruxelles

68 La catégorie des apprenants « sans revenus personnels » mais dont on ignore s'ils sont ou non inscrits comme demandeurs d'emploi (en blanc dans le graphique) est trop imprécise pour pouvoir être interprétée. Nous la figurons en raison de sa relative importance (4% du total à Bxl, 1% en Wal.).

69 Les bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'autres aides financières des CPAS peuvent (ou doivent) être inscrits comme DE, mais ce n'est pas le cas pour toutes les personnes aidées par les CPAS. Ce groupe 'CPAS' est donc envisagé séparément.

les sources de financement de leurs actions dans le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle. Comme en témoignent aussi les proportions très différentes d'apprenants en contrat de formation dans le cadre d'un dispositif d'ISP – 10% à Bruxelles et 45% en Wallonie (pour plus de détails, voir plus loin la section *Contrats de formation*).

Enfin, les bénéficiaires d'une allocation ou d'une aide du CPAS constituent dans les deux Régions des groupes très importants : le plus nombreux à Bruxelles (30% des apprenants), le deuxième en Wallonie (24%). Pour mémoire, ces proportions étaient de 34% et 21% l'an passé.

Quoiqu'il en soit des différences ou des similitudes entre les deux Régions en ce qui concerne le statut et les moyens de subsistance des apprenants, ces données confirment le sentiment fréquemment exprimé par les formateurs, à savoir qu'ils travaillent avec des personnes confrontées à de grandes difficultés dans leur vie quotidienne. C'est une des raisons pour laquelle les acteurs du secteur

associatif s'impliquent fréquemment dans des actions et des revendications d'ordre politique, qui concernent le droit des personnes à des conditions de vie dignes, le droit au travail, au logement, à la santé,... et bien sûr le droit de se former.

C'est aussi parce qu'il semble impossible à la plupart des opérateurs de ne pas prendre en compte cette dimension de conditions d'existence précaires ou difficiles que l'alphabétisation telle qu'elle est organisée dans les associations n'est quasi jamais une offre de 'cours secs', mais qu'elle est intégrée à d'autres activités ou à d'autres services. Et le fait que de plus en plus d'organismes (para)publics développent des cours d'Alpha, Alpha-FLE, etc. procède de la même logique. Les participants disposent ainsi d'un soutien et d'outils pour trouver une issue à leurs difficultés sur le lieu même de leur formation ou dans des organismes proches vers lesquels ils sont orientés.

**DÉTAIL DE LA VASTE CATÉGORIE
DES APPRENANTS SANS REVENUS PERSONNELS**

	Sans revenus personnels (officiels)								Pour mémoire
	Dem. d'emploi non indemnisés	Non inscrits comme demandeurs d'emploi						Autres / Non précisé DE - Non DE	
		Fem / Hom au foyer	Etudiants, jeunes en famille	Détenus	Dem. d'asile 1 ^{ère} phase, art. 9.3, etc.	Ss-total Non DE			Total apprenants (dont le statut est connu)
Bxl	366	1.641	75	1	92	1.809	260	2.435	6.254
Wal	1.198	744	57	141	366	1.308	65	2.571	6.747
ADEPPI				810		810		810	810
Total CF	1.564	2.385	132	952	458	3.927	325	5.816	13.811
% Bxl	15%	67%	3%	0%	4%	74%	11%	100%	
% Wal	47%	29%	2%	5%	14%	51%	3%	100%	
% CF	27%	41%	2%	16%	8%	68%	6%	100%	

Proportion d'apprenants ayant un travail

La catégorie des apprenants qui travaillent s'était amenuisée tout au long de la décennie précédente, passant de 16% en 1990 à 7% en 2000.

Depuis lors, cette proportion varie peu et est, on l'a vu, très similaire dans les deux Régions.

L'attention particulière portée ces dernières années à l'accueil de ce public et les contacts pris avec le monde du travail (entreprises, secteur public, syndicats) n'ont donc pas encore engrangé de résultats globalement significatifs.

Il y a donc lieu de poursuivre l'effort pour organiser des formations dans des plages horaires compatibles pour les apprenants au travail, pour développer les projets en partenariat avec le monde du travail, et sans doute pour imaginer d'autres pistes.

Apprenants qui ont un travail		Ap. dont statut connu	Ap. ayant un travail	%
Comparaison L&E / Autres opérateurs				
Bruxelles	L&E et PBA	1.615	145	9,0%
	Autres opérateurs	4.406	294	6,7%
Wallonie	L&E (et parten. Namur)	3.267	237	7,3%
	Autres opérateurs	4.122	224	5,4%
Total (sans Adeppi)		13.410	900	7%

L'effort des Lire et Ecrire pour améliorer les possibilités d'accès aux formations pour les personnes qui ont un travail, notamment par l'offre de cours en soirée, se perçoit assez peu à travers ces chiffres.

A Bruxelles, la proportion d'apprenants ayant un emploi est même légèrement moindre au sein des formations Lire et Ecrire que chez les autres opérateurs. C'est l'inverse en Wallonie. Dans cette Région, la part de ce public a un peu

augmenté par rapport à l'an dernier – pour les Lire et Ecrire (on est passé de 7,3% à 9,5% en 2008) mais aussi pour les autres opérateurs (de 5,4% à 6,1%).

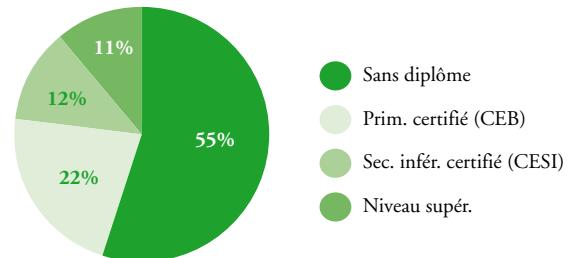
NIVEAU DE SCOLARITÉ ANTÉRIEUR

Dans l'ensemble, 55% du public n'a pas l'équivalent du Certificat d'Etudes de Base (CEB, le diplôme de primaire). En y ajoutant les 22% qui possédaient au mieux ce certificat, plus des 3/4 du public accueilli en 2008 / 2007-2008 n'avaient pas dépassé ce niveau de scolarité élémentaire.

Si la majorité des apprenants ont bien un niveau de scolarisation en rapport avec la finalité première du secteur, le fait que près d'un quart du public ait au moins un niveau de diplôme CESI (secondaire inférieur) appelle quelques explications.

Du milieu des années 90 jusqu'en 2001, on avait assisté à une hausse constante du niveau de scolarité des apprenants. Une inversion de cette tendance s'est alors amorcée, pour se stabiliser autour de la situation actuelle – les chiffres des 3 dernières années sont fort proches en ce qui concerne la

NIVEAU D'ÉTUDES ANTÉRIEUR DES APPR. TOTAL COM FR. (SANS ADEPPI)



proportion d'apprenants ayant tout au plus le CEB (77% cette année, 75% les deux précédentes).

Cette évolution témoigne que les acteurs du secteur de l'Alpha ont pris conscience d'une certaine dérive et se sont recentrés sur l'accueil des adultes les moins scolarisés. Ce recentrage n'aurait toutefois pas été possible sans le développement parallèle d'une offre de formation pouvant accueillir les apprenants qui s'adressaient au secteur de l'Alpha faute de trouver place ailleurs.

L'ouverture d'un nombre important de places en FLE dans l'Enseignement de Promotion sociale ces dernières années a ainsi permis d'y orienter davantage les personnes dotées d'un bagage scolaire suffisant pour suivre ce type d'enseignement.

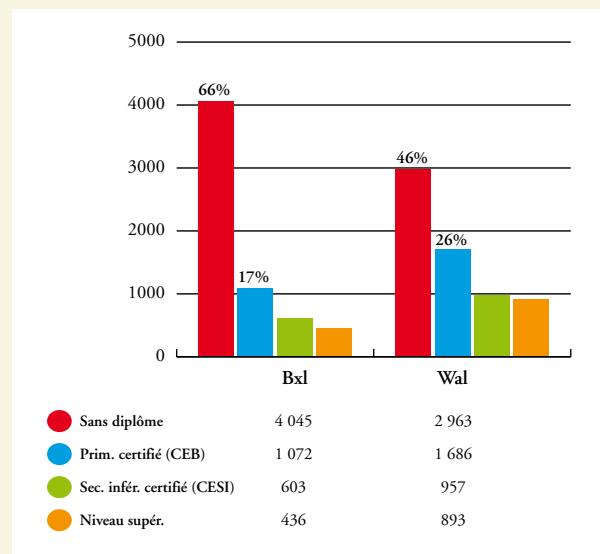
Par ailleurs, la présence dans le secteur de l'Alpha d'apprenants qui ont obtenu un diplôme relativement élevé reflète le haut niveau des prérequis exigés pour pouvoir entamer ou poursuivre d'autres formations continuées, y compris les formations professionnelles aux métiers les plus 'manuels'.

Elle reflète aussi que de nombreuses personnes pourtant détentrices d'un CESI, et à fortiori d'un CEB, ne maîtrisent pas les compétences de base et se trouvent démunies pour utiliser l'écrit dans leur vie quotidienne.

C'est néanmoins un enjeu crucial que les opérateurs d'alphabetisation maintiennent leur objectif premier d'accueillir le public qui n'est pas ou très peu scolarisé. Vu que l'offre reste insuffisante⁷⁰, le danger est en effet qu'un public chasse l'autre, au détriment de ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

70 Voir section : 'Un secteur en croissance, mais une offre insuffisante', point 2.6.2.

Le graphique suivant montre que le niveau de scolarité antérieure des apprenants est assez différent dans les deux Régions.



A Bruxelles, 83% des apprenants ont au mieux le CEB, et parmi ceux-ci, la grande majorité n'a pas suivi de réelle scolarité ou n'a obtenu aucun diplôme (66% de l'ensemble du public).

En Wallonie, ces proportions sont respectivement 72% et 46%.

Les apprenants disposant du CESI représentent 10% du public à Bruxelles, 15% en Wallonie. Ceux qui ont un niveau de scolarité encore supérieur ne sont plus que 7% à Bruxelles, le double en Wallonie.

DURÉE ET MOMENT DE LA FORMATION

Nombre d'heures de formation suivies par semaine

Situation contrastée dans les deux Régions, qui correspond sans doute à des offres fort différentes, celles-ci variant entre autres en raison de critères administratifs et de subvention.

A Bruxelles, on observe une préférence marquée pour un horaire de 4 à 8 heures, suivi par plus de la moitié des apprenants.

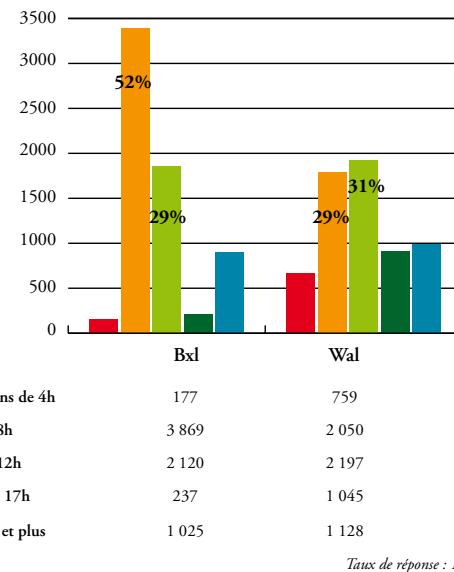
29% y suivent de 9 à 12h de cours par semaine, le troisième groupe important étant constitué des apprenants suivant 18h ou plus (14%), qui sont généralement des stagiaires en contrat de formation auprès des organismes reconnus OISP.

Les deux autres catégories d'horaire ne concernent qu'un très petit nombre d'apprenants : 2% suivent moins de 4h par semaine, et 3% entre 13 et 17 heures.

Le graphique ci-contre montre immédiatement qu'en Wallonie les pratiques sont nettement plus variées. On retrouve cependant la même prédominance des volumes horaires hebdomadaires 4 à 8h et 9 à 12h, mais ils sont adoptés ici par une proportion à peu près égale d'apprenants : 29% suivent de 4 à 8h par semaine, 31% de 9 à 12 heures.

Les apprenants suivant moins de 4h par semaine sont plus nombreux qu'à Bruxelles : 11%. Mais ils sont aussi nettement plus nombreux à suivre un horaire plus conséquent d'au moins 12h de cours par semaine : 16% suivent l'horaire le plus long, de 18h ou plus, 15% suivent entre 13 et 17 heures.

Comme à Bruxelles, il existe une corrélation entre le suivi d'un horaire long et le fait d'être stagiaire en contrat de formation. Mais d'une part les critères quant au volume horaire minimum pour bénéficier d'un tel contrat varient



d'une Région à l'autre⁷¹, et d'autre part le nombre d'apprenants en contrat de formation est beaucoup plus important en Wallonie (45% du public) qu'à Bruxelles (seulement 10%).

Quant aux 810 apprenants auprès de l'ADEPPI, 60% d'entre eux suivaient de 4 à 8h par semaine, 25% de 9 à 12h, et 15% entre 13 et 17 heures. (Les deux catégories horaires extrêmes ne sont donc pas représentées.)

Le temps que les apprenants consacrent à leur formation est évidemment affaire de choix et de disponibilités person-

71 Le nombre minimum d'heures à suivre pour les stagiaires en contrat de formation était moindre en Wallonie qu'à Bruxelles, ce qui explique la forte différence d'apprenants suivant entre 13 et 17 heures (seulement 3% à Bruxelles, 15% en Wallonie).

nelles – encore faut-il qu'ils puissent exercer librement ce choix au sein d'une offre suffisamment diversifiée.

Le nombre non négligeable d'apprenants suivant moins de 4h/semaine (pour rappel 2% des apprenants à Bruxelles, mais 11% en Wallonie) – une durée que Lire et Ecrire estime généralement insuffisante pour le type de formation concerné – a amené Lire et Ecrire à examiner ce qu'il en était de l'offre d'un horaire aussi réduit.

Comme on pouvait s'y attendre au vu des données apprenants, très peu d'opérateurs bruxellois (7 sur 100) organisent des formations de moins de 4h par semaine, tandis qu'en Wallonie ils sont 27 sur 71 (dont 6 Régionales de Lire et Ecrire).

Dans la grande majorité des cas, cette offre côtoie celle d'un horaire plus fourni proposé au sein du même organisme. Seuls 11 opérateurs présentent uniquement cet horaire très léger : 2 à Bruxelles et 9 en Wallonie.

Moment de la formation (cours de jour / en soirée)

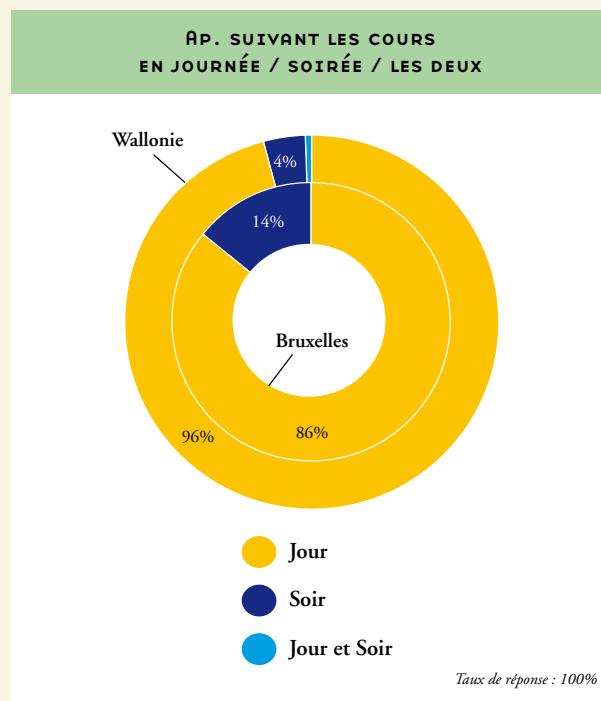
Sur l'ensemble des apprenants à Bruxelles et en Wallonie⁷², 91% suivaient les cours en journée, 9% en soirée, et 0,2% à la fois le jour et le soir⁷³. Mais ici également, les situations dans les deux Régions sont assez contrastées.

On comptait à Bruxelles un millier d'apprenants participant aux cours en soirée, pour 300 en Wallonie (en incluant la trentaine qui combinent un horaire jour / soir). Par rapport à l'an passé, la proportion d'apprenants en soirée a légèrement augmenté à Bruxelles (ils étaient 11%, contre les 14% qu'on voit sur le graphique actuel) ; elle est restée identique en Wallonie (4%).

A Bruxelles, 22 organismes offraient des cours en soirée ; 15 en Wallonie.

72 Sans les apprenants de l'ADEPPI, qui suivent nécessairement les cours en journée.

73 Ce cas de figure ne se présente qu'en Wallonie, chez 3 opérateurs, et ne concernait pas plus d'une trentaine de personnes.

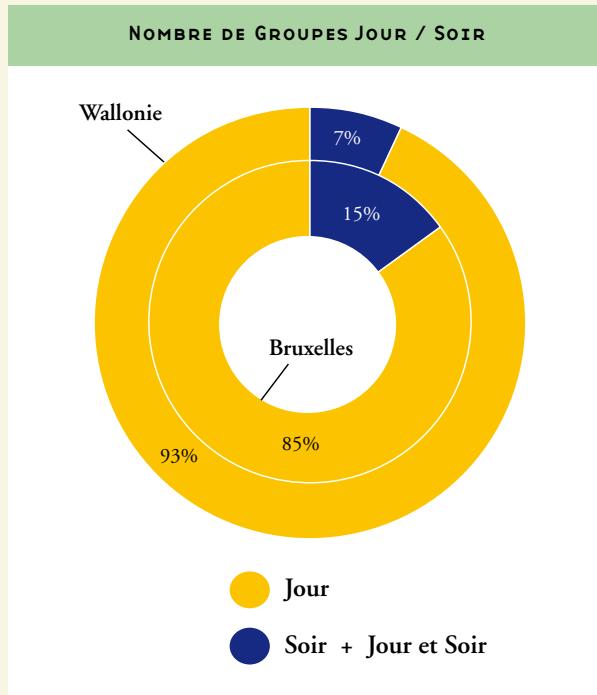


La participation en soirée est évidemment liée à l'importance de l'offre de cours du soir, et il est clair que ceux-ci sont plus lourds à organiser en raison de la moindre disponibilité du personnel.

En dehors des zones urbaines, il est aussi plus difficile pour les apprenants de rejoindre de tels cours – c'est souvent même impossible. C'est assurément un facteur essentiel de la disparité observée à cet égard entre les deux Régions.

Si l'offre de cours en soirée est cruciale pour ménager un accès aux formations pour le public non disponible en journée, notamment les personnes qui travaillent, ce n'est pas pour autant un horaire qui « attire les foules ».

La comparaison du petit graphique ci-contre avec le graphique précédent le montre bien : lorsqu'on considère le nombre de groupes organisés par les opérateurs, il apparaît que la proportion de groupes en soirée est supérieure à celle des apprenants suivant leur formation en soirée – ce qui signifie que ces groupes comptent en moyenne moins de participants que les groupes de jour.



Cette observation vaut pour les deux Régions, mais la différence est plus marquée en Wallonie (où 7% des groupes accueillent 4% des apprenants 'du soir') qu'à Bruxelles (où 15% des groupes accueillent 14% des apprenants en soirée).

Il est vrai qu'outre les difficultés d'accès en dehors des zones urbaines qu'on a déjà mentionnées, participer aux cours en soirée exige généralement que les apprenants s'organisent davantage, en particulier les femmes, qui sont traditionnellement plus souvent responsables de la garde des enfants, des repas familiaux, etc.

Lire et Ecrire a consacré un effort particulier à développer l'offre de cours en soirée : les 6 Locales bruxelloises et les 8 Régionales wallonnes de Lire et Ecrire proposent toutes de tels cours.

La proportion d'apprenants en soirée est d'ailleurs plus importante au sein du public de Lire et Ecrire que dans les autres organismes : 17% à Bruxelles et 5% en Wallonie, alors qu'ils sont respectivement 12% et 3% chez les autres organismes.

CONTRATS DE FORMATION

4.292 apprenants suivaient leur formation dans le cadre d'un *Contrat de formation* (dit « F 70 bis ») leur permettant de bénéficier de certains avantages (rétribution horaire, remboursement des frais encourus, ...), au même titre que les autres demandeurs d'emploi en formation auprès du Forem ou de Bruxelles-Formation.

APPRENANTS EN CONTRAT DE FORMATION ET OPÉRATEURS AGRÉÉS

Nbre d'Ap	Nbre d'op (1)		Op. agréés C. de Fo.	Ap. avec C de form.			% Femmes en C Fo	% Hommes en C Fo	% d'ap. en C Fo s/ total ap.	% d'opérat. avec C Fo s/ tot op.
				Total	Femmes	Hommes				
7.428	59	Bruxelles	10	765	589	176	77	23	10%	17%
7.179	71	Wallonie	25	3.229	2.178	1.051	67	33	45%	35%
14.607	130	Total B+W	35	3.994	2.767	1.227	69	31	27%	27%
810	1	ADEPPI	1	298	0	298	0	100	37%	
15.417	131	TOTAL général (avec Adeppi)	36	4.292	2.767	1.525			28%	27%

(1) Le nombre d'opérateurs est ici 59 à Bruxelles, car les partenaires des locaux de Lire et Ecrire Bruxelles pour le PBA ne sont pas comptés mais uniquement les 6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles, qui ne sont d'ailleurs pas agréées pour délivrer des Contrats de formation.

108

La situation est à cet égard nettement plus favorable en Wallonie qu'à Bruxelles, puisque 45% des apprenants y ont un Contrat de formation, contre seulement 10% à Bruxelles – proportions similaires à celles de l'an dernier pour Bruxelles (10% en 2007), en légère augmentation en Wallonie (41% en 2007).

Cet écart s'explique par le nombre d'opérateurs d'Alpha agréés comme OISP : seulement une dizaine à Bruxelles, soit 17%, alors qu'ils sont 25 en Wallonie, soit 35% des opérateurs.

Du côté des stagiaires, la condition sine qua non pour bénéficier d'un Contrat « F 70 bis » est d'être inscrit comme demandeur d'emploi à ACTIRIS ou au Forem (assortie d'autres conditions, dont le suivi d'un nombre minimum d'heures de formation, comme indiqué plus haut).

Sous cet angle, une proportion nettement plus importante d'apprenants en Alpha seraient potentiellement éligibles à bénéficier d'un tel Contrat, en tout cas à Bruxelles, comme le montre le tableau suivant.

APPRENANTS SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE FORMATION

Statuts « éligibles »	Nbre ap.		% d'ap. ayant ce statut sur total ap.		% d'ap. en C Fo s/ total ap.	
	Bxl	Wal	Bxl	Wal	Bxl	Wal
Public en partie éligible						
Chômeurs indemnisés	1.183	1.794	19%	25%	27%	44%
Dem d'emploi non indemn.	366	1.198	6%		18%	
CPAS (hormis ILA)	1.928	1.638	31%		24%	
pour mémoire						
Total ap. Statut connu	6.254	6.747	56%		69%	10% 45%

En Wallonie au moins 44% des apprenants remplissent la condition « Demandeur d'emploi » (indemnisé ou non) – en réalité davantage puisqu'une part des personnes émergeant au CPAS peuvent être inscrites comme demandeuses d'emploi et que certaines le sont nécessairement⁷⁴. La proportion de 45% d'apprenants bénéficiant d'un Contrat « F 70 » y est donc en concordance avec la situation du public.

74 Voir note 33.

C'est loin d'être le cas à Bruxelles, où les 10% d'apprenants disposant d'un Contrat « F 70 » représentent fort peu au regard des 25% d'apprenants assurément éligibles (DE indemnisés ou non) – sans compter les 31% émargant au CPAS, dont certains pourraient également bénéficier de cette mesure.

Sous l'angle du genre, les femmes sont largement majoritaires parmi les apprenants en Contrat de formation, et cela dans les deux Régions : 77% à Bruxelles et 67% en Wallonie, soit une proportion encore supérieure à la proportion globale de femmes dans l'ensemble du public (respectivement 72% d'apprenantes à Bruxelles et 64% en Wallonie).

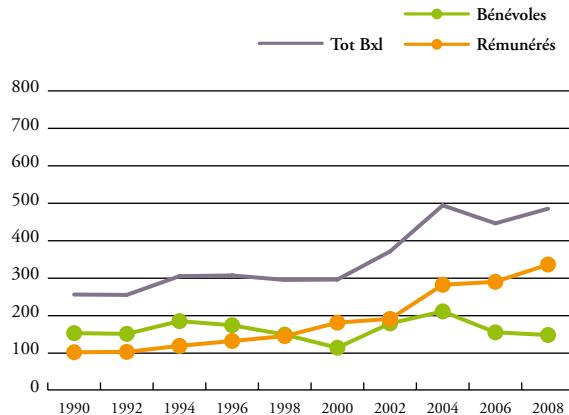
Lire et Ecrire Bruxelles (et ses Locales) n'étant pas reconnue comme OISP, elle ne compte aucun apprenant en Contrat de formation, tandis qu'on en trouve auprès de toutes les Régionales wallonnes de Lire et Ecrire, où ils représentaient 64% de l'ensemble du public.

2.6.2.3. L'ENCADREMENT

L'enquête 2008 / 2007-2008 dénombre 1.254 personnes travaillant dans le secteur de l'Alpha, 780 rémunérés et 474 bénévoles⁷⁵.

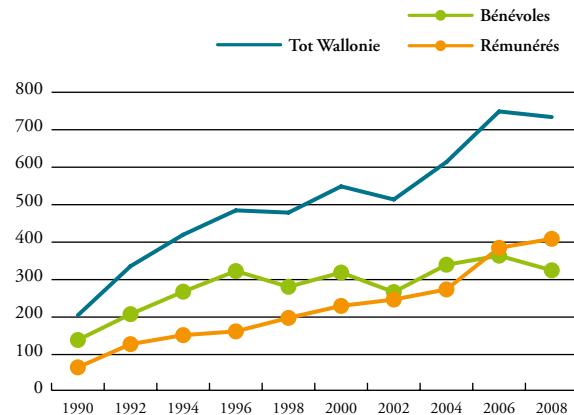
Comme pour les apprenants, les 'dents de scie' qu'on observe dans les courbes ci-dessous correspondent princi-

EVOLUTION 1990-2008 DU PERSONNEL - BRUXELLES



NB : Ne figurent pas ici les 2 organismes dont l'aire d'activité est la Communauté française (ADEPPI et Lire et Ecrire Communauté française), qui emploient exclusivement du personnel rémunéré (respectivement 24 et 10 rémunérés en 2008).

EVOLUTION 1990-2008 DU PERSONNEL - WALLONIE



75 Pour des données plus détaillées, voir le tableau en Annexe 2 de l'enquête de Lire et Ecrire, publié en fin d'ouvrage.

palement à des variations dans le nombre et le type de répondants⁷⁶. Pour s'en tenir aux tendances générales, le nombre de rémunérés et de bénévoles a augmenté de manière significative de 1990 jusqu'en 2005 ; à partir de là, le nombre de rémunérés reste relativement stable, tandis que le nombre de bénévoles décroît quasi continûment.

Pour mémoire, en 1990 on comptait 462 membres du personnel, dont 63% étaient des bénévoles. Ils – et elles – ont donc joué un rôle essentiel dans l'essor puis dans le développement du secteur, compensant le peu d'attention accordée au départ par les pouvoirs publics à la prise en compte des personnes analphabètes dans les dispositifs de formation des adultes.

La proportion de bénévoles dans l'ensemble du personnel est maintenant de 38% : 31% à Bruxelles (32% l'an dernier), et 44% en Wallonie (48% l'année dernière, 49% la précédente, où la part du personnel bénévole passait pour la première fois sous la barre des 50% dans cette Région).

A Bruxelles, la chute de la proportion de bénévoles après 2005 est en partie liée à l'afflux de personnel rémunéré octroyé pour développer le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA), coordonné par Lire et Ecrire Bruxelles. En effet, Lire et Ecrire Bruxelles fonctionne exclusivement avec du personnel rémunéré, tandis que les Régionales wallonnes de Lire et Ecrire comportent une proportion de bénévoles qui n'est pas très éloignée de celle des autres opérateurs de la Région, quoique moindre : 40% auprès des Lire et Ecrire en Wallonie, pour 48% auprès des autres opérateurs wallons.

76 Voir le commentaire repris dans la section consacrée à 'la constitution des données'.

Les données bénévoles / rémunérés évoquées jusqu'ici concernent le nombre de personnes, et doivent être affinées pour tenir compte du temps de travail effectivement presté. Selon ce critère, l'apport des bénévoles représente actuellement environ 10% de l'ensemble du temps de travail presté dans le secteur⁷⁷ : 13% en Wallonie et 8% à Bruxelles (proportions qui restent fort proches de celles de l'an dernier).

CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL

A l'instar du public, le personnel est majoritairement féminin, et dans une proportion encore plus importante : 78% des rémunérés et 76% des bénévoles sont des femmes.

Caractéristiques des rémunéré-e-s :

- La majorité des rémunérés (55%) sont embauchés dans le cadre des programmes de résorption du chômage (ACS à Bruxelles et APE en Wallonie), qui constituent de ce fait la plus importante source de financement du secteur.

La proportion de ce personnel PRC est de 53% à Bruxelles, 56% en Wallonie. Cette proportion monte à 88% pour l'ADEPPI ; elle est de 36% pour Lire et Ecrire Communauté française.

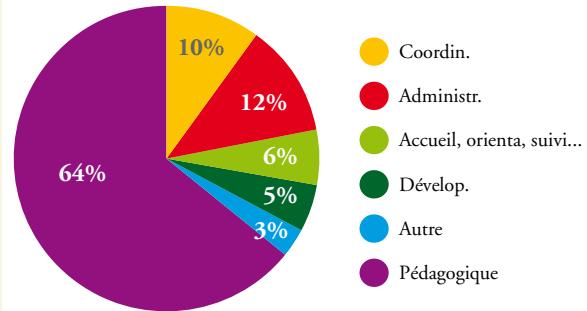
Le personnel de Lire et Ecrire Bruxelles est constitué à 91% d'ACS, du fait que 90 postes ACS lui ont été attribués spécifiquement pour le développement du Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA).

77 Pour le détail du calcul de cette estimation, voir le tableau « Annexe 2 » en fin d'ouvrage.

- La majorité (64%) des rémunérés se consacrent aux activités pédagogiques (formateurs, mais aussi coordinateurs pédagogiques ou référents, etc.). Toutefois, le nombre de personnes ayant une fonction différente (accueil ou accompagnement du public, gestion administrative, agent de sensibilisation, responsable de projets, etc.) a augmenté au fur et à mesure que le secteur se développait et se professionnalisait, comme le montre le graphique ci-contre.
- La moitié des rémunérés (51%) travaillent à temps partiel pour les activités du champ de l'alpha (bien qu'ils puissent être engagés à temps plein, donc en partie pour d'autres activités de l'organisme). La proportion de temps partiels est plus importante en Wallonie (57%) qu'à Bruxelles (44%).

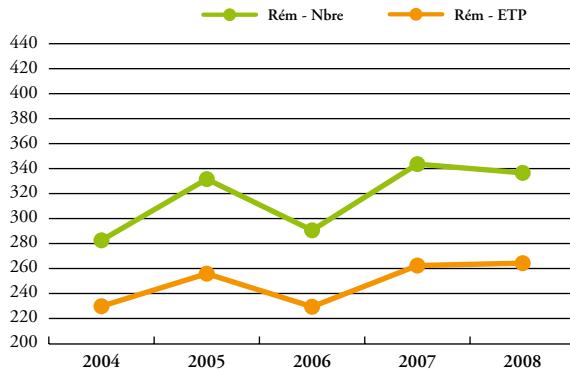
Les deux petits tableaux ci-dessous permettent de comparer les courbes de croissance des rémunérés en nombre de per-

FONCTION PRINCIPALE DES RÉMUNÉRÉS (TOTAL CF)

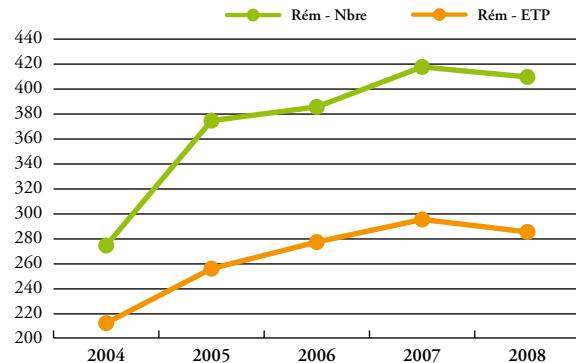


sonnes et en équivalent temps plein (ETP, la courbe inférieure) sur les cinq dernières années.

ÉVOLUTION 2004-2008 RÉMUNÉRÉS - BRUXELLES



ÉVOLUTION 2004-2008 RÉMUNÉRÉS - WALLONIE



En moyenne, le temps de travail des rémunérés est resté fort constant et assez similaire dans les deux Régions : depuis 2005, le temps de travail moyen est de 0,8 équivalent temps plein à Bruxelles et 0,7 ETP en Wallonie. Sur le graphique, cela se manifeste par le fait que dans les deux Régions les deux courbes ont des profils relativement parallèles, mais qu'elles sont plus écartées en Wallonie qu'à Bruxelles.

Cette moyenne recouvre toutefois de fortes disparités entre opérateurs. Pour bon nombre d'entre eux, et particulièrement pour les 'nouveaux' (c'est-à-dire ceux qui participaient pour la première fois à l'enquête cette année-ci ou la précédente), le personnel rémunéré ne consacre qu'une part réduite de son temps de travail aux activités d'alphabétisation.

RÉMUNÉRÉS EN 2008

	Bxl			Wal		
	Nbre Rém	Total ETP	Tps Trav moyen en ETP	Nbre Rém	Total ETP	Tps Trav moyen en ETP
L&E	102	96,9	0,95	189	154,8	0,82
Autres op.	235	167,78	0,71	220	130,14	0,59

Le temps de travail moyen des rémunérés auprès de Lire et Ecrire est nettement plus élevé que chez les autres opérateurs, ce qui a pour effet de tirer la moyenne vers le haut. C'est particulièrement frappant à Bruxelles, où quasi tout le personnel de Lire et Ecrire travaille à temps plein (0,95 ETP en moyenne), mais à vrai dire l'écart Lire et Ecrire / Autres opérateurs est quasi le même en Wallonie qu'à Bruxelles.

- Les 2/3 des rémunérés ont une formation initiale au moins de niveau A1 : 41% sont diplômés du supérieur non universitaire, 25% sont universitaires. Ces proportions varient très peu d'une année à l'autre.

NIVEAU D'ÉTUDES RÉMUNÉRÉS - 2008

	Universitaire	Supérieur non universitaire	CESS	CESI	CEB Au maximum	TOTAL
Bruxelles	91	112	62	39	32	336
% sur total Bxl	27%	33%	18%	12%	10%	100%
Wallonie	93	187	81	32	9	402
% sur total Wal	23%	47%	20%	8%	2%	100%
Adeppi et L&E com	10	16	5	2	0	33
Total CF	194	315	148	73	41	771
% sur total CF	25%	41%	19%	9%	5%	100%

Taux de réponse : 99%

En ce qui concerne les niveaux de formation moins élevés, on notera que la proportion de rémunérés de niveau A3 (CESI) ou A4 (CEB au maximum) est nettement plus importante à Bruxelles, du fait d'une politique de recrutement tout à fait particulière des rémunérés dans le cadre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation. Des personnes majoritairement CESI ont été engagées dans ce cadre, mais à condition que leur profil correspondait bien à la fonction de formateur ; elles ont suivi une formation spécifique à cette fin et bénéficient du soutien de référents pédagogiques.

- Quant à leur formation initiale, 28% des rémunérés ont au départ une formation de type pédagogique, 22% de type sociale et une minorité (4%) de type psychologique. 45% ont fait d'autres types d'études, ou ont arrêté leur cursus avant de choisir une orientation.

CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉVOLES :

- La majorité des bénévoles (76%) consacrent 2 à 6h par semaine à l'alphabétisation ; 20% plus de 6h. Il est exceptionnel que les bénévoles prestent moins de 2h/semaine (23 personnes, soit 5% de l'ensemble).
- La quasi-totalité des bénévoles (93%) interviennent principalement comme formateurs. Sauf exception, c'est seulement dans les associations fonctionnant uniquement ou essentiellement avec des bénévoles qu'on les voit assurer d'autres fonctions – et ces activités sont alors souvent encore en complément de l'activité de formation.
- 60% des bénévoles collaborent aux activités de l'organisme depuis plus de deux ans, 28% depuis six mois à deux ans ; seuls 12% sont des nouveaux, prestant bénévolement depuis moins de six mois dans l'organisme.

- La grande majorité des bénévoles sont des (pré) pensionnés (60%) ; 10% travaillent par ailleurs ; 8% sont chômeurs. 22% des bénévoles ne travaillent pas par ailleurs tout en n'étant pas non plus demandeurs d'emploi (personnes 'au foyer', étudiants, etc.).
- Leur niveau de formation initiale est légèrement supérieur à celui des rémunérés : 30% d'universitaires, et 51% de diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire. Le nombre de bénévoles ayant au mieux le CESI est infime : 12 personnes, soit à peine 2%.
- Près de la moitié des bénévoles (49%) ont suivi au départ une formation de type pédagogique.



3.1. INTRODUCTION

Selon les Administrations et les disponibilités des données, les informations¹ de l'Etat des lieux 2009 reprises dans ce chapitre portent :

- sur une année civile : 2007 ou 2008
- sur une année académique ou scolaire 2007-2008.

¹ C'est pourquoi la mention de la période de référence précède systématiquement les données dans les tableaux de chacune des Administrations.

² L'Accord de Coopération du 2 février 2005 énumère les Administrations qui doivent être représentées au Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. Ces Administrations sont membres effectifs du Comité de pilotage et disposent d'une voix délibérative. Suite à des réformes internes aux Administrations, certaines d'entre elles ont changé de nom depuis la conclusion de l'Accord, mais la continuité de la représentation des différents secteurs s'est maintenue au fil des restructurations organisationnelles. Cela implique donc que le nom du Service ou de la Direction, repris dans l'Accord, ne correspond plus à celui repris ci-dessus. Les différentes éditions du présent Etat des lieux permettent de suivre pas à pas les évolutions structurelles ainsi que l'évolution des législations.

Politiques publiques D'ALPHABÉTISATION

Les éléments communiqués dans ce chapitre ne concernent que les Administrations représentées au Comité de pilotage², c'est-à-dire des secteurs relevant des trois entités fédérées signataires :

- Communauté française³ :
 - La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
 - Le Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente
- COCOF :
 - Le Secteur de la Cohésion sociale
 - Le Secteur de la Formation professionnelle
 - Bruxelles Formation

³ La Direction de l'Egalité des chances n'est plus reprise dans l'Etat des lieux 2009 (données 2007-2008) puisqu'actuellement, elle ne subventionne plus aucune activité en lien avec l'alphabétisation.

- Région wallonne⁴ :
 - La DG05 du SPW
 - La DG06 du SPW
 - Le Forem

Il faut, cependant, souligner que cette composition ne recouvre pas l'entièreté des pouvoirs publics intervenant dans le champ de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles. On peut par exemple, citer le cas d'ACTIRIS en Région bruxelloise, entité non signataire de l'Accord de Coopération conclu en 2005. Le pouvoir fédéral est dans une situation similaire. Certaines Communes ou Provinces peuvent intervenir directement dans le champ de l'alphabétisation menant ou soutenant une politique à l'échelle de leur territoire.

Les tableaux repris dans ce chapitre permettent de visualiser les réalisations de chacune des Administrations en matière d'alphabétisation en se basant notamment sur :

- les budgets présentés en lien avec les textes législatifs,
- les conditions d'accès ou de profils spécifiques à chaque secteur de subventionnement,
- le volume d'activités,
- le nombre d'organismes subventionnés,
- le nombre de bénéficiaires touchés.

Plusieurs contributions permettent de suivre les changements organisationnels au sein des Administrations et l'évolution des réglementations en vigueur ou la mise en place de nouveaux dispositifs. Cette partie présente de nouvelles dispositions légales, soit les effets constatés sur le secteur de l'alphabétisation suite à l'entrée en vigueur de

textes législatifs nouveaux. Dans cette édition, la Région wallonne explicitera les conséquences de la réorganisation de son Administration en un Service public de Wallonie. La COCOF présentera l'avenant au Décret relatif à la Cohésion sociale prévoyant la création d'un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes.

Ce chapitre présente également, de manière synthétique, les différentes sources de subventionnement recensées. Le tableau récapitulatif des subventionnements permet d'identifier deux types de subventions :

- les subventions structurelles (récurrentes) : contrats-programmes, conventions pluriannuelles, agréments, reconnaissances...
- les subventions conjoncturelles (ponctuelles) : appels à projets, subventions extraordinaires...

Un point ébauchera une réflexion sur les subventions européennes et plus particulièrement celles du FSE.

Les Administrations wallonne et bruxelloise exposeront les actions d'alphabétisation et leur financement dans le cadre de dispositifs de Cohésion sociale, tandis que Lire et Ecrire présentera des statistiques et son point de vue sur la prise en charge du public en réaffiliation sociale

Enfin, Lire et Ecrire examinera l'impact du Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs et la nécessité de développer des actions coordonnées d'accompagnement des personnes en difficulté face à l'écrit. Cet exemple illustrera l'importance de davantage articuler les politiques entre les différents niveaux de pouvoir pour renforcer la cohérence des actions mises en œuvre.

⁴ Comme expliqué plus loin dans ce chapitre, l'Administration wallonne est devenue le Service public de Wallonie (SPW). La DG05 inclut secteur de l'Action sociale, la DG06 inclut le secteur de la formation professionnelle.

3.2. DONNÉES DISPONIBLES

3.2.1. LES SECTEURS COUVERTS

Sur base d'une approche comparative⁵, les dispositifs d'alphabetisation subventionnés par chacune des Administrations du Comité de pilotage sont systématiquement présentés, d'année en année. Ils sont isolés des politiques globales soutenues par chacun des secteurs et mis en perspective avec celles-ci.

Pour rappel, trois niveaux de pouvoir sont signataires de l'Accord de Coopération de février 2005 :

- La COCOF
- La Région wallonne
- La Communauté française.

Il est utile de préciser que le chapitre ne balaie pas l'ensemble des politiques en matière d'alphabetisation. En effet, l'alphabetisation est une matière transversale où différents pouvoirs subventionnant peuvent intervenir à plusieurs niveaux. Certaines politiques ne sont pas couvertes parce que ces niveaux de pouvoir ne sont pas signataires de l'Accord de Coopération:

- politiques menées au niveau local : CPAS, initiatives de Communes...
- politiques menées au niveau provincial : initiatives de Provinces
- politiques menées au niveau fédéral
- politiques menées au niveau régional bruxellois : ACTIRIS...

Enfin, des secteurs comme ceux du logement, de la santé, de la lecture publique qui ne font pas partie du Comité de

pilotage, peuvent mener, ponctuellement, des actions en matière d'alphabetisation qui ne sont pas répercutées dans ce chapitre⁶.

3.2.2. LA PÉRIODE COUVERTE

Chaque Administration a fourni les renseignements en fonction des informations disponibles au moment de la collecte des données pour l'Etat des lieux 2009.

Selon les dates de dépôt et de traitement des rapports d'activités, variables d'une Administration à l'autre et selon le type de dispositif, les renseignements récoltés, en année civile, portent sur 2007 ou 2008.

La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale, Administration relevant de la Communauté française dispose d'informations sur la périodicité scolaire, de septembre à juin, de par la nature même des activités des écoles.

3.3. TABLEAUX SYNOPTIQUES

Ces tableaux présentent les politiques des Administrations représentées au Comité de pilotage.

3.3.1. QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES REPRISES

Pour faciliter la lecture et visibiliser l'évolution des politiques menées par chaque secteur, les informations relatives à l'exercice précédent sont reprises en regard de celles du présent exercice, selon le même code de couleurs :

5 Chaque tableau reprend les dernières données publiées dans l'état des lieux précédent aux nouvelles données disponibles.

6 Les actions de ces secteurs ou niveaux de pouvoir peuvent être évoquées dans d'autres chapitres, mais leur politique n'est pas systématiquement analysée.

- Les données fournies pour l'Etat des lieux 2008 (données 2006-2007) sont reprises en bleu
- Les données fournies pour l'Etat des lieux 2009 (données 2007-2008) sont reprises en rouge
- Les données inchangées, communes aux deux états des lieux apparaissent en noir.

Les données portent sur les champs suivants :

1) Cadre réglementaire et législatif

Il s'agit :

- de législations, réglementations et textes administratifs (décrets, arrêtés et circulaires ministérielles) permettant de soutenir des actions en matière d'alphabétisation de manière récurrente ;
- de conventions, de réglementations et d'appels à projets permettant de soutenir des actions exceptionnelles ou spécifiques de manière plus limitée dans le temps.

2) Budget

Il s'agit :

- d'identifier les moyens affectés à l'action d'alphabétisation,
- de pondérer ces moyens par rapport au budget global du secteur,
- de relier ces moyens à un cadre réglementaire.

Dans certains cas, il est difficile de calculer la part budgétaire exclusivement consacrée à l'alphabétisation car la législation identifiée recouvre un subventionnement portant sur des actions non exclusivement centrées sur l'alphabétisation.

3) Conditions d'accès et/ou de profils des publics

Certaines réglementations définissent très précisément :

- le profil des publics « subventionnables »

- les conditions d'accès aux formations ou actions subventionnées

D'autres réglementations n'imposent aucun critère :

- de conditions d'accès,
- de profils des publics.

4) Types d'action

Les actions financées par les différentes Administrations peuvent revêtir différentes formes, notamment :

- la formation des publics d'apprenants,
- la formation interne ou externe des formateurs,
- l'action sociale (action de cohésion sociale ou d'intégration des immigrés),
- la détection,
- la sensibilisation,
- l'animation de type socioculturel ou socio-artistique,
- l'accueil et l'orientation des publics,
- la coordination d'un réseau d'organismes,
- la création et la gestion d'un centre de documentation,
- la réalisation d'outils pédagogiques,
- l'édition de publications,
- ...

5) Volume d'activités

Une unité de mesure commune a été adoptée :

Nombre d'heures-participants/an.

Cependant, le calcul n'est pas réalisable par certaines Administrations faute de disposer de ce type de données. D'autres disposent de certaines informations, récoltées sous forme de rapports papier, mais ne sont pas en mesure de traiter les données récoltées sur le nombre d'heures subventionnées et/ou sur le nombre de bénéficiaires pour l'exercice 2007-2008 (Etat des lieux 2009).

6) Nombre d'organismes

Il faut distinguer :

- les organismes spécialisés en alphabétisation qui mènent exclusivement leurs actions dans ce domaine,
- les organismes non spécialisés dont les activités d'alphabétisation ne constituent qu'une partie, plus ou moins importante, de leur action globale.

7) Nombre de bénéficiaires

Selon le type d'action, les bénéficiaires varient.

En matière de formation, il est possible de distinguer deux types de bénéficiaires :

- les apprenants (ou participants ou stagiaires ou élèves selon le secteur de formation),
- les formateurs (ou intervenants au sens large ou élèves en Promotion sociale).

Le vocabulaire utilisé pour désigner les bénéficiaires des formations varie selon les Administrations. Cette distinction d'appellation correspond à une approche spécifique du public propre à chaque secteur :

- l'Enseignement de Promotion sociale utilise le terme « élève »,
- le secteur ISP utilise le terme « stagiaire »,
- les secteurs de l'Education permanente, de l'Action et de la Cohésion sociale utilisent les termes « apprenant » ou « participant ».

Il faut distinguer différents types de résultats quant à la collecte des informations :

- des chiffres précis sur le nombre de bénéficiaires de l'action soutenue en alphabétisation,
- des informations collectées sur les bénéficiaires, sous format papier, non encodées dans des bases de données et non exploitables,

- l'absence de chiffres précis de par la nature de l'action subventionnée (édition de publications et d'outils pédagogiques à destination des apprenants, par exemple),
- l'absence de chiffres précis compte tenu de l'action non exclusive de l'organisme subventionné (si une action est menée à l'égard de différents publics, il est parfois difficile de connaître la part exacte du public touché par l'action en matière d'alphabétisation).

8) Volume de personnel subventionné

Le critère choisi est le nombre de travailleurs en équivalent temps plein (ETP).

Différentes situations se présentent :

- des données précises sur le personnel affecté aux actions d'alphabétisation des organismes recensés,
- une estimation du personnel affecté à l'alphabétisation pour les organismes ne se consacrant pas exclusivement à l'alphabétisation,
- des données partielles pour les seuls organismes spécialisés en alphabétisation,
- l'absence de données sur la part de l'emploi consacrée à l'alphabétisation pour les organismes non spécialisés.

3.3.2. TABLEAUX SYNTHÉTIQUES DES ADMINISTRATIONS : APERÇU COMPARATIF DES DONNÉES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
Service général de l'Enseignement de Promotion sociale,
de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance
AGERS Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche

DONNÉES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2007-2008 COMPARÉES À L'ANNÉE 2006-2007

		RÉALISATIONS					
Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel attaché
<p><u>Principales législations:</u></p> <p>- Décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, ainsi que les arrêtés en exécution de celui-ci;</p> <p>- Loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement;</p> <p>- Décrets annuels contenant le budget des dépenses;</p> <p>- voir détails ci-dessous.</p>	<p>Données 2006-2007</p> <p>traitement des enseignants pour l'ensemble de l'EPS:</p> <p>- pour l'année civile 2006: 143.838.135,17€, au moyen de 2.901.851.84 périodes/ professeurs;</p> <p>- pour l'année civile 2007 : 148.243.432,94 € au moyen de 2.670.701.57 périodes/ professeurs</p> <p>Estimation part Alpha/FLE/formation de base/ CEB/ Formateurs en alphabétisation:</p>	<p>Conditions générales:</p> <p>- ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein;</p> <p>- être en possession d'une carte d'identité belge ou d'un titre de séjour valide.</p> <p>Conditions d'accès aux différentes UF (d'après les dossiers de référence des différentes UF): voir détails ci-dessous.</p>	<p>- Enseignement</p> <p>- Formation de formateurs</p>	<p>Données 2006-2007</p> <p>UF organisées et réparties comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de base : 26 • Alpha : 155 • Section FLE: 53 (218 UF) • Section CEB 7 (19 UF) • Formateur en Alpha : 2 (17 UF) <p>(Détails repris infra)</p>	<p>Nombre d'écoles ayant organisé les UF et les sections² :</p> <p>Données 2006-2007</p> <p>Voir infra.</p> <p>Données 2007-2008</p> <p>Voir infra.</p>	<p>Nombre d'inscrits</p> <p>Données 2006-2007</p> <p>8964 inscriptions dans les UF d'alphabétisation, de formation de base et des sections FLE et CEB</p> <p>395 inscriptions dans les UF de la section "Formateur en alphabétisation"</p>	<p>Données 2006-2007⁷</p> <p>année civile 2006: environ 100 ETP</p> <p>année civile 2007: environ 116 ETP</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

1. Certains établissements ne sont pas susceptibles d'ouvrir des unités de formations et sections en rapport avec l'alphabétisation.
 2. Les établissements, susceptibles de les ouvrir, peuvent décider de ne pas le faire en l'absence de demande de la part du public. Toutefois, pour cet exercice, ce sont les organismes ayant effectivement organisé les formations concernées qui sont mentionnés.

7. L'évaluation des équivalents temps-plein a été effectuée comme dans les exercices antérieurs: division de la somme versée pour l'année civile et pour les cours concernés par le salaire annuel brut d'un régent avec 15 années d'ancienneté

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<p>- année civile 2006:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.507.254,77€ (UF d'alphabétisation niveaux 1 à 4) - 1.484.255,35 € (Section "Français langue étrangère – niveau débutant") - 140.574,01 € (Section "CEB") - 345.883,44 € (UF de formation de base) - 62.703,15 €. (Section "Formateur en alphabétisation") <p>Le total, 3.540.670,42 €, représente environ 2,5 % des sommes versées en rémunérations des professeurs.</p> <p>- l'année civile 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.808.982,90 € (UF d'alphabétisation niveaux 1 à 4) - 1.470.721,42 € (Section "Français langue étrangère – niveau débutant") - 248.450,67 € (Section "CEB") - 439.340,28 € (UF de formation de base) - 130.941,72 € (Section "Formateur en alphabétisation") 						

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<p>Le total, 4.098.436,99 €, représente environ 2,8 % des sommes versées en rémunérations des professeurs.</p> <p>Données 2008</p> <p><u>traitement des enseignants pour l'ensemble de l'EPS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'année civile 2008: 170.101.145,58 € - (UF d'alphabétisation niveaux 1 à 4) : 2.074.417,76 € - (Section "Français langue étrangère – niveau débutant") : 1.681.327 € - (Section "CEB") : 290.817,60 € - (UF de formation de base) : 801.816,98 €. - (Section "Formateur en alphabétisation") : 122.532,77 € <p>Le total 4.970.913,37 € représente environ 2,9% des sommes versées en rémunérations des professeurs.</p>			<p>Données 2007-2008</p> <p>441 UF organisées et réparties comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Formation de base:</u> 45 • <u>Alpha:</u> 151 • <u>Section FLE:</u> 209 • <u>Section CEB:</u> 16 • <u>Formateur en Alpha:</u> 20 <p>Détails repris infra.</p>		<p>Données 2007-2008</p> <p>8.980 inscriptions dans les UF d'alphabétisation, de formation de base et des sections FLE et CEB</p> <p>362 inscriptions dans les UF de la section "Formateur en alphabétisation"</p>	<p>Données 2007-2008²</p> <p>année civile 2008: environ 102 ETP</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

8 L'évaluation des équivalents temps-plein a été effectuée comme dans les exercices antérieurs: division de la somme versée pour l'année civile et pour les cours concernés par le salaire annuel brut d'un régent avec 15 années d'ancienneté

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p><u>Alphabétisation – niveau 1:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 1 " (code 031001U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 1:</u> Capacités préalables requises: aptitude à la communication et à l'utilisation d'un outil d'écriture.</p>		<p>Données 2006-2007 63 UF</p> <p>Données 2007-2008 57 UF</p>	<p>Données 2006-2007 27 écoles</p> <p>Données 2007-2008 26 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 1.213 inscrits</p> <p>Données 2007-2008 1.047 inscrits</p>	
<p><u>Alphabétisation – niveau 2:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 14 août 2002 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 2 " (code 031002U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 2:</u> Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 1".</p>		<p>Données 2006-2007 51 UF</p> <p>Données 2007-2008 48 UF</p>	<p>Données 2006-2007 25 écoles</p> <p>Données 2007-2008 24 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 900 inscrits</p> <p>Données 2007-2008 891 inscrits</p>	
<p><u>Alphabétisation – niveau 3:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence des UF "Alphabétisation – niveau 3 " (code 031003U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 3:</u> Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 2" de l'Enseignement secondaire inférieur de transition.</p>		<p>Données 2006-2007 26 UF</p> <p>Données 2007-2008 32 UF</p>	<p>Données 2006-2007 16 écoles</p> <p>Données 2007-2008 18 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 556 inscrits</p> <p>Données 2007-2008 595 inscrits</p>	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p><u>Alphabétisation – niveau 4:</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 7 février 2003 approuvant le dossier de référence de l'UF "Alphabétisation – niveau 4 "(code 031004U11D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p><u>Alphabétisation – niveau 4:</u> Capacités préalables requises ou titre pouvant en tenir lieu: attestation de réussite de l'UF "Alphabétisation – niveau 3" de l'Enseignement secondaire inférieur de transition.</p>		<p>Données 2006-2007 15 UF</p>	<p>Données 2006-2007 8 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 426 inscrits</p>	
				<p>Données 2007-2008 14 UF</p>	<p>Données 2007-2008 8 écoles</p>	<p>Données 2007-2008 255 inscrits</p>	
<p>Français - langue étrangère Arrêté du Gouvernement de la CF du 15 février 1994 approuvant le dossier de référence de la section "Français - langue étrangère - niveau débutant "(code 730600S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p>Section FLE niveau débutant: - UF "FLE – UFDA – niveau débutant" "Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique.";</p>		<p>Données 2006-2007 109 UF</p>	<p>Données 2006-2007 57 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 2.766 inscrits</p>	
				<p>Données 2007-2008 115 UF</p>	<p>Données 2007-2008 54 écoles</p>	<p>Données 2007-2008 2.740 inscrits</p>	
<p>Français - langue étrangère Arrêté du Gouvernement de la CF du 15 février 1994 approuvant le dossier de référence de la section "Français - langue étrangère - niveau débutant "(code 730600S10D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1</p>		<p>- UF "FLE – UFDB – niveau débutant" capacités préalables requises: attestation de réussite de l'UF "FLE – UFDA – niveau débutant".</p>		<p>Données 2006-2007 109 UF</p>	<p>Données 2006-2007 46 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 2.403 inscrits</p>	
				<p>Données 2007-2008 94 UF</p>	<p>Données 2007-2008 49 écoles</p>	<p>Données 2007-2008 2.155 inscrits</p>	
<p><u>Formation de base</u> Ces unités de formation sont organisées sur la base de dossiers pédagogiques propres à chacun des réseaux dont relèvent les écoles. Ces dossiers font l'objet d'un accord donné par l'Administration sur la base d'un avis favorable de l'Inspection.</p>		<p><u>Formation de base – niveau 1</u> Selon les dossiers, aucune condition pédagogique, capacité d'alphabétisation et de numération minimale</p>		<p>Données 2006-2007 8 UF</p>	<p>Données 2006-2007 6 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 162 inscrits</p>	
				<p>Données 2007-2008 19 UF</p>	<p>Données 2007-2008 10 écoles</p>	<p>Données 2007-2008 399 inscrits</p>	
<p><u>Formation de base</u> Ces unités de formation sont organisées sur la base de dossiers pédagogiques propres à chacun des réseaux dont relèvent les écoles. Ces dossiers font l'objet d'un accord donné par l'Administration sur la base d'un avis favorable de l'Inspection.</p>		<p><u>Formation de base – niveau 2</u> Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 1</p>		<p>Données 2006-2007 10 UF</p>	<p>Données 2006-2007 8 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 136 inscrits</p>	
				<p>Données 2006-2007 16 UF</p>	<p>Données 2006-2007 11 écoles</p>	<p>Données 2006-2007 278 inscrits</p>	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
		<u>Formation de base – niveau 3</u> Test ou attestation de réussite de l'UF niveau 2		Données 2006-2007 3 UF Données 2007-2008 6 UF	Données 2006-2007 2 écoles Données 2007-2008 4 écoles	Données 2006-2007 42 inscrits Données 2007-2008 104 inscrits	
		<u>Compétences générales de base</u> Capacités requises en français, en communication et en mathématique ou CEB		Données 2006-2007 5 UF Données 2007-2008 4 UF	Données 2006-2007 1 école Données 2007-2008 1 école	Données 2006-2007 116 inscrits Données 2007-2008 150 inscrits	
		<u>CEB – Français/Mathématique</u> Capacités de compréhension en français et mathématique ou réussite de l'unité "Formation de base – niveau 1"		Données 2006-2007 10 UF Données 2007-2008 9 UF	Données 2006-2007 6 écoles Données 2007-2008 8 écoles	Données 2006-2007 114 inscrits Données 2007-2008 223 inscrits	
		<u>CEB – Citoyenneté</u> Capacités de compréhension en français et d'orientation temporelle ou réussite de l'unité "Formation de base – niveau 1"		Données 2006-2007 9 UF Données 2007-2008 7 UF	Données 2006-2007 6 écoles Données 2007-2008 6 écoles	Données 2006-2007 130 inscrits Données 2007-2008 143 inscrits	
		<u>Formateur en alphabétisation</u> Arrêté du Gouvernement de la CF du 11 avril 2005 approuvant le dossier de référence de la section "Formateur en alphabétisation" (code 977200S36D1), classée au niveau de l'Enseignement secondaire inférieur de transition de l'Enseignement de Promotion sociale de régime 1		Données 2006-2007 17 UF Données 2007-2008 20 UF	Données 2006-2007 2 écoles Données 2007-2008 3 écoles	Données 2006-2007 395 inscrits Données 2007-2008 362 inscrits	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Direction générale de la Culture – Service de l'Éducation permanente

DONNÉES DE L'ANNÉE 2006 OU 2007 COMPARÉES À L'ANNÉE 2008

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
Décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	Données 2006 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 AB 33.30.31 DO 20 AB 01.05.02 Budget global EP : 32.881.000 € Budget opérateurs Alpha en EP 2.501.860 € Part des organismes spécialisés en Alpha 647.662 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable	Tout public adulte	<ul style="list-style-type: none"> - Détection - Sensibilisation - Formation de formateurs - Animation - Coordination de réseau - Publications - Outils 	Non recensé	Données 2006 48 organismes dont 3 spécialisés - Alpha Mons-Borinage - Collectif Alpha - Lire et Ecrire et ses 9 régionales	Non recensé	Vol. personnel attaché pour organismes spécialisés Alpha <Lire et Ecrire, Collectif Alpha et Alpha Mons-Borinage>
	Données 2007 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP : 34.973.076 € Budget des 32 opérateurs ** Alpha en EP : 7.573.917 €				Données 2007 32 organismes dont 4 spécialisés - Alpha Mons-Borinage - Alpha 5000 - Collectif Alpha		

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

** Lire et Ecrire est reconnu globalement comme mouvement depuis le 1er janvier 2007 dans le cadre du Décret du 17 juillet 2003 alors que dans le cadre de la reconnaissance antérieure Lire et Ecrire Communauté française et les 9 Régionales bénéficiaient d'une reconnaissance en tant qu'e telle comme entité régionale.

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<p>Part des organismes spécialisés en Alpha 1.917.359 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p> <p>Données 2008 DO 23 AB 33.06 AB 33.08 Budget global EP : 38.965.000 €</p> <p>Budget des 33 opérateurs Alpha en EP : 8.703.851,19 €</p> <p>Part des organismes spécialisés en Alpha 2.141.373 € Estimation de la part consacrée à l'Alpha pour les opérateurs non spécialisés est non calculable</p>				<p>- Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant Lire et Ecrire Communauté française et ses 9 Régionales)</p> <p>Données 2008 33 organismes dont 4 spécialisés : -Alpha Mons Borinage -Alpha 5000 -Collectif Alpha -Lire et Ecrire (mouvement d'éducation permanente regroupant Lire et Ecrire Communauté française et ses 9 Régionales)</p>		<p>Données 2008 36 ETP (19 permanents, 6,5 ACS et 10,5 APE (ex FBIE))</p>
<p>Circulaire ministérielle relative aux subventions de projets « Alpha-Culture » du 19 juillet 2007</p> <p>(1^{er} Appel à projets Alpha-Culture en 2008)</p>	<p>Données 2008 DO 23 AB 33.35 60.000 €</p>	<p>Tout public adulte en formation d'alphabétisation (Alpha/Alpha FLE) dans un organisme agréé, reconnu ou régulièrement subventionnés par la COCOF, la Région wallonne ou la Communauté française.</p>	<p>Pratiques artistiques et accès à la culture en partenariat avec un intervenant artistique ou une structure (socio)-artistique</p>	<p>Non recensé</p>	<p>Données 2008 33 projets</p>	<p>Non recensé</p>	<p>Non recensé</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Circulaire ministérielle organisant le soutien des programmes de formation des cadres de l'animation et de l'action socioculturelle du 15 novembre 2001</p>	<p>Données 2007 DO 23 AB 33.10 Prog. 4 Budget global 1.088.000 € Part affectée à l'Alpha 46.459 €</p> <p>Données 2008 DO 23 AB 33.10 Prog. 3 Budget global 593.000 € Part affectée à l'Alpha 12.710 €</p>	Associations subventionnées ou reconnues en EP	- Formation de formateurs	<p>Données 2007 809 heures</p> <p>Données 2008 314 heures</p>	<p>Données 2007 3 (Collectif Alpha, Lire et Ecrire et Vie féminine)</p> <p>Données 2008 1 Lire et Ecrire</p>	<p>Données 2007 346 participants</p> <p>Données 2008 314 participants</p>	Non recensé

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

COCOF

Secteur Cohésion sociale

DONNÉES DE L'ANNÉE 2008 COMPARÉE À L'ANNÉE 2007

128

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale</p> <p>• <u>Subventions pour contrats régionaux</u> de Cohésion sociale (contrats régionaux y compris recours régional)</p>	<p>Données 2007 Montant global pour les 58 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 1.418.000 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 187.179 €</p> <p>Données 2008 Montant global pour les 58 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 1.418.000 € AB 22.20.33.07 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 187.179 €</p>	Public défavorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil socio-juridique - Actions socioculturelles - Formations Alpha/FLE - Animations citoyennes - Animations plurielles - Lutte contre la fracture numérique - Soutien scolaire ... 	Non recensé	<p>Données 2007 12 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2008 12 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>	Non recensé	Non recensé

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>• <u>Subventions pour contrats communaux</u> de Cohésion sociale, en ce compris les subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale</p>	<p>Données 2007 Montant global pour les 270 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 6.105.000 € (5.672.000 € + 433.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 856.863 €</p> <p>Données 2008 Montant global pour les 270 opérateurs d'actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et FLE : 6.105.000 € (5.672.000 € + 433.000 €) AB 22.20.33.08 AB 22.20.33.09 Part estimée consacrée à l'Alpha et au FLE : 856.863 €</p>				<p>Données 2007 78 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p> <p>Données 2008 78 opérateurs proposant notamment de l'Alpha et du FLE</p>		
<p>Arrêté 2007/349 du Collège de la COCOF relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl Lire et Ecrire dans le cadre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation</p>	<p>Données 2007 AB 22.20.33.04 Montant arrêté 750.000 €</p>	Public défavorisé	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'emplois - Formations de formateurs - Frais de fonctionnement et d'équipement 	Non recensé	<p>Données 2007 6 Locales de Lire et Ecrire + 35 opérateurs conventionnés</p>	<p>Données 2007 2.093 bénéficiaires dans les 6 Locales et les 35 asbl conventionnées</p>	<p>Données 2007 Complément pour 48 formateurs ACS et intervention dans le salaire de 16 travailleurs</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
Arrêté 2008/378 du Collège de la COCOF relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl Lire et Ecrire dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation	Données 2008 AB 22.20.33.02 Montant arrêté 765.000 €				Données 2008 6 Locales de Lire et Ecrire + 41 opérateurs conventionnés	Données 2008 2.480 bénéficiaires dans les 6 Locales et les 41 asbl conventionnées (année civile 2008)	Données 2008 Complément pour 13 formateurs ACS et intervention dans le salaire de 27 travailleurs dont 7 conseillers pédagogiques
Arrêté 2007/508 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2007 Montant global pour 9 communes (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE 439.000 € AB 22.20.43.05		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel				
Arrêté 2008/983 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets présentés par les Communes dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI communal)	Données 2008 Montant global pour 9 communes (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Forest, Ixelles, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse, Schaerbeek) et l'ensemble des projets, en ce compris l'Alpha et le FLE 448.000 € AB 22.20.43.05						

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Arrêté 2007/417 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets associatifs dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p> <p>Arrêté 2008/982 du Collège de la COCOF octroyant une subvention aux projets associatifs dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI associatif)</p>	<p>Données 2007 Montant global pour les 11 projets en ce compris l'Alpha et le FLE 91.000 € AB 22.20.33.04</p> <p>Données 2008 Montant global pour les 5 projets en ce compris l'Alpha et le FLE 93.000 € AB 22.20.33.04</p>		Projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel				
<p>Arrêté 2007/1454 du Collège de la COCOF octroyant à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF, un subside destiné à octroyer aux travailleurs subventionnés dans le cadre de ces conventions et contrats, une première phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000</p> <p>Arrêté 2008/1483 du Collège de la COCOF octroyant à certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF, un subside destiné à octroyer aux travailleurs</p>	<p>Données 2007 Montant arrêté : 1.007.000 € dont 950.000 € réparti AB 22.20.00.01</p> <p>Données 2008 Montant arrêté : 960.000 € AB 22.20.00.01</p>	Certaines associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de Cohésion sociale avec la COCOF pour réaliser des actions en Cohésion sociale, en ce compris l'Alpha et le FLE	Interventions dans frais de personnel et formation	Non recensé	Données 2007 Environ 180 asbl	Non recensé	<p>Données 2007 Environ 460 ETP (équivalent temps plein)</p> <p>Données 2008 Environ 481 ETP (équivalent temps plein)</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
subventionnés dans le cadre de ces conventions et contrats, une première phase des mesures prévues dans le cadre de l'accord avec le non-marchand conclu en 2000							
Arrêté 2007 / 39 du Collège de la COCOF octroyant une indexation aux projets des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale.	Données 2007 Montant arrêté : 141.863 € AB 22.20.33.07, 22.20.33.08 et 22.20.33.09						
Arrêté 2008 / 1512 du Collège de la COCOF octroyant une indexation aux projets des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale.	Données 2008 Montant arrêté : 144.700 € AB 22.20.33.07, 22.20.33.08 et 22.20.33.09	Indexation de 2% accordée aux projets subventionnés en 2006 dans le cadre du décret Cohésion sociale					

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

COCOF

Formation professionnelle Secteur ISP

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 OU 2008 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006 OU 2007

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
(**) Décret de la COCOF du 27 avril 1995 + Arrêté 2001/549 relatif à l'agrément de certains organismes d'Insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle	AB 26.10.33.02 Agrément et fonctionnement de base cofinancement COCOF et FSE	Demandeurs d'emploi inoccupés qui ne sont pas détenteurs du CESS ou équivalent (CEB ou équivalent pour l'Alpha)	Formation	Données 2007 229.340 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans FLE= + 18.740 heures) Données 2008 221.426 heures conventionnées par Bruxelles Formation (sans les actions FLE = formation de base)	9	Données 2007 679 stagiaires conventionnés par Bruxelles Formation*** (sans FLE = + 72 stagiaires) Données 2008 672 stagiaires conventionnés par Bruxelles Formation*** (sans les actions FLE= formation de base)	
Arrêté annuel affectant le montant prévu au budget au Fonds de la formation continuée des travailleurs du secteur ISP	Données 2007 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 189.000 €		Formation de formateurs et de personnel ISP			Données 2007 8 OISP	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

** Cette mesure fait l'objet d'un financement complémentaire de Bruxelles-Formation (voir page suivante)

*** Bruxelles Formation conventionne un nombre donné de stagiaires par formation ; la sélection des stagiaires est opérée par l'organisme agréé par la COCOF.

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
	<p>Données 2008 AB 26.10.33.08 Financement de la formation continuée du personnel des organismes agréés 189.000 €</p>					<p>Données 2008 9 OISP</p>	
<p>Arrêté 2001/549 du Collège de la COCOF relatif à l'application du décret de la CCF du 12 juillet 2001 et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Données 2006 Analyse du budget 2006 pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.598.630,87 € (opérations Alpha, FLE et formation de base)</p> <p>Données 2007 Analyse du budget 2007 pour les 9 opérateurs Alpha COCOF et cofinancement FSE 2.575.542,71 € (opérations Alpha, FLE et formation de base)</p>		Financement de l'équipe de base agréée par la COCOF				<p>Données 2006 867 ETP (secteur) dont 691 affectés à ISP, dont 92 subventionnés par la COCOF. 123 ETP affectés aux 9 opérateurs d'Alpha dont 19,5 subventionnés par la COCOF</p> <p>Données 2007 691 ETP affectés à ISP, dont 92 subventionnés par la COCOF. 123 ETP affectés aux 9 opérateurs d'Alpha dont 19,5 subventionnés par la COCOF</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

BRUXELLES FORMATION

DONNÉES DE L'ANNÉE 2008 COMPARÉE À L'ANNÉE 2007

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle, son arrêté d'application du 12/12/2002/147 du Collège de la COCOF relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'IBFFP et les OISP pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la CCF du 27 avril 1995. Les cahiers des charges y afférents (adoption par le Collège de la Commission Communautaire française le 22 avril 2004)</p>	<p>Financement des indemnités stagiaires</p> <p>Données 2007 Allocation AB 43.06 275.208 € (financement des indemnités stagiaires/heure prestée) (actions FLE non comptabilisées)</p> <p>Données 2008 Allocation AB 43.06 265.714 € (financement des indemnités stagiaires par heure prestée) (actions FLE non comptabilisées)</p> <p>Financement de l'IBFFP Allocation AB 4306 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariats avec des acteurs privés ou publics – Bxl Formation + cofinancement FSE</p>	<p>Public ISP-DE-Adulte + de 18 ans qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat de l'Enseignement secondaire supérieur décerné par le Ministère de l'Education (ou équivalent)</p> <p>Pour l'alphabétisation – qui ne sont pas détenteurs du CEB décerné par le Ministère de l'Education</p>	<p>Formation</p>	<p>Données 2007 229.340 heures sans FLE = 18.740h</p> <p>Données 2008 221.426 heures (sans les actions FLE = formation de base)</p>	<p>9 OISP</p>	<p>Données 2007 679 stagiaires conventionnés (sans FLE = + 72 stagiaires)</p> <p>Données 2008 672 stagiaires conventionnés (sans FLE = formation de base)</p>	<p>Non recensé</p>

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme pédagogique avec Lire et Ecrire - Convention avec Adeppi 	<p>Données 2007 - 27.268 € (Lire et Ecrire) - 60.662 € frais pédagogiques - 2.400 € indemnités stagiaires (Adeppi)</p> <p>Données 2008 - 27.268 € (Lire et Ecrire) - 60.662 € (Adeppi) frais pédagogiques pour toutes les actions ISP dont les 2.000 heures d'Alpha - 2.385 € prorata pour l'Alpha (Adeppi)</p>	Public ISP demandeurs d'emplois Détenus et ex-détenus (publics d'Adeppi)	Convention pédagogique Formation	<p>Coordination de Lire et Ecrire</p> <p>2000 heures pour Adeppi</p>	<p>2 opérateurs conventionnés</p> <p>- Adeppi - Lire et Ecrire Bruxelles</p>	<p>Données 2007 20 stagiaires Adeppi</p> <p>Données 2007 20 stagiaires Adeppi</p>	Non recensé
<p>Arrêté de l'Exécutif de la COCOF du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle (Article 6)</p> <p>Formation des personnes handicapées</p> <p>Alpha-Signes</p>	<p>Allocation AB 4305 Indemnités stagiaires/heure prestées-frais pédagogiques Bxl Formation + FSE</p> <p>Données 2007 104.000 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 27.456 €)</p> <p>Données 2007 104.000 € (Alpha-Signes) frais pédagogiques (indemnités stagiaires = 27.456 €)</p>	Public de personnes handicapées	Formation	<p>Données 2007 17.160 heures conventionnées 11.877 heures prestées</p> <p>Données 2008 17.160 heures conventionnées 12.562 heures prestées</p>	<p>1 opérateur conventionné</p> <p>Alpha-Signes</p>	<p>Données 2007 45 stagiaires 53 contrats</p> <p>Données 2008 45 stagiaires 67 contrats</p>	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DG05)

DONNÉES DE L'ANNÉE 2008 COMPARÉE À L'ANNÉE 2007

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
Décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (Ch. IV – initiatives locales de développement social)	DO 17 prog 03 AB 33.04.03 Données 2007 Budget global 1.546.704 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) 261.350 € Appel à projets + FIPI + FER** Données 2008 Budget global 1.615.220 € Part globale affectée à l'Alpha (estimation) : 229.050 € Appel à projets + FIPI						
Appel à projets annuel (MB du 05/04/2007) Rem : tout comme en 2007, l'appel à projets prévoyait la possibilité, pour des projets évalués positivement et selon le respect de certains critères, de s'inscrire dans	Données 2007 Part consacrée à l'Alpha 203.150 € Données 2008 Part consacrée à l'Alpha 202.050 €	Public adulte, étranger ou d'origine étrangère : - Nouveaux arrivants (personnes arrivées par regroupement familial, réfugiés reconnus ou en attente de régularisation) - Personnes installées depuis plusieurs années mais pas encore familiarisées avec la langue française Prioritairement, adultes non	Formations Animations	Non recensé	Données 2007 44 Données 2008 48	Non recensé	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE ** En 2008, pas de projet FER.

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
une convention pluriannuelle (d'une durée de deux années maximum).		alphabétisés dans leur langue maternelle ou ayant un faible niveau de scolarité. De façon minoritaire, public d'adolescents					
Cofinancement du Fonds d'Impulsion pour la Politique de l'immigration (FIPI) Circulaire annuelle publiée par les Services du Premier Ministre Appel à projets 2007 (MB 15/12/2006) Appel à projets 2008 (MB 08/02/2008)	Données 2007 (estimation) 25.700 € Données 2008 (estimation) 27.000 €	Idem ci-dessus	Formation	Non recensé	Données 2007 23 Données 2008 11	Non recensé	
Convention entre le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances de la Région wallonne et l'Asbl Lire et Ecrire en Wallonie pour le développement d'actions spécifiques au bénéfice d'un public belge, ou étranger, en décrochage social, au sein de l'Asbl de coordination et de ses Régionales	DO 17 prog 03 AB 33.01.00 Données 2008 150.000 €	Public belge ou étranger en décrochage social	Formation Diffusion outils pédagogiques. Encadrement formateurs Coordination		Lire et Ecrire en Wallonie et 8 Régionales	Sur l'ensemble du public en insertion sociale touché par les 8 Régionales de Lire et Ecrire, 92 personnes directement prises en charge par la convention.	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche (DG06)
Secteur des politiques transversales – Formation professionnelle (ISP)

DONNÉES DE L'ANNÉE 2007 COMPARÉE À L'ANNÉE 2006

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Décret du Conseil de la CF du 17 juillet 1987 relatif à l'agrément et au subventionnement de certains organismes d'Insertion socioprofessionnelle ou de formation professionnelle continuée (MB 11/9/87) Arrêtés de l'Exécutif de la CF du 5 octobre 1987 (MB du 9/7/96) et du 8 novembre (MB 30/3/89)</p>	<p>Données 2006 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 4.522.263 € Part affectée à l'Alpha 1.149.559 €</p>	<p>OISP : 18 ans et + EFT non titulaires CESI ou CQ4 : - 18/25 ans - > 25 ans et soit bénéficiaire aide sociale, minimex ou sans ressource, soit demandeur d'emploi (1 jour au moins de chômage) ou personne réintégrant le marché du travail</p>	Formation	<p>Données 2006 865.912 heures (formation/ stagiaires/an)</p>	<p>Données 2006 25 OISP</p>	<p>Données 2006 5.763 stagiaires</p>	<p>Données 2006 255,09 ETP⁹</p>
<p>Nouvelle législation en vigueur depuis le 1/1/2008 : Décret du 1^{er} avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et des Entreprises de formation par le travail (MB 1/6/04)</p>	<p>Données 2007 DO 11 prog 13 AB 32.12 et 43.12 RW Budget global 7.618.656 € Part affectée à l'Alpha 1.744.672 €</p>		Formation	<p>Données 2007 732.611 heures (formation/ stagiaires/an)</p>	<p>Données 2007 26 OISP</p>	<p>Données 2007 4.777 stagiaires</p>	<p>Données 2007 247 ETP</p>
<p>Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 portant exécution du décret du 1^{er} avril 2004 (MB 16/3/2007)</p>							

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE 9. Un organisme n'a pas communiqué l'information

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>Décret budgétaire Subventions allouées dans le cadre de conventions spécifiques à destination d'asbl (Espaces Ecrivains publics/Lire et Ecrire Wallonie/Lire et Ecrire Namur/Lire et Ecrire Hainaut occidental/Lire et Ecrire Huy-Waremme)</p>	<p>Données 2006 DO 11 prog 13 AB 32.12, 33.15, 33.21 et 33.42 930.000 €</p>		<p>2006 1. Formation d'écrivains publics et création de permanences 2. Développement en Wallonie de l'offre de formation en alphabétisation pour les demandeurs d'emploi infra-scolarisés et les travailleurs fragilisés : - Sensibilisation de relais et des entreprises et création de partenariats autour de la question de l'analphabétisme - Offre de formation à destination des demandeurs d'emploi et des travailleurs 3. Sensibilisation et formation d'agents relais (CPAS, Forem) pour l'accueil et l'orientation en formation d'alphabétisation des demandeurs d'emploi infrascolarisés 4. Sensibilisation du secteur de l'intérim au repérage de l'analphabétisme et orientation vers des formations adaptées 5. Plan HP (Habitat permanent dans les zones touristiques) – Volet Alpha : Développement d'une dynamique d'insertion socioprofessionnelle au bénéfice des résidents du plan HP</p>		<p>Données 2006 5</p>	Non communiqué	
<p>2007 Décret budgétaire Subventions allouées dans le cadre de conventions spécifiques à destination d'asbl (Lire et Ecrire en Wallonie/Lire et Ecrire Hainaut occidental/Lire et Ecrire Huy-Waremme)</p>	<p>Données 2007 DO 11 prog 13 AB 32.12, 33.15, 33.21 et 33.42 861.000 €</p>		<p>2007 1. Formation des travailleurs fragilisés et des demandeurs d'emploi infrascolarisés. 2. Assurer la sensibilisation et les partenariats pour des demandeurs d'emploi et des travailleurs infrascolarisés.</p>		<p>Données 2007 5</p>		

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

Cadre réglementaire et législatif	Budget	Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	Vol. personnel subventionné
<p>2008 Décret budgétaire Subventions allouées dans le cadre de conventions pluriannuelles spécifiques à destination d'asbl (Lire et Ecrire en Wallonie) Convention 2006-2008 et Convention 2008-2010</p>	<p>2008 DO 18 Prog 21 AB 32.42, AB 33.21, AB 33.15, AB 33.41 620.000 €</p>		<p>3. <u>Action de sensibilisation, de repérage</u> de l'analphabétisme. Action d'orientation vers des actions, vers des formations. Enseignement en alphabétisation, dans les sous-régionales de Tournai-Mouscron et de la zone urbaine de Liège.</p> <p>2008 Développement de l'offre de formation 1. <u>Formation des travailleurs</u> fragilisés et des demandeurs d'emploi infrascolarisés. 2. <u>Sensibilisation des relais et des entreprises</u> 3. <u>création de partenariats</u> autour de la question de l'analphabétisme Sensibilisation d'agents relais (CPAS, Forem) pour l'accueil et l'orientation en formation Alpha des demandeurs d'emploi infrascolarisés</p>				

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Le Forem

DONNÉES DE L'ANNÉE 2008 COMPARÉE À L'ANNÉE 2007

142

Cadre réglementaire et législatif	Budget	RÉALISATIONS					Vol. personnel attaché
		Conditions d'accès et/ou profils de publics	Type d'actions	Volume de l'activité	Nombre d'organismes*	Nombre de bénéficiaires	
<p>Application de l'article 7 § 5 du décret du 13 mars 2003 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi : convention Lire et Ecrire Wallonie et ses 8 Régionales, la FUNOC et le Forem</p>	<p>Données 2006-2007 2.397.000 € (2.071.128 € pour LEE et 325.872 € pour la FUNOC)</p>	<p>Personnes de plus de 18 ans n'ayant jamais été scolarisées ou ayant été peu ou mal scolarisées en Belgique ou à l'étranger</p>	<p>Alphabétisation Socialisation Structuration Formation Générale de base</p>	<p>Données 2007 222.900 heures pour 1400 stagiaires</p>	<p>Données 2007 9 Lire et Ecrire en Wallonie + la FUNOC</p>	<p>Données 2007 1400 stagiaires</p>	
	<p>Données 2008 2.735.378 € (2.360.960,50 € pour LEE et 374.417,50 € pour la FUNOC)</p>			<p>Données 2008 222.900 heures pour 1200 stagiaires</p>	<p>Données 2008 9 Lire et Ecrire en Wallonie + la FUNOC</p>	<p>Données 2008 1200 stagiaires</p>	
<p>Appel à initiatives – Plan Alpha dans le cadre du Plan stratégique transversal 3 – Inclusion social (PST3)</p>	<p>3.850.000 € sur 4 ans</p>	<p>Public francophone et non francophone infrascolarisé suivant des formations dans des OISP, écoles de Promotion sociale et services d'Education permanente</p>	<p>Alphabétisation Préparation au CEB Français oral Français langue étrangère</p>	<p>Données 2006-2007 107.195 heures pour 2006 et 2007</p>	<p>Données 2007 61 projets</p>	<p>Données 2007 692 stagiaires</p>	
	<p>Données 2006-2007 1.608.781 € octroyé</p>			<p>Données 2008 127.898 heures pour 2008</p>	<p>Données 2008 45 projets</p>	<p>Données 2008 557 stagiaires</p>	

* Organismes partiellement ou totalement actifs dans l'Alpha/Alpha FLE

3.4. EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS ET CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

3.4.1. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE¹⁰

3.4.1.1. DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 RELATIF AUX ACTIONS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION ET D'INSERTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'Enseignement de Promotion sociale est un partenaire très actif dans le dispositif d'alphabétisation des adultes, tant par les volumes de périodes de cours organisés¹¹ que par sa capacité à répondre aux besoins en formation des formateurs en alphabétisation (le dossier pédagogique « Formateur en alphabétisation » a été approuvé par le Gouvernement de la Communauté française le 11 avril 2005).

A partir du 1^{er} janvier 2006, une politique active incitant les établissements d'Enseignement de Promotion sociale à organiser une offre supplémentaire de cours d'alphabétisation, de français langue étrangère et de formation donnant accès au certificat d'études de base a été mise en œuvre : à partir de cette date, tout établissement qui organisait des cours de ce type, moyennant le respect de certains critères et dans la limite des moyens dégagés, bénéficiait d'un apport de 50% des périodes, en complément des 50% consommés sur sa dotation propre de périodes.

¹⁰ La Direction de l'Enseignement de Promotion sociale dépend du Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance (Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique <Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, AGERS>).

¹¹ Voir le tableau page 119.

Ce sont ainsi 20.000 périodes qui ont été injectées dans ce dispositif spécifique d'alphabétisation des adultes. Ajoutées aux 50% apportés par les dotations des établissements, c'est un total de 40.000 périodes de cours qui a été dispensé annuellement, en plus de l'offre structurelle déjà existante.

Afin de sélectionner les projets introduits par les établissements, un Comité de pilotage a été créé. Présidé par un délégué du ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale, il se composait de représentants de l'Administration, de l'Inspection et des Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Dans le but de créer un cadre légal à cette offre de formation spécifique, le Parlement de la Communauté française a adopté, le 30 avril 2009, le décret relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale.

Ce décret a pour objet, après une période d'expérimentation de 3 ans, de pérenniser l'augmentation de l'offre de formations en alphabétisation, en français langue étrangère ainsi que la formation donnant accès au certificat d'études de base dans les établissements d'Enseignement de Promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française et l'augmentation du nombre de formations en alphabétisation en milieu carcéral en privilégiant un partenariat entre l'Enseignement de Promotion sociale et des associations opérateurs d'alphabétisation en milieu carcéral afin d'aller à la rencontre des publics « infrascolarisés. »

A cet égard, le décret précise que toute action de formation mise en place en milieu carcéral fera l'objet d'une convention entre le chef d'un établissement de l'Enseignement de Promotion sociale et une association opérateur d'alphabétisation en milieu carcéral.

De façon générale, les critères et modalités qui présideront à l'attribution des périodes pour cofinancer les projets déposés par les établissements doivent être fixés dans un arrêté à prendre par le Gouvernement, sur proposition du Comité de pilotage. Le décret prévoit qu'ils devront tenir compte des besoins démontrés par les établissements afin de répondre aux objectifs prioritaires de l'Accord de coopération du 2 février 2005 relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, ainsi que des Etats des lieux publiés par le Comité de Pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes.

3.4.1.2. CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET LA COORDINATION DES ASSOCIATIONS ACTIVES EN PRISON DANS LE CADRE DU PROJET REINSERT (PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN – PROGRAMMATION 2007-2013)

Outre les conventions prévues par le décret du 30 avril 2009 pour les formations en milieu carcéral¹², un partenariat qui s'inscrit dans la programmation 2007-2013 du Fonds social européen a vu le jour entre l'Enseignement de Promotion sociale et le secteur associatif. Celui-ci porte notamment sur des formations en alphabétisation et en français langue étrangère.

En effet, dans le cadre du projet REINSERT, l'Enseignement de Promotion sociale et la Coordination des associations actives en prison (CAAP) ont conclu une convention de collaboration qui vise à articuler l'action des partenaires actifs en milieu carcéral au sein d'un portefeuille de projets intégrés, centrés sur la formation, l'accompagnement et la guidance en vue de la réinsertion des détenus.

12 Voir plus haut point 3.4.1.1.

La convention qui formalise la collaboration a été signée au Centre Pénitentiaire Ecole de Marneffe le 1^{er} décembre 2008 par le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions et la CAAP. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010. Une évaluation sera réalisée durant le quatrième trimestre de l'année 2010, elle sera déterminante quant à la reconduction du projet de collaboration.

RÉGION WALLONNE

3.4.2. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE : CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION WALLONNE

Décidée en 2006 par le Gouvernement wallon, la réorganisation de l'Administration wallonne est devenue une réalité en août 2008.

Le Service Public de Wallonie (SPW) résulte de la fusion du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et du Ministère de la Région wallonne (MRW). Le nouvel organigramme a été validé le 10 juillet 2008.

L'objectif de cette restructuration est de renforcer la qualité et l'efficacité des services afin de répondre au mieux aux besoins des usagers de l'Administration.

Le SPW se compose actuellement d'un Secrétariat général, de deux Directions générales transversales et de sept Directions générales opérationnelles.

3.4.2.1. LA DIRECTION DES POLITIQUES TRANSVERSALES

Au sein de la DG06 (Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche) et de son Département Emploi et Formation professionnelle, une nouvelle Direction a été créée. Il s'agit de la Direction des politiques transversales Région /Communauté.

Cette Direction a pour missions :

- de rassembler et coordonner différents dispositifs de politiques croisées avec la Communauté française :
 - Projet « cyber-classes » ;
- de suivre les dispositifs :
 - de gestion de la Formation en alternance ;
 - d'alphabétisation.

3.4.2.2. LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE ET SANTÉ (DG05)

Suite à cette restructuration, la Direction générale opérationnelle Pouvoirs Locaux, Action sociale et Santé (DG05) regroupe l'ex-DGASS et l'ex-DGPL et assure les missions antérieurement réalisées par les deux directions générales.

COCOF

3.4.3. DÉCRET COHÉSION SOCIALE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE : CRÉATION D'UN « CENTRE BRUXELLOIS POUR L'ALPHABÉTISATION »

Le décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et organise la politique mise en œuvre par la Commission communautaire française en matière de Cohésion sociale. Cependant, la totalité de cette politique n'est pas visée par le décret. Ainsi, en 2002, un Plan bruxellois pour l'alphabétisation a été conclu pour développer l'alphabétisation ainsi que l'apprentissage du français en tant que langue étrangère pour des personnes pas ou peu scolarisées.

L'alphabétisation comme l'apprentissage du français pour les allochtones est un élément important d'une politique de Cohésion sociale cohérente. Le dispositif actuel des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale

comporte déjà de telles actions mais l'important volet visé par le Plan bruxellois pour l'alphabétisation est actuellement « hors décret Cohésion sociale ».

Il semble donc préférable d'intégrer les dispositions spécifiques de ce plan relatives à la Cohésion sociale dans le décret et la Commission communautaire française a donc proposé un avenant au décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale. Un **Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes** ou en abrégé **Centre bruxellois pour l'alphabétisation** pourra démarrer en janvier 2010.

Une procédure de désignation de ce Centre ainsi que des mesures relatives à son financement (796.000 € par an) sont déterminées par le Collège de la COCOF qui désigne et subventionne pour 5 ans ce Centre Bruxellois pour l'Alpha qui sera chargé de :

- 1° Coordonner les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 2° Dispenser des cours d'alphabétisation aux personnes adultes qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit en français, quelle que soit leur origine.
- 3° Dispenser des cours de français aux personnes adultes dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'oral et de l'écrit en français.
- 4° Former les personnes chargées de dispenser les cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français visés aux points 2° et 3°.
- 5° Mettre à disposition des partenaires associatifs (et publics) des formateurs qualifiés pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français.

Dans le cadre de sa mission de coordination des dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour adultes, ce Centre bruxellois pour l'alphabétisation organise, au moins une fois par an, une rencontre de réflexion et d'information destinée aux acteurs de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes en Région de Bruxelles-Capitale. Cette rencontre est organisée en concertation avec le Centre d'Appui de la Cohésion sociale. De plus, il organise, d'initiative ou en fonction des besoins exprimés par les acteurs de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes, soit des groupes de travail thématiques ou transversaux, soit des rencontres ponctuelles entre les acteurs.

Ce Centre est chargé de faire circuler l'information relative à l'alphabétisation et à l'apprentissage du français pour adultes peu ou pas scolarisés, par les moyens les plus adaptés, au sein du secteur de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes ainsi qu'au sein du secteur de la Cohésion sociale.

Les apprenants visés sont les personnes adultes ne sachant pas ou peu lire ou écrire ou ne maîtrisant pas, et ce dans aucune langue, les compétences et savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires ou certificat d'enseignement de base (CEB), voire du premier degré de l'Enseignement secondaire. L'alphabétisation et l'apprentissage du français dispensés par le Centre bruxellois pour l'alphabétisation ou par ses partenaires associatifs/publics visent à amener l'apprenant à acquérir un niveau de connaissance du français oral et écrit correspondant à celui du certificat d'enseignement de base pour l'alphabétisation, voire du premier degré du secondaire pour l'apprentissage du français.

Les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et intercultu-

relles développées dans une approche collective et participative visant à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement. Conçues comme un processus d'apprentissage et de développement, elles visent à atteindre les buts des apprenants en respectant les durées d'apprentissage propres à chaque parcours personnel. L'objectif final est que l'apprenant s'approprie la langue française afin d'acquérir de meilleures possibilités de participation dans la société, une plus grande responsabilisation, et un accroissement de ses capacités d'autonomie et de socialisation.

Outre l'apprentissage du français tant oral qu'écrit, les cours doivent viser également à favoriser l'accessibilité des apprenants aux nouvelles technologies de la communication.

Le Centre bruxellois pour l'alphabétisation est tenu de faire assurer ses cours par des formateurs formés, de respecter les critères de qualité en offrant aux apprenants des locaux adaptés et du matériel de formation de qualité nécessaire à un bon apprentissage.

L'alphabétisation et l'apprentissage du français sont organisés par groupe d'une durée minimale de 7 heures hebdomadaires en journée et de 4 heures en soirée.

Les cours sont proposés tant aux hommes qu'aux femmes en veillant à assurer un équilibre de l'offre.

Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre le profil de la demande de formation et l'offre existante, chaque apprenant passe un test de positionnement linguistique en français lors de sa demande d'inscription.

A la fin du module de formation ou au moins une fois par an, une procédure d'évaluation objective les acquis de chaque apprenant et analyse, avec lui, ses perspectives de progression.

3.5. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES FORMES DE SUBVENTIONNEMENT

Ce tableau récapitulatif esquisse une synthèse des différentes formes de subventionnement reprises dans les tableaux détaillés, fournis par chacune des Administrations du Comité de pilotage.

Il reprend le montant budgétaire global de chacun des dispositifs et indique le part identifiée et identifiable consacrée à l'alphabétisation. Pour rappel, pour les opérateurs non spécialisés, dans certains cas, il est impossible d'isoler ou d'évaluer la part budgétaire spécifique, affectée aux actions d'alphabétisation.

Il permet de connaître :

- la part budgétaire identifiable, consacrée à l'alphabétisation, par chacun des secteurs concernés.
- Le type de financement identifié :
 - structurel
 - conjoncturel
 - mixte

Tableau récapitulatif des formes de subventionnement

Administration	Type d'activité et de subventionnement	Budget Global 2007 2008	Part Alpha	% Alpha/ Budget Global	Type de Financement		
					Structurel	Conjoncturel	Mixte
COMMUNAUTE FRANÇAISE Enseignement de Promotion sociale	Traitement des enseignants	148.243.432,94 €	4.098.436,99 €	2,75%	X		
		170.101.145,58 €	4.970.913,37 €	2,9%	X		
Service de l'Education permanente	Subventions ordinaires : conventions et contrats-programmes des associations reconnues en Education permanente : Part Alpha calculable pour les seuls organismes spécialisés en alphabétisation						
	Budget des 32 opérateurs Alpha en EP (part Alpha calculable pour les seuls organismes spécialisés <4 sur 32>)	7.573.917,00 €	1.917.359,00 €	25,31%	X		
	Budget des 33 opérateurs Alpha en EP (part Alpha calculable pour les seuls organismes spécialisés <4 sur 33>)	8.703.851,19 €	2.141.373,00 €	24,60%	X		

Administration	Type d'activité et de subventionnement	Budget Global 2007 2008	Part Alpha	% Alpha/ Budget Global	Type de Financement		
					Structurel	Conjoncturel	Mixte
	Appel à projets Alpha-Culture (1 ^{ère} opération en 2008)	60.000,00 €	60.000,00 €	100,0%		X	
	Programmes de formation des cadres de l'animation	1.088.000,00 € 593.000,00 €	46.459,00 € 12.710,00 €	4,27% 2,14%		X	
COCOF Secteur Cohésion Sociale	Contrats régionaux de Cohésion sociale	1.418.000,00 € 1.418.000,00 €	187.179,00 € 187.179,00 €	13,2% 13,2%	X		
	Contrats communaux de Cohésion sociale	6.105.000,00 € 6.105.000,00 €	856.863,00 € 856.863,00 €	14,04% 14,04%	X		
	Arrêté Lire et Ecrire Bruxelles	750.000,00 € 765.000,00 €	750.000,00 € 765.000,00 €	100,0% 100,0%			X
	Arrêté FIPI communal	439.000,00 € 448.000,00 €	439.000,00 € 448.000,00 €	100,0% 100,0%		X	
	Arrêt FIPI associatif	91.000,00 € 93.000,00 €	91.000,00 € 93.000,00 €			X	
	Convention spécifique Accord Non marchand	950.000,00 € 960.000,00 €				X	
	Indexation projets contrats communaux et régionaux en Cohésion sociale (2%)	141.863,00 € 144.700,00 €				X	
	Formation professionnelle Secteur ISP	Formation continuée du personnel des organismes agr.	189.000,00 € 189.000,00 €				
Opérations Alpha, FLE et formation de base		2.575.542,71 €	2.575.542,71 €	100,0%	X		
Bruxelles Formation professionnelle dont ISP – Politique des handicapés)	Financement des indemnités stagiaires	275.208,00 € 265.714,00 €			X		
	Conventions spécifiques Lire et Ecrire + Adeppi + indemnités frais stagiaires Adeppi	90.330,00 € 90.315,00 €	90.330,00 € 90.315,00 €	100,0% 100,0%		X	
	Convention Alpha-Signes	104.000,00 € 104.000,00 €	104.000,00 € 104.000,00 €	100,0% 100,0%			

Administration	Type d'activité et de subventionnement	Budget Global 2007 2008	Part Alpha	% Alpha/ Budget Global	Type de Financement		
					Structurel	Conjoncturel	Mixte
	Indemnités stagiaires Alpha-Signes	27.456,00 € 27.456,00 €					
REGION WALLONNE DG05	Intégration des personnes étrangères (d'orig. étrangère) : montant global	1.546.704,00 € 1.615.220,00 €	261.350,00 € 229.050,00 €	16,92% 14,18%			
	• Appel à projets annuel		(203.150,00 €) (202.050,00 €)			X	
	• Cofinancement du Fonds d'Impulsion pour la Politique de l'Immigration (FIP)		(25.700,00 €) (27.000,00 €)			X	
	• Cofinancement du Fonds européen pour les réfugiés (FER)		(32.500,00 €)			X	
	Convention avec Lire et Ecrire en Wallonie	150.000,00 €	150.000,00 €	100,0%		X	
DG06	Organismes d'ISP/de formation professionnelle continuée	7.618.656,00 €	1.744.672,00 €	22,93%	X		
	Conventions spécifiques à destination d'asbl	861.000,00 € 620.000,00 €	861.000,00 € 620.000,00 €	100,0% 100,0%		X	
Le Forem	Convention Lire et Ecrire Wallonie et FUNOC	2.397.000,00 € 2.735.378,00 €	2.397.000,00 € 2.735.378,00 €	100,0% 100,0%		X	
	Appel à initiatives - Plan Alpha	800.000,00 € 1.197.102,50 €	800.000,00 € 1.197.102,50 €	100,0% 100,0%		X	

3.6. FINANCEMENTS EUROPEENS : SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPEEN AUX OPERATEURS D'ALPHABETISATION

Dans le cadre des programmes 'Compétitivité et Convergence 2007-2013', 567 projets ont été acceptés lors des appels à projets **Fonds Social Européen (FSE)** 2007 et 2008. Il est difficile d'identifier parmi ces projets, les opérateurs qui réalisent des actions d'alphabétisation¹³.

On traitera ci-après de l'opérateur Lire et Ecrire et de ses différents projets en Wallonie et à Bruxelles, d'une part, et de neuf opérateurs du secteur de l'Insertion socioprofessionnelle (ISP) bruxellois, considérés comme relevant (principalement) de l'Alpha, d'autre part. En Région wallonne, le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle n'est plus financé de manière structurelle par le FSE.

150

3.6.1. FINANCEMENT FSE DE L'OPÉRATEUR LIRE ET ECRIRE

Neuf projets de l'opérateur Lire et Ecrire ont été acceptés. Dans certains cas, le même projet est introduit dans deux programmes. Certains projets portent directement sur les apprentissages, d'autres visent au développement d'outils, de coordinations ou à la formation de formateurs.

En termes de **priorités FSE**¹⁴, les projets s'inscrivent, pour l'objectif 'Compétitivité régionale et emploi', dans l'axe 2 qui vise le développement du capital humain, en particulier dans les mesures 2.2 et 2.3 qui concernent la formation des demandeurs d'emploi, des travailleurs et des formateurs, ainsi qu'au sein de l'axe 3, dans les mesures 3.2 et 3.4 consacrées à l'accompagnement dans et vers l'emploi des demandeurs d'emploi et à la promotion de l'égalité des chances. Les projets cofinancés dans Convergences Hainaut s'inscrivent dans les mêmes mesures, à l'exception de la formation des formateurs.

Les **budgets FSE** consacrés à ces projets sont présentés au tableau 2 (budgets annuels et total programmation). Certains projets portent sur l'ensemble de la programmation. Les données budgétaires comprennent les montants transférés de la programmation 2000-2006 pour l'année 2007.

Deux projets concernaient la **formation de stagiaires**. En 2008, ils portaient sur la formation professionnalisante d'alphabétiseur et la formation continue d'alphabétiseur. Les tableaux 3 et 4 indiquent le nombre de personnes formées en 2007 et 2008 en présentant une ventilation selon le sexe et le statut.

13 D'autres projets FSE portent aussi sur l'alphabétisation. Le projet REIN-SERT, mené par l'Enseignement de Promotion sociale est traité plus haut au point 3.4.1. de ce chapitre.

14 Voir tableau 3 plus bas.

**TABLEAU 1 : CONTENU DES PROJETS DE L'OPÉRATEUR LIRE ET ÉCRIRE
FINANCÉ PAR LE FSE SUR LA PÉRIODE 2007-2013**

Opérateur	Projet	Programme	Résumé
Lire et Ecrire Communauté française (2 projets)	Métier alphabétiseur – formation professionnalisante	Compétitivité et Convergence	De nombreux demandeurs d'emploi (DE), dont des migrants ou des jeunes qui sortent de l'enseignement obligatoire, et qui ne maîtrisent pas les compétences basiques en français, mathématique et compréhension de leur environnement. Il leur est dès lors très difficile de s'inscrire dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle et donc de trouver un emploi. Par ce projet, Lire et écrire veut organiser une formation de formateur-animateur en alphabétisation permettant à des personnes issues des 'groupes à risques' d'acquérir une première qualification professionnelle et d'accéder à l'emploi. Ce projet porte donc sur la formation professionnalisante de futurs formateurs en alphabétisation, visant à répondre aux besoins du secteur en personnel et préparant à la formation de formateur en alphabétisation de niveau supérieur organisé par l'Enseignement de la Promotion sociale. Cette formation sera intensive et de courte durée (de 6 à 10 mois) et alliera formation théorique (300h) et stage professionnel (300h). Les bénéficiaires de ce projet sont les DE inoccupés ayant au maximum un certificat d'enseignement secondaire inférieur ou étant éloignés de l'emploi depuis de nombreuses années.
Lire et Ecrire Communauté française	Métier alphabétiseur – formation continue	Compétitivité	Le projet vise à développer les méthodologies, les outils et la formation des formateurs et conseillers pédagogiques pour améliorer l'acquisition des compétences clés et les parcours d'insertion des DE analphabètes et illettrés. Les formations mises en place par le projet sont centrées sur 4 thèmes prioritaires : les compétences linguistiques ; les compétences sociales, civiques et interculturelles ; les compétences mathématiques et l'éveil scientifique ainsi que le développement des compétences pédagogiques et didactiques et que la connaissance des politiques et systèmes de formation.
Lire et Ecrire Bruxelles	LEE Bxl: Apha et fracture numérique	Compétitivité	Le réseau Alpha coordonné par Lire et Ecrire Bruxelles a acquis des ressources TIC appropriées : - Les opérateurs et formateurs Alpha sont sensibilisés quant à l'opportunité et l'importance d'intégrer les TIC à l'alphabétisation - L'accès au matériel inf
Lire et Ecrire en Wallonie (2 projets)	Sensibilisation et plateformes territoriales	Compétitivité et Convergence	Objectif spécifique du projet : Pour soutenir et toucher les publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation que sont les personnes en difficulté de lecture et d'écriture, il y a lieu de développer et d'initier un ensemble d'actions de sensibilisation, d'appuyer méthodologiquement l'action de mise en réseau portant sur les plateformes territoriales pour "déceler, prévenir, remédier" aux problèmes engendrés par une situation d'illettrisme.
Lire et Ecrire en Wallonie (2 projets)	Analphabétisme inclusion sociale professionnelle	Compétitivité et Convergence	Pour tenter de réduire collectivement la distance à l'emploi, à la formation des publics en situation d'illettrisme, pour garantir une égalité d'accès aux services susceptibles de lever les freins à l'inclusion sociale et favoriser ainsi à terme l'insertion sociale et professionnelle de ces publics particulièrement fragilisés, Lire et Ecrire développera un ensemble de mesures de soutien, d'accompagnement, d'information, de sensibilisation à destination des opérateurs publics et privés.
Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Alphabétisation numérique et recherche d'emploi	Convergence	Le projet a pour objectif de permettre à des personnes en difficulté de lecture et écriture d'utiliser au mieux et sans crainte les outils numériques afin d'être autonomes dans leur recherche d'emploi. Il doit également leur permettre d'ajouter quelques cordes à leur arc, en développant des compétences numériques utiles pour l'emploi, qui ouvriront à de nouvelles opportunités de trouver du travail et participer à la vie sociale.

TABLEAU 2 : BUDGETS FSE AUX PROJETS DE L'OPÉRATEUR LIRE ET ECRIRE (DÉCISIONS 2007-2013)

Opérateur	Projet	Progr	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007-20013
L & E - CF	Métier: Alphabétiseur - Form. professionnalisante	C&E	0	30.500	44.756	45.170	28.897	19.597	32.395	201.315
L & E - CF	Métier Alphabétiseur - Formation continue	C&E	97.810	67.000	67.000	67.000	67.000	67.000	67.190	500.000
L & E Bruxelles	LEE Bxl: Alpha et fracture numérique	C&E	328.472	300.577	292.676	292.676	0	0	0	1.214.400
L & E en Wallonie	Sensibilisation 2 et plateformes territoriales	C&E	80.300	139.900	139.900	139.900	0	0	0	500.000
L & E en Wallonie	Analphabétisme 2 inclusion sociale professionnelle	C&E	0	0	0	100.000	285.000	300.000	315.000	1.000.000
L & E - CF	Métier: Alphabétiseur: form. prof. Hainaut	Conv	0	0	0	0	19.443	28.601	0	48.044
L & E HO	alphabétisation numérique et recherche d'emploi	Conv	0	0	0	15.950	36.330	0	0	52.280
L & E en Wallonie	Sensibilisation 1 et plateformes territoriales	Conv	81.200	139.600	139.600	139.600	0	0	0	500.000
L & E en Wallonie	Analphabétisme 1 inclusion sociale professionnelle	Conv	0	0	0	25.000	71.250	75.000	78.750	250.000
Total financement FSE			587.782	677.577	683.932	525.296	495.147	415.198	493.335	4.266.039

Note : non compris les financements de transition entre les deux programmations en 2007

TABLEAU 3 : INSCRIPTION DES PROJETS LIRE ET ECRIRE DANS LES PRIORITÉS FSE

Opérateur	Projet	Programme et mesure FSE
L & E - CF	Métier: Alphabétiseur - Form. professionnalisante	Compétitivité 2.2
L & E - CF	Métier Alphabétiseur - Formation continue	Compétitivité 2.3
L & E Bruxelles	LEE Bxl: Alpha et fracture numérique	Compétitivité 3.2
L & E en Wallonie	Sensibilisation 2 et plateformes territoriales	Compétitivité 3.4
L & E en Wallonie	Analphabétisme 2 inclusion sociale professionnelle	Compétitivité 3.4
L & E CF	Métier : Alphabétiseur : Formation prof.Hainaut	Convergence 2.2
L& E HO	Alphabétisation numérique et recherche d'emploi	Convergence 3.1
L & E en Wallonie	Sensibilisation 1 et plateformes territoriales	Convergence 3.3
L & E en Wallonie	Analphabétisme 1 inclusion sociale professionnelle	Convergence 3.3

TABLEAU 4 : NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES EN 2007 PAR LIRE ET ÉCRIRE DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DU FSE

Opérateur	Projet	programme	Travailleurs			Autres			Total		
			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
L & E	Alphabétiseur : F. continue	compétitivité	22	162	184	4	32	34	26	194	220

TABLEAU 5 : NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES EN 2008 PAR LIRE ET ÉCRIRE DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT FSE

Opérateur	Projet	programme	Travailleurs			Autres			Total		
			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
L & E	Alphabétiseur : F. Prof	compétitivité				5	10	15	5	10	15
L & E	Alphabétiseur : F. continue	compétitivité	25	137	162	2	7	8	27	144	171
Total			25	137	162	7	17	23	32	154	186

3.6.2. FINANCEMENT FSE DE NEUF OPÉRATEURS DU SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE À BRUXELLES

Les 9 opérateurs identifiés organisent au moins partiellement des actions d'alphabétisation :

- Ateliers du Soleil
- La Chôm'Hier AID
- GAFFI
- Maison de quartier d'Helmet
- Proforal
- Collectif d'alphabétisation
- Centre anderlechtois de formation (CAF)
- Le Piment
- Insertion socioprofessionnelle Action Travail

Ces opérateurs ont introduit un dossier dans le cadre de la programmation « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013.

Ils s'inscrivent dans la mesure 3.2 du FSE qui concerne l'Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles. Les objectifs des projets (résumés) sont présentés dans le **tableau 9**. La part de l'alphabétisation est variable selon les projets.

Le **tableau 6** présente les budgets FSE attribués globalement à ces opérateurs, par an et pour l'ensemble des années 2007-2010, couvertes par l'appel à projets FSE. Les dépenses totales FSE prévues sont de l'ordre de 5.489.135 € pour 2007-2010. Les données budgétaires comprennent les montants transférés de la programmation 2000-2006 pour l'année 2007.

**TABLEAU 6 : FINANCEMENT FSE DES 9 OISP BRUXELLOISES
QUI ORGANISENT AU MOINS PARTIELLEMENT DE L'ALPHABÉTISATION - DÉCISIONS**

	2007	2008	2009	2010	2007-2010
La Chôm'Hier-AID	211.567	211.567	211.567	211.567	846.268
Le Piment asbl	228.990	225.364	275.302	295.201	1.024.857
GAFFI	87.014	97.800	100.300	105.300	390.414
Ateliers du Soleil	68.467	68.378	68.378	68.378	273.600
Centre Anderlechtois de Formation	75.960	98.448	105.001	106.323	385.732
Maison de Quartier d'Helmet	56.946	72.920	72.933	72.933	275.732
Collectif d'Alphabétisation	354.396	377.056	393.614	398.666	1.523.732
Promotion de la Formation en Alternance	124.985	131.326	128.035	129.921	514.268
Insertion Socioprofessionnelle Action Travail	63.633	63.633	63.633	63.633	254.532
	1.271.958	1.346.492	1.418.763	1.451.922	5.489.135

Pour les années 2011 à 2013, le financement de ces mêmes opérateurs, *estimé* sur base d'une norme de croissance de 2.5% établie à partir du budget 2010, s'élèverait à 4.577.207 euros ; le financement FSE sur l'ensemble de la programmation 2007-2013 s'élèverait alors à 10.066.342 euros.

Dans les demandes de concours, les opérateurs ont estimé ensemble à près de 4.800 le nombre de personnes formées entre 2007 et 2010, soit 1.193 en moyenne personnes prévues par an.

Le nombre de personnes formées s'élève à environ 1.100 par an, comme le montre le **tableau 8**.

**TABLEAU 7 : NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES –
PRÉVISIONS DES 9 OPÉRATEURS ISP BRUXELLOIS
ORGANISANT AU MOINS PARTIELLEMENT
DE L'ALPHABÉTISATION**

Opérateur	2007-2010	Moyenne/ an
La Chôm'Hier-AID	627	157
Le Piment asbl	754	189
GAFFI	275	69
Ateliers du Soleil	362	91
Centre Anderlechtois de Formation	417	104
Maison de Quartier d'Helmet	304	76
Collectif d'Alphabétisation	944	236
Promotion de la Formation en Alternance	740	185
Insertion Socioprofessionnelle Action Travail	350	88
	4.773	1.195

TABLEAU 8 : NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS DANS LES 9 OISP BRUXELLOISES ORGANISANT AU MOINS PARTIELLEMENT DE L'ALPHABÉTISATION EN 2007 ET 2008

	Femmes 2007	Hommes 2007	Total 2007	Femmes 2008	Hommes 2008	Total 2008
Promotion de la Formation en Alternance	115	47	162	0	107	107
La Chôm'Hier-AID	108	24	132	8	69	77
Maison de Quartier d'Helmet	39	0	39	24	70	94
Ateliers du Soleil	67	25	92	39	59	98
Centre Anderlechtois de Formation	65	39	104	27	105	132
GAFFI	100	0	100	83	150	233
Asbl Le Piment	94	33	127	41	138	179
Collectif d'alphabétisation	185	51	236	5	69	74
Insertion Socioprofessionnelle Action Travail	70	10	80	43	71	114
Total	843	229	1072	270	838	1108

Sources consultées

R:\Décisions 2007-2013 ; Fichier « Décision 2007 2013 », consulté pour la dernière fois le 20.10.09

G:\2007 - 2013\Rapports d'activités\2008 ; fichier « indicateurs2008_statistiques CE_v04082009 », consulté pour la dernière fois le 30.10.09 et G:\2007 - 2013\Rapports d'activités\2007 ; fichier « indicateurs2007_statistiques CE_v05082009 », consulté pour la dernière fois le 30.10.09

TABLEAU 9 : PROJETS ISP COFINANCÉS PAR LE FSE ET APPARENTÉS ALPHABÉTISATION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Opérateur	Projet	Résumé
La Chôm'Hier-AID	<i>Chôm'hier - Fransman</i>	Réduire la distance par rapport à l'emploi des personnes infrascolarisées (francophones ou non) en leur permettant d'acquérir les compétences de base (en terme de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-apprendre) nécessaires (...)
Le Piment Asbl	<i>Projet Piment</i>	Nous voulons participer à la lutte la fracture sociale (« désintégration » sociale d'une part de plus en plus importante de la population) dans le domaine qui est le nôtre : la formation des adultes.
GAFFI	<i>Formation tremplin</i>	Amener un public de femmes essentiellement allochtones, aux prérequis et niveaux de qualification nécessaires pour poursuivre une formation qualifiante et à devenir autonomes, actrices de leur parcours socioprofessionnel.
Ateliers du Soleil	<i>Ateliers du Soleil</i>	L'objectif de nos actions au sein d'une région pauvre de la capitale européenne, est de lutter contre les injustices sociales et de permettre à des hommes et des femmes précarisés de devenir acteur de leur propre vie (...)
Centre Anderlechtois de Formation	<i>Formations ISP</i>	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi par une approche globale visant, la formation des personnes infrascolarisées, le développement de leur capacité d'autonomie, de leur confiance en eux et d'un esprit citoyen. (...)
Maison de Quartier d'Helmet	<i>Helmet formation</i>	Notre objectif principal est l'inclusion sociale et professionnelle de nos stagiaires grâce au renforcement des compétences de base. Pour ce faire, nos actions sont centrées sur l'acquisition de savoir, de savoir-faire et savoir comportementaux utiles (...)

TABLEAU 9 : PROJETS ISP COFINANCÉS PAR LE FSE ET APPARENTÉS ALPHABÉTISATION EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Collectif d'alphabétisation	<i>Alphabétisation</i>	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle (formation qualifiante et recherche d'emploi) d'adultes analphabètes, par une amélioration sensible de leurs compétences en communication orale et écrite.
Promotion de la Formation en Alternance	<i>know how, not out</i>	Inclusion sociale en augmentant le know how des publics les plus discriminés, défavorisés ou les plus éloignés du marché du travail.
Insertion Socioprofessionnelle Action Travail	<i>Parcours choisi</i>	Augmenter l'autonomie des demandeurs d'emploi en développant leurs compétences professionnelles, leur capacité à s'informer, communiquer, rechercher et se diriger.

3.7. FINANCEMENT ET ACTIONS D'ALPHABÉTISATION DANS LE CADRE DE DISPOSITIFS DE COHESION SOCIALE

156

Les politiques de Cohésion sociale et leur financement sont présentés par la COCOF et l'Administration wallonne en resituant la place et le contenu des actions d'alphabétisation.

Ces politiques reposent sur des actions multiformes : diversité des associations et des projets pour apporter des réponses adaptées et concertées aux besoins des populations en difficulté ainsi que pour améliorer leurs conditions d'existence et leur participation à la vie sociale.

Par ailleurs, Lire et Ecrire en Wallonie prenant appui sur les caractéristiques et la situation des publics en insertion sociale, met en avant l'importance des formations d'alphabétisation pour retisser des liens sociaux et participer à la vie en société. La Régionale wallonne met l'accent sur le nécessaire renforcement des moyens et des actions destinés aux publics en réaffiliation sociale.

COCOF

3.7.1. POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE À L'ÉGARD DU PUBLIC ALPHA-ALPHA FLÉ SUR BASE DU RAPPORT DU CRACS

LA PLACE DE L'ALPHABÉTISATION EN COHÉSION SOCIALE À BRUXELLES

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2006, la Commission communautaire française (COCOF) organise le financement quinquennal de projets dans le cadre de son nouveau décret de Cohésion sociale. Celui-ci se traduit comme un ensemble de « processus sociaux », qui ont pour finalité de contribuer à garantir « l'égalité des chances et des conditions, le bien être économique, social et culturel, la participation active à la société et la possibilité pour chacun d'accéder à la reconnaissance ».

Les cinq thématiques prioritaires pour le quinquennat 2006-2010 sont les suivantes :

1. Soutien et accompagnement scolaires
2. Alphabétisation et lutte contre la fracture numérique
3. Accueil des Primo-arrivants
4. Actions intergénérationnelles
5. Problématique du genre

Le second rapport d'évaluation du CRAcs¹⁵ consacre un chapitre à une analyse catégorielle des actions financées dans le cadre du décret de façon à répondre aux questions « qu'est-ce qui est fait ? », « avec qui ? » et « à quel moment ? ».

AVERTISSEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le décret de la Cohésion sociale se caractérise par l'hétérogénéité des initiatives qu'il promet ; il s'agit d'une politique multicatégorielle où se côtoient des actions éducatives et culturelles, du travail communautaire ou encore des accueils sociaux individualisés.

Face à ce constat de diversité et par souci d'harmonisation au niveau régional, le CRAcs a décidé d'utiliser comme unité de base commune, l'unité administrative « action » telle que définie dans les conventions spécifiques conclues entre l'association, l'autorité communale et la COCOF. Malgré les imperfections de cette formule¹⁶, elle permet d'assurer le minimum de cohérence nécessaire à l'analyse des différents projets subsidiés, que ce soit dans le cadre des contrats communaux ou des contrats régionaux.

Le secteur de la Cohésion sociale est multiforme : il rassemble une variété d'associations (des écoles de devoirs, associations féminines, missions locales, maisons de quartier...) qui proposent une large palette de projets dans une

démarche « multidisciplinaire ». Cette donnée de départ n'est pas sans conséquence pour le travail de catégorisation des réalisations du décret. Pour illustrer ce dernier propos, prenons l'exemple de deux types d'initiatives subsidiées en Cohésion sociale identifiées comme « action » dans les conventions spécifiques : un cours d'alphabétisation pour adultes suivant le calendrier scolaire et des stages sportifs ciblant les adolescents pendant les vacances estivales. Bien que ces deux actions soient soutenues par le décret, elles n'ont pas grand chose en commun : elles ne visent ni les mêmes objectifs opérationnels, ni le même public ; pour les mettre en œuvre, les équipes utiliseront des méthodes pédagogiques et un encadrement différents et elles ne consacreront pas le même volume d'heures de travail pour les réaliser. Cet exemple montre toutes les limites qu'il y a à effectuer une analyse catégorielle et comparative dans un secteur aussi protéiforme. La prudence s'impose donc à la lecture des graphiques et données ci-dessous. En effet, il importe de les relativiser et de surtout s'intéresser aux grandes tendances qu'elles mettent à jour.

Comme pour l'exercice précédent, Le CRAcs intégrera dans l'analyse catégorielle les actions poursuivies par l'asbl Lire et Écrire Bruxelles dans le cadre du « Plan bruxellois pour l'alphabétisation » (PBA)¹⁷, même si le PBA ne dépend pas encore du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale¹⁸.

15 Cette contribution est extraite du Rapport annuel 2008 du CRAcs, paru en septembre 2008. Le CRAcs est le Centre régional d'appui en Cohésion sociale. Un rapport est établi annuellement par le CRAcs dans le cadre du décret Cohésion sociale (contact : Centre Bruxellois d'Action interculturel (CBAI) asbl – 24 avenue de Stalingrad à 1000 Bruxelles- tél : 02 289 70 50 – www.cbai.be et est téléchargeable à l'adresse suivante http://www.cbai.be/associatif/docs_en_stock.html

16 L'anomalie principale liée au choix de l'unité administrative « action » pour le travail de catégorisation se situe au niveau de la distinction entre action et activités. En effet, il arrive qu'une action corresponde à plusieurs activités.

17 Pour poursuivre la même logique que celle adoptée en 2007, le projet de Lire et Écrire est répertorié en 12 actions dans la catégorie « alphabétisation/FLE » (1 action d'alphabétisation et 1 action de français langue étrangère –FLE– dans chacune des six Locales) et 7 actions dans la catégorie « services aux associations » (1 action pour la coordination générale et 1 action dans chacune des six Locales). Cette manière de procéder, si elle est cohérente par rapport à l'ensemble des projets, ne permet cependant pas de refléter le poids réel du projet mené par Lire et Écrire, dont le subside représente environ 10% du budget global affecté aux associations dans le cadre du décret.

18 Des modifications ont été apportées au décret, notamment pour y intégrer un « Centre de référence en alphabétisation et apprentissage du français pour adultes ».

1. QU'EST-CE QUI EST FAIT ?

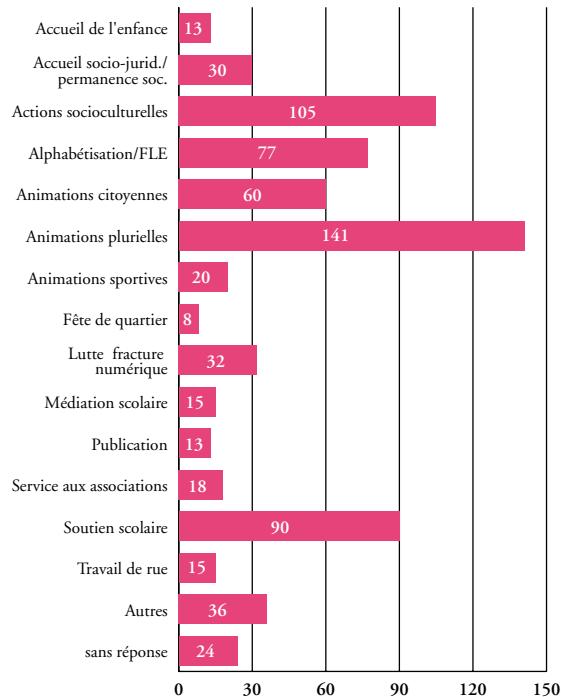
Il s'agit de savoir quels sont les types d'actions financées par le décret de Cohésion sociale. Quinze catégories ont été définies¹⁹ :

1. Accueil de l'enfance
2. Accueil sociojuridique/Permanence sociale
3. Actions socioculturelles
4. Alphabétisation/FLE : *apprentissage de la langue française, de la lecture, de l'écriture et du calcul soit pour des adultes francophones ou non, n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme scolaire, ni en Belgique, ni à l'étranger, ou soit pour des adultes maîtrisant convenablement l'écrit dans une autre langue et scolarisés à des degrés divers dans leur langue d'origine*
5. Animations citoyennes
6. Animations plurielles
7. Animations sportives
8. Fête de quartier
9. Lutte contre la fracture numérique
10. Médiation scolaire
11. Publication
12. Services aux associations
13. Soutien scolaire
14. Travail de rue
15. Hors catégories

Trois catégories d'action représentent 50% des actions subsidiées : le soutien scolaire (13%), les actions sociocul-

19 Seule la catégorie liée à l'alphabétisation/FLE est explicitée ici. À noter que le regroupement de l'alphabétisation et du FLE dans une même catégorie est lié à divers éléments : d'une part, il s'agissait de ne pas multiplier le nombre de catégories et, d'autre part, certaines associations, dans la présentation de leurs actions, ne font pas nécessairement la différence entre les cours d'alphabétisation et de FLE.

NATURE DES ACTIONS



Sources CRAcs.

À noter : Le contrat de Bruxelles-ville compte 14 actions d'alphabétisation/ FLE, mais n'a pas été repris dans les divers tableaux et analyses (hors délai) ; cela porte donc à 91 le nombre d'actions d'alphabétisation/FLE.

turelles (16%) et les animations plurielles (21%). Si on y ajoute l'alphabétisation/FLE (11%) et les animations citoyennes (9%), on totalise 70% du volume d'actions. On retrouve donc en quatrième place l'alphabétisation/FLE qui correspond à un objectif quinquennal.

Il paraît important d'insister sur le fait que derrière la sur-représentation des animations plurielles se cache une diversité d'activités. Un certain nombre d'initiatives de soutien scolaire, de cours d'alphabétisation et de français langue étrangère ou d'actions autour des NTIC ne sont pas comptabilisés dans la catégorie spécifique, du fait que, dans les conventions spécifiques, elles sont répertoriées comme une activité parmi d'autres au sein d'une action plus transversale (par exemple : « programme pour public adulte »).

2. AVEC QUELS PUBLICS ?

À l'examen de l'ensemble des contrats communaux et régionaux pour lesquels le CRAc dispose de données, il s'avère que le public régulier²⁰ représente un total de 70.275 personnes. Attention, ce chiffre est à prendre avec de grandes précautions. Tout d'abord, parce que les statistiques bruxelloises et saint-gilloises²¹ n'y sont pas prises en compte et ensuite parce qu'il peut y avoir des effets de doublon. Étant donné l'anonymat des données recueillies, on ne peut mesurer l'ampleur de ce phénomène.

Six catégories d'action accueillent plus de 80% du public régulier ; les cours d'alphabétisation/FLE correspondent à 9% du total du public régulier des associations. Cette proportion nous indique que les cours d'alphabétisation/FLE accueilleraient environ 6.325 personnes.

20 C'est-à-dire le public habituel et connu des associations.

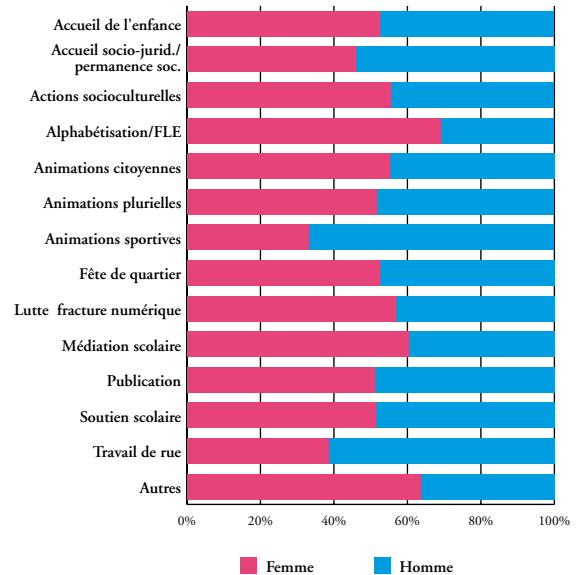
21 Le contrat communal de Saint-Gilles totalise 7262 personnes, sans pouvoir déterminer combien parmi elles sont des usagers réguliers. La commune de Saint-Gilles n'a pas procédé à la distinction entre les publics réguliers et ponctuels lors de la saisie des données. Par ailleurs, nous ne disposons pas non plus des informations pour Bruxelles.

Distribution par sexe :

De manière générale, on observe une relative égalité dans la répartition des hommes et des femmes pour l'ensemble des actions menées, même s'il y a une petite différence en faveur du public féminin. Néanmoins, ces pourcentages ne nous indiquent pas l'état réel de la mixité au sein des diverses activités et actions menées par les associations.

L'histogramme 8 affiche la proportion de femmes et d'hommes dans les différentes actions fréquentées par des usagers réguliers. Si aucune action n'est destinée à l'un ou l'autre sexe, sur le terrain, on remarque que certaines activités restent exclusivement fréquentées par des groupes de femmes. La prépondérance des femmes est ainsi très marquée pour les cours d'alphabétisation/FLE (69%).

**DISTRIBUTION DU PUBLIC RÉGULIER
PAR NATURE D'ACTION ET PAR SEXE**

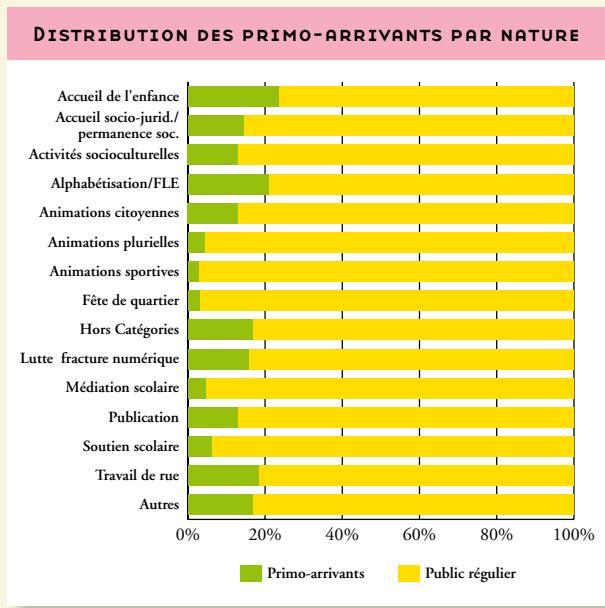


Distribution par âge :

Les cours d’alphabétisation/FLE accueillent exclusivement un public adulte (99%), parmi lequel on recense 14% du public âgé de moins de 25 ans et 10% âgé de plus de 60 ans ; 75% du public régulier est donc âgé de 25 à 60 ans.

Les Primo-arrivants :

Plusieurs associations ont éprouvé des difficultés à répondre à cette question ; il faut avouer qu’il n’est pas évident de déterminer qui est primo-arrivant et qui ne l’est pas, en regard de la définition¹ apportée dans le modèle de rapport d’activités, et ensuite de les comptabiliser. Les informations contenues dans le graphique suivant sont à prendre avec précaution.



22 Le Ciré fait état d’un nombre considérable de définitions du terme primo-arrivant dans le cadre de son étude « L’accueil des primo arrivants en Région de Bruxelles-Capitale. Constats », juillet 2007, pp.27-33. La définition proposée aux acteurs de la Cohésion sociale était « Les personnes arrivées récemment en Belgique ».

Alors que les Primo-arrivants représentent, en moyenne (toutes natures d’actions confondues), 12% du public régulier, 15% se retrouvent dans les cours d’alphabétisation/FLE.

Par ailleurs, si l’on observe le public type d’action par type d’action, on constate que les primo-arrivants composent plus d’un cinquième des publics réguliers qui assistent aux cours d’alphabétisation (21%). Cela signifie donc qu’environ 1.325 personnes primo-arrivantes assisteraient aux cours d’alphabétisation/FLE proposées par les associations dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale.

3. À QUEL MOMENT ?

Sont recensées ci-dessous le nombre d’actions par type de temporalité, avec entre parenthèses, le nombre total d’actions attachées à chaque temporalité ou catégorie d’actions.

67% des 697 actions recensées ont lieu à une fréquence hebdomadaire (471), 42% se déroulent de façon ponctuelle (293) et 26% se font aussi pendant les vacances scolaires (184). Il faut tenir compte que 63 actions répondent simultanément aux trois critères de temporalité et que 387 actions (soit 55% du volume total d’actions) sont attachées à un seul critère²³.

Les deux tiers des actions hebdomadaires se concentrent sur 4 catégories d’actions : le soutien scolaire (87), les animations plurielles (79), l’alphabétisation/FLE (75) et les actions socioculturelles (62).

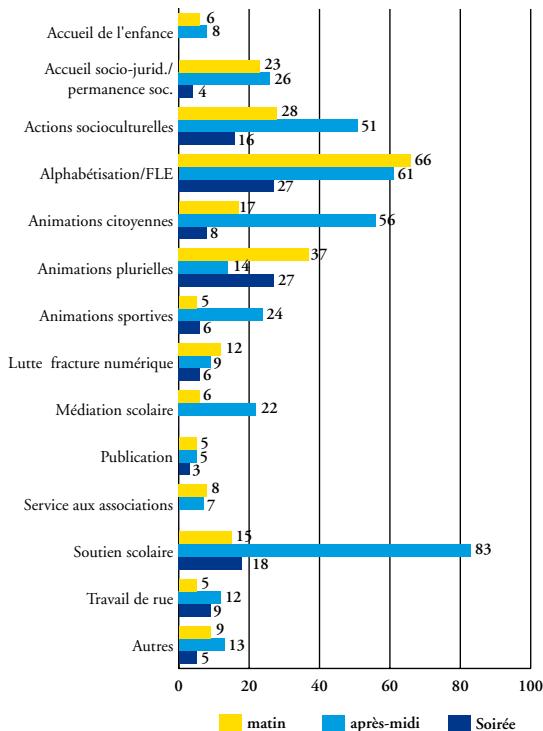
Il est intéressant de noter que la quasi-totalité des actions d’alphabétisation/FLE sont proposées toutes les semaines.

23 230 actions sont exclusivement hebdomadaires, 97 exclusivement ponctuelles et 60 exclusivement saisonnières.

Cependant, peu de ces actions sont organisées pendant les vacances estivales.

À l'examen du graphique suivant, parmi les actions ayant lieu en soirée (après 18 heures), on remarque la prédominance des cours d'alphabétisation/FLE et des animations plurielles, chacune de ces deux catégories représentant 20% de l'ensemble des actions se déroulant en soirée (et donc 40% réunies). Pour rappel, une même action peut s'étendre sur plusieurs plages horaires.

HORAIRES D'ACTIVITÉS DES ACTIONS HEBDOMADAIRES



À propos du nombre d'heures prestées par semaine, les cours d'alphabétisation/ FLE, le soutien scolaire et les animations plurielles sont celles qui, sans surprise, en comptabilisent le plus : à elles trois, elles remplissent plus de la moitié du volume horaire global accompli par semaine.

Toutefois, notons la prépondérance de l'alphabétisation/ FLE en termes d'heures qui équivaut à la somme des deux autres catégories d'actions (c'est-à-dire 2006 heures d'activités par semaine). En effet, un cours d'alphabétisation/ FLE correspond à une moyenne de 7 à 9 heures de classe par semaine. De plus, chaque opérateur propose plusieurs classes en fonction du niveau de français. Cela explique le nombre d'heures dispensées par semaine.

REGION WALLONNE

3.7.2. FINANCEMENT D'ACTIONS D'ALPHABÉTISATION DANS LE CADRE DE DISPOSITIFS VISANT LA COHÉSION SOCIALE

En Région wallonne, la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS) est chargée de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de favoriser l'accès de tous aux droits fondamentaux, en s'appuyant sur une démarche transversale tant au niveau horizontal (lien régional) que vertical (lien local). Elle agit en interface entre le terrain, l'administration et le politique dans les divers champs de compétence régionale. Outre sa mission de coordination, la DiCS impulse et/ou accompagne et évalue différents dispositifs. En 2008, elle a notamment initié le Plan de Cohésion sociale (PCS) qui succède au Plan de prévention de proximité, et mis en œuvre le Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP). Ces deux dispositifs comportent un volet alphabétisation.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE DES VILLES ET DES COMMUNES DE WALLONIE (PCS)

Le 5 novembre 2008, le Parlement wallon a adopté les décrets²⁴ relatifs au Plan de Cohésion sociale des villes et des communes de Wallonie qui vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la Cohésion sociale sur leur territoire.

La Cohésion sociale y est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et à ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

Le décret prolonge et transforme un dispositif précédent de prévention des risques au niveau local (Plan de Prévention et de Proximité, 2003-2008) en un dispositif d'émancipation sociale, s'inspirant du concept de Cohésion sociale du Conseil de l'Europe adapté au contexte politique wallon.

Le Plan de Cohésion sociale doit répondre aux deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers ;
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

24 Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et les communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française (MB 26/11/2008).
Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et les communes de Wallonie (MB 26/11/2008).

Il se décline en actions coordonnées au sein de quatre axes :

- l'insertion socioprofessionnelle,
- l'accès à un logement décent,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Le soutien à des actions d'alphabétisation et de FLE est notamment envisagé à travers les axes 1 et 4.

La DiCS assure l'accompagnement et l'évaluation des PCS et la Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé (DG05) en assume le contrôle administratif et financier.

Le Plan de Cohésion sociale repose sur l'élaboration d'un diagnostic local de cohésion sociale construit en concertation avec les acteurs de terrain, qui analyse les actions déjà réalisées sur le territoire de la commune et les besoins restant à satisfaire. Il comprend les principales initiatives publiques ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal, les attentes de la population, et les manques à satisfaire pour renforcer son niveau de cohésion sociale au regard des objectifs et axes du Plan.

Un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, estimé par l'IWEPS, mesure le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne. Il rend compte de l'accès de la population de la commune aux droits fondamentaux suivants : droit à un revenu digne, droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, droit au travail, droit à la formation, droit à l'épanouissement culturel et social, et à un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune (taux de ménages monoparentaux, de personnes isolées de 65 ans et plus et nombre de demandeurs d'asile en procédure). Il sert donc à évaluer la situation de départ de la commune au regard de ces droits.

Le diagnostic et l'indicateur synthétique permettent d'orienter le Plan de Cohésion sociale en fonction des besoins locaux et des axes prioritaires. Le PCS doit former un ensemble cohérent, basé sur des partenariats effectifs et favorisant le travail en réseau. Il sert à compléter et à coordonner les dispositifs structurels existants.

Les premiers PCS sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009 et se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2013. Ils bénéficient d'une subvention allouée par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville qui est déterminée en fonction de la catégorie démographique de la commune et de son indicateur d'accès aux droits fondamentaux. L'objectif est d'aider davantage les communes ayant le plus de besoins. Les communes doivent assurer le cofinancement des actions développées dans le Plan de Cohésion sociale à concurrence de 25% du montant de la subvention perçue.

Pour 2009, les subventions attribuées s'élèvent à 16.038.337 € et concernent 148 communes réparties en 141 plans (certaines communes étant associées dans un PCS). Les communes doivent cofinancer ces plans à raison de 75% minimum du montant de la subvention perçue.

Des points APE spécifiques sont en outre octroyés par le Ministre de l'Emploi à raison de 473 points.

Le décret prévoit également la possibilité pour d'autres Ministres de contribuer au financement d'actions menées dans le cadre du Plan de Cohésion sociale par des associations partenaires (article 18 du décret). Afin de favoriser le développement de partenariats avec le secteur associatif, ces moyens sont réservés aux communes qui octroient déjà des moyens financiers au secteur associatif.

Pour 2009, ces moyens ont été octroyés par la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances pour soutenir des actions relevant de ses compétences

menées dans le cadre du Plan par des associations partenaires. Le montant attribué s'élève à 1.000.000 € et concerne plus particulièrement 70 communes.

Une base de données devra permettre à l'avenir de relever précisément les actions menées, en fonction de leur thématique, et de produire des statistiques à l'échelle de la Wallonie. Il sera donc possible à terme d'identifier toutes les actions d'alphabétisation inscrites dans les PCS et de leur assurer un suivi spécifique si souhaité.

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL RELATIF À L'HABITAT PERMANENT DANS LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE WALLONIE (PLAN HP)

L'habitat permanent dans les campings et les parcs résidentiels de week-end est une forme de précarité qui touche un peu moins de 10.000 personnes en Wallonie. Entre 1993 et 1998, le nombre de résidents permanents a augmenté de 50%. Une partie de cette population provient des zones urbaines. Certaines personnes ont choisi ce type d'habitat, mais beaucoup y ont été contraintes faute de trouver un logement décent à loyer modéré. Il y a donc lieu à la fois de respecter certains choix de vie et d'aider ceux qui le souhaitent à se reloger dignement, tout en endiguant l'extension du phénomène.

Le Plan HP a démarré en 2003 : piloté par la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances et associant tous les Ministres du Gouvernement, il vise à favoriser un meilleur accès effectif des personnes habitant dans un équipement à vocation touristique, aux droits fondamentaux et à assurer la réinsertion socio-économique des personnes concernées. Il est basé sur l'adhésion volontaire des communes et des résidents permanents et se décline en deux phases : la Phase 1 veut favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes qui vivent dans un camping ou dans un autre équipement situé en

zone inondable ; la Phase 2 vise à revoir au cas par cas la situation des équipements, pour aider les résidents permanents concernés et mieux faire correspondre l'affectation de la zone à son occupation réelle, avec le cas échéant une possibilité de reconversion.

A ce stade, 35 communes wallonnes participent au Plan HP (1/3 des communes concernées), mais celles-ci regroupent 87% des résidents permanents. Le budget régional annuel spécifiquement consacré au Plan HP, toutes compétences confondues, est légèrement supérieur à 2,5 millions €. Le budget communal annuel est en moyenne de 0,84%, dont 39% investis sur fonds propres.

Durant les trois premières années de sa mise en œuvre, (2003 à 2005), le Plan HP a concentré ses moyens sur les objectifs d'ancrage au niveau des communes concernées en suscitant l'engagement des acteurs et sur la remise en ordre administrative et le relogement des résidents permanents. Ainsi de 2003 à 2008, 841 ménages ont été relogés dans un logement décent, soit 18% des résidents permanents.

Au-delà de ces premières préoccupations, le plan vise également à réduire la précarité et à assurer l'insertion socio-économique. L'alphabétisation est envisagée en lien avec des projets d'insertion socioprofessionnelle, mais également, par exemple, comme un des éléments favorisant l'accès aux infrastructures et soins de santé.

Chaque année, le Ministre de la Formation consacre 75.000 € des actions dans le cadre du Plan HP. Le Forem finance aussi des appels à projets dans ce cadre.

Lire et Ecrire a mené une action de sensibilisation à l'illettrisme des travailleurs sociaux qui travaillent dans les antennes sociales HP, mais également des autres acteurs de l'insertion impliqués dans le projet. Des actions pilotes de formations mixtes, s'adressant à l'ensemble de la population, dont les résidents permanents, ont été mises sur pied.

Deux opérateurs d'alphabétisation, le Miroir Vagabond et le Nouveau Saint-Servais ont mené une recherche-action et des enquêtes de terrain dans les communes de Durbuy / Hotton et Fosses-la-Ville / Hastière auprès de résidents permanents, d'opérateurs locaux d'insertion et de services relais ou d'interface. Cette étude a été réalisée en étroite partenariat avec Le Forem. Elle a permis notamment d'analyser les complémentarités entre insertion socioprofessionnelle, insertion sociale et éducation permanente et de mettre en évidence le manque ou l'absence d'opérateurs locaux et le manque de coordination entre les acteurs présents au niveau local ou régional.

Sur base des résultats de la recherche, un *Guide pratique sur l'insertion socioprofessionnelle*²⁵ a été édité en 2008, puis diffusé en 2008 et 2009 auprès des communes participant au projet. Les fiches qui composent ce guide constituent autant d'outils et de réflexions éclairant la complexité de l'insertion socioprofessionnelle dans les milieux de vie «HP» spécifiques. Plusieurs fiches se rapportent aux actions de formation. Elles mettent notamment en évidence la méconnaissance et les représentations négatives des opérateurs de formation de la part des personnes en grande précarité. Les formations doivent alors poursuivre des objectifs préalables de (re)dynamisation, et être basées sur des actions de proximité qui visent à construire le lien, la confiance, à éveiller le souhait d'être autonome, mais également de participer à des actions collectives. La mobilisation des populations HP poursuit également l'objectif de développer des actions mixtes d'insertion avec d'autres personnes qui ne résident pas dans les campings.

De nouveaux projets transversaux et novateurs ont été lancés après une première phase d'estimation des besoins des résidents permanents, notamment en matière d'insertion

25 Le guide est gratuit et peut être commandé auprès de la DiCS, Voir http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/article.php3?id_article=266

socioprofessionnelle, en veillant au respect des diversités et des besoins locaux. Néanmoins, la concrétisation de projets sociaux de ce type nécessite de travailler sur des périodes de temps longues. Il est donc encore prématuré d'envisager leur évaluation.

3.7.3. DONNÉES STATISTIQUES ET POINT DE VUE DE LIRE ET ÉCRIRE SUR LA PRISE EN CHARGE DU PUBLIC EN RÉAFFILIATION SOCIALE.

POUR UNE POLITIQUE GLOBALE DE FORMATION QUI TOUCHE TOUS LES PUBLICS

Aujourd'hui, en Région wallonne, près de 160 associations organisent des formations d'alphabétisation²⁶. Tous ces opérateurs sont différents les uns des autres.

En dehors du mouvement Lire et Ecrire, l'offre de formation en alphabétisation est, en effet, souvent organisée à côté d'autres actions de formation ou d'éducation permanente.

L'alphabétisation s'adresse, en effet, à un public diversifié car elle n'est pas une fin en soi mais un moyen pour gérer sa vie quotidienne, développer un projet personnel, obtenir le Certificat d'étude de base, aider ses enfants dans leurs travaux scolaires, accéder ou poursuivre une formation qualifiante, rompre avec cette exclusion que constitue l'illettrisme. Il n'existe donc pas de catégorie sociale ou « sectorielle » regroupant les personnes illettrées.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Le secteur de l'alphabétisation et Lire et Ecrire luttent pour l'accès de tous et toutes à l'éducation et à la formation.

26 Enquête 2007/2006-07 sur l'Alphabétisation des Adultes en Communauté française de Belgique. Analyse synthétique des principaux résultats statistiques.

Lire et Ecrire en Wallonie rencontre l'objectif d'assurer une alphabétisation²⁷ de qualité à chaque personne qui le souhaite et ce quels que soient son projet, son statut, ses objectifs personnels ou professionnels. Cette approche globale de l'ensemble des publics est fortement marquée dans la dynamique mise en place par la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation.

En effet, l'Accord de Coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale fonde ses travaux sur le précepte selon lequel : «L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine». Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. L'alphabétisation a pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie».²⁸

ALPHABÉTISATION EN RÉGION WALLONNE

Les pratiques des Régionales et de leurs partenaires montrent que les personnes s'engagent dans une formation d'alphabétisation pour :

- pouvoir participer à la société, (re)conquérir une autonomie, s'émanciper ;

27 Ceci signifie une action prioritaire en faveur d'un public avec une formation initiale faible dans sa langue maternelle dans une perspective d'émancipation sociale.

28 Déclaration de la 5^{ème} Conférence Internationale de Hambourg sur l'Éducation des adultes, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, la Culture.

- soutenir les enfants, petits-enfants dans leur scolarité pour prévenir de futures exclusions ;
- s'inscrire dans un parcours de recherche de formation, d'emploi, conforter un emploi et favoriser une mobilité professionnelle ;
- rompre cette exclusion que constitue l'analphabétisme ;
- apprendre à lire et à écrire...

La problématique de l'insertion socioprofessionnelle ne traverse pas tous les publics concernés par l'offre de formation en alphabétisation. La demande de s'inscrire dans un processus d'insertion socioprofessionnelle ne représente qu'une partie des motivations et des projets des personnes demandeuses de formation en alphabétisation. C'est ainsi que pour le secteur de l'alphabétisation en Wallonie, le public qui ne se situe pas dans une logique d'insertion socioprofessionnelle est estimé à 50% des apprenants.

LE PUBLIC EN PROCESSUS DE (RE)AFFILIATION SOCIALE

Les opérateurs de formation en alphabétisation observent depuis quelques années qu'ils sont de plus en plus souvent amenés à travailler avec des personnes en difficultés importantes au niveau de la vie quotidienne.

Le public en processus de (ré)affiliation sociale²⁹ avec lequel les Régionales de Lire et Écrire ont noué un partenariat de formation, présente de multiples facettes et les éléments qui le traversent sont complexes.

Il s'agit plus particulièrement d'un public :

- susceptible d'être socialement isolé ;
- inopinément marginalisé (suite à un licenciement ou une faillite par exemple) ;

29 Il s'agit d'un public qui poursuit davantage à travers la formation un objectif d'insertion sociale.

- rencontrant une insertion professionnelle chaotique ;
- disposant de peu de ressources ou de ressources minimales ;
- rencontrant des difficultés de logement ;
- ayant vécu en institution, en détention ;
- en séjour illégal ne pouvant s'inscrire comme demandeur d'emploi ;
- en attente de régularisation ou de réponse quant au droit d'asile.

Les personnes présentent les caractéristiques suivantes³⁰ :

Âge des personnes

- 15% du public est âgé de moins de 25 ans ;
- 85% du public se situe au-delà de 25ans.

Genre

- 58% sont des femmes et 42% des hommes.

Nationalité

- 83% des personnes sont de nationalité étrangère ;
- 17% sont de nationalité belge.

Statut

- 33% relèvent d'un statut CPAS ;
- 29% sont sans revenus propres et non demandeurs d'emploi ;
- 15% relèvent de la catégorie « autres » et sont principalement alors des personnes qui ne sont pas en capacité d'identifier leur statut, ne souhaitent pas le communiquer ou poursuivent un processus visant à (re)conquérir des droits sociaux.
- 13% sont sans papiers ;
- 8% sont (pré)pensionnés ;
- 1% est handicapée ;
- 1% est étudiante.

30 « Convention pour le développement d'actions spécifiques au bénéfice d'un public belge ou étranger en décrochage social » Rapport d'activités 2008, Lire et Ecrire en Wallonie.

Plus généralement, ces chiffres confortent ceux de l'État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française 2006/2007³¹ qui relèvent que la formation en alphabétisation concerne principalement :

- des publics au-delà de 25 ans ;
- des publics féminins ;
- des publics particulièrement fragilisés au plan social.

Il faut remarquer que :

- certaines personnes ne peuvent s'inscrire comme demandeuses d'emploi compte tenu de leur statut (demandeur d'asile). D'autres ne le souhaitent pas ;
- certaines personnes n'entrent pas dans le dispositif d'insertion minimale ou bien ne savent pas réaliser les démarches nécessaires pour bénéficier d'allocations de base, en particulier, si ces personnes ne sont pas connues des travailleurs sociaux ;
- la volonté d'apprendre à lire et écrire touche également des personnes qui n'ont plus d'obligation particulière face à l'emploi mais qui ont cependant un objectif d'apprentissage, comme si elles voulaient « rattraper » le temps « perdu ».

Si les obstacles rencontrés par les personnes ne sont pas exclusivement liés aux difficultés d'écriture et de lecture, ces dernières peuvent renforcer le processus de désaffiliation sociale. Les personnes avec lesquelles les Régionales de Lire et Ecrire construisent un parcours de formation, disposent d'un capital social qui se doit d'être valorisé reconnu et soutenu par notre société.

En 2008, d'une Régionale à l'autre, les prestations de formation à destination des publics en situation de (ré)affiliation sociale peuvent représenter, en moyenne, de 7 à 35 %

31 Comité de Pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles, troisième exercice, données 2006-2007, Bruxelles, 2009.

de l'offre totale de formation par Régionale. Cette différence importante entre le public potentiel et le public présent en formation s'explique par les politiques de subsidia-tions orientées en Région wallonne principalement vers l'Insertion socioprofessionnelle.

EFFETS DE FORMATION

L'ensemble des Régionales de Lire et Ecrire souligne que la formation entraîne des évolutions de qualité de vie et de reconquête d'un processus d'affiliation sociale permettant aux personnes de :

- reprendre confiance ;
- s'affirmer ;
- devenir autonomes ;
- élargir le tissu social et de reconstruire le lien social ;
- valoriser les compétences acquises ;
- se définir comme appartenant à un groupe et donc disposer d'une identité ;
- se projeter dans le futur en maîtrisant les éléments de la langue écrite et parlée ;
- s'ouvrir au monde ;
- se découvrir la capacité de détenir et de pouvoir maîtriser des savoirs.

S'engager dans un projet de formation en alphabétisation, au-delà de l'apprentissage de la langue, permet de générer et de (re)créer du lien social.

Le travail de première ligne réalisé par les Régionales de Lire et Écrire pour permettre aux personnes de reconquérir un statut d'affiliation sociale se mobilise essentiellement autour de l'organisation des conditions d'exercice du droit des personnes pas ou peu scolarisées à «s'» alphabétiser. En l'occurrence en leur permettant, dans une dynamique de groupes participative, de développer et d'améliorer leur maîtrise du français (apprendre à s'exprimer oralement, à

lire et écrire en français et calculer) comme « *outil de leur rapport au monde et pas seulement un entrechoc entre voyelles et consonnes* »³².

Pour renforcer et soutenir le parcours de formation des personnes et leur permettre une participation active à la formation, il est nécessaire de développer un appui individuel des personnes pour réduire les « périodes de décrochage » liées aux conditions de vie. La spécificité du public ne modifie pas les méthodes d'accompagnement mais nécessite du temps dans la mesure où les problématiques peuvent être importantes. Cela nécessite la mise en place d'un maillage social permettant aux personnes d'identifier, d'activer, de bénéficier des ressources dont elles peuvent avoir besoin à des moments spécifiques de leur vie.

Des stratégies de sensibilisation doivent, quant à elles, pouvoir permettre de toucher des publics spécifiques les plus éloignés de la formation pour rendre explicite et faire émerger leur demande en formation. Il s'agit notamment du public belge et du public vivant en milieu rural.

Il est également essentiel de développer des actions de décentralisation et de dynamiser les partenaires locaux.³³ Ces derniers peuvent participer activement à « l'accroche » des publics.

C'est au sein du réseau local qu'il faut enraciner et articuler le travail d'alphabétisation.

32 Luc Carton, Inspecteur de la Culture pour la Communauté française

33 C'est ainsi que la Recherche action « C.STERCQ, CH DUCHENE, La place et la participation effective des populations d'origine belge aux formations d'alphabétisation en Région bruxelloise, Parcours d'apprenants, Bruxelles 2006 » souligne l'importance des conseils et du soutien, du travail relationnel, du dialogue avec plusieurs acteurs pour favoriser l'entrée du public belge en formation.

PERSPECTIVES

En Région wallonne, les politiques liées aux publics « précarisés » sont fortement spécialisées. A partir de 2008, les financements de la Région wallonne sont presque exclusivement centrés sur la formation des personnes se situant dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle. Les financements actuels ne sont donc que partiellement en adéquation avec les publics auxquels les Régionales de Lire et Ecrire s'adressent ou doivent s'adresser : autant le public en insertion socioprofessionnelle est déjà couvert par des financements en provenance de la Région wallonne³⁴, autant le public qui ne se retrouve pas dans cette démarche d'insertion professionnelle n'est que très peu couvert.

Les Régionales de Lire et Ecrire ne peuvent donc soutenir la même offre de formation pour tous les publics, faute de moyens adéquats. Pour pouvoir continuer à maintenir une offre de formation à destination de tous les publics et respecter les projets de formation des personnes, les Régionales de Lire et Ecrire sont contraintes d'augmenter le nombre de participants par groupes de formation ou de réduire le volume horaire des formations à l'égard des publics, ce qui induit une discrimination à l'encontre des personnes.

Par ailleurs, les publics en (ré)affiliation sociale n'ont pas accès aux mêmes avantages et conditions de formation que les publics demandeurs d'emploi (indemnité de formation, remboursement de frais de mobilité, remboursement de frais de garderie). Alors que leurs besoins sont identiques.

34 Ces financements proviennent à la fois de financements directs de la Région wallonne (décret EFT/OISP) et du Forem.

De plus, le financement des heures de formation pour le public en processus d'affiliation sociale est assumé essentiellement par des moyens non structurels renégociés annuellement. L'encadrement de ces publics se réalise également par des personnes bénévoles accompagnées par des formateurs. En outre, le taux horaire de formation est inégal selon la source de financement.

Concrètement, dans la pratique, les opérateurs d'alphabétisation sont malgré eux obligés de sélectionner leur public pour qu'il réponde aux critères administratifs des pouvoirs subsidiaires. A ce jour, l'absence de politique à destination des publics qui s'inscrivent dans un processus de (ré)affiliation sociale entraîne une différenciation des publics et met en péril la qualité des projets de formation menés avec eux. Pourtant, pour ces publics, la formation est un élément essentiel qui leur permet de rompre avec l'exclusion.

C'est pourquoi, il est nécessaire, en Région wallonne :

- d'octroyer des moyens structurels pour la mise en place d'une politique d'alphabétisation permettant aux publics en (ré)affiliation sociale d'accéder à une formation de qualité ;
- de mettre en place une véritable politique globale coordonnée et concertée en Région wallonne qui permette de rencontrer les projets des personnes en situation d'illettrisme qui sont par nature divers ;
- de soutenir, outre l'action de formation, une démarche liée à la sensibilisation et au développement de partenariats garantissant la pérennisation des actions sur le long terme. Pour assurer une qualité et une cohérence des actions, il est nécessaire de concevoir l'alphabétisation dans une approche intégrée.

C'est de cette manière que sera soutenu le droit à une alphabétisation de qualité pour toutes et tous.

3.8. ARTICULATION DES POLITIQUES DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE POUVOIR

POLITIQUES D'ACTIVATION ET ALPHABÉTISATION

« On ne cherche plus du travail, on cherche à prouver qu'on en cherche. »

CONTEXTE

Le Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs (PAS), mis en œuvre en Belgique depuis juillet 2004³⁵, rencontre l'objectif de renforcer le suivi et l'accompagnement des chômeurs dans leurs démarches de recherche d'emploi. Cette mesure inclut une meilleure coordination entre l'Office national de l'Emploi (Onem) et les services publics de l'emploi (SPE) régionaux et communautaires³⁶. D'une part, l'Onem assure le suivi des chômeurs indemnisés à travers la procédure d'Activation du Comportement de Recherche d'Emploi en évaluant périodiquement à travers des entretiens individuels les efforts fournis par les personnes, en prévoyant des sanctions si ces efforts sont jugés insuffisants. D'autre part, les SPE renforcent, dans les Régions, l'accompagnement des personnes par la mise en place de politiques : appels à projets ciblant des publics particuliers, adressage des personnes auprès d'opérateurs de formation, contrats spécifiques³⁷, aides à la recherche d'emploi et de formation, entretiens individuels. En mettant en place ces mesures d'accompagnement, les SPE

35 L'idée d'accompagnement des chômeurs date de 1993. L'actuel plan d'accompagnement et de suivi constitue une nouvelle tentative de lutte contre le chômage, entamée dans la foulée de l'apparition en Belgique d'un chômage de masse, voici trente ans et sa persistance depuis.

36 ACTIRIS en Région bruxelloise, Le Forem en Région wallonne, le VDAB en Région flamande et l'ADG en Communauté germanophone.

37 Contrat Crédit insertion (Cocri) en Région wallonne, Contrat de projet professionnel (CPP) en Région bruxelloise.

régionaux se rapprochent des recommandations des lignes directrices européennes pour l'emploi qui soulignent la nécessité de mettre en place des mesures préventives.

Un Accord de Coopération, conclu le 30 avril 2004 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, prévoit un échange de données systématiques entre l'Onem et les SPE. Ces informations consistent en des données électroniques permettant de juger de la disponibilité de la personne à l'égard du marché du travail (participation à des séances d'information, reprise de formation, refus d'emploi, absences de traces de recherche d'emploi, non présentation à des convocations).

Au-delà des mesures destinées aux chômeurs, il faut relever que les mesures d'activation concernent également les publics relevant des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS).

La loi du 26 mai 2002 portant sur le droit à l'intégration sociale détermine les conditions d'activation et les missions des CPAS. Ces dernières concernent la recherche d'une « intégration » dans la société. Le contrat intitulé « Projet Intégré d'Insertion Sociale » (PIIS) formalise les objectifs que tout usager doit poursuivre. En cas de non-respect du PIIS, des sanctions sont prévues.

En 2007, les mesures d'activation concernent 24 % de chômeurs et 21 % de personnes relevant des CPAS en Wallonie. A Bruxelles, ces mesures concernent 20 % de chômeurs et 34 % de personnes relevant des CPAS.

Les mesures d'activation à l'égard de publics bénéficiant d'une allocation sociale ou de remplacement de revenu alternent encouragements et sanctions. D'un côté, il s'agit d'appuyer la personne dans ses démarches vers l'emploi et la formation. De l'autre, des sanctions temporaires ou définitives sont de mise en cas d'effort jugé insuffisant.

Ces nouvelles politiques ne sont pas sans effet sur le quoti-

dien des personnes et des opérateurs d'alphabétisation.

Quel est donc leur impact sur le processus de formation en alphabétisation ? Quels en sont les apports au niveau des apprenants ?

Faut-il amender ces processus et selon quels paramètres ? Quelles sont les recommandations et revendications à formuler pour qu'elles constituent pour les personnes une opportunité et non une contrainte ?

LE DROIT À L'ALPHABÉTISATION POUR TOUTES ET TOUS, UN CADRE D'ACTION

Lire et Ecrire et le secteur de l'alphabétisation ont pour buts « de promouvoir et de développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation des personnes et de changement social vers plus d'égalité ». Il s'agit d'agir au quotidien pour garantir le droit à l'alphabétisation librement consenti pour tous et toutes et ce, quels que soient les projets ou le statut des personnes.

Plus que toute autre formation, la formation en alphabétisation doit faire l'objet d'une adhésion de la personne : touchant au vécu, à l'histoire, elle ne peut être rendue obligatoire au risque de stigmatiser davantage.

Les organismes d'alphabétisation, tout comme d'autres opérateurs de formation s'adressant à un public le plus éloigné de l'emploi et de la formation, ont pour mission d'agir pour et avec ce public.

Leurs actions reposent sur deux hypothèses pédagogiques fondamentales :

- La démarche volontaire de la personne : cette dernière définit elle-même les objectifs qu'elle poursuit à travers la formation. Les pratiques révèlent combien les motivations d'entrée en formation en alphabétisation sont diverses et toutes légitimes.

- Le rythme du processus de formation doit prendre en compte les besoins de la personne. Toutes et tous doivent pouvoir apprendre à des rythmes et selon des dynamiques différentes. Fixer des objectifs quantitatifs, des seuils d'apprentissage identiques constitue un obstacle à l'ancrage en formation au détriment de la poursuite du projet de la personne.

LES OBSERVATIONS DES OPÉRATEURS

Les opérateurs d'alphabétisation³⁸ saluent positivement la prise en compte par les pouvoirs publics de personnes exclues traditionnellement des politiques d'emploi et de formation.

Cependant d'autres constats émergent quant à l'impact des processus d'activation :

- une sollicitation intensive des services d'accueil ou d'information des opérateurs d'alphabétisation ou d'insertion. Cette observation pourrait constituer un facteur d'encouragement dans la mesure où il est difficile de toucher certains publics. Cependant l'offre de formation n'est pas suffisante, cette situation conduit dès lors à un engorgement inutile des services et ne constitue pas une réponse adéquate aux besoins des personnes ;
- une augmentation des demandes d'attestations d'inscription et une pression plus forte de la part des services publics afin d'obtenir des informations sur la régularité du suivi de la formation, ce qui induit une surcharge administrative. Par ailleurs, au plan éthique, les opérateurs sont tiraillés : la formation est-elle d'abord un soutien de la personne ou un contrôle de cette dernière ?

- un sentiment d'ambiguïté quant au rôle attendu. Les opérateurs ne veulent pas devenir des « contrôleurs » alors qu'ils n'ont souvent aucun contact avec l'organisme prescripteur et que certains d'entre eux ne sont, de plus, pas financés dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle ;
- une situation humainement difficile puisque si les opérateurs répondent aux sollicitations, la personne peut encourir une exclusion temporaire ou définitive ;
- une difficulté à gérer des groupes de formation à motivations divergentes. Certains apprenants ne viennent plus en formation spontanément avec un objectif qui leur est propre mais bien contraint par un service public ;
- un allongement du temps de formation générant la présence de publics « captifs », c'est-à-dire de publics qui restent en formation à défaut de trouver un emploi, une formation ;
- un manque criant de moyens pour accompagner les personnes et les ancrer en formation, ce qui risque d'entraîner des incohérences, une perte en qualité de travail, une perte de sens au niveau de l'action ;
- une politique des vases communicants. Une enquête menée, en 2009³⁹, par la Fédération wallonne des CPAS estime qu'environ 50 % des demandeurs d'emploi suspendus et sans emploi se retrouvent à l'aide sociale ;
- une absence totale de débouchés professionnels à destination des publics infrascolarisés plus injustement visés par ces mesures.

38 Ces réflexions sont entre autre issues de débats menés au sein du dispositif territorial de Verviers qui a convié quelque 80 opérateurs publics et privés à débattre de cette question le 14 mai 2009 : « Alphabétisation : entre droits et obligations » Conséquences du plan d'action des chômeurs. Un DVD et une synthèse des travaux sont disponibles sur le site de Lire et Ecrire Verviers.

39 Ricardo Cherenti « Les exclusions Onem, Implications pour les CPAS » Fédération des CPAS, Service insertion professionnelle, Union des Villes et Communes wallonnes, février 2009. Carte blanche publiée dans le Forum du journal le Soir du 8 mai 2009 « BASTA, ça suffit »

DES EFFETS AU NIVEAU DES PUBLICS

L'analyse des chiffres émanant des rapports Onem 2004-2007 indique que le public qui poursuit une formation en alphabétisation est l'une des premières victimes du PAS. Les sanctions s'exercent davantage sur les publics peu qualifiés (au maximum disposant du diplôme relatif au secondaire inférieur). Ces derniers sont plus souvent absents aux entretiens, plus souvent évalués négativement (ce qui entraîne au deuxième entretien une suspension limitée et au troisième entretien une exclusion définitive).

L'introduction des mesures d'activation marque un tournant vers la **responsabilité individuelle**. Il ne peut être question d'activer, de contrôler que si des moyens de création d'emploi à destination des publics infrascolarisés sont massivement développés.

Des politiques nécessaires à l'extension de l'offre de formation doivent également être déployées.

Plus spécifiquement, il faut constater au niveau des publics⁴⁰ que :

- les personnes « activées » le sont dans la contrainte et l'urgence. Peu de place est laissée dans ce cas à la construction d'un projet de formation cohérent qui corresponde au projet des personnes ;
- parmi l'ensemble des publics infrascolarisés, le public en difficultés de lecture et d'écriture est particulièrement fragilisé par ces mesures ;
- les personnes sont soumises à des obstacles qui font

frein à la formation (mobilité, garde d'enfants, logement). Ces problèmes sont d'ailleurs soulevés depuis longtemps par le secteur de la formation des adultes ;

- les personnes perdent confiance en leurs capacités et compétences alors que la formation devrait leur permettre de les retrouver, les personnes se sentent menacées.

L'activation est vécue davantage comme un instrument de sanction que comme une mesure de soutien⁴¹;

- les personnes font l'objet de contrats⁴² dont ils ne comprennent pas les enjeux ;

Les personnes ne savent pas le plus souvent dans quel contexte ils se trouvent : quels sont leurs droits, leurs devoirs, qui peut les soutenir et les « armer » pour mieux faire face aux contraintes administratives multiples qu'ils vont devoir affronter ;

- les personnes ne formulent plus d'objectifs de formation et d'apprentissages mais d'orientation « à tout prix », de recherche d'information, de formation qualifiante ou d'emploi dans n'importe quelles conditions ;
- les diagnostics d'orientation peuvent être contradictoires ou ne pas être en cohérence avec les projets de la personne ;
- la grande majorité des dispositifs de formation en alphabétisation à Bruxelles offre environ 10 heures par semaine. A Bruxelles, seules neuf associations d'Alpha-ISP bruxelloise et l'Enseignement de Promotion sociale sont en mesure de satisfaire l'exigence des 20 heures hebdomadaires fixées par une nouvelle⁴³ disposition administrative de l'Onem et requises pour obtenir une

40 Ces analyses sont entre autre issues d'un compte-rendu des débats d'un groupe de formation de Tournai (Lire et Ecrire Hainaut occidental) et du colloque du 14 mai de débats menés au sein du dispositif territorial de Verriers : « Alphabétisation : entre droits et obligations » Conséquences du plan d'action des chômeurs, de la journée d'échanges sur l'illettrisme du 26 mai, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de Lire et Ecrire en Brabant wallon.

41 « Insertion professionnelle et santé mentale » David Bourguignon, Ginette Herman ; Georges Liénard, Aurore Lekoeuche, in La Renouveau Nouvelle-Janvier 2009.

42 Il est fréquent que es personnes disposent d'un contrat de l'Onem et du Forem. Il est dès lors difficile de saisir à qui il faut s'adresser ou rendre des comptes.

43 Avant, l'Onem autorisait dix heures de formation.

dispense de recherche d'emploi. De très nombreux demandeurs d'emploi indemnisés ne trouvent pas de place pour satisfaire l'exigence des 20 heures. Dans ce cas, la personne ne peut être tenue pour responsable d'une absence d'offre suffisante à son égard. Ce qui est primordial, c'est qu'il puisse investir dans une formation sans réserve quel que soit le nombre d'heures ;

- la culture de l'écrit exige des preuves qui disqualifient les personnes en difficultés de lecture et d'écriture ;
- si l'activation contraint positivement la personne à renouer un contact avec des institutions et à la replacer dans un cadre, il faut à nouveau remarquer que c'est le libre choix d'entrer et de rester en formation en alphabétisation qui impulse une dynamique positive. Dans ce cas, il faut que l'orientation professionnelle soit réaliste et que la formation soit autant privilégiée que l'emploi.

QUELLE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Plusieurs recherches ont démontré l'inefficacité des dispositifs d'activation⁴⁴ à l'égard des demandeurs d'emploi infrascolarisés. Pour mettre en œuvre une politique d'accompagnement qui soutienne les personnes en difficultés de lecture et d'écriture, il est nécessaire de :

- considérer la personne comme une personne libre de ses choix ;
- respecter le principe selon lequel une personne s'engage en formation de manière librement consentie, selon son rythme et son projet ;
- prendre en compte que les situations d'exclusion relè-

vent d'une responsabilité collective de l'ensemble de la société, elles ne sont pas le fait de la responsabilité individuelle et du choix des personnes ;

- veiller à ce que les processus d'accompagnement participe à l'autonomisation des personnes dans une perspective d'éducation permanente ;
- dissocier le contrôle de l'accompagnement.

Pour accompagner positivement le public en difficultés de lecture et d'écriture, il est nécessaire de disposer de temps et de moyens de manière à éviter de nouvelles exclusions.

Il s'agit dès lors pour répondre aux besoins des personnes en difficultés de lecture et d'écriture :

- de déterminer un cadre de formation qui donne véritablement des moyens et la parole aux personnes sur le long terme tenant compte de leur projet réel ;
- d'impulser des pratiques de partenariats étroits entre les personnes, les pouvoirs publics et les opérateurs d'alphabétisation ;
- de mettre en place et poursuivre des stratégies de sensibilisation à destination des agents relais membres des institutions publiques ;
- de pérenniser et coordonner des moyens structurels qui permettent l'instauration d'une réelle politique concertée de retour à l'emploi (ou en formation) tenant compte des spécificités des publics en difficultés de lecture et d'écriture, de la diversité des situations rencontrées, de la réelle prise en compte des histoires individuelles.

Les mesures d'activation, on le voit, sont sujettes à discussion. Une politique d'activation des chômeurs peut certainement offrir des possibilités aux demandeurs d'emploi. En même temps, la mise en œuvre de cette politique induit de nombreux effets pervers face auxquels les acteurs de formation en alphabétisation se doivent de réagir dans le respect des apprenants et de leur projet de vie.

44 UCL-Ires et Cerisis, Cepag, Fédération des CPAS wallons, Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Idea Consult.

Consulter également le mémorandum 2009 de la Febisp sur la politique d'activation (www.febisp.be) et le positionnement de l'Interfédération des EFT et OISP (www.interfederation.be) sur cette matière.

Les Plans d'accompagnement génèrent une menace et une culpabilité individuelle alors qu'il existe une responsabilité de la société. Demander à des personnes d'être actives en matière de recherche d'emploi et de formation et les sanctionner si cette activation ne porte pas ses fruits ou paraît insuffisante interpelle : notre société est incapable aujourd'hui d'offrir un travail pour chacun et, en particulier, pour des personnes infrascolarisées qui peuvent être fortement éloignées de l'emploi. Le chômage est certes structurel dans l'économie actuelle.

Lire et Ecrire demande un accompagnement solidaire, cohérent et adapté pour et avec toute personne dans une démarche de dialogue constructif afin que le PAC ne soit pas une source d'exclusion mais bien de reconstruction d'une identité positive auprès des personnes qui contribue à construire leur projet d'insertion sociale et professionnelle.



PUBLICS

de primo-arrivants, réfugiés et demandeurs d'asile

176

4.1. INTRODUCTION

Chaque année, le Comité de pilotage organise une rencontre thématique qui permet d'approcher une question spécifique ou un public particulier. En 2009, la thématique retenue est celle des publics de personnes d'origine étrangère, les primo-arrivants, demandeurs d'asile ou réfugiés. Certaines de ces personnes sont francophones, d'autres non, certaines alphabètes, d'autres pas.

Derrière la question de la spécificité de ces publics aux profils et origines multiples se pose la question de l'articulation des formations d'alphabétisation à celles de français langue étrangère. Cette préoccupation d'identification des limites entre l'Alpha et le FLE rejoint le travail de réflexion mené par le Comité de pilotage dans l'élaboration d'une nomenclature. Commune à l'ensemble de ses membres, celle-ci essaie d'englober toutes les situations où les appre-

nants connaissent, outre des difficultés d'apprentissage d'une langue étrangère, à savoir le français, des problèmes de maîtrise en lecture et en écriture. Tous les migrants inscrits en FLE ne sont pas dans cette situation particulière puisqu'ils peuvent avoir obtenu un diplôme dans leur pays d'origine pour des études de niveau primaire, secondaire ou supérieur.

Le Comité de pilotage s'est fixé pour repère l'obtention du certificat d'études de base, même si une zone de flou, liée à des situations particulières et à des niveaux d'exigence variables d'un pays à l'autre, peut exister. La confusion entre le FLE et l'Alpha peut être à l'origine de malentendus, des personnes diplômées pouvant se retrouver dans des groupes d'alphabétisation où leur rythme d'apprentissage ne peut être rencontré et où la réponse n'est pas conforme à leur attente. Il y a aussi le cas des sans papiers pour lesquels certaines formations ne sont pas accessibles

bien qu'elles correspondent à leur demande, notamment dans l'Enseignement de Promotion sociale puisqu'ils ne disposent pas des documents et des titres de séjour requis pour leur inscription en formation.

Pour rappel, les organismes retenus dans l'Etat des lieux doivent réaliser au moins une action d'alphabetisation c'est-à-dire travailler avec des personnes francophones ou non qui n'ont pas obtenu le certificat de base ou ne maîtrisent pas les compétences équivalentes. Le schéma ci-dessous permet de visualiser les types de formation pris en ligne de compte pour la sélection des organismes retenus dans le cadre de l'Etat des lieux.

Compte tenu de la multiplicité des publics et des profils d'apprenants, il n'est pas rare que des opérateurs se retrouvent avec des groupes mixtes d'apprenants allochtones diplômés côtoyant des apprenants n'ayant jamais fréquenté l'école, soucieux d'apprendre la langue du pays d'accueil en combinant cet apprentissage avec celui de la lecture et de l'écriture.

La rencontre thématique avec les opérateurs avait pour objectif d'entendre leurs analyses et constats. Comment les opérateurs recrutent-ils leurs publics ? Certaines difficultés spécifiques sont-elles rencontrées dans la prise en charge des publics demandeurs de cours de FLE? Des méthodes

pédagogiques particulières sont-elles utilisées ? Comment s'articule l'offre aux besoins détectés ? Comment orienter les personnes ? En fonction de quels critères ? Comment les actions sont-elles financées ? Quels liens entre alphabétisation et FLE ? Quelles différences ? Autant de questions abordées au cours de cette séance qui renvoyait le Comité de pilotage à sa réflexion sur les catégories adoptées dans la nomenclature.

La réunion poursuivait le but d'entendre les organismes d'Alpha et de FLE sur les éventuelles difficultés rencontrées dans le développement de leurs actions. L'accueil des migrants est une compétence assurée par les Régions dans le cadre de la Cohésion sociale ou de l'Action sociale, mais des cours de FLE sont organisés au niveau de la Communauté française par l'Enseignement de Promotion sociale ou dans le cadre de la subsidiarité d'associations reconnues en Education permanente.

4.2. TEMOIGNAGES D'OPERATEURS

4.2.1. LE CIRÉ

Le Ciré est l'acronyme pour « Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers ». Créé en 1954, Le Ciré visait, à l'époque, à « initier les 'néoréfugiés' arrivant en Belgique

PUBLIC VISE	FRANCOPHONE (OU PARLANT FRANÇAIS)	NON FRANCOPHONE
N'a pas le CEB <certificat d'étude de base> (ou ne maîtrise pas les compétences correspondantes)	Alpha écrit	Alpha FLE (oral/écrit)
A le CEB et les compétences correspondantes, mais pas de diplôme au-delà	Formation de base	FLE de base (enseignement du français pour communiquer, à l'oral et à l'écrit, dans la vie quotidienne)

à la vie économique, sociale et culturelle du pays en vue de faciliter leur intégration. »

Le Ciré est actuellement reconnu par la Communauté française en Education permanente et par la COCOF en Cohésion sociale. D'autres pouvoirs subsidiaires interviennent en fonction du développement de projets spécifiques. Cette organisation pluraliste coordonne 23 associations engagées dans l'accueil, l'installation et l'intégration des demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et étrangers. Le Ciré a à la fois une fonction de coupole politique, une fonction de sensibilisation de l'opinion publique et une fonction de services à l'intention des publics visés, notamment des cours de français langue étrangère.

Si dans le passé, le Ciré prenait en charge des personnes relevant de l'Alpha, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large où l'on constate qu'actuellement globalement, les nouveaux migrants (à l'exception de certaines nationalités) arrivant en Belgique ont tendance à être plus scolarisés que ne l'étaient les anciens. Le public des cours du Ciré est constitué, à ce jour, d'adultes scolarisés au-delà du CEB dans leur langue maternelle. Ces personnes sont originaires de nombreux pays et résident en Belgique depuis plus de 5 ans pour la plupart. Les étudiants du Ciré ont donc obtenu au minimum le CEB. En conclusion, les cours de FLE du Ciré ne concernent pas les personnes à alphabétiser. Les groupes de FLE sont constitués en tenant compte du niveau de connaissance du français et du niveau de scolarité.

Le Ciré constate qu'en Belgique francophone, il n'existe pas de politique publique en matière de FLE (contrairement à l'Alpha) et regrette cette situation alors que les opérateurs de FLE sont financés par différents secteurs et administrations. Il n'y a pas de cadre de référence commun

notamment pour ce qui concerne la détermination des niveaux, ni de coordination entre les opérateurs. Par ailleurs, il n'existe pas de contrôle pédagogique en matière d'enseignement du FLE par les opérateurs associatifs. Cela implique que les opérateurs associatifs se retrouvent seuls, face à eux-mêmes, lorsqu'il s'agit de mettre en place un cadre et d'évaluer leurs pratiques en matière d'enseignement du FLE.

Cette situation amène le Ciré à souhaiter :

- Une reconnaissance de la part des pouvoirs publics de la spécificité du FLE par rapport à l'alphabétisation ;
- La réalisation d'un Etat des lieux du FLE tant au niveau quantitatif que qualitatif ;
- L'instauration d'un cadre de référence commun à l'ensemble des opérateurs de FLE (le cadre européen commun de référence pour les langues). Cela permettrait d'harmoniser la détermination des niveaux de connaissance (de la langue) entre opérateurs et faciliterait ainsi le passage des étudiants entre opérateurs ;
- La mise en place par les pouvoirs publics, en collaboration avec les opérateurs, d'un cahier des charges FLE ;
- La mise en place d'un dispositif de coordination du FLE au niveau bruxellois ;
- L'extension du système de validation des compétences au FLE afin de permettre aux personnes ayant suivi une formation en FLE au sein du secteur associatif (et donc ne disposant pas d'une certification valablement reconnue) de faire reconnaître leurs compétences de manière officielle.

4.2.2. LIRE ET ECRIRE NAMUR

De 2005 à 2007, un projet-pilote Equal permet aux Régionales namuroise et luxembourgeoise de Lire et Ecrire de construire, en collaboration avec des partenaires locaux,

un réseau pluriel de formations en alphabétisation et en FLE pour le public demandeur d'asile. Depuis 2005, 10 opérateurs offrent des formations qui répondent aux demandes et exigences des structures d'accueil pour réfugiés.

En 2007 et 2008, un projet FER vise au maintien de la dynamique partenariale, à l'extension du dispositif et à la prolongation transitoire des formations mises en place dans le cadre du projet Equal. Depuis 2007, un réseau potentiel d'opérateurs s'est mis en place sur les provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Liège. La difficulté pour opérationnaliser l'offre de formations est l'indigence des moyens et l'absence de récurrence de ceux-ci.

Sur le plan quantitatif, dans les limites des enveloppes disponibles, l'action menée de 2005 à 2007 a permis la prise en charge de 910 personnes qui ont suivi 35.589 heures de cours.

L'objectif d'obtenir des moyens structurels pour pérenniser et conforter les actions n'a pas pu être atteint.

Ces projets-pilotes ont permis aux partenaires de définir des critères garantissant une formation de qualité correspondant aux spécificités de ce public. Ceux-ci sont basés sur :

- Une pédagogie adaptée;
- Un horaire précis et un volume d'heures minimum ;
- Une communication claire concernant l'offre disponible ;
- Des moyens d'accès identifiés ;
- Des moyens matériels identifiés, négociés et assurés.

Lire et Ecrire constate :

- L'implication des publics concernés dans les projets suite aux actions de sensibilisation menées auprès des partenaires ;

- La nécessité que les projets se construisent en fonction des besoins locaux ;
- L'existence de demandes identifiées auxquelles il n'a pas été possible de répondre faute de capacité d'accueil, liée à l'absence de financement structurel ;
- La spécificité de l'offre de formation en milieu rural.

Lire et Ecrire demande :

- L'obtention de moyens appropriés pour la prise en charge des publics de réfugiés sur base de la compétence des opérateurs ;
- La mise en place de moyens structurels supplémentaires pour la prise en charge de ces publics de réfugiés qui sont davantage dans une demande d'insertion sociale que dans une demande d'insertion socioprofessionnelle ;
- Le maintien du rôle complémentaire entre opérateurs de type associatif et établissements de Promotion sociale ;
- La nécessité de coordonner les dispositifs de formation pour les publics de réfugiés.

4.2.3. LE SAMPA

Le SAMPA est l'acronyme de Service d'Accompagnement aux Molenbeekois primo-arrivants. Créé en 2000, suite à la campagne de régularisation des sans-papiers, ce service bruxellois fait partie de l'asbl « Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek », asbl paracommunale. Son objectif est de favoriser l'intégration des populations fragilisées. Le SAMPA définit comme primo-arrivant toute personne récemment arrivée en Belgique et qui souhaite s'y installer.

Depuis sa création, le SAMPA a aidé 5200 personnes de 115 nationalités dont une majorité de personnes en séjour irrégulier et en situation précaire.

Le SAMPA procède à plusieurs types d'actions :

- L'accompagnement sociopédagogique en assurant un accueil adapté, des cours de langue et de remédiation scolaire ;
- L'accompagnement socioprofessionnel, en collaboration avec le CPAS, en aidant les personnes dans leur recherche d'emploi et de formation ;
- Un accueil sociojuridique pour aider les primo-arrivants dans toutes leurs démarches concernant le séjour (demande de régularisation, regroupement familial, visa étudiant) ;
- Un service psychologique.

Les cours d'alphabétisation et de FLE sont clairement séparés. Les apprenants passent un test de positionnement à leur arrivée pour déterminer leur niveau. 40% du public suit les cours d'Alpha, 60% ceux de FLE. 7 formateurs donnent cours à 414 apprenants de 52 nationalités différentes à raison de 9h par semaine. La pédagogie inclut une dimension artistique à travers des micro-projets culturels.

Le SAMPA constate :

- Une augmentation de la demande en alphabétisation;
- Un investissement plus grand du public Alpha davantage régulier et attaché à la structure de formation ;
- La nécessité d'obtenir des moyens financiers pour développer davantage l'action en alphabétisation.

4.2.4. LE MIROIR VAGABOND

Travaillant dans le nord de la province de Luxembourg, le Miroir Vagabond est un organisme qui se situe à la croisée du social et du culturel. Créée en 1980, cette asbl est actuellement agréée comme OISP. Elle est également reconnue comme organisation d'éducation permanente et comme centre d'expression et de créativité.

En 1999, l'ouverture de Centres pour réfugiés dans cette région rurale a amené une arrivée massive d'un public de demandeurs d'asile et changé la donne en augmentant l'offre de FLE. Les formations d'alphabétisation et de FLE sont ouvertes à tous, même aux sans-papiers. Les cours ont lieu à la bibliothèque de Marche-en-Famenne. Donner des cours dans un lieu culturel est un choix revendiqué par l'association qui considère l'apprentissage de la langue dans une perspective culturelle.

La spécificité de l'asbl est de favoriser une conception multiculturelle de la formation, basée sur le mélange de publics sur les plans linguistiques et sociaux : réfugiés francophones ou non, allochtones diplômés ou non, autochtones en difficulté, néerlandophones installés dans la Région souhaitant apprendre le français. Les cours reposent sur une pédagogie intégrant des approches artistiques croisées à des enjeux citoyens. Une équipe de bénévoles intervient aux côtés de professionnels.

Le Miroir Vagabond insiste sur :

- La nécessité de tenir compte des spécificités des publics en favorisant la multiculturalité des groupes ;
- La nécessité de donner les cours dans des structures culturelles en dehors des centres d'hébergement ;
- L'importance de la dimension culturelle et artistique de l'apprentissage ;
- La nécessité d'avoir des moyens suffisants pour répondre à la demande.

4.2.5. CIEP MONS CENTRE

Le CIEP est une organisation d'éducation permanente dont la régionale du Centre mène des actions avec un public de personnes d'origine étrangères. Des moyens ont été obtenus auprès de la Région wallonne et via l'appel à

projet du plan Alpha du Forem dans le cadre du PST3.

La volonté est de permettre aux personnes de s'ouvrir à leur environnement, de se doter d'outils pour entamer un parcours d'intégration sociale avant d'entrer dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle.

Dans ce contexte, le CIEP organise des cours d'Alpha et de FLE. Un entretien d'admission et d'orientation peut avoir lieu en présence d'un traducteur, si nécessaire. Les personnes « trop diplômées » peuvent être orientées vers d'autres opérateurs qui correspondent mieux à leurs attentes.

En 2007, 120 personnes ont été accueillies ; en 2008, 82. Le CIEP relève que le public des cours de FLE n'est pas homogène, ce qui implique de concevoir une filière orale et une filière écrite. Une équipe de bénévoles donne cours à des groupes constitués de 12 à 15 personnes qui les suivent à raison de 6h par semaine. Certaines parties du programme, liées à la socialisation des participants dans une dynamique citoyenne, sont communes à tous les groupes (comme les informations relatives au fonctionnement du pays et de la ville), d'autres sont adaptées à la vocation davantage sociale ou socioprofessionnelle de chaque groupe qui suit son propre parcours d'apprentissage à son rythme.

Le CIEP constate :

- La nécessité de procéder à la sensibilisation et à l'information des publics pour leur faire connaître leur droit à la formation ;
- La nécessité de mener un travail parallèle de type social pour essayer d'atténuer certains freins à la poursuite d'une formation et à l'investissement dans celle-ci : problèmes de santé, de souffrance psychique, de mobilité, de logement, de revenus
- La nécessité d'entendre que la demande de la personne

est d'abord une demande d'intégration par le français préalable à une démarche de type ISP ;

- L'importance de se centrer sur le projet de la personne et d'entendre ses difficultés à intégrer des schémas séparant l'insertion sociale de l'insertion socioprofessionnelle ;
- L'importance que la démarche des personnes puisse être volontaire et non imposée ;
- L'insuffisance des places disponibles ;
- La nécessité de garantir la qualité des formations et d'envisager la formation de FLE dans un cursus ouvert sur des perspectives de formations qualifiantes ;
- La nécessité de former les formateurs à des méthodes pédagogiques adaptées à des groupes multiculturels ;
- La nécessité de se coordonner entre organismes de formation pour assurer une synergie globale de l'offre ;
- La nécessité d'améliorer le financement structurel qui est insuffisant pour pouvoir répondre à la demande.

4.2.6. AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Aide aux personnes déplacées est une asbl liégeoise fondée en 1949 par Dominique Pire. Association pluraliste, ce service procure un accompagnement social à toute personne en situation d'exil, sensibilise l'opinion publique à l'accueil des étrangers et interpelle les autorités sur la gestion des flux migratoires.

Cette association est subventionnée d'une part par la Région wallonne pour son service social généraliste et d'autre part par le FSE pour le projet « cours de français social ».

Des cours d'Alpha et de FLE sont ainsi organisés en journée et en soirée. Des activités socioculturelles viennent les compléter afin de sensibiliser les participants à leur envi-

ronnement social proche. Entre 120 et 130 élèves participent aux cours de français.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CPAS de Liège et le Forem, l'APD organise la formation « Parlons en français » dont les deux volets principaux sont : la remise à niveau en français et l'élaboration d'un projet professionnel par la valorisation des atouts et des compétences.

L'asbl relève certaines difficultés liées d'une part, aux obstacles rencontrés par les apprenants quant au suivi régulier de leur cursus et d'autre part, au manque d'infrastructures pour la garde d'enfants (crèches).

L'APD avance les constats suivants :

- Des difficultés rencontrées dans le financement des projets, notamment liés à des problèmes d'avances de trésorerie;
- L'incertitude quant aux financements ponctuels de type FSE et l'impossibilité d'obtenir des moyens alternatifs ;
- L'importance d'adapter l'offre à la demande des apprenants pour permettre un investissement dans leur formation.

4.3. CONCLUSIONS

Cette rencontre thématique a pu mettre en avant une multiplicité de pratiques dans la prise en charge des personnes réfugiées et primo-arrivantes.

A travers les différentes interventions, on peut noter l'hétérogénéité de ce public dont le niveau de formation préalable est fort variable, allant de l'analphabétisme au diplôme universitaire. A l'exception du Ciré qui n'organise que des cours de FLE pour des migrants diplômés, tous les

autres opérateurs proposent à la fois des modules de formation en alphabétisation et en FLE. Les sources de subventionnement sont multiples.

Plusieurs questions reviennent :

- La nécessité de disposer de moyens structurels :
 - pour sensibiliser les publics à leur droit à la formation,
 - pour les informer de l'existence d'une offre,
 - pour augmenter les places disponibles,
 - pour orienter les apprenants vers des opérateurs pouvant répondre à leur demande,
 - pour pérenniser l'action de formation existante,
 - pour garantir la gratuité des cours.
- L'adaptation de la formation au projet et au profil de l'apprenant ;
- La nécessité de garantir la qualité des formations :
 - en établissant des critères de qualité,
 - en utilisant des pédagogies et des outils d'apprentissage adaptés à la multiculturalité et aux spécificités d'un public hétérogène,
 - en élaborant un cadre de référence commun à tous les opérateurs ;
 - en prévoyant une formation citoyenne sur le pays d'accueil,
 - en formant les formateurs.
- La nécessité d'envisager le parcours de manière globale avec des passerelles et de mener une réflexion sur la validation des compétences ;
- La nécessité d'une coordination entre opérateurs de FLE et leurs partenaires ainsi que la synergie à impulser entre l'Alpha et FLE ;
- La complémentarité des opérateurs aux profils multiples permettant de disposer une offre diversifiée de formations pouvant répondre aux projets et attentes des personnes en demande d'apprentissage du français.



L'alphabétisation en milieu rural est abordée dans un premier temps à partir d'une analyse de l'offre de formation dans les arrondissements ruraux, réalisée à partir des données communales présentées dans le chapitre 2. Des interviews d'opérateurs qui travaillent dans ces zones complètent la présentation afin de mettre en évidence quelques-unes des spécificités de leurs interventions et les enjeux particuliers auxquels ils font face.

5.1. LES LIEUX DE FORMATION

Cette partie décrit la couverture en lieux de formation en 2007-2008 dans les arrondissements ruraux et l'évolution de l'offre de formation en alphabétisation dans ces arrondissements au cours des deux dernières années en lien avec la densité de population et l'urbanisation des communes rurales.

Alphabétisation EN MILIEU RURAL

La première édition de l'Etat des lieux sur l'alphabétisation (données 2004-2005¹) montrait que, dans certaines communes rurales, le taux de personnes disposant au maximum du certificat d'études de base était importants (supérieur à 20%).

Les observations (2006-2007) réalisées dans l'Etat des lieux 2008 mettaient en évidence la faiblesse de l'offre de formation en alphabétisation en zone rurale. Peu de communes offraient des formations en alphabétisation à des adultes pouvant rencontrer des difficultés à la lecture ou à l'écriture.

Ces observations soulèvent des questions ayant trait non seulement à l'accessibilité et à la proximité des lieux de formation mais aussi aux difficultés d'expression de la demande de la part d'un public qui vit dans un espace où le contrôle social est plus marqué.

1 pp. 45-53

Pour mieux cerner la spécificité des territoires ruraux, l'unité d'analyse choisie est l'**arrondissement rural**, c'est-à-dire tout arrondissement dont au moins la moitié des communes sont identifiées comme des communes rurales². Sont ainsi repris dans l'analyse tous les arrondissements de

la province du Luxembourg (98%), les arrondissements de Mouscron (100%), de Dinant (87%), de Philippeville (57%) et, dans une moindre mesure les arrondissements de Verviers (50%), d'Ath (50%) et de Thuin (50%).

NOMBRE DE LIEUX DE FORMATION ET COUVERTURE DANS LES ARRONDISSEMENTS RURAUX DE WALLONIE

ARRONDISSEMENT RURAUX	NOMBRE DE COMMUNES				TOTAL DU NOMBRE DE LIEUX DE FORMATION DANS LES ARRONDIS- SEMENTS RURAUX		
	TOTAL	COMMUNES RURALES		COMMUNES RURALES OÙ UN LIEU DE FORMATION A ÉTÉ IDENTIFIÉ		EDL 2009	ECART 2007-2009
		Unités	% de communes rurales dans l'arrondissement	Unités	% de communes alpha parmi les communes rurales		
	EDL 2009					EDL 2009	
ATH	8	4	50,0%	3	75,0%	3	0
MOUSCRON	2	2	100,0%	1	50,0%	5	-1
THUIN	14	7	50,0%	4	57,1%	6	1
PROV. HAINAUT	24	13	54,2%	8	61,5%	14	0
VERVIERS	20	10	50,0%	3	30,0%	7	5
PROV. LIEGE	20	10	50,0%	3	30,0%	7	5
ARLON	5	5	100,0%	2	40,0%	3	0
BASTOGNE	8	8	100,0%	2	25,0%	3	-3
MARCHE	9	8	88,9%	3	37,5%	6	0
NEUFCHATEAU	12	12	100,0%	4	33,3%	7	-1
VIRTON	10	10	100,0%	2	20,0%	5	0
PROV. LUXEMBOURG	44	43	97,7%	13	30,2%	24	-4
DINANT	15	13	86,7%	7	53,8%	12	-7
PHILIPPEVILLE	7	4	57,1%	3	75,0%	5	1
PROV. NAMUR	22	17	77,3%	10	58,8%	17	-6
WALLONIE	110	83	75,5%	34	41,0%	62	-5

2 Le caractère « rural » d'une commune a été déterminé à partir des données de l'enquête socio-économique générale de 2001 en fonction du degré d'urbanisation, voir chapitre 2 point 2.5. de cet ouvrage

Dans l'ensemble des communes rurales de Wallonie, on dénombre 78 lieux de formation³. Cette offre est présente dans des arrondissements ruraux ou non et répartie de manière inégale dans les différents arrondissements ruraux de Wallonie.

En effet, la province du Luxembourg (13 communes couvertes sur un total de 43 communes rurales) et l'arrondissement de Verviers (3 communes avec une offre d'alphabétisation sur 10 communes rurales) ont un **taux de couverture** de leur territoire faible (30%)⁴. A l'opposé, les arrondissements de Ath (75%), de Philippeville (75%), de Thuin (57%), de Dinant (54%) et de Mouscron (50%) connaissent un taux supérieur à la moyenne régionale (41%) des arrondissements ruraux.

Dans le Hainaut et le Luxembourg, les taux de couverture sont en relation avec la **densité de population** des communes de ces arrondissements. En effet, les taux de couverture sont plus faibles dans les arrondissements de Virton (20%), de Bastogne (25%), de Neufchâteau (33%) et de Marche (37,5%), là où la densité de population est la plus basse (de 42 à 67 habitants au km²). Par contre, les arrondissements ruraux du Hainaut, mieux pourvus en lieux de formation, connaissent aussi des densités de population plus élevées (plus de 150 habitants au km²). Quant à la province de Namur, si les deux arrondissements ruraux ont une faible densité de population (moins de 72 habitants au km²), l'un (Philippeville) est mieux couvert en équipements que l'autre (Dinant). Enfin, l'arrondissement de

Verviers, où la couverture du territoire est faible, est plus densément peuplé (137 habitants au km²) que les principaux arrondissements ruraux de la province du Luxembourg.

Qu'en est-il à présent de la **localisation des équipements de formation** ?

Dans la province du Luxembourg (24 lieux de formation au total), les centres de formation sont généralement concentrés sur les pôles d'attraction de chacun de ses arrondissements à savoir Arlon ; Bastogne et Vielsalm ; Marche et Durbuy ; Bertrix, Libramont et Neufchâteau ; Virton et Florenville. Une situation similaire se retrouve dans l'arrondissement de Verviers (7 lieux de formation)

Dans la province du Hainaut (14 lieux de formation), l'offre de formation en alphabétisation est plus diffuse dans les arrondissements d'Ath (3 lieux de formation) et de Thuin (6 lieux de formation). Il en va de même dans les arrondissements de Dinant (12 lieux de formation) et de Philippeville (5 lieux de formation) de la province de Namur (17 lieux de formation).

Au cours de ces deux dernières années, l'**évolution de l'offre de formation**, est marquée par une diminution de 7,5% ou 5 unités des lieux de formation dans les arrondissements ruraux⁵.

Cette évolution se traduit par des différences entre les arrondissements ruraux :

Dans les arrondissements de la province du Luxembourg (moins 4 unités), particulièrement à Bastogne (moins 3 unités), et dans l'arrondissement de Dinant⁶ (moins 7 uni-

3 Ce nombre correspond aux lieux de formation implantés dans des communes rurales que celles-ci fassent partie ou non d'un arrondissement rural. Si on considère uniquement les arrondissements ruraux, le nombre de lieux de formation s'élève à 62 unités.

4 Le taux de couverture d'un arrondissement ou d'une province est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de communes d'un arrondissement ou d'une province qui dispose au moins d'un lieu de formation en alphabétisation et le nombre total des communes de cet arrondissement ou de cette province.

5 Toutefois, si on prend en compte l'ensemble des communes rurales de Wallonie la diminution est de 4 unités ou 4,9%.

6 A l'exception de Gedinne (+1 unité), toutes les communes perdent 1 ou 2 (Ciney) lieux de formation.

tés), le nombre de centres de formation est en nette diminution. Pour rappel, les arrondissements du Luxembourg ont déjà les taux de couverture les plus faibles de Wallonie.

A l'inverse, l'arrondissement de Verviers, davantage urbanisé et qui a un faible taux de couverture, connaît une amélioration sensible : augmentation des lieux de formation de 5 unités, localisée à Malmédy (+3 unités), à Stavelot (+2 unités) et à Welkenraedt (+1 unité).

Les arrondissements du Hainaut (Ath, pas de changement, Mouscron, - 1 unité et Thuin, + 1 unité) et de Philippeville (+1 unité) connaissent de faible variation. Tous ces arrondissements disposent d'une couverture de leur territoire nettement supérieure à la moyenne régionale des arrondissements ruraux.

Les arrondissements de Neufchâteau, de Arlon et de Marche connaissent peu et pas de variation.

En résumé, on peut donc dire que l'offre de formation en alphabétisation est nettement plus faible dans les zones rurales et elle tend encore à diminuer dans certains arrondissements déjà moins bien servis en lieux de formation et qui ont une très faible densité de population. Cette évolution est inverse à celle observée pour l'ensemble de la Wallonie où l'on a constaté une augmentation de 2% du nombre de lieux de formation.

Seul l'arrondissement de Verviers, plus urbanisé, renforce sensiblement son offre de formation.

De tels constats nécessitent de s'interroger non seulement sur le développement d'une offre de formation en alphabétisation plus diffuse et donc aussi plus accessible aux populations rurales mais aussi sur la mise en œuvre ou le renforcement d'action d'information et de sensibilisation à destination des relais sociaux pour lever les obstacles à la participation de ces populations à des formations.

5.2. DES EXPERIENCES DE FORMATION

La question de l'illettrisme se pose en milieu urbain comme en milieu rural. Le droit à l'alphabétisation de qualité et de proximité est encore loin d'être acquis pour bon nombre de citoyens, en particulier pour ceux qui vivent à la campagne. Pourtant, l'illettrisme en milieu rural est bel est bien une réalité. L'enquête IVQ publiée par nos voisins Français en 2004⁷ montre notamment que la moitié des personnes illettrées vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées et que le taux d'illettrisme est moins important dans les grandes villes (8%) que dans les petites (11%). Nombreux également sont les acteurs locaux (bourgmestres, agents de CPAS,...) qui témoignent de cette réalité. Sachant que *pratiquement toutes les Communes de la Région wallonne présentent au moins une parcelle de leur territoire qui ressortit à la zone rurale*⁸, il semble pertinent de se pencher davantage sur la question de l'alphabétisation en milieu rural.

Que ce soit en ville ou à la campagne, la question de l'illettrisme doit se poser au regard d'un environnement particulier, à un moment donné. En l'occurrence, il importe d'envisager la question de la ruralité sous différents aspects dans lesquels vient s'enchevêtrer la question de l'illettrisme. Il ne s'agit pas de développer ici une analyse de la vie en milieu rural mais bien de cibler quelques caractéristiques du milieu rural qui peuvent avoir un impact (en termes de nécessité ou de stratégie) sur le développement d'une offre de formation à la campagne.

7 Enquête Information et Vie Quotidienne menée par l'INSEE auprès d'un échantillon représentatif de 10000 personnes de la population adulte âgée de 18 à 65 ans.

8 Plan d'Environnement pour le Développement durable adopté le 9 mars 1995 par le Gouvernement wallon

Ainsi, on peut s'apercevoir que pour différents indicateurs, *les zones les plus rurales se situent toujours à un niveau inférieur par rapport aux zones urbaines. C'est vrai pour ce qui est du nombre d'entreprises par habitant, du taux d'emplois locaux, de la valeur ajoutée par habitant, du revenu par habitant, de la proportion de nouveaux logements...*⁹.

Par ailleurs, les personnes qui vivent en milieu rural y voient des avantages¹⁰ :

- plus d'espace ;
- un air plus sain ;
- plus de convivialité ;
- plus de tranquillité ;
- plus d'entraide ;
- ...

mais aussi des inconvénients :

- peu ou pas de moyens de transports ;
- absence de commerces de proximité ;
- éloignement de tout ;
- peu d'accessibilité des services administratifs ;
- peu d'accessibilité des loisirs culturels et sportifs ;
- peu d'accessibilité des lieux de travail ;
- sentiment d'isolement ;
- ...

Ces sources viennent étayer les nombreux témoignages d'opérateurs et d'acteurs de terrain qui relèvent régulièrement les questions liées à la mobilité et à l'emploi en milieu rural. Ceci est également vrai pour la formation. Les témoignages de Lire et Ecrire en Hainaut occidental et de Lire et Ecrire Verviers démontrent combien il est important de

9 Diagnostic établi pour le Plan de Développement Rural et pour le DOCUP LEADER+ par la FRW sur base d'ateliers de réflexion menés en 1999, avec le concours de consultants externes dont les professeurs Daniel Bodson (UCL), Michel Deschrevel (FUL) et Michel Poulain (GéDAP).

10 in Les avantages et les inconvénients de la vie en milieu rural, les analyses de l'ACRF, 2005/5.

prendre en compte le bassin sous-régional et les besoins des publics qui s'y trouvent.

5.2.1. CONSTATS ET REALITES EN HAINAUT OCCIDENTAL

LE CONTEXTE DU HAINAUT OCCIDENTAL

Le Hainaut occidental – ou Wallonie picarde – est une région semi-rurale. Sa densité de population est proche de celle de la Région wallonne, mais son caractère mi-urbain mi-rural est particulièrement marqué. Sur les 23 communes qui composent ce territoire, près de la moitié peuvent être qualifiées de « rurales¹¹ ». Tournai est la ville principale de la Région ; Mouscron, Ath, Enghien, Comines, Beloeil, Bernissart, Péruwelz, Leuze, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines et Estaimpuis sont les autres entités communales qui dominent le territoire. Mais même pour ces communes dites « urbaines », il importe de prendre en considération une dimension rurale importante : *Tournai est le parfait reflet de cette situation. Il s'agit de la commune belge la plus étendue avec une population intra-muros qui représente la moitié de la population vivant dans la capitale scaldienne, l'autre moitié vivant pour l'essentiel en milieu rural.*¹²

Aujourd'hui, une offre en alphabétisation existe sur la quasi-totalité des communes « urbaines » du Hainaut occidental (ceci ne signifie pas pour autant que l'ensemble des habitants de ces communes ont accès à une formation), mais une telle offre n'est proposée que dans une seule commune rurale : Brunehaut¹³. La mise en œuvre de projets d'alpha-

11 D'après les critères retenus, le nombre de communes rurales wallonnes varie de 124 à 190 communes (sur un total de 262 communes), in Le développement rural, une piste pour dynamiser la démocratie locale, F. Caudron, Question de point de vue, septembre 2007.

12 In Enquête Mobilité pour l'emploi, CSEF de Tournai-Ath-Lessines, septembre 2008.

13 Compte rendu réalisé sur base d'une interview de Samuël Colpaert, responsable de projets à Lire et Ecrire Hainaut Occidental (HO).

bétisation en zone rurale nécessite du temps et un investissement important, une réelle volonté politique et l'implication de tous. La multiplication et la diversification des partenaires, la prise en compte des réalités locales et la proposition de dispositifs qui tiennent compte des désirs et caractéristiques des publics visés doivent permettre de mettre en place et de pérenniser des dispositifs d'alphabétisation en milieu rural.

DYNAMIQUE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES EN ZONE SEMI-RURALE

Dans une zone semi-rurale comme le Hainaut occidental, où nombre de communes ont moins de 10.000 habitants, il est essentiel pour intégrer l'alphabétisation dans le paysage local de la formation de s'appuyer sur les ressources partenariales du territoire. Aussi, un des enjeux pour Lire et Ecrire HO est d'encourager et favoriser les contacts et collaborations avec les différentes institutions et services implantés localement afin de créer une dynamique de réseaux qui permette de s'inscrire dans les réalités de terrain. En effet, il importe de travailler avec l'ensemble des acteurs qui sont en contact avec les riverains, la population locale, les bénéficiaires des services... La plus-value de cette dynamique de réseau favorise la sensibilisation des relais potentiels et permet aussi de sensibiliser l'opinion publique à la persistance de l'illettrisme dans notre société.

Parmi les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'une formation en milieu rural, la question la plus importante est l'émergence de la demande. Des personnes vivent l'illettrisme dans ces communes rurales. Aujourd'hui encore, cette question reste un tabou. A la campagne, tout se sait. Il est peut-être plus facile de franchir la porte d'une formation Alpha dans l'anonymat d'une grande ville que sur la place du village. Il est plus difficile d'organiser un groupe de formation dans un petit village qu'en milieu

urbain. Pour sensibiliser les demandeurs potentiels, le meilleur moyen semble le travail avec les relais avec lesquels des personnes concernées ont noué une relation de confiance : assistantes sociales de CPAS, agents du Forem, agents de quartier, facteurs...

Dans le travail de formation et sensibilisation, Lire et Ecrire s'adresse aussi directement aux futurs apprenants. Les permanences de l'association accueillent régulièrement des personnes qui viennent prendre des renseignements et s'inscrire en formation suite à un reportage diffusé sur Notélé¹⁴, un article paru dans la presse ou un tract récupéré à la friterie.

Lire et Ecrire HO a élaboré une grille, un aide-mémoire énumérant les différentes pistes à explorer pour mettre en place une formation. La seule méthode valable reste celle de la mise en réseau et de la co-construction. Le plan d'action se définit avec les partenaires locaux. Il doit répondre à des besoins identifiés localement et être porté par les acteurs de terrain. Le rôle de Lire et Ecrire est d'être tantôt allumage du projet, tantôt son catalyseur, tantôt sa courroie de distribution et son essence. Mais le moteur du projet de formation, ce sont les partenaires. Les objectifs se définissent collectivement.

L'EXEMPLE DE BRUNEHAUT

Brunehaut est un exemple intéressant dans le sens où Lire et Ecrire n'est pas à l'origine du projet. C'est le responsable de la bibliothèque, Frédéric Ronse qui en est l'initiateur. En 2006, la bibliothèque souhaitait développer un partenariat avec Lire et Ecrire, sans que la nature du projet ne soit prédéfinie. Elle disposait de locaux, de ressources docu-

14 Notélé : Télévision communautaire en Hainaut occidental

mentaires, d'ouvrages... Rapidement, l'idée de réunir un réseau de partenaires menant des activités sur le territoire est apparue comme une nécessité. Différents acteurs ont participé à des rencontres de sensibilisation où l'enjeu était de mieux connaître la réalité de l'illettrisme et de cerner les enjeux de l'alphabétisation à Brunehaut. Le groupe a également mené une réflexion sur l'accueil et l'orientation des publics en difficulté de lecture et d'écriture. En réponse à des besoins identifiés au sein de la commune, le souhait d'ouvrir une antenne de formation sur le territoire de Brunehaut a émergé. Pour soutenir la construction de ce projet et élaborer une stratégie pour toucher les publics visés, de nouveaux partenaires ont été invités à rejoindre le réseau: le CPAS de Brunehaut, l'ALE (Agence Locale pour l'Emploi), la Maison de l'Emploi de Antoing-Brunehaut-Rumes, l'AMO Graine, l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). Une campagne d'affichage et d'information dans la presse a été menée. En octobre 2006, la formation a enfin démarré avec 6 personnes dans les locaux de la bibliothèque, située au sein du village de Bléharies.

Ce cas démontre à quel point il importe que le projet soit porté par des acteurs locaux. À ce titre, les Centres de lecture publique, les CPAS ou les Maisons de l'Emploi peuvent être des points d'ancrage intéressants pour développer un projet d'alphabétisation en milieu rural. Même si Lire et Ecrire ne parvient pas à mettre en place un dispositif de formation dans un village, les partenaires peuvent malgré tout orienter des personnes vers le village voisin, vers la commune la plus proche. C'est par exemple ce qui se passe pour l'instant avec les partenaires de Flobecq. Le CPAS et la commune semblent particulièrement mobilisés à mener un projet autour de la question de l'illettrisme mais pour l'instant, ils orientent les publics vers Lessines où une formation a démarré en 2009.

En milieu rural, le degré de participation peut décliner très rapidement. Il est important de veiller à la pérennisation de

l'offre de formation qui peut s'arrêter faute de renouvellement des publics. Il importe que la formation soit reconnue comme faisant partie à part entière du paysage culturel ou social de la commune. Après quelques mois de fonctionnement, le groupe de Bléharies s'est peu à peu restreint. Plusieurs éléments ont pu jouer un rôle dans cette difficulté à maintenir le groupe : un changement de formateur, des difficultés de mobilité, des difficultés d'organisation pour raisons personnelles, des réorientations vers des formations socioprofessionnelles mieux adaptées au projet de la personne ou une irrégularité dans la fréquentation des cours. Ce problème de constance dans la fréquentation de la formation n'est pas propre à Brunehaut, c'est une réalité à laquelle les opérateurs sont confrontés dans la plupart des groupes de formation. En ce qui concerne la mobilité, la commune de Brunehaut est assez étendue et se divise en plusieurs villages particulièrement mal desservis par les transports en commun. Mais la mobilité se joue également au niveau individuel, dans les représentations mentales de chacun. Tout est relatif. Certains sont prêts à consacrer du temps pour se déplacer, préférant suivre une formation éloignée de leur domicile de peur d'être stigmatisé, d'autres attendent une formation dans leur localité.

Pour maintenir l'offre de formation malgré les difficultés à réunir le groupe de Bléharies, Lire et Ecrire a dû réactiver régulièrement le travail de sensibilisation et d'information auprès des publics et des partenaires.

Dans cette perspective, trois actions ont été mises en place dès 2007 :

- l'organisation d'une rencontre avec le responsable de la bibliothèque et le bourgmestre de Brunehaut pour envisager le soutien de la commune dans l'accueil et l'orientation des publics ;
- l'organisation d'une séance de sensibilisation de l'ensemble des partenaires de la coordination sociale de la commune ; il semblait essentiel pour le réseau de pou-

voir se greffer sur une dynamique partenariale déjà existante, pour une meilleure circulation de l'information ;

- la mise en place d'une formation de deux demi-journées sur la thématique de l'accueil et de l'orientation des publics en situation d'illettrisme. Cette formation, destinée à l'ensemble des acteurs de la commune, s'est déroulée à la Maison de Village à Hollain. Outre les partenaires du réseau qui étaient à l'initiative de cette action, Lire et Ecrire a, via cette formation, sensibilisé de nouveaux acteurs tels que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), une employée communale, deux officiers de police – l'agent de quartier et une psychologue –, et la Maison des familles.

Aujourd'hui, le groupe existe toujours. Il est composé de cinq ou six personnes. Le rôle des bénévoles est important en milieu rural. Il n'est pas rare que des formateurs volontaires animent certaines formations. Lire et Ecrire a déjà été confronté à une espèce de « protectionnisme » au sein de certains villages où les personnes originaires du village bénéficiaient d'un meilleur accueil pour animer un groupe de formation.

CONCLUSIONS : CONSTATS ET SPÉCIFICITÉS DE L'ALPHABÉTISATION EN MILIEU RURAL

Constats sur base de l'exemple de Brunehaut

L'expérience menée dans la commune de Brunehaut, met en exergue différents constats essentiels à prendre en compte dans la mise en place d'une formation en milieu rural :

- 1^{er} constat : S'appuyer sur les dynamiques existantes et travailler en réseau. Le principal levier pour mettre en place un projet d'alphabétisation dans une commune

rurale est de d'intégrer la question de l'alphabétisation dans les structures existantes, d'encourager la mobilisation des acteurs potentiels, de rompre leur isolement dans une démarche d'ouverture et de construction de projet. Il importe de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : de l'assistante sociale du CPAS au responsable de la bibliothèque, de l'agent de quartier à l'échevin de la culture... Le projet doit être porté par un maximum d'acteurs. La mobilisation de ceux-ci peut se faire notamment par le biais d'un travail d'information et de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme.

- 2^{ème} constat : Effectuer un inventaire des besoins avec l'ensemble des acteurs impliqués pour déterminer les actions à mener. Il s'agit ici de susciter et d'animer une dynamique locale de réseau autour d'un projet qui implique chacun des partenaires. Il s'est avéré, dans certains cas que la participation d'apprenants provenant d'autres territoires apporte un élan important aux projets locaux.
- 3^{ème} constat : Trouver un local « accessible » en terme de mobilité, si la décision est prise de mettre en place un dispositif de formation. Les bibliothèques semblent un lieu idéal pour ce genre de formation mais des locaux de mutuelles, syndicats ou communes peuvent également faire l'affaire.
- 4^{ème} constat : Mener une campagne de sensibilisation-formation auprès des relais est une nécessité. Disposer d'un local et d'un formateur ne suffit pas pour ouvrir un cours. Un dispositif de formation adapté aux réalités locales doit permettre de donner éléments de réponses aux questions que se posent les partenaires : « Comment identifier des difficultés de lecture et d'écriture chez une personne ? », « Comment aborder la question de l'illettrisme avec une personne ? »...

Spécificités du milieu rural

1) La mobilité

Les obstacles à la mobilité en milieu rural sont multiples. C'est d'autant plus vrai pour les publics visés : personnes peu scolarisées ne maîtrisant pas les compétences de base, éloignées de l'emploi, dont certaines peuvent cumuler plusieurs difficultés parfois étroitement liées (précarité socio-économique, isolement, difficultés liées au logement, à la santé, à la garde d'enfants, difficultés à la mobilité, par exemple à l'accès la mobilité automobile...).

A ce titre, l'Enquête « Mobilité pour l'emploi »¹⁵ rend compte de facteurs « immobilisants » qui touchent une partie importante de notre public :

- l'effet « financier » : il faut du travail pour avoir de l'argent ; il faut être mobile pour trouver du travail ou une formation ; il faut de l'argent pour être mobile ; c'est un cercle vicieux !
- l'effet « formation » : il existe une corrélation entre le niveau de formation et les comportements de mobilité ;
- l'effet « compétences cognitives » : pour se déplacer physiquement dans l'espace, il faut s'y déplacer mentalement (compétence sociale héritée d'un contexte socio-éducatif). Le travail sur cette compétence peut se faire en formation Alpha ;
- les effets du « réseau » : il est nécessaire de disposer d'une réserve de possibilités (ex. garde d'enfants), de modèles et de compétences.

La distance entre le domicile et le lieu de formation est un obstacle à l'accès à la formation. Résoudre ce problème de mobilité en proposant une offre de proximité peut per-

mettre aux publics fragilisés de contourner les effets pervers de ces facteurs immobilisants. Le problème de mobilité, qui se pose également par rapport à l'accès à l'emploi, peut être travaillé en formation.

2) Le risque d'« étiquetage » ou de stigmatisation

La question du « repérage » des difficultés de lecture-écriture-calcul chez les habitants des communes rurales ne semble pas être une difficulté. La plupart des habitants savent plus ou moins qu'un tel ou une telle a quitté l'école assez tôt, que telle ou telle personne demande de l'aide à un voisin ou à un ami. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas. Il arrive qu'une personne préfère faire des trajets importants (que ce soit en termes de temps et/ou de distance) pour éviter d'être identifiée comme « illetrée » par son environnement proche.

Des actions de sensibilisation « grand public »¹⁶, la dédramatisation et la déculpabilisation des personnes qui vivent l'illettrisme via les agents relais pourra permettre de faire tomber peu à peu le tabou de l'illettrisme et ainsi susciter l'entrée en formation des publics concernés.

3) L'orientation

L'orientation des publics en milieu rural pose des difficultés. Nombreuses sont les communes qui souffrent d'un manque d'offre de formation. En Hainaut occidental, ce fait est particulièrement vrai, et pas seulement pour l'alphabetisation. Le manque est tel que les opérateurs d'alphabetisation sont régulièrement confrontés à des mauvaises

15 L'Enquête « Mobilité pour l'emploi » (Septembre 2008 CSEF de Tournai-Ath-Lessines)

16 Citons par exemple des groupes composés d'apprenants et travailleurs de Lire et Ecrire (bénévoles et salariés) qui tiennent régulièrement des stands sur les marchés de la région afin de faire passer le message que : « Apprendre à lire, écrire et calculer à l'âge adulte, c'est possible ! ».

orientations, que nous pourrions appeler « orientations par dépit ». Il s'agit d'opérateurs et d'organismes qui orientent des personnes vers Lire et Ecrire car cette offre est la seule qui soit accessible aux personnes. L'offre de formation en milieu rural est peu présente. Et même quand une offre existe, les associations ne sont pas en permanence sur ce terrain.

La clarification des publics accueillis par les opérateurs, la décentralisation des formations vers des communes rurales et la mise en œuvre de filières et passerelles peut permettre une meilleure orientation des publics vers une formation qui corresponde à leurs désirs, besoins et attentes.

5.2.2. CONSTATS ET REALITES A VERVIERS

LE CONTEXTE VERVIÉTOIS

Lire et Ecrire Verviers, accueille 300 à 350 personnes par an, dans ses locaux du Boulevard de Gérardchamps ainsi qu'à Herve pour quelques-unes d'entre elles.

La Régionale de Verviers draine un public majoritairement domicilié à Verviers et Dison. Une carte de l'arrondissement montre qu'un public issu de toute la partie franco-phone de l'arrondissement fréquente l'association.

Néanmoins, courant 2007, un travail effectué par la Commission consultative sous régionale du Comité Subrégional pour l'Emploi et la Formation montrait les difficultés de mobilité dans le nord et le sud de l'arrondissement. Un site de covoiturage fonctionne depuis le début 2009, comme réponse partielle à cette problématique.

Des souhaits de décentralisation de l'offre de formation concernent les régions de Spa (le sud) et de Welkenraedt (le nord). Dans un passé récent, Lire et Ecrire a développé une

offre de formation dans ces deux entités. Les mêmes difficultés ont amenés Lire et Ecrire à se retirer.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

On observe dans ces deux Régions une présence importante d'un public ILA (Initiative Locale d'Accueil du CPAS des communes rurales, Spa n'en a pas, les communes voisines, oui), c'est-à-dire des hommes et des femmes pris en charge par les CPAS pendant l'évaluation de leurs demandes d'asile, et dont la priorité n'est pas une entrée en formation, si ce n'est peut-être l'apprentissage rapide d'un français de « débrouille ». Lire et Ecrire a constaté que les travailleurs sociaux des communes rurales privilégient toujours ce public-là quand ils pensent l'offre de formation en français, au détriment des autres publics auxquels s'adressent les dispositifs d'alphabetisation.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne Spa, l'antenne a été supprimée puisqu'un problème récurrent se posait avec une présence très importante de personnes trop scolarisées. A Welkenraedt, les apprenants rencontraient des difficultés qui ne leur permettaient pas de s'investir dans la formation proposée, cet absentéisme poussant également Lire et Ecrire à renoncer à son offre de cours.

En dehors du public très particulier des ILA, Lire et Ecrire Verviers fait l'hypothèse que les personnes illettrées et le public « belge » préfèrent se déplacer jusque Verviers ou Liège plutôt que de suivre une formation sur place, par crainte de stigmatisation. C'est une hypothèse avancée un peu partout et quelquefois confirmée par les apprenants...

La volonté de certaines communes de n'ouvrir un éventuel dispositif de formation qu'à des personnes résidant dans la commune est une difficulté également rencontrée lors des

contacts avec les autorités locales. Or, il est clair que les petites communes ont intérêt à collaborer pour offrir un dispositif commun, qui peut toucher plus de monde et permettre des économies d'échelle.

LA SENSIBILISATION ET LE TRAVAIL EN RÉSEAUX

A Verviers, comme dans les autres Régionales, le pôle sensibilisation de l'équipe de Lire et Ecrire a proposé et organisé des séances de sensibilisation et des formations visant les agents relais du Forem et des CPAS pour une prise en compte des difficultés rencontrées par les personnes illettrées. A l'une ou l'autre exception, l'ensemble des personnes ciblées ont pu être rencontrées.

Par ailleurs, comme dans les autres Régions, un dispositif territorial travaillant sur cette même thématique a réussi à toucher un nombre très important d'acteurs regroupant les forces vives de l'arrondissement.

Particularité verviétoise, une commission pédagogique «Alpha» rassemble les différents opérateurs dont l'Enseignement de Promotion sociale et les associations locales anciennes et émergentes. L'objectif prioritaire de cette commission est de bien comprendre quelles actions chacun met en place, à travers des réunions de coordination et la réalisation d'événements communs (formation de formateurs, projets pédagogiques ...).

On ne devrait pas perdre de vue que les apprenants sont des relais essentiels en termes d'analyse des stratégies.

Comme d'autres, Lire et Ecrire estime que l'intérêt d'une approche globale et d'une articulation des actions est indéniable. Comment cependant la mettre en œuvre au sein d'une équipe ? Comment la transposer ensuite au plan local ? Cela demande un temps de travail et une vision

stratégique afin de mettre en place une offre cohérente ainsi qu'une polyvalence en matière pédagogique, stratégique, de sensibilisation.

LES PERSPECTIVES À VERVIERS ?

La mise en œuvre de l'outil Hainaut occidental (HO)

A partir de juin 2009, une prospection systématique sera organisée dans les communes rurales de la partie francophone de l'arrondissement de Verviers, sur base de la méthodologie développée en Hainaut occidental.

Les communes prioritaires sont les suivantes :

- Jalhay : La commune, l'ALE et le CPAS sont demandeurs. Une collaboration avec Spa au niveau de l'ALE y serait possible.
- Welkenraedt : Plusieurs contacts existent. Une expérience y a déjà été menée à l'initiative de la commune.
- Herve : Une implantation de Lire et Ecrire existe, mais le nombre d'apprenants y est réduit.

Les plans de Cohésion sociale

Autant à Verviers qu'à Herve ou Malmedy, Lire et Ecrire Verviers participe selon différentes modalités aux initiatives soutenues par les plans de Cohésion. Il s'agit d'actions de coordination et de travail en réseau. Malheureusement les délais très courts et la complexité du dossier ont poussé nombre de petites communes qui auraient pu être concernées à ne pas rentrer de dossier dans ce cadre.

CONCLUSIONS : CONSTATS ET SPÉCIFICITÉS DE L'ALPHABÉTISATION EN MILIEU RURAL

De son expérience, Lire et Ecrire Verviers tire les constats suivants :

- 1^{er} constat : Toucher les publics et faire émerger la

demande en formation prend un temps important, en milieu rural.

En effet, les publics en difficulté de lecture et d'écriture sont éloignés géographiquement des lieux de formation proposés, et craignent souvent de s'y rendre par peur de stigmatisation. Il est nécessaire de veiller à la démultiplication de l'offre de formation par le biais de la mobilisation des partenaires sur tout le territoire car ce sont eux qui constituent des relais envers les publics.

- 2^{ème} constat : il faut dégager des moyens suffisants à la démultiplication de l'offre de formation en zone rurale (mise en place et maintien de petits groupes de formation, charges liées aux déplacements, recherche et location de locaux). Plus globalement, il est indispensable de prendre en compte le temps et les ressources humaines qui sont requis pour développer une offre de formation de proximité et de qualité. C'est ainsi que les personnes présentes au sein de la Régionale (apprenants, équipe, personnes bénévoles, CA) peuvent constituer des appuis s'ils sont issus de la sous-région où développer l'offre de formation. Il est donc nécessaire d'induire une dynamique qui porte sur l'ensemble des personnes de la Régionale.
- 3^{ème} constat : Il est nécessaire d'orienter de façon cohérente les publics de manière à apporter une réponse crédible à leur demande. Cela est souvent difficile du fait du peu de diversification de l'offre de formation en milieu rural.
- 4^{ème} constat : Il est essentiel de développer la desserte locale des transports publics et leur gratuité pour que toutes les personnes puissent se rendre en formation dans de bonnes conditions. Cette constatation est mise en avant par les apprenants qui soulignent cette nécessité.

- 5^{ème} constat : Les dispositifs d'accueil des enfants doivent également retenir toute l'attention.



6.1. INTRODUCTION

Ce chapitre propose la présentation de quelques initiatives ou actions qui apportent des réponses spécifiques et innovantes à des constats opérés par les opérateurs ou les Administrations. Il s'agit parfois d'annoncer la création d'outils nouveaux, mais aussi de dresser le bilan de mesures originales, d'appels à projets. Certaines de ces mesures concernent le secteur de l'Insertion socioprofessionnelle et la formation en lien avec l'emploi en Régions wallonne et bruxelloise : le Plan Alpha du PST3, l'Atelier de Recherche Active d'Emploi ou encore la Formation initiale via l'apprentissage des Classes moyennes en Région bruxelloise. D'autres contributions se focalisent sur la dimension culturelle de la prise en charge des personnes en difficulté face à l'écrit : l'Appel à projets Alpha-

Focus SUR DES INITIATIVES SPÉCIFIQUES

Culture et l'outil conçu pour les bibliothécaires sur base de l'expérience du Collectif Alpha et du Miroir vagabond. Un point présente le référentiel de compétence pour l'alphabetisation et le test de positionnement conçu par Lire et Ecrire en se basant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues.

6.2. LE PLAN ALPHA DANS LE CADRE DU PST3 EN WALLONIE

L'axe 4 du Plan stratégique Inclusion sociale (PST3, approuvé par le Gouvernement wallon en octobre 2005) intitulé « lutter contre l'analphabétisme » prévoit, au-delà de la détection de l'analphabétisme, l'augmentation du nombre de places en alphabetisation.

Ce second volet a été développé à travers deux appels à initiatives consécutifs lancés, sous l'appellation Plan Alpha, auprès des OISP, des services d'Education permanente et des écoles de Promotion sociale.

Une troisième édition de ce plan Alpha se déroule en 2009. Les moyens financiers additionnels dégagés ont notamment pour objectifs :

- de proposer des actions d'alphabétisation à un public très éloigné de l'emploi ;
- de donner la possibilité aux stagiaires d'accéder à des formations plus qualifiantes et/ou d'acquérir le niveau de compétences « CEB » ;
- de développer des actions en suivant une démarche intégrée qui privilégie partenariats et articulations entre opérateurs, de manière à proposer des formations en alphabétisation en alternance avec une autre formation plus qualifiante.

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans le Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle puisqu'ils visent un public éloigné de l'emploi et qu'ils privilégient le développement d'actions coordonnées et intégrées ainsi que l'articulation et la mise en filières/passrelles entre opérateurs afin de soutenir les transitions vers d'autres formations.

La troisième édition de ce Plan Alpha comprend 4 axes :

- Axe 1 : Alphabétisation du public francophone et non francophone infra scolarisé
- Axe 2 : Préparation au CEB (certificat d'études de base)
- Axe 3 : Apprentissage du français oral (public non francophone infrascolarisé)
- Axe 4 : Français langue étrangère (public non francophone maximum CESS).

Cette offre de formation devra s'adresser à tout demandeur d'emploi, et plus particulièrement à un public infrascolarisé¹, qu'il soit francophone (axes 1 et 2) ou non francophone (axes 3 et 4).

Toutefois, le quatrième axe, introduit dans la deuxième édition du Plan Alpha, amène la prise en compte d'actions complémentaires à celles déjà développées dans le premier Plan Alpha, à savoir les actions d'apprentissage du français langue étrangère pour un public non francophone ayant obtenu le certificat d'Enseignement secondaire supérieur maximum.

Les actions peuvent dérouler, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, sur l'ensemble des Directions régionales.

En 2008, 557 stagiaires ont bénéficié des actions de formation. Les 45 projets sélectionnés : 24 en axe 1, 5 en axe 2, 8 en axe 3 et 8 en axe 4.

En 2009, 44 projets ont été approuvés et ont démarré leurs actions : 26 en alphabétisation, 6 en préparation au CEB, 10 en apprentissage du français oral et 2 en français langue étrangère.

6.3. JEUNES EN DIFFICULTE : APPRENTISSAGE CLASSES MOYENNES EN REGION BRUXELLOISE

PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Sera abordée ici la Formation permanente pour les Classes moyennes et les PME, et plus particulièrement de la filière de l'apprentissage, c'est-à-dire de la formation profession-

1 Par infrascolarisé, on entend : des personnes de plus de 18 ans n'ayant jamais été scolarisées ou ayant été peu ou mal scolarisées, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. A noter toutefois que l'axe 4 du Plan Alpha déroge à cette définition.

nelle initiale. Les constats sont faits à partir de la situation spécifique des apprentis de la Région bruxelloise, où le Service Formation PME de la COCOF est confronté à un public fragilisé.

Véritable passerelle vers l'emploi, l'apprentissage est souvent considéré comme un système de relégation scolaire. Car si la formation en alternance combine formation théorique dans un centre de cours et formation pratique en entreprise, si elle vise à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes au départ peu ou pas qualifiés, bon nombre de ces jeunes ont choisi cette filière pour apprendre un métier, et non pour « aller à l'école ». Mais, au-delà du métier, et complémentirement à l'aspect « formation professionnelle », une des missions du Service Formation PME, via sa collaboration avec l'Espace Formation PME (centre de formation bruxellois des Classes moyennes), est aussi de fournir à l'apprenant les bases d'une formation générale. A ce niveau, de multiples difficultés sont rencontrées par les professeurs du centre.

Les conditions d'accès en apprentissage sont peu exigeantes, et pourtant l'assimilation des notions relatives aux cours généraux (et parfois même aux cours professionnels) reste, pour certains, malaisée.

Le public est hétérogène : différences de nationalités, d'origines sociales, d'expériences scolaires. Jeunes primo-arrivants, ne parlant que peu le français, jeunes francophones en difficulté scolaire et/ou familiale et chez qui les prérequis nécessaires à tout apprentissage théorique ne sont pas ancrés. Nombreux sont ceux qui, inscrits dans la filière de l'alternance, ne maîtrisent pas les notions de base essentielles à une bonne communication. Et la maîtrise de la langue française, de même que celle des notions élémentaires de calcul, est incontournable en termes de participa-

tion à la formation professionnelle et à la vie sociale, et d'intégration professionnelle.

Les problèmes liés à la langue auxquels sont confrontés les professeurs se déclinent sous différentes formes : mauvaise compréhension de la langue elle-même, de la matière dans son contenu et des consignes qui y sont relatives, problèmes liés à la structure des phrases, orthographe phonétique, dyslexie, dysphasie... : toutes difficultés d'assimilation de la matière.

Globalement, le niveau baisse. Mais pour les formateurs, le but reste de tirer les jeunes vers le haut.

Pratiquement parlant, le système de l'alternance prévoit, sur 3 années d'apprentissage, de 8 à 12 heures de cours par semaine, dont la moitié est consacrée aux cours généraux : français, mathématiques, droit, commerce et monde contemporain.

Depuis plusieurs années, afin d'assurer un meilleur encadrement des auditeurs en difficulté, l'EFPME a mis en place différents processus d'aide :

- **Les séances de remédiation** d'une part, organisées, en plus du cursus ordinaire, sur base des résultats obtenus par les auditeurs lors des différentes évaluations. Elles sont proposées –non imposées– aux élèves en difficulté, par séries de 4 séances, et sont dispensées par des professeurs de cours généraux. Le centre propose chaque jour 2 heures de cours dans les différentes matières. Les leçons sont revues, les élèves réévalués, et le meilleur résultat pris en compte dans le calcul des points. A peu près 50% des jeunes convoqués s'investissent dans le processus, qui donne de bons résultats.

- **Les classes « primo-arrivants »** d'autre part, mais pour lesquelles les résultats sont peu encourageants.

Ces classes sont constituées sur base de pré-tests organisés en début d'année académique, et regroupent les auditeurs les plus fragiles : jeunes étrangers primo-arrivants ayant des problèmes de compréhension de la langue française, mais aussi élèves francophones souffrant des difficultés énoncées plus avant.

Le programme y est spécifique : on y dispense uniquement les cours de français et de mathématiques, de façon plus intensive (de 4 à 6 heures de français et de 2 à 4 heures de mathématiques par semaine).

En 2007-2008, ces classes étaient organisées en 1^{ère} et en 2^{ème}.

En 2008-2009, elles n'existaient plus que pour les auditeurs de 1^{ère}.

L'expérience ne sera pas renouvelée pour 2009-2010. En effet, on rattrape difficilement un niveau de départ trop bas. Et les problèmes suivent : un auditeur de classe « primo » a du mal à réintégrer la structure d'une classe « normale » de 2^{ème} ou de 3^{ème} année.

Difficile, dans ce contexte de formation professionnelle où les cours généraux ne représentent qu'une mince part de la réalité quotidienne d'un jeune venu apprendre un métier, de faire face à des carences qui remontent parfois au primaire, ou aux difficultés liées au fait que la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle.

L'EFPMO continue à chercher des méthodologies plus motivantes et mène, parallèlement aux processus d'aide évoqués plus haut, deux autres expériences pédagogiques, plus actives, destinées à enrayer l'échec scolaire en apprentissage.

La première consiste à l'intégration des cours généraux et

des cours professionnels. Elle est organisée actuellement dans deux sections (restauration & commerce de détail). Dans ces classes, les matières générales sont « intégrées », c'est-à-dire adaptées au métier choisi (les cours généraux & professionnels se déroulent en même temps).

En dépassant l'aspect traditionnel et théorique, ce système permet de faire le lien avec le futur métier.

La seconde est le remplacement des examens classiques de fin de stade par un nouveau mode d'évaluation des cours : la création et la présentation d'un travail intégrant les matières générales et les matières professionnelles.

Par leur approche transversale, ces nouveaux outils développent plusieurs compétences simultanément, et orientent les matières des cours généraux sur le métier choisi.

Les cours généraux sont donc plus fonctionnels, moins rébarbatifs pour les jeunes ; l'encadrement est plus ciblé, donc plus efficace ; l'estime de soi des jeunes est renforcée, ce qui permet une meilleure progression.

Mais les problèmes des apprentis les plus en difficulté subsistent.

Quelles sont alors les nouvelles initiatives à prendre ?

Les professeurs interrogés sont unanimes : il faut encore plus d'encadrement, donc plus de moyens... Et le centre ne peut combler toutes les lacunes..

Beaucoup de jeunes devraient rechercher une aide extérieure : cours d'alphabétisation pour certains, FLE, cours de Promotion sociale,... Mais ne l'oublions pas, un apprenti est souvent bien jeune, et c'est déjà un travailleur même s'il est en formation. Son horaire hebdomadaire est de 38

heures, et il ne bénéficie que de 20 jours de congés par an...

Dans ce contexte, une réflexion ne devrait-elle pas être menée avec les secteurs professionnels ? Sensibilisés à la question, ils pourraient être sollicités pour participer plus activement à la meilleure maîtrise par leurs apprentis, et futurs collaborateurs, du français et des matières générales.

Une piste à suivre...

6.4. BILAN DE L'ATELIER DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI (ARAE) EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

200

Depuis 1998, Lire et Ecrire Bruxelles est membre du réseau ARAE et organise en partenariat avec ACTIRIS (précédemment ORBEm) des ateliers de recherche active d'emploi spécifiques destinés à des personnes analphabètes.

Le développement de ce partenariat s'est basé sur les constats suivants :

- il existe un marché du travail ouvert et accessible à des personnes peu scolarisées, dans lequel les fonctions nécessitent peu de connaissances linguistiques mais font néanmoins appel à une série de compétences professionnelles et sociales ;
- les personnes analphabètes ont pour la plupart de l'expérience professionnelle acquise dans leur pays d'origine ou en Belgique. Lorsqu'elles souhaitent s'insérer sur le marché du travail belge, elles manquent de repères et d'outils et son maladroites dans leurs contacts avec les employeurs.

La rencontre entre cette offre et cette demande d'emploi ne se fait pas facilement et c'est pourquoi le développement d'Ateliers de Recherche Active d'Emploi (ARAE) pour des personnes peu ou pas scolarisées a tout son sens.

Le partenariat avec ACTIRIS a évolué depuis 1998. En 2008, Lire et Ecrire Bruxelles a signé une nouvelle convention pour une durée limitée de trois ans. Cette signature fait suite à un appel à projet lancé par ACTIRIS dans le cadre de l'ouverture des marchés publics.

Le cahier des charges lié à cette nouvelle convention s'est adapté à la réalité et aux exigences du marché du travail bruxellois et à l'évolution croissante du nombre de chômeurs sur la région.

Concrètement, Lire et Ecrire Bruxelles organise deux types d'accompagnement à la recherche d'emploi : collectif et individuel.

UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Cette formation se déroule en groupe mixte de 10 à 12 personnes et dure six semaines (à raison de 4 jours par semaine, du lundi au jeudi de 9 à 16 heures).

Elle s'organise autour de trois phases.

1. Le bilan personnel et professionnel (2 semaines)
L'objectif de cette phase est triple :
 - mettre en évidence les qualités et les compétences du participant (reprise de confiance en soi) ;
 - organiser et structurer le récit de vie de chaque participant et l'aider à en dégager les éléments les plus pertinents pour sa recherche d'emploi ;
 - lui permettre de déterminer deux ou trois objectifs professionnels pertinents (par rapport à ses compétences, sa situation familiale,...).

2. L'apprentissage des techniques de recherche d'emploi (4 semaines)

Au cours de cette phase, les conseillers vont outiller méthodologiquement, préparer mentalement, psychologiquement les candidats afin qu'ils puissent réaliser de manière autonome une recherche d'emploi efficace. Apprendre à téléphoner, laisser un message sur un répondeur, obtenir un entretien d'embauche, oser se présenter à son avantage, valoriser ses qualités et son expérience professionnelle. Les techniques de communication sont au cœur de toute recherche d'emploi. Dans cet atelier spécifique, les échanges sont principalement oraux et se basent sur des supports visuels. Au téléphone, dos à dos avec le formateur, en simulation filmée, le participant joue son rôle dans des conditions difficiles, inconfortables, qui s'approchent des conditions les plus réalistes possibles. Les participants analysent, de manière collective, différentes situations d'entretien sur support vidéo, le but étant de se projeter pour mieux se situer. D'autres thématiques sont présentées comme le fonctionnement de l'ONSS, le contrat de travail, la presse, l'utilisation d'un plan de la ville et les consignes de sécurité. Une visite d'une antenne d'ACTIRIS est également organisée.

3. La phase de recherche active

Cette dernière phase se déroule après les six semaines et demande un investissement intensif de la part du chercheur d'emploi. Tous les moyens logistiques sont mis gratuitement à la disposition des participants. La presse, la documentation nécessaire au ciblage d'offres d'emploi et/ou d'employeurs potentiels, le téléphone, le fax, les timbres-poste, le remboursement des frais de déplacement chez les employeurs... Des CV, des lettres personnalisées et ciblées à l'entreprise ou au secteur sont rédigées pour chacun. Un travail de secrétariat est

assuré par l'ARAE et aide concrètement les demandeurs d'emploi dans leurs démarches (réalisation de mailings par exemple).

Les demandeurs d'emploi sont accueillis plusieurs demi-journées par semaine à l'espace de recherche afin de donner un feed-back de leurs recherches, contacter un grand nombre d'employeurs et répondre aux offres d'emploi.

Les demandeurs d'emploi sont accompagnés jusqu'à la signature d'un contrat de travail.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Parallèlement aux formations collectives, l'ARAE de Lire et Ecrire Bruxelles organise depuis septembre 2008, un accompagnement individuel. Différents modules sont proposés aux demandeurs d'emploi pour faire un bilan de leur parcours professionnel et de leurs compétences, élaborer un CV et une lettre de motivation, se préparer à un entretien d'embauche, répondre à des offres d'emploi, contacter les employeurs. Les demandeurs d'emploi sont rencontrés une fois par semaine par un conseiller qui réalise avec le demandeur d'emploi les modules sélectionnés au départ.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Elles sont identiques pour l'accompagnement collectif et individuel :

- avoir plus de 18 ans,
- habiter une des 19 communes bruxelloises,
- être inscrit(e) comme demandeur d'emploi chez ACTIRIS,
- n'avoir aucune occupation professionnelle,
- avoir un niveau de scolarité inférieur ou égal au CEB (fin école primaire),
- aucun prérequis en lecture ni écriture est nécessaire.

QUELQUES RÉSULTATS DES ACTIONS DE L'ARAE

Entre 1998 et 2008, l'ARAE de Lire et Ecrire Bruxelles a accueilli 231 demandeurs d'emploi et 57 % d'entre eux en moyenne ont signé un contrat de travail dans les six mois qui ont suivi leur formation.

Plus précisément au cours de l'année 2008, 23 personnes ont participé aux formations collectives. Dans les 6 mois qui ont suivi la formation, 16 d'entre elles ont signé un contrat de travail. Trois ont suspendu leur recherche d'emploi pour les raisons suivantes : grossesse, maladie et document d'identité plus valable. Une personne a décidé de suivre une formation qualifiante et une est toujours en recherche. Nous sommes sans nouvelle de deux participants.

Les actions individuelles ont débuté en septembre 2008 et concernent 18 personnes. Les modules les plus fréquemment donnés sont le module téléphone, la préparation à l'entretien d'embauche, l'espace de recherche, le bilan personnel et professionnel et le CV.

La durée moyenne d'un accompagnement individuel jusqu'à l'espace de recherche est de 5 mois. En d'autres termes, les demandeurs d'emploi ont besoin d'un temps de préparation moyen de 5 mois (à raison d'un rendez-vous par semaine) avant de commencer leurs démarches concrètes de contact vers les employeurs potentiels.

A l'heure actuelle, une personne accompagnée en individuel a déjà signé un contrat de travail.

6.5. REALISATION D'UN REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'UN TEST DE POSITIONNEMENT POUR L'ALPHABETISATION

Lire et Ecrire Bruxelles a édité en mai 2008 un nouvel outil² composé d'un référentiel de compétences pour l'al-

phabétisation et d'un test de positionnement. Ces deux outils complémentaires visent à informer les (candidats) apprenants sur leur positionnement en termes d'acquisition des compétences linguistiques et savoirs de base en français, à partir d'un cadre formalisé de manière à améliorer leur orientation vers les opérateurs de formation. Ils ont été conçus pour être utilisés par des agents d'accueil, d'orientation et de guidance, responsables d'organismes, formateurs, dans leur rencontre des personnes analphabètes ou illettrées.

La généralisation du recours à ce cadre de référence commun dans le secteur de l'alphabétisation permettra d'améliorer la communication dans et entre les organismes et d'optimiser ainsi l'accueil, l'orientation et les parcours de formation des apprenants.

LA LOGIQUE DU POSITIONNEMENT

Conçu à partir du Cadre européen commun de référence pour les langues, le référentiel décrit de façon détaillée et distincte les acquis des personnes pour la compréhension et l'expression orale et écrite en français. Chaque positionnement (de « débutant » à « niveau 4 ») identifie ainsi un ensemble de compétences existantes en oral, lecture et écriture qui sont mesurées par la passation du test. Ce dernier étant l'outil de mesure qui permet de formaliser l'ensemble des compétences reprises dans le référentiel.

La maîtrise des compétences du « niveau 4 » marque la fin, pour les compétences langagières, d'un parcours d'alphabétisation. Les personnes qui les maîtrisent ne sont pas – ou plus – concernées par l'alphabétisation. Néanmoins, en

2 L'édition a été réalisée avec le soutien de Bruxelles Formation et de la COCOF (Commission communautaire française). Au niveau de l'ISP bruxellois, l'outil en est au stade d'expérimentation par les opérateurs Alpha-ISP, phase préalable à une éventuelle validation ultérieure par Bruxelles Formation.

l'état actuel, le référentiel et le test de positionnement ne portent ni sur les compétences mathématiques, ni sur d'autres compétences également indispensables pour atteindre les objectifs de l'alphabétisation à un niveau correspondant au CEB.

LE CONTEXTE DE DÉPART

Dans les années 2000, Lire et Ecrire Bruxelles avait réalisé et diffusé une 'boîte à outils' contenant une 'terminologie de niveaux en alphabétisation' et un 'test d'entrée' à l'usage des centres d'alphabétisation. A cette époque, il avait été décidé qu'un 'comité d'évaluation' se réunirait après un ou deux ans d'utilisation de cette boîte à outils pour en apprécier la pertinence...

D'autres éléments ont amené à relancer le travail et à produire un nouvel outil :

- une demande des pouvoirs publics bruxellois et wallons, particulièrement ceux liés à l'Insertion socioprofessionnelle, de clarifier les compétences et savoirs acquis par les apprenants au terme de leur passage dans les formations d'alphabétisation ;
- une volonté de Lire et Ecrire Communautaire de disposer d'un outil commun pour Bruxelles et la Wallonie ;
- une demande des apprenants qui souhaitaient une meilleure information sur leur parcours et leurs apprentissages afin d'en être davantage acteurs.

Ce nouvel outil a été réalisé par un groupe de travail réunissant les associations bruxelloises d'alphabétisation reconstruites dans le cadre de l'Insertion socioprofessionnelle, avec le soutien du Groupe de coordination pédagogique de Lire et Ecrire³.

3 Groupe réunissant l'ensemble des responsables pédagogiques des Régionales wallonnes et des Locales bruxelloises de Lire et Ecrire.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Pour produire un référentiel de compétences pour l'alphabétisation, le groupe a fondé son travail sur le Cadre européen commun de référence pour les langues⁴ et sur l'approche par compétences. Il a ensuite fallu revoir l'ancien test de positionnement pour que celui-ci soit cohérent avec les niveaux de compétences déterminés par le référentiel. Les partenaires associés au projet ont travaillé avec la volonté que ces nouveaux outils puissent être facilement comparés à d'autres référentiels existants, dont le Cadre européen.

La préoccupation première a été de construire les quatre niveaux du référentiel pour les trois compétences linguistiques : oral, lecture et écriture, ce qui a nécessité un important travail de recherche documentaire et de clarification des représentations de chaque membre du groupe de travail. Celui-ci a classé des écrits d'apprenants et des extraits audio apportés par chacun en quatre niveaux et a mis en évidence les compétences clés qu'ils requéraient à l'oral et à l'écrit. Les concepteurs de l'outil sont également partis des textes utilisés dans les associations et ont discuté des compétences en lecture attendues pour chaque niveau. Après avoir finalisé le référentiel et l'avoir soumis à la discussion des associations, le travail sur le test a commencé.

Ce travail s'est constamment nourri des propositions, échanges, discussions, prises de position et corrections de chacun. A trois moments, Lire et Ecrire a testé l'outil en cours de réalisation auprès de différents publics. L'objectif était de savoir comment les apprenants réagissaient aux épreuves, si les consignes étaient claires, s'il n'y avait pas

4 Conseil de l'Europe, Conseil de la Coopération culturelle, Comité de l'éducation, Division des langues vivantes, *Cadre européen de compétences pour les langues*, Editions Didier, Paris, 2001. Documents consultable en ligne à l'adresse suivante : www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf.

d'item parasite et si le type de production des (candidats) apprenants testés permettait bien de mesurer leurs acquis.

UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Le référentiel privilégie la description de compétences. Il précise à l'aide de 'descripteurs' ce qu'un individu est capable de produire au moment du test. Outil normatif, son but n'est pas d'aller au-delà d'une description de niveaux. Appelé 'cadre de référence', il n'a pas de visée formative : il ne préconise ni objectifs, ni contenus, ni progression d'apprentissage.

De façon générale, la compétence à effectuer telle ou telle tâche fait référence à l'engagement de la personne dans des actions complexes mobilisant plusieurs savoir-faire, finalisées et significatives dans la vie en société, comme par exemple : réparer un moteur, remplir un formulaire de commande de matériel, intervenir dans une réunion de parents...

Être compétent, c'est donc réussir à mobiliser, organiser et le plus souvent combiner différentes capacités, différents types de connaissances acquises en formation, dans la pratique professionnelle ou socialement, des procédures plus ou moins automatisées, des représentations conceptuelles ainsi que des attitudes et des dispositions à agir pour mener à bien une tâche dans une situation existante et à pouvoir s'adapter aux exigences d'une situation nouvelle.

Dans ce référentiel, les descriptions des compétences langagières sont inspirées des actions qu'accomplit toute personne qui, en tant que locuteur et acteur social, fait usage de la langue. Ces définitions ont été construites à partir de situations porteuses de sens, les situations réelles de communication et d'expression.

Si les compétences en français correspondant au niveau du CEB constituent une première étape certificative et marquent la fin d'un processus d'alphabétisation, il s'agissait pour nous de définir plusieurs niveaux de positionnement intermédiaires permettant une meilleure visibilité des acquis et des compétences restant à acquérir dans un parcours d'alphabétisation. Chaque niveau de positionnement correspond donc à des acquis, y compris les acquis des plus débutants. Ainsi le « niveau 4 » correspond au niveau du CEB tandis que le « niveau 1 » correspond aux premiers acquis, et non pas au point de départ d'un débutant complet. Ce dernier étant positionné au «niveau débutant».

LE TEST DE POSITIONNEMENT : UN OUTIL D'ÉVALUATION EXTERNE

Le test de positionnement permet de déterminer le niveau d'une personne dans les différentes compétences linguistiques à un moment donné. C'est en quelque sorte une photographie de l'état des acquis d'une personne en référence à une grille normative (le référentiel), établie en dehors de l'action de formation et extérieure à l'apprenant et au formateur. De ce fait, il est complètement autonome par rapport aux situations d'apprentissage et ne dépend en rien des méthodes d'apprentissage utilisées par le formateur.

Il faut donc le distinguer de l'évaluation diagnostique et de l'évaluation formative qui permettent aux formateurs et aux apprenants d'identifier les besoins, d'observer les processus mis en œuvre, de cerner les difficultés rencontrées et de mettre en place les processus d'apprentissages adéquats.

Ce test a surtout pour objectif de donner aux apprenants une information sur leur positionnement dans un parcours. Il peut bien sûr être utilisé au sein des associations pour aider à former des groupes mais il n'est cependant pas suffisant, il est un critère parmi d'autres tels le projet de la

personne, sa disponibilité horaire, des compétences autres que linguistiques, etc.

UN NOUVEL OUTIL À METTRE EN ŒUVRE

Alors que ce nouvel outil était encore chez l'imprimeur en mai 2008, l'enjeu a été de le présenter, de former ses futurs utilisateurs et de le diffuser le plus largement possible afin qu'il soit utilisé dès la rentrée 2008-2009, c'est-à-dire fin août - début septembre.

Dans un premier temps, Lire et Écrire Bruxelles a organisé des séances d'information à destination de l'ensemble des associations bruxelloises actives dans l'alphabétisation. L'invitation a reçu un bon écho dans le réseau: 120 personnes ont ainsi assisté à l'une des six séances et chaque association représentée a reçu un exemplaire de l'outil, remis gratuitement à cette occasion.

Dans le même temps, les six antennes locales de Lire et Écrire Bruxelles ont rassemblé l'ensemble de leurs formateurs et accueillants en deux sessions de deux jours de formation à l'utilisation de ce nouvel outil. En effet, depuis le début du Plan bruxellois pour l'alphabétisation, chaque apprenant accueilli ou orienté par l'une des locales était testé avec le 'test d'entrée'. Il s'agissait donc ici de faciliter le passage de l'ancien outil vers le nouveau. Depuis septembre 2008, toutes les Locales bruxelloises utilisent donc le nouveau test.

UN PROGRAMME DE FORMATION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

EN WALLONIE

En février 2009, une journée de formation a également été organisée à l'intention des coordinateurs pédagogiques des

huit Régionales de Lire et Écrire en Wallonie. À l'issue de cette journée, certains coordinateurs ont pu informer ou former directement leurs équipes, d'autres ont fait appel à Lire et Écrire Bruxelles pour organiser de telles formations, soit à destination de leurs équipes, soit pour leur réseau local d'associations.

Ainsi, le nouveau test a pu être mis en œuvre dans les huit Régionales wallonnes dès septembre 2009.

A BRUXELLES

Depuis décembre 2008, sept sessions ont été organisées (dont deux réservées aux opérateurs d'alphabétisation reconnus en Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles) permettant ainsi à quatre-vingt formateurs, accueillants et coordinateurs pédagogiques de découvrir et s'approprier ce nouvel outil.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La volonté de Lire et Écrire de créer un langage commun entre les différents acteurs de l'alphabétisation a rencontré les préoccupations et attentes de ceux-ci c'est en tout cas ce qui ressort des évaluations de ces sessions de formation ou de l'expression de ceux qui l'ont déjà mis en œuvre dans leur association. Mais l'on constate aussi que sur le terrain, l'opérationnalisation de ce langage commun reste encore à améliorer.

De fait, au cours des deux premières années d'utilisation du test de positionnement à Bruxelles et en Wallonie, une série de remarques et questionnements sont remontés à Lire et Écrire Bruxelles quant à l'intérêt de clarifier et simplifier le moment de la passation du test comme celui de sa correction.

En réponse à ces contributions, un « Mode d'emploi – Test de positionnement pour l'alphabétisation » a été édité et

diffusé fin 2009. Il fait désormais partie intégrante de l'outil « test ».

Pour Lire et Ecrire, les perspectives pour 2010 consistent donc à accompagner les opérateurs qui le souhaitent à intégrer ce nouvel outil dans leur pratique d'accueil et d'orientation, de formation de groupes, d'évaluation des compétences en fin de formation et profiter de cette occasion pour analyser et évaluer leur modèle d'action.

6.6. ACCUEIL DES PUBLICS EN DIFFICULTE FACE A L'ECRIT : LA BOÎTE A OUTILS DES BIBLIOTHECAIRES

Etre exclu de la culture écrite est une expérience douloureuse dans le monde contemporain où l'écrit est omniprésent quelle que soit sa forme. Accéder au livre est un enjeu de premier plan pour les apprenants, les bibliothèques ont un rôle de médiation à jouer entre le livre et le lecteur potentiel. Assurer un accès égal de tous au Livre est une des missions dévolues aux bibliothèques publiques par l'Unesco. Dans cette perspective d'ouverture et de pluralité culturelle, depuis 2007, le Service général de la Lecture publique mène une réflexion sur les publics éloignés de la lecture et de l'écriture.

En 2008, une recherche sur l'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques de la Communauté française de Belgique⁵, commandée au Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires de Saint Louis relevait la nécessité de collaboration entre deux mondes différents, celui des biblio-

5 E. LENEL, J.-P. DELCHAMBRE, A. FRANSSEN, *L'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques de la Communauté française de Belgique – Recherche du Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires de Saint Louis in Les cahiers du Centre de Lecture publique de la Communauté française*, n° 16- Février 2008.

thèques et celui des apprenants, à travers un processus d'appropriation réciproque. Pour apporter une réponse aux constats opérés par Emmanuelle Lenel lors de son enquête qualitative et mettre en place une stratégie favorisant l'accessibilité au livre, la confiance réciproque et un partenariat entre bibliothèques et opérateurs d'alphabétisation, l'Administration a commandé la réalisation d'une boîte à outils à deux asbl de terrain, le Miroir vagabond et le Collectif Alpha. Cet instrument poursuit l'objectif de favoriser l'intégration des publics d'origine étrangère et/ou en difficulté avec l'écrit dans les bibliothèques. Il est destiné aux bibliothécaires, mais s'adresse également aux formateurs.

Basée sur l'expérience de ces deux associations de formation qui accueillent des publics francophones ou non, fragilisés par leur non-maîtrise de la langue écrite, cette boîte à outils présente une série de fiches reprenant des démarches concrètes et des exemples de bonnes pratiques. Ces propositions ont une portée pratique et sont aisées à mettre en œuvre. Certaines portent sur l'organisation de la bibliothèque, d'autres sur des activités à réaliser avec les groupes d'apprenants. A titre d'exemple, citons la création d'un secteur en langues étrangères, l'écriture collective d'un roman, l'expression par le théâtre en bibliothèque, la découverte du classement, la familiarisation avec le plan de la bibliothèque...

6.7. L'APPEL A PROJETS ALPHA-CULTURE EDITION 2009

La circulaire ministérielle du 19 juillet 2007 met en place un appel à projets annuel et récurrent, « Alpha-Culture ». Cette ligne programmatique a pour objet de favoriser le recours aux langages artistiques, en intégrant les projets culturels dans des modules de cours destinés aux personnes en difficulté face à l'écrit.

Visant à faciliter l'accès à la culture des apprenants, cette mesure rencontre aussi des objectifs de partage de savoirs, d'échanges multiculturels et de dialogue inter-culturel. Ce programme, qui s'inscrit dans les compétences de l'Education permanente, permet de soutenir des projets à vocation artistique d'organismes dépendant d'autres départements et/ou d'autres entités fédérées. L'appel à projets est ouvert aux organismes d'alphabétisation soutenus par la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF : écoles de Promotion sociale, associations d'Education permanente, associations de Cohésion sociale, OISP... Ces projets impliquent nécessairement un partenariat entre un opérateur d'Alpha/Alpha FLE et un intervenant artistique ou une structure socio-artistique.

Toutes les disciplines artistiques sont concernées : arts plastiques, écriture créative, danse, théâtre, musique, cinéma d'animation, arts forains, arts émergents (hip hop, slams, graffitis)...

Cet appel à projets annuel concerne trois types d'actions exceptionnelles par rapport aux activités habituelles de l'organisme :

- initiation à une pratique artistique et organisation d'une sortie culturelle en lien avec le projet ;
- réalisation collective de type artistique ou culturel ;
- promotion et diffusion d'une réalisation collective.

La circulaire prévoit le dépôt des projets le 31 janvier de chaque année. Une commission administrative pluridisciplinaire sélectionne les projets dans les limites des crédits disponibles.

En 2009, un budget de 62.000 € est réservé à l'Appel à projets. Sur 70 projets introduits, 64 étaient recevables.

Au terme de ses délibérations, le jury a retenu 13 projets bruxellois et 18 wallons. Ont été sélectionnés : 3 projets de type 1 (initiation à une pratique artistique), 21 projets de type 2 (réalisation collective) et 7 projets de type 3 (promotion et diffusion d'une réalisation collective).

Quatre demandes concernaient le milieu carcéral et ont été retenues comme prioritaires vu la spécificité de ce milieu.

Les projets retenus concernent les disciplines artistiques suivantes :

- 12 pour le théâtre
- 10 pour les arts plastiques
- 4 basés sur une démarche conjointe d'arts plastiques et d'écriture créative
- 3 ayant pour seul objet l'écriture créative
- 1 pour la musique

Parmi les projets sélectionnés, plusieurs se détachent par leur originalité et la rigueur de leur conception. Ces quelques exemples illustrent la diversité des projets :

- *Boîte à merveille, dans les pas de Marco Polo*, un projet de Lire et Ecrire Bruxelles avec Marie-Eve Palin, animatrice d'ateliers d'écriture pour explorer la thématique du territoire à travers une série de boîtes à merveille et d'envois postaux
- *Autoportrait : Regards croisés*, la publication d'un livre à partir d'un atelier dessin animé où différentes techniques ont été abordées pour se représenter. Ce projet introduit par La Bobine à Liège est mené avec l'Espace Lecture de Droixhe-Bressoux, une bibliothèque publique.

- *Le sac de voyage et le sac en voyage*, un projet de réalisation collective et de diffusion de celle-ci est un projet de récolte d'histoires à partir de cet objet de transition que représente le sac, la valise, le cabas... Point de départ à un processus de traduction des récits en œuvres plastique, ce projet est mené par la Maison blanche de Glain et les Ateliers d'Art contemporain de Liège
- *Quiproquo and C°*, un projet de découverte de la langue à travers le théâtre, le passage du langage corporel aux premiers balbutiements du langage parlé et aux quiproquos liés à l'apprentissage du français. Il est mené par Le Manguier en fleurs à Anderlecht qui travaille avec une intervenante artistique, Christelle Brull.
- *Un projet d'initiation à la peinture*, où les élèves de l'IEPSCF d'Uccle vont découvrir les techniques d'apprentissage de la peinture en parallèle avec celles de l'écriture sous la houlette du CEC L'Heure Atelier de Schaerbeek
- *Du déchet à l'art*, un projet de recyclage artistique mené par Alpha 5000 et l'Atelier 4 D à Namur.
- *Alpha Graffiti*, un projet collectif d'expression par le tag mené à la prison de Lantin avec les élèves de l'IEPSCF d'Alleur et l'asbl Spray can Art.
- *Un théâtre de marionnettes pour se parler*, un projet de théâtre mobile pour favoriser l'expression orale et la créativité plastique permettant aux apprenants du Collectif Alpha de travailler avec la plasticienne Nathalie De Wolf.



7.1. LA CONFERENCE CONFINTEA VI

2009 est une année importante pour l'éducation tout au long de la vie puisque l'Unesco organise, à Belém au Brésil, CONFINTEA VI.

CONFINTEA est l'acronyme de Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes. Cette réunion intergouvernementale organisée à l'initiative de l'Unesco, et plus particulièrement de l'Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie de Hambourg (UIL)¹, est un événement à l'échelle planétaire s'articulant autour de la question de l'éducation, de la formation initiale et continuée des adultes. Elle a lieu tous les 12 ans. Si CONFINTEA accorde une priorité à la participation des acteurs gouver-

1 UIL : Unesco Institute for Lifelong Learning

Conférence internationale SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

nementaux, la société civile, à travers ses ONG, est aussi présente cherchant à avoir une incidence sur les discussions, les documents finalisés et les engagements pris par les Gouvernements.

La première Conférence a eu lieu en 1949 à Elsinore (Danemark), dans le contexte international de recherche de paix et de dialogue après la seconde guerre mondiale. 27 pays, dont la Belgique, y ont pris part.

CONFINTEA V, qui s'est tenue à Hambourg en 1997 a marqué un tournant dans l'histoire de l'éducation des adultes puisque cette rencontre mondiale a réuni 170 Etats, 500 ONG et 1300 participants venus des cinq continents. Portée par la thématique de « l'Apprentissage des jeunes et des adultes comme un outil, un droit et une responsabilité », cette Conférence s'est conclue sur une Déclaration où l'alphabétisation des adultes était reprise comme un

droit et une priorité à inscrire dans les politiques des Etats.² En 1998, le projet d'une décennie de l'alphabétisation est lancé en hommage à Paulo Freire³.

La Déclaration de Hambourg insiste sur le fait qu'il est important que les autorités publiques accordent une attention particulière à la question de l'alphabétisation des adultes. En Belgique francophone, ce texte a eu un impact direct sur la coordination des politiques en la matière. En effet, c'est notamment sur cette base que s'est conclu l'Accord de Coopération intrafrancophone de février 2005. Cet Accord se réfère explicitement aux recommandations de l'Unesco. Il a permis la mise en place de la Conférence interministérielle et l'installation d'un Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. L'Accord de Coopération se réfère également à la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

- 2 « L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. Des millions d'êtres humains, dont une majorité de femmes, n'ont pas la possibilité d'apprendre ou ne possèdent pas les compétences nécessaires pour faire valoir ce droit. Il s'agit de les mettre en état d'y parvenir. Cela suppose souvent que l'on prépare le terrain à l'apprentissage par un travail de sensibilisation et d'autonomisation. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie. C'est pourquoi nous nous engageons à faire en sorte que tous aient la possibilité d'acquies une éducation de base et d'entretenir cet acquis et à créer dans tous les Etats membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité. Offrir la possibilité d'apprendre à tous, y compris aux laissés-pour-compte et aux exclus, voilà le souci le plus pressant. » (CONFINTEA 97. *Education des adultes. La déclaration de Hambourg. Agenda pour l'avenir*, IUE, Hambourg, pp4-5)
- 3 Paulo Freire (Recife <Brésil> 1921- Sao Paulo <Brésil> 1997) est un pédagogue brésilien qui a mis en place des programmes d'alphabétisation d'adultes destinés aux paysans du Nord-Est brésilien. Il défend une pédagogie novatrice où l'enseignement de la lecture et de l'écriture s'inscrit dans une optique de participation collective et démocratique, sans structure hiérarchique et dans une dynamique d'éducation permanente. En 1980, Paulo Freire a reçu le Prix Roi Baudouin et en 1986, le Prix de l'Unesco de l'éducation pour la paix.

En 2001, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation est proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU, lors de sa cinquante-sixième session. Cette Décennie se déroule sur la période 2003-2012 et vise à mobiliser les Etats pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous puisque l'Unesco estime à 861 millions le nombre d'adultes analphabètes ou illettrés. Une attention particulière est portée aux femmes et aux jeunes puisque 113 millions d'enfants ne sont pas scolarisés ou n'ont pas accès à des programmes d'éducation de base. La notion d'apprentissage tout au long de la vie requiert la conjonction et la synergie de trois approches éducatives : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.⁴

En 2003, un bilan à mi-parcours a été organisé à Bangkok en Thaïlande pour rappeler les objectifs poursuivis, renouveler l'engagement des Gouvernements à passer du discours à l'action.

CONFINTEA VI a eu lieu en décembre 2009. Cette Conférence évalue le chemin parcouru en dix ans et envisage les stratégies à adopter pour impulser ou renforcer les politiques en faveur de l'éducation pour tous, jeunes et adultes, et ce dans une perspective de programmes d'éducation et de développement. Il s'agit aussi de produire des outils pour mesurer les résultats des actions menées et engranger les avancées opérées depuis Hambourg. CONFINTEA VI identifie les enjeux qui n'ont pas été ou ont été insuffisamment rencontrés. Au-delà du bilan, la

- 4 Le système d'éducation formel concerne les programmes d'enseignement organisés et menés par des organismes étatiques qui donnent lieu à une certification reconnue en cas de réussite. L'Enseignement de Promotion sociale, destiné aux adultes se situe à ce niveau. L'éducation non formelle concerne des formations dispensées par des asbl ou des ONG et ne donne pas lieu à l'obtention d'un diplôme. L'éducation informelle concerne tout apprentissage lié à la vie quotidienne et acquis hors cadre institutionnel.

Conférence s'est fixée de nouveaux objectifs en tenant compte notamment de la globalisation de l'économie, de la démographie, des évolutions technologiques, mais aussi des difficultés rencontrées suite à la crise financière et ses implications sociales. Pour relever ces défis, la nécessité d'une formation tout au long de la vie s'impose pour assurer une participation citoyenne des adultes quels que soient leur âge et leurs projets (enjeux linguistiques, culturels, socio-économiques, professionnels...).

L'année 2008-2009 fut ponctuée de Conférences préparatoires auxquelles des représentants des pouvoirs publics de la Communauté française et du secteur associatif ont pris part.

La Conférence préparatoire régionale de Budapest a eu lieu en décembre 2008. La réflexion s'appuyait sur la thématique : « L'éducation des adultes, facteur d'équité et d'inclusion dans un contexte de mobilité et de concurrence ». Elle réunissait les pays industrialisés du Nord c'est-à-dire, l'Europe, l'Amérique du Nord et Israël. L'Institut pour l'Education tout au long de la vie de Hambourg avait sélectionné une série d'initiatives considérées comme des bonnes pratiques menées par des Etats participants ou des ONG. C'est dans ce cadre que le Comité de pilotage fut invité à présenter l'Accord de Coopération de février 2005, son modèle innovant de coordination des politiques en la matière et de concertation entre différents départements ministériels, en y associant le secteur associatif.

La délégation belge a également participé aux discussions en sous-groupes en vue de contribuer à l'élaboration des recommandations que les pays industrialisés occidentaux ont adoptées.

Les débats ont montré l'absolue nécessité que les Etats prennent en charge les politiques à l'égard des publics les plus précarisés et donc les plus éloignés de l'emploi, notam-

ment les analphabètes. En matière d'alphabétisation, l'importance d'appréhender la question globalement a été soulignée, en tenant compte des actions à mener en amont (prévention) via une approche écosystémique impliquant famille-école-communauté et des actions à mener en aval pour éviter l'érosion des compétences en lecture-écriture et favoriser leur maintien par le biais d'un environnement lettré. Ce projet global implique, par exemple, une collaboration avec d'autres secteurs, notamment culturels (par exemple les bibliothèques), pour que les personnes formées conservent leurs acquis.

Parmi les recommandations, plusieurs points rejoignent les préoccupations du Comité de pilotage Alpha. Parmi les points mis en avant, relevons :

- la nécessité de promouvoir et de diffuser davantage de recherches dans le champ de la formation des adultes et de diffuser leurs résultats pour qu'elles puissent être utilisées comme instruments de bonne gouvernance,
- la nécessité d'élaborer des profils de compétences pour le personnel qui prend en charge la formation des adultes et particulièrement la formation initiale,
- la nécessité de prévoir des systèmes de collecte de données compréhensifs et harmonisés permettant d'identifier des indicateurs et d'assurer un suivi de l'évolution des données (monitoring),
- la nécessité d'assurer davantage la visibilité des possibilités de formation pour les adultes,
- la nécessité de nouer des partenariats entre pouvoirs publics, partenaires sociaux et société civile,
- la nécessité de coordonner des politiques situées sur le plan de l'enseignement formel, non-formel et informel,
- la nécessité que les programmes correspondent aux besoins des apprenants et élèves adultes,
- la reconnaissance de l'importance critique à accorder à l'alphabétisation et aux compétences linguistiques ainsi que sociales.

Un colloque international francophone préparatoire à CONFINTEA VI, exclusivement consacré à l'alphabétisation, a eu lieu en février 2009 à Lyon. Il portait sur le thème « Pour une alphabétisation durable : Prévenir et lutter contre l'illettrisme ». La participation de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à ce colloque a permis de définir plus finement les enjeux en matière d'alphabétisation pour les pays occidentaux industrialisés, surtout au moment où une crise financière et économique fragilise l'ensemble de la société et risque de toucher, par ricochet, plus particulièrement ces publics marginalisés, ne maîtrisant pas ou peu la lecture et l'écriture.

Ce colloque a conclu que l'alphabétisation des adultes est un enjeu essentiel de la formation tout au long de la vie, en ce compris pour les pays industrialisés. Des questions comme celle de la nécessité d'impliquer le monde de l'entreprise dans la formation des travailleurs en difficulté en lecture et en écriture, celle de la valorisation des compétences acquises hors parcours scolaire ou celle de la place de la culture dans le processus de formation des adultes et l'importance de son intégration dans les dispositifs existants sont l'enjeu de recommandations issues de la rencontre francophone de Lyon centrée sur la question de l'alphabétisation prise sous l'angle de la durabilité. Les recommandations élaborées au terme de cette rencontre poursuivent l'objectif que la formation puisse s'ancrer de manière durable.

La rencontre francophone de Lyon a permis aux pays du Nord et du Sud de dialoguer autour d'une question commune même si certains enjeux diffèrent et si l'ampleur de la problématique de l'analphabétisme n'est pas comparable d'un continent à l'autre. Un consensus s'est dégagé, par exemple, sur les enjeux en termes d'emploi, sur l'ouverture au monde et aux autres liés à la formation, sur la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle de la forma-

tion et sur la nécessité de reconnaître les acquis de l'expérience des adultes.

En décembre 2009, CONFINTEA VI s'est tenue au Brésil, pays de Paulo Freire. La thématique retenue est « Vivre et apprendre pour un futur viable - l'importance de l'éducation des adultes ». Plusieurs ateliers ont débattu des questions suivantes :

- les politiques, les structures et le financement de l'éducation et de la formation des adultes,
- l'inclusion et la participation,
- la qualité de l'éducation et de la formation des adultes,
- l'alphabétisation et autres compétences clés fondamentales et essentielles,
- l'éradication de la pauvreté,
- la citoyenneté critique.

Une large délégation belge y a pris part puisque outre la représentation des pouvoirs publics, un groupe d'apprenants a accompagné la délégation de Lire et Ecrire et a participé aux forums organisés dans ce cadre.

Au terme de CONFINTEA VI, les Etats ont adopté le Cadre d'action de Belém repris in extenso à la fin de ce chapitre.

Ce document énumère les stratégies à adopter pour impulser ou renforcer les politiques en faveur de l'éducation pour tous, jeunes et adultes, et ce dans une perspective de programmes d'éducation et de développement, du berceau au tombeau. Il insiste sur le rôle critique que joue l'apprentissage tout au long de la vie. Celui-ci implique une pluralité de prestataires. Il doit être envisagé comme un continuum alliant méthodes d'apprentissage formelle, informelle et non formelle. Il doit répondre aux besoins des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

L'intérêt de ce texte de référence, adopté par tous, est politique : constituer un guide à l'usage des gouvernants, servir le renforcement des politiques, promouvoir l'innovation et la prise en charge de publics spécifiques, tout en tenant compte dans l'établissement des priorités des particularités de chacun des pays. Le document finalisé prévoit des recommandations que les Etats s'engagent à mettre en œuvre.

Le cycle des Conférences mondiales CONFINTEA est à l'écoute de l'évolution de la société où les besoins de formation sont de plus en plus perceptibles et évidents, quels que soient l'âge de la vie et la partie du monde où la personne vit. L'accès à l'éducation et la formation est un enjeu indispensable pour faciliter la participation des citoyens à la vie politique, économique, sociale, culturelle, artistique et scientifique. Cette Conférence devrait soutenir l'effort des pays à maintenir le cap en matière d'alphabétisation, nonobstant la crise mondiale et les difficultés budgétaires rencontrées par les Etats, la formation et l'éducation des adultes devant constituer une priorité des politiques en couvrant les champs de l'éducation formelle, non formelle et informelle.

7.2. LE CADRE D'ACTION DE BELÉM

PRÉAMBULE

1. Nous, les 156 États membres de l'UNESCO et les représentants des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, des organisations du système des Nations Unies, des institutions intergouvernementales et du secteur privé, nous sommes réunis à Belém do Pará (Brésil) en décembre 2009 pour participer à la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en vue de prendre acte des progrès accomplis en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes depuis CONFINTEA V. L'éducation des adultes est reconnue comme un élément essentiel du droit à l'éducation et nous devons définir une nouvelle orientation urgente de notre action qui donne à tous les jeunes et tous les adultes la possibilité d'exercer ce droit.
2. Nous réaffirmons le rôle fondamental de l'apprentissage et de l'éducation des adultes tel qu'énoncé lors des cinq Conférences internationales de l'éducation des adultes (CONFINTEA I à V) tenues depuis 1949, et nous engageons unanimement à faire avancer, dans un sentiment d'urgence et à un rythme accéléré, le programme d'apprentissage et d'éducation des adultes.
3. Nous souscrivons à la définition de l'éducation des adultes spécifiée pour la première fois dans la *Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes* de 1976, et développée plus avant par la *Déclaration de Hambourg* de 1997, selon laquelle l'éducation des adultes « désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société ».
4. Nous affirmons que l'alphabétisation est le fondement le plus important sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans tous les aspects de la vie, pour tous les jeunes et tous les adultes. Face à l'ampleur du défi mondial que représente l'alphabétisation, nous estimons vital de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les objectifs et les priorités de l'alphabétisation des adultes, tels qu'énoncés dans

l'Éducation pour tous (EPT), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), soient réalisés par tous les moyens possibles.

5. L'éducation des jeunes et des adultes donne aux personnes, surtout aux femmes, les moyens de faire face à des crises multiples d'ordre social, économique et politique ainsi qu'au changement climatique. Nous reconnaissons donc le rôle crucial que jouent l'apprentissage et l'éducation des adultes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de l'Éducation pour tous (EPT) et du programme des Nations Unies visant le développement durable – humain, social, économique, culturel et environnemental, y compris l'égalité entre hommes et femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Programme d'action de Beijing).
6. C'est pourquoi nous adoptons le présent **Cadre d'action de Belém** afin qu'il nous guide dans nos efforts pour exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes au service d'un avenir viable pour tous.

VERS L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle critique

7. Face aux enjeux et aux défis mondiaux de l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, « du berceau au tombeau », est une philosophie, un cadre de pensée et un principe d'organisation de toutes les formes d'éducation, basé sur des valeurs humanistes et démocratiques d'inclusion et d'émancipation ; il a un caractère global et fait partie intégrante de la vision d'une société

fondée sur le savoir. Nous réaffirmons les quatre piliers de l'apprentissage tels que recommandés par la Commission internationale de l'éducation pour le XXI^e siècle – apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble.

8. Nous savons que l'apprentissage et l'éducation des adultes constituent une composante importante du processus d'apprentissage tout au long de la vie, continuum allant des méthodes d'apprentissage formelles et non formelles jusqu'aux méthodes informelles. L'apprentissage et l'éducation des adultes répondent aux besoins des jeunes, des adultes et des personnes âgées. L'apprentissage et l'éducation des adultes englobent des contenus très divers – enseignement général, professionnel, alphabétisation et éducation familiales, civisme, et nombre d'autres domaines, selon un ordre de priorité qui est fonction des besoins spécifiques de chaque pays considéré.
9. Nous sommes convaincus et motivés par le rôle crucial que joue l'apprentissage tout au long de la vie pour faire face aux enjeux et défis planétaires et éducatifs. Nous sommes en outre convaincus que l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent apporter à chacun les connaissances, les capacités, les qualifications, les compétences et les valeurs qui lui sont nécessaires pour exercer et défendre ses droits et prendre sa destinée en mains. Ils sont indispensables aussi pour parvenir à l'équité et à l'inclusion, aider à faire reculer la pauvreté et bâtir des sociétés de savoirs, équitables, tolérantes et viables.

RECOMMANDATIONS

10. Prenant acte de ce que nous avons accompli et des progrès réalisés depuis CONFINTEA V, nous sommes

conscients néanmoins des difficultés auxquelles nous continuons de nous heurter, et, reconnaissant que le plein exercice par les adultes et les jeunes de leur droit à l'éducation est subordonné à des considérations concernant les politiques, la gouvernance, le financement, la participation, l'inclusion, l'équité et la qualité, telles qu'elles sont exposées dans l'**État des lieux** figurant en annexe, nous sommes déterminés à donner effet aux recommandations ci-après. Les difficultés particulières auxquelles se heurte l'alphabétisation nous portent à donner la première place aux recommandations concernant l'alphabétisation des adultes.

Alphabétisation des adultes

11. La maîtrise de la lecture et de l'écriture est le fondement indispensable qui permet aux jeunes et aux adultes de tirer parti des possibilités d'apprentissage à toutes les étapes de ce système continu. Le droit à l'alphabétisation est inhérent au droit à l'éducation. C'est une condition sine qua non du développement des moyens personnels, sociaux, économiques et politiques de chacun. L'alphabétisation est un moyen essentiel pour développer des compétences face aux défis et aux complexités changeants de la vie, de la culture, de l'économie et de la société.

Étant donné la persistance et l'ampleur du défi que représente l'alphabétisation, et les pertes simultanées de ressources et de potentiel humains, nous devons impérativement redoubler d'efforts pour réduire d'ici 2015 l'analphabétisme de 50 % par rapport aux taux de 2000 (cible fixée dans l'objectif 4 de l'Éducation pour tous, et d'autres engagements internationaux), l'objectif ultime étant de prévenir et de rompre le cycle de la sous-alphabétisation et de faire en sorte que le monde entier maîtrise la lecture et l'écriture.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à faire en sorte que dans toutes les enquêtes et collectes de données, la maîtrise de la lecture et de l'écriture soit vue comme un système continu ;
- (b) à définir une feuille de route assortie d'objectifs et de délais précis pour relever ce défi, à partir d'évaluations critiques des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et des faiblesses mises en lumière ;
- (c) à mobiliser les ressources et les compétences spécialisées internes et externes en vue d'entreprendre à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation de portée, de couverture et de qualité accrues, le but étant d'encourager des processus intégraux et à moyen terme, afin que chacun parvienne à maîtriser durablement la lecture et l'écriture ;
- (d) à mettre en place des modes d'alphabétisation qui soient bien conçus et adaptés aux besoins des apprenants, et dotent les participants de savoirs, de qualifications et de compétences fonctionnels et durables, leur donnant les moyens de rester des apprenants tout au long de leur vie, dont les progrès sont constatés par des méthodes et des outils d'évaluation appropriés ;
- (e) à axer les campagnes d'alphabétisation sur les femmes et les populations fortement désavantagées, y compris les peuples autochtones et les prisonniers, veillant globalement à faire bénéficier les populations rurales d'une attention particulière ;
- (f) à fixer, comme point de départ, des indicateurs et des cibles internationaux d'alphabétisation ;

(g) à examiner systématiquement les progrès et à en rendre compte, en incluant une section spéciale dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, notamment s'agissant des investissements et des ressources, suffisantes ou non, consacrés à l'alphabétisation dans chaque pays et dans le monde ;

(h) à planifier et réaliser des programmes continus d'éducation, de formation et d'acquisition de qualifications qui aillent au-delà de la simple maîtrise de la lecture et l'écriture, soutenus par un environnement enrichi de maîtrise de l'écrit.

POLITIQUES

12. Les politiques et les mesures législatives en faveur de l'éducation des adultes doivent être complètes, inclusives et intégrées, dans la perspective de l'apprentissage tout au long et dans tous les aspects de la vie, sur la base d'approches à l'échelle du secteur et intersectorielles couvrant et articulant entre elles toutes les composantes de l'apprentissage et de l'éducation.

À ces fins, nous nous engageons :

(a) à définir et réaliser des politiques entièrement financées, des plans judicieusement ciblés et des textes législatifs en faveur de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation des jeunes et des adultes, et de l'apprentissage tout au long de la vie ;

(b) à concevoir des plans d'action spécifiques et concrets en faveur de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, qui s'articulent pleinement avec l'Éducation pour tous, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'avec les

autres plans de développement nationaux et régionaux, et avec les activités lancées le cas échéant dans le cadre de l'Initiative LIFE ;

(c) à veiller à ce que l'apprentissage et l'éducation des adultes soient pris en compte dans l'initiative pour l'unité d'action des Nations Unies ;

(d) à établir des mécanismes de coordination appropriés, au nombre desquels pourraient figurer des comités de suivi aux travaux desquels seraient associés tous les acteurs de l'apprentissage et de l'éducation des adultes ;

(e) à mettre en place des structures et mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation de toutes les formes d'apprentissage ou d'améliorer ceux qui existent déjà, en établissant des systèmes d'équivalences.

GOUVERNANCE

13. Une bonne gouvernance aide à mettre en œuvre les politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes selon des modalités efficaces, transparentes, responsables et équitables. La représentation et la participation de l'ensemble des parties prenantes sont indispensables à la prise en compte des besoins de tous les apprenants, en particulier les plus défavorisés.

À ces fins, nous nous engageons :

(a) à créer et maintenir des mécanismes propres à assurer la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux de l'administration, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, du secteur privé, de la collectivité et des organisations d'appre-

FINANCEMENT

14. L'apprentissage et l'éducation des adultes représentent un précieux investissement produisant des retombées sociales du fait de l'instauration de sociétés plus démocratiques, pacifiques, inclusives, productives, saines et viables. Un important effort financier est indispensable pour assurer la fourniture de services d'apprentissage et d'éducation des adultes de qualité.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à accélérer les progrès en vue de l'application de la recommandation de CONFINTEA V de chercher à consacrer au moins 6 % du PNB à l'éducation, et d'œuvrer à accroître l'investissement dans l'apprentissage et l'éducation des adultes ;
- (b) à augmenter les ressources et les budgets actuelle-

nants adultes à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes ;

- (b) à prendre des mesures de renforcement des capacités afin de faciliter la participation constructive et éclairée des organisations de la société civile, de la collectivité et des organisations d'apprenants adultes, selon le cas, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes ;
- (c) à promouvoir et soutenir la coopération intersectorielle et interministérielle ;
- (d) à favoriser la coopération transnationale par des projets et des réseaux de partage de savoir-faire et de pratiques novatrices.

ment alloués à l'éducation dans les différents ministères pour réaliser les objectifs d'une stratégie intégrée de l'apprentissage et de l'éducation des adultes ;

- (c) à envisager de lancer de nouveaux programmes transnationaux de financement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, et d'élargir ceux qui existent, conformément aux axes d'action adoptés au titre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de l'Union européenne ;
- (d) à créer des incitations propres à mobiliser de nouvelles sources de financement, telles que le secteur privé, les ONG, les communautés et les individus, sans préjudice du respect des principes d'équité et d'inclusion ;
- (e) à investir en priorité dans l'apprentissage tout au long de la vie des femmes, des populations rurales et des personnes handicapées.

À l'appui de ces stratégies, nous demandons à nos partenaires internationaux de développement :

- (f) de tenir leur engagement de combler les déficits financiers qui font obstacle à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'Éducation pour tous, en particulier les objectifs 3 et 4 (apprentissage des jeunes et des adultes, alphabétisation des adultes) ;
- (g) d'accroître les fonds et l'appui technique accordés à l'alphabétisation, à l'apprentissage et à l'éducation des adultes et d'étudier la possibilité de recourir à d'autres mécanismes de financement comme l'échange de créances ou l'annulation de dettes ;

(h) d'exiger que les plans du secteur de l'éducation présentés au titre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) comprennent des mesures et des investissements crédibles en faveur de l'éducation des adultes.

PARTICIPATION, INCLUSION ET ÉQUITÉ

15. Une éducation inclusive est une condition fondamentale de tout développement humain, social et économique. Doter tous les individus des moyens de développer leurs potentialités contribue fortement à les encourager à vivre ensemble dans l'harmonie et la dignité. Il ne peut y avoir d'exclusion motivée par l'âge, le sexe, l'appartenance à une ethnie, le statut de migrant, la langue, la religion, le handicap, l'appartenance au milieu rural, l'identité ou l'orientation sexuelle, la pauvreté, le déplacement ou l'incarcération. Il importe tout particulièrement de lutter contre les effets cumulatifs de handicaps multiples. Des mesures devraient être prises pour renforcer la motivation et l'accès de tous.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à promouvoir et à faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes en renforçant la culture de l'apprentissage et en éliminant les obstacles à cette participation ;
- (b) à promouvoir et à faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes moyennant des orientations et des informations ainsi que des activités et programmes bien conçus tels que des semaines de l'apprentissage des adultes et des fêtes de l'apprentissage ;

(c) à anticiper l'enfermement de groupes identifiables dans une spirale de handicaps multiples, en particulier à un stade précoce de la vie adulte, et à y porter remède ;

(d) à créer des espaces et centres d'apprentissage communautaires multifonctions et à améliorer l'accès et la participation des femmes à l'éventail complet des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, en tenant compte de leurs besoins particuliers liés aux aspects de leur existence propres à leur sexe ;

(e) à appuyer le développement de l'écriture et de l'alphabétisation dans les diverses langues autochtones en élaborant des programmes, méthodes et matériels pertinents qui reconnaissent à sa juste valeur l'utilité des cultures, savoirs et méthodologies autochtones, tout en développant comme il convient l'enseignement de la seconde langue de communication courante ;

(f) à encourager financièrement la prise en compte systématique des groupes désavantagés (par exemple les populations autochtones, les migrants, les personnes ayant des besoins spéciaux et les habitants des zones rurales) dans toutes les politiques et approches éducatives, ce qui peut inclure la fourniture de programmes gratuits ou subventionnés par l'État, assortis d'incitations telles que bourses d'études, exemption des droits d'inscription et congés de formation rémunérés ;

(g) à assurer l'éducation des adultes en milieu carcéral à tous les niveaux appropriés ;

(h) à adopter une approche intégrée globale, y compris

un mécanisme pour identifier les parties prenantes et les responsabilités de l'État, en partenariat avec les organisations de la société civile, les acteurs sur le marché du travail, les apprenants et les éducateurs ;

- (i) élaborer des réponses éducatives efficaces à l'intention des migrants et des réfugiés, ce qui sera un axe essentiel du travail de développement.

QUALITÉ

16. La qualité de l'apprentissage et de l'éducation est une pratique et un concept multidimensionnels et globaux qui exigent une attention constante et des efforts de développement continu. Promouvoir une culture de la qualité en matière d'apprentissage des adultes nécessite des méthodes et des contenus pertinents, une évaluation des besoins centrée sur l'apprenant, l'acquisition de compétences et connaissances multiples, la professionnalisation des éducateurs, l'enrichissement des contextes d'apprentissage et l'autonomisation des individus et des communautés.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à élaborer des critères de qualité pour les programmes d'enseignement, les matériels didactiques et les méthodes pédagogiques des activités d'éducation des adultes, en tenant compte des résultats et des mesures d'impact ;
- (b) à reconnaître la diversité et la pluralité des prestataires ;
- (c) à améliorer la formation, le renforcement des capacités, les conditions d'emploi et la professionnalisa-

tion des éducateurs d'adultes, notamment par des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, les associations d'enseignants et les organisations de la société civile ;

- (d) à élaborer des critères pour évaluer les résultats de l'apprentissage des adultes à différents niveaux ; (e) à mettre en place des indicateurs de qualité précis ;
- (f) à apporter un soutien accru à la conduite de recherches interdisciplinaires systématiques sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, que viendront compléter des systèmes de gestion des connaissances assurant la collecte, l'analyse et la diffusion des données et des bonnes pratiques.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION DE BELÉM

17. Forts de notre volonté collective de redynamiser l'apprentissage et l'éducation des adultes dans nos pays et à l'échelle internationale, nous nous engageons à prendre les mesures de responsabilisation et de suivi indiquées ci-après. Nous reconnaissons la nécessité de disposer de données quantitatives et qualitatives valides et fiables pour éclairer la formulation de nos politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes. Il est d'une importance capitale pour la réalisation du

Cadre d'action de Belém que nous œuvrons de concert avec nos partenaires en vue de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes permanents d'enregistrement et de suivi aux niveaux national et international.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à investir dans un processus pour élaborer un ensemble d'indicateurs de données comparables

pour l’alphabétisation en tant que continuum ainsi que pour l’éducation des adultes ;

- (b) à collecter et à analyser régulièrement des données et informations relatives à la participation aux programmes d’éducation des adultes et à l’avancement de ces programmes, ventilées par sexe et en fonction d’autres facteurs, en vue de mesurer les changements intervenus au fil du temps et de partager les bonnes pratiques ;
- (c) à mettre en place un mécanisme permanent de suivi afin d’évaluer la réalisation des engagements pris lors de CONFINTEA VI ;
- (d) à recommander l’établissement d’un rapport d’étape triennal en vue de le présenter à l’UNESCO ;
- (e) à créer des mécanismes de suivi régionaux utilisant des données repères et des indicateurs clairs ;
- (f) à présenter un rapport d’étape national pour un examen à mi-parcours des résultats de CONFINTEA VI, qui coïncidera avec l’échéance fixée à 2015 pour la réalisation de l’Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- (g) à appuyer la coopération Sud-Sud pour le suivi et la réalisation des OMD et de l’EPT dans les domaines de l’alphabétisation des adultes, de l’éducation des adultes et de l’apprentissage tout au long de la vie ;
- (h) à assurer le suivi de la collaboration en matière d’éducation des adultes entre les disciplines et les secteurs tels que l’agriculture, la santé et l’emploi.

À l’appui des mesures de contrôle et de suivi prises au niveau international, nous demandons à l’UNESCO et à ses structures :

- (i) d’apporter leur soutien aux États membres en concevant et en mettant sur pied un système de gestion des connaissances librement accessible en vue de la compilation de données et d’études de cas sur les bonnes pratiques, auquel les États membres contribueront eux-mêmes ;
- (j) d’élaborer des directives concernant tous les résultats d’apprentissage, y compris ceux obtenus au moyen de l’apprentissage non-formel et informel, pour qu’ils soient reconnus et validés ;
- (k) de coordonner, par l’intermédiaire de l’Institut de l’UNESCO pour l’apprentissage tout au long de la vie et en partenariat avec l’Institut de statistique de l’UNESCO, un processus mondial de suivi chargé d’évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l’apprentissage et de l’éducation des adultes et d’en rendre compte à intervalles réguliers ;
- (l) d’établir sur cette base, à intervalles réguliers, un *Rapport mondial sur l’apprentissage et l’éducation des adultes* ;
- (m) de réexaminer la *Recommandation de Nairobi sur le développement de l’éducation des adultes* (1976) et d’en actualiser les dispositions d’ici à 2012.

ANNEXE - ÉTAT DES LIEUX

Faire face aux enjeux mondiaux et aux défis éducatifs

1. L’apprentissage et l’éducation des adultes jouent un rôle

décisif face aux enjeux culturels, économiques, politiques et sociaux de notre temps. La mondialisation a créé quantité d'opportunités, parmi lesquelles celle d'apprendre au contact de cultures riches et diverses par-delà les frontières géographiques. Néanmoins, notre époque est marquée par des disparités croissantes. Une grande part des habitants du globe vivent dans la pauvreté, et 43,5 % d'entre eux disposent de moins de deux dollars des États-Unis par jour pour subsister. La majorité des pauvres de la planète se trouve dans les zones rurales. Les déséquilibres démographiques, entre les jeunes populations en pleine expansion du Sud et les populations vieillissantes du Nord, sont exacerbés par la migration à grande échelle des régions pauvres vers les régions riches – à l'intérieur des pays et entre eux – et l'afflux massif de personnes déplacées. Nous devons faire face à des inégalités en matière d'accès à la nourriture, à l'eau et à l'énergie, et la dégradation de l'environnement menace à long terme notre existence même. Aux privations matérielles s'ajoute la pauvreté sur le plan des capacités qui fait obstacle au bon fonctionnement de la société. Le chômage juvénile est la seule perspective qui s'offre à un nombre excessivement élevé d'enfants aujourd'hui, tandis qu'un nombre croissant d'adolescent socialement, économiquement et politiquement « déconnectés » estiment n'avoir pas leur place dans la société.

2. Nous sommes confrontés à des changements structurels des marchés de la production et de l'emploi, à la montée de l'insécurité et des sources d'anxiété dans la vie quotidienne, à des difficultés à nous comprendre les uns les autres, à quoi s'ajoute à présent une crise économique et financière mondiale qui va s'amplifiant. Dans le même temps, la mondialisation et l'économie de la connaissance nous obligent à actualiser nos qualifications et nos compétences et à les adapter à des condi-

tions de travail, des formes d'organisation sociale et des lignes de communication inédites. Ces problèmes, ainsi que nos besoins collectifs et individuels urgents en matière d'apprentissage, ébranlent nos principes et postulats dans ce domaine ainsi que certains aspects des fondements de nos systèmes éducatifs et de nos philosophies bien établis.

3. Dans bien des pays, l'alphabétisation des adultes demeure un défi majeur : 774 millions d'adultes (dont les deux tiers sont des femmes) ne possèdent pas les compétences élémentaires en matière d'écriture et de lecture et il n'y a pas assez de programmes efficaces d'alphabétisation et de formation aux compétences requises dans la vie courante. En Europe, presque un tiers de la main-d'œuvre n'a qu'un niveau d'instruction de fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que les deux tiers des emplois nouveaux exigent des qualifications du niveau du deuxième cycle du secondaire ou d'un niveau supérieur. La majorité de la population de nombre de pays du Sud n'atteint même pas le niveau de l'enseignement primaire. En 2006, quelque 75 millions d'enfants (dont une majorité de filles) avaient abandonné précocement l'école ou n'y étaient jamais allés. Près de la moitié d'entre eux vivaient en Afrique subsaharienne et plus de 80 % étaient des paysans. Les programmes d'études mal adaptés aux besoins de la société, le nombre insuffisant d'éducateurs et, dans certains cas, leur formation médiocre, la rareté des manuels et des méthodes innovants, et des obstacles très divers empêchent les systèmes éducatifs actuels d'offrir des possibilités d'apprentissage de qualité capables de corriger les disparités au sein de nos sociétés.
4. Des efforts internationaux concertés ont été déployés face à ces défis. Des progrès ont été accomplis vers la

réalisation des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) (2000) grâce à la coopération des gouvernements avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations de la société civile, les acteurs privés et les donateurs. Des ressources croissantes ont été mobilisées en faveur de l'éducation primaire universelle dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) (2003-2012) soutient la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous en matière d'alphabétisation à travers des activités de plaidoyer et de sensibilisation organisées partout dans le monde. L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) est un mécanisme mondial créé dans le cadre de la Décennie pour soutenir les pays où les besoins d'alphabétisation sont les plus grands. Deux des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) ont expressément trait à l'éducation : assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes. Néanmoins, aucun de ces efforts n'assigne à l'apprentissage et à l'éducation des adultes un rôle qui aille au-delà de l'alphabétisation de base et de l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante. Fait encourageant, la Décennie pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) a défini un vaste mandat dans lequel l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent occuper une place extrêmement visible.

5. L'apprentissage et l'éducation des adultes apportent une réponse décisive et nécessaire aux défis auxquels nous sommes confrontés. Ils sont un rouage essentiel d'un système holistique et général d'apprentissage et d'éducation tout au long de la vie qui intègre les formes d'apprentissage formelles, non formelles et informelles et qui prend en charge, de manière explicite ou implicite, les jeunes comme les adultes. En dernière analyse,

l'apprentissage et l'éducation des adultes visent à offrir des contextes et des processus d'apprentissage attrayants et attentifs aux besoins d'adultes appelés à être des citoyens actifs. Il s'agit de former des individus indépendants et autonomes, capables de construire et reconstruire leur vie dans des cultures, des sociétés et des économies complexes et en pleine évolution – dans le cadre du travail, de la famille et dans la sphère communautaire et sociale. La nécessité d'occuper successivement différents types d'emplois au cours de sa vie, l'adaptation à des contextes nouveaux à laquelle obligent les déplacements de population ou les migrations, l'importance de l'esprit d'entreprise et la capacité d'améliorer sans cesse la qualité de la vie sont des réalités socioéconomiques, parmi d'autres, qui exigent toutes un apprentissage continu, tout au long de la vie adulte. L'apprentissage et l'éducation des adultes apportent des compétences spécifiques, mais sont aussi un moyen essentiel de renforcer la confiance en soi et l'estime de soi et de conforter le sens de l'identité et l'esprit d'entraide.

6. On estime aujourd'hui que, pour chaque année où le niveau d'instruction moyen de la population adulte s'accroît, le taux de croissance économique à long terme s'élève de 3,7 % et le revenu par habitant progresse de 6 %. Néanmoins, l'apprentissage et l'éducation des adultes sont bien plus qu'un poste de dépenses sociales ou une ligne budgétaire. Ils sont un investissement dans l'espoir en l'avenir.

Les progrès accomplis en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes depuis CONFINTEA V

7. Les rapports nationaux présentés par 154 États membres en vue de CONFINTEA VI et les discussions consacrées aux pratiques efficaces pendant les confé-

rences régionales préparatoires ont mis en lumière un certain nombre de progrès et d'innovations dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, considéré dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Outre l'actuelle Stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie mise en place par l'Union européenne en l'an 2000, ainsi que les politiques nationales correspondantes dans les États membres, quelques États membres du Sud ont adopté une politique et une législation d'ensemble en faveur de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, que certains ont inscrit dans leur constitution. Des approches systématiques de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, guidés par des plans directeurs, sont en cours d'élaboration, et certaines réformes feront date.

8. Plusieurs États membres ont réactivé et accéléré leurs plans, programmes et campagnes d'alphabétisation. De 2000 à 2006, les taux d'alphabétisme des adultes ont progressé dans l'ensemble du monde, passant de 76 à 84 %. Les progrès ont été particulièrement marqués dans les pays en développement. Certains gouvernements ont cherché activement à coopérer avec la société civile en vue de proposer, dans le cadre d'approches telles que le « faire-faire », des possibilités d'apprentissage non formel très variées sur le plan des contenus, des objectifs et des groupes cibles. L'offre d'éducation non formelle s'est diversifiée, en abordant des sujets tels que les droits de l'homme, la citoyenneté, la démocratie, l'autonomisation de la femme, la prévention du VIH, la santé, la protection de l'environnement et le développement durable. Des manifestations de plaidoyers telles que semaines de l'éducation des adultes ou fêtes de l'apprentissage, et des mouvements de grande ampleur, qui rassemblent par exemple les villes ou les régions promouvant l'apprentissage, contribuent de manière importante à faire avancer l'apprentissage et à

l'éducation des adultes.

9. On observe dans les États membres des signes convaincants et une reconnaissance accrue des retombées positives d'un apprentissage et d'une éducation des adultes attentifs à la problématique de l'égalité des sexes, en particulier pour les femmes. Les technologies de l'information et des communications et l'apprentissage ouvert et à distance gagnent du terrain et permettent peu à peu de répondre aux besoins spécifiques d'apprenants qui, hier encore, étaient exclus. Les politiques nationales recourent de plus en plus à l'enseignement dans la langue maternelle dans les contextes multilingues et multiculturels, même si ces politiques ne s'inscrivent dans un effort d'ensemble que dans quelques pays seulement.
10. Des systèmes d'information, de documentation, de suivi et d'évaluation des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes ont vu le jour. Des instruments et mécanismes efficaces de reconnaissance, de validation et d'accréditation de ces programmes se mettent peu à peu en place, y compris des organismes et procédures d'assurance qualité. On constate que la création de synergies entre types d'apprentissage et d'éducation formels, non formels et informels permet aux apprenants comme aux systèmes éducatifs d'obtenir de meilleurs résultats dans la mesure où il en résulte une utilisation plus efficace des ressources et des compétences existantes.
11. Des initiatives décisives fondées sur une alliance de l'État avec des institutions majeures de la société civile, le secteur des entreprises et les associations de travailleurs sont très bénéfiques pour l'éducation des adultes. Les partenariats public-privé et la coopération Sud-Sud ou triangulaire donnent des résultats tangibles

s'agissant de créer une nouvelle forme d'apprentissage des adultes au service du développement durable, de la paix et de la démocratie. Les organes et organismes régionaux et supranationaux sont un facteur essentiel de transformation, qui influence l'État et complète son action.

Les défis de l'apprentissage et de l'éducation des adultes

12. En dépit de ces avancées, les rapports nationaux et le *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* établis en vue de CONFINTEA VI mettent en évidence de nouveaux défis sociaux et éducatifs venant s'ajouter aux problèmes existants, dont certains se sont entre-temps aggravés, aux niveaux national, régional et mondial. Point crucial, l'espoir que nous allions reconstruire et renforcer l'apprentissage et l'éducation des adultes à la suite de CONFINTEA V ne s'est pas matérialisé.
13. Le rôle et la place de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans l'apprentissage tout au long de la vie continue d'être minimisé. Dans le même temps, des politiques relevant d'autres domaines que l'éducation n'ont pas reconnu ni intégré les contributions spécifiques que l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent apporter au développement économique, social et humain en général. Le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes demeure fragmenté. Les efforts de plaidoyer se dispersent sur de multiples fronts, et la crédibilité des politiques est affaiblie du fait même de la nature extrêmement disparate de l'apprentissage et de l'éducation des adultes qu'il est difficile de rattacher clairement à un quelconque champ d'action sociale. L'absence fréquente de l'éducation des adultes dans les priorités des organismes gouvernementaux va de pair avec une coopération interministérielle quasi inexistante, des structures organisationnelles insuffisantes et la faiblesse des liens entre l'éducation (formelle et non formelle) et les autres secteurs. S'agissant de la reconnaissance et de l'accréditation des activités d'apprentissage, les mécanismes nationaux et les initiatives internationales privilégient indûment les qualifications et compétences sanctionnées par les systèmes formels, et ne s'intéressent que rarement à l'apprentissage non formel, informel et expérientiel. Le décalage entre la formulation d'une politique et son application se creuse lorsque cette politique est élaborée de manière isolée, sans participation ni concours extérieurs (des agents de terrain et des établissements d'enseignement supérieur), ni l'intervention d'autres organisations d'éducateurs de jeunes et d'adultes.
14. Les efforts de planification financière à long terme nécessaires pour que l'apprentissage et l'éducation des adultes contribuent de manière significative à la construction de l'avenir sont insuffisants et inadéquats. Qui plus est, la tendance actuelle à une décentralisation toujours plus poussée de la prise de décision n'est pas toujours accompagnée par des allocations financières adéquates ou par une délégation appropriée des responsabilités budgétaires. L'apprentissage et l'éducation des adultes ne figurent pas en bonne place dans les stratégies d'aide des donateurs internationaux et n'ont pas fait l'objet d'efforts de coordination et d'harmonisation soutenus de la part des bailleurs de fonds. L'apprentissage et l'éducation des adultes n'ont guère, jusqu'ici, clairement bénéficié des mesures d'allègement de la dette.
15. Malgré la diversification croissante des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, l'accent est mis aujourd'hui avant tout sur l'enseignement et la formation professionnels. Des approches mieux inté-

grées de l'apprentissage et de l'éducation des adultes appréhendant le développement sous tous ses aspects (économique, durable, collectif et individuel) font défaut. Les initiatives visant à prendre systématiquement en compte la problématique de l'égalité des sexes n'ont pas toujours abouti à des programmes plus pertinents favorisant une participation accrue des femmes. De même, rares sont les programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes qui sont attentifs aux besoins des groupes autochtones, des populations rurales et des migrants. Le contenu des programmes et les pratiques ne reflètent pas la diversité des apprenants, du point de vue de l'âge, du sexe, du milieu culturel, du statut économique, des besoins particuliers - y compris ceux qui sont liés à des handicaps - et de la langue. Peu de pays ont adopté une politique multilinguiste cohérente qui encourage l'utilisation de la langue maternelle, pourtant souvent essentielle pour créer un environnement propice à l'apprentissage, s'agissant en particulier des langues autochtones et/ou minoritaires.

16. Mentionnés au mieux en termes très généraux, l'apprentissage et l'éducation des adultes n'ont droit qu'à quelques lignes dans nombre d'agendas et de recommandations internationaux relatifs à l'éducation, où ils sont souvent conçus comme synonymes d'acquisition des compétences de base en lecture et en écriture. Or, l'alphabétisation revêt indiscutablement une immense importance, et l'ampleur toujours considérable du défi qu'elle représente fait ressortir le caractère cruellement inadéquat des mesures et initiatives lancées au cours de ces dernières années. La persistance de taux d'analphabétisme élevés conduit à se demander si les gouvernements et les organisations internationales ont fait un effort politique et financier suffisant.

17. Le manque de possibilités de professionnalisation et de

formation des éducateurs a eu des effets négatifs sur la qualité des services d'apprentissage et d'éducation des adultes, de même que l'appauvrissement des moyens mis en œuvre, sur le plan de l'équipement matériel, des manuels et des programmes. Il est rare que les besoins soient évalués et des recherches systématiques menées à bien au cours de la planification en vue de déterminer quels sont les contenus, les méthodes pédagogiques, les modes d'organisation et les structures d'appui les mieux adaptés. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de contrôle rétroactif de la qualité ne sont pas non plus monnaie courante dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. Lorsqu'ils existent, la difficulté de trouver le juste équilibre entre qualité et quantité en limite le degré de sophistication.

18. Le présent **État des lieux** constitue un exposé des raisons qui motivent les recommandations et les stratégies énoncées ci-dessus dans le **Cadre d'action de Belém**.



CONCLUSIONS

228

8.1. RESULTATS DE L'ETAT DES LIEUX

8.1.1. BESOINS

A défaut de disposer d'informations sur les niveaux de compétence de la population, les besoins potentiels de formation ont été abordés en élaborant des hypothèses à partir de la distribution des diplômes au sein de la population totale et particulièrement en estimant le volume et les profils des personnes qui sont sans diplôme. Un focus particulier a été porté, cette année, sur les jeunes qui quittent l'école prématurément sans ou avec seulement le certificat d'études de base et sur les demandeurs d'emploi les moins qualifiés et leur participation à des formations continues.

LES PERSONNES SANS DIPLÔME

Les résultats de l'enquête 2008 sur les forces de travail

montrent que 9% des femmes et 6% des hommes en Wallonie, au sein de la population de 15 ans et plus qui ne suit plus un enseignement, n'ont jamais obtenu de certificat ou de diplôme. A Bruxelles, ces proportions sont respectivement de 16% et 10%. Sur une base de 80% de francophones à Bruxelles, on estime à 260.000, le nombre d'adultes qui déclarent n'avoir aucun diplôme en Communauté française.

Si les besoins d'alphabétisation, appréhendés ici par l'absence de diplôme, sont deux fois plus importants parmi la population de 65 ans et plus, il est à constater que ceux-ci ne sont pas négligeables parmi les personnes de 25 à 40 ans : 4% en Wallonie tant pour les hommes que les femmes ; 7% pour les hommes et 9% pour les femmes à Bruxelles.

Par ailleurs, les personnes de nationalité étrangère sont proportionnellement plus nombreuses parmi les personnes sans diplôme (1 personne sur 4 en Wallonie et près de 1

personne sur 2 à Bruxelles) que dans l'ensemble de la population (1 personne sur 10 en Wallonie et un peu plus d'une personne sur quatre à Bruxelles)

LES JEUNES SANS OU AVEC SEULEMENT LE CEB

Dans l'enquête sur les forces de travail, entre 6 et 8% des jeunes de 15 à 24 ans, domiciliés à Bruxelles ou en Wallonie et qui ne suivent plus un enseignement, déclarent n'avoir pas obtenu de certificat d'étude primaire. Ce constat interpelle dans un pays où la scolarité est obligatoire jusque 18 ans.

En Communauté française, 8% des jeunes sortent de l'Enseignement primaire sans obtenir le certificat d'études de base. Pour ces jeunes, des possibilités de rattrapage existent, dans l'Enseignement secondaire en 1^{ère} année différenciée ou en 2^{ème} professionnelle, puis via les CEFA, et enfin via l'Enseignement de Promotion sociale qui concerne principalement les adultes. Toutefois, les bases de données ne permettent pas, dans leur état actuel, d'estimer la part de chaque cohorte qui utilise ces ressources. Par contre, des constats peuvent être tirés à partir des données disponibles sur les jeunes de 15 ans et plus qui entament un enseignement ou une formation en alternance et ont connu des difficultés scolaires. Ainsi, au début de l'année scolaire 2007-2008, 19% des jeunes inscrits dans les CEFA à Bruxelles et 13% en Wallonie n'avaient acquis aucune certification et la moitié d'entre eux n'avaient obtenu que le CEB.

Par ailleurs, les évaluations externes réalisées en 2007 en deuxième secondaire montraient que de très nombreux jeunes échouent aux épreuves de lecture et de mathématiques. Ces évaluations sont indicatives de difficultés que peut rencontrer une partie de la population des jeunes qui n'ont pas atteint les socles de compétences définis à la fin du primaire et du 1^{er} degré de l'Enseignement secondaire lorsqu'elle est amenée à lire et à écrire des textes simples.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI PEU QUALIFIÉS

En 2008, tant en Région wallonne qu'en Région bruxelloise, près d'un quart des demandeurs d'emploi n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires. Il peut s'agir de personnes sans diplôme ou de personnes qui ont suivi une ou plusieurs années du secondaire sans obtenir de diplôme à ce niveau. On constate toutefois que la population des demandeurs d'emploi infrascolarisés est en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les demandeurs d'emploi infrascolarisés sont plus souvent des hommes. En Wallonie, ces personnes sont plus âgées que la moyenne des demandeurs d'emploi et à Bruxelles près d'un demandeur d'emploi de régime francophone peu qualifié sur cinq est d'origine étrangère. Enfin, une part non négligeable des demandeurs d'emploi infrascolarisés est constituée de jeunes de moins de 25 ans : 17% en Wallonie et 19% à Bruxelles.

Au plan territorial, les observations réalisées mettent en évidence des profils différents dans la population des demandeurs d'emploi infrascolarisés :

- en Wallonie : proportionnellement un peu plus de personnes de plus de 50 ans à Mouscron, Tournai, Nivelles et Namur ; davantage de jeunes à Arlon et Mons ; proportionnellement plus de personnes d'origine étrangère à Liège, Mons, Mouscron Charleroi, La Louvière et enfin plus de femmes à Mouscron,
- à Bruxelles où on relève une part importante des personnes d'origine étrangère.

La part des personnes faiblement qualifiées en formation varie de 8 à 13% selon les opérateurs et les dispositifs. A Bruxelles, en plus des dispositifs spécifiques destinés aux personnes handicapées, les personnes faiblement qualifiées, essentiellement des demandeurs d'emploi, représentent une part importante des stagiaires qui suivent les formations Tremplin (14%) et les formations menées en partenariat avec les associations d'ISP (15%) ou l'Enseignement de

Promotion sociale (14%). En Wallonie, un cinquième des demandeurs d'emploi inscrits dans les dispositifs, repris dans le cadre du DIISP et des appels à projets (21%), sont diplômés au maximum du primaire.

Un même niveau de diplôme couvre plusieurs niveaux de compétences effectives, déterminées tant par la diversité des parcours scolaires et les durées de scolarisation que par les épisodes de formation ultérieurs, les trajectoires professionnelles voire les engagements citoyens. Le critère du diplôme le plus élevé obtenu doit donc être interprété avec prudence lorsqu'il s'agit d'estimer des besoins en alphabétisation.

8.1.2. OFFRE DE FORMATION

En Communauté française, on a recensé, sur base de la liste commune établie par Lire et Ecrire et les Administrations représentées au Comité de pilotage, 288 **organismes actifs**, 121 à Bruxelles et 167 en Wallonie. Ce nombre est en augmentation tant à Bruxelles (+4) qu'en Wallonie (+11)

L'offre de formation reflète une diversité de secteurs d'intervention (l'Enseignement de Promotion sociale, la Culture - Education permanente, l'Action sociale ou la Cohésion sociale et la Formation professionnelle) et de prise en charge des actions d'alphabétisation.

La grande majorité des organismes, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, font appel à différents financements pour réaliser leurs actions. Les subsides relèvent principalement des secteurs de l'Action ou de la Cohésion sociale, de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Education permanente, de la Formation professionnelle et, pour le financement du personnel, des dispositifs PRC de résorption du chômage (ACS en Région bruxelloise, APE en Région wallonne).

Cette tendance confirme que la plupart des organismes envisagent l'alphabétisation comme un moyen pour apporter aux personnes en formation des réponses globales et

adaptées à leurs situations et à leurs besoins et non pas comme un objectif en soi.

L'implantation des lieux de formation, qui sont au nombre de 456 (161 à Bruxelles et 295 en Wallonie) se concentre dans les zones les plus urbanisées et à taux de chômage élevé.

En Wallonie, il semble y avoir un lien entre le taux de couverture du territoire en lieux de formation d'une part et le niveau de revenu des habitants d'autre part. En effet, c'est dans les arrondissements de Mouscron, Thuin, Charleroi et Philippeville où le revenu médian est plus faible et se situe généralement dans les classes de revenus inférieurs à 17.200 € que les taux de couverture sont les plus élevés (supérieur à 60%). A l'inverse, ils sont faibles (20% ou moins) dans les arrondissements de Huy, Waremme et Virton là où le revenu médian est supérieur à 17.200 €.

Au cours des deux dernières années, l'évolution du nombre de lieux de formation est globalement stable en Wallonie (+2%) et en légère diminution à Bruxelles (-5%). Cette évolution négative est sans trop de conséquence sur la couverture du territoire vu le nombre particulièrement élevé de lieux de formation existant à Bruxelles surtout dans les communes les plus pauvres (taux de chômage supérieur à 20%).

L'enquête de Lire et Ecrire complète l'analyse de l'offre et des publics touchés par les actions en alphabétisation. Elle ne concerne pas le public de l'Enseignement de Promotion sociale. Les formations organisées en Communauté française sont en augmentation même si celle-ci est moindre cette année (+3%) et ne concerne que Bruxelles. En 2008, les formations ont bénéficié à 15.417 personnes chez les opérateurs qui ont participé à l'enquête de Lire et Ecrire¹. L'évolution

1 Si on se réfère aux tableaux globaux de l'offre à Bruxelles et en Wallonie repris au chapitre 2, il faut ajouter aux chiffres récoltés par Lire et Ecrire 5.978 personnes inscrites dans l'Enseignement de Promotion sociale.

du nombre de participants d'une année à l'autre doit être utilisée avec prudence compte tenu que la participation des organismes à l'enquête est non obligatoire et donc variable. En matière d'encadrement des formations, on dénombre 780 personnes rémunérées et 474 personnes bénévoles dans les organismes interrogés par Lire et Ecrire². Si le nombre de personnel rémunéré reste assez stable (-19), le nombre de bénévoles décroît nettement (-76). Pour l'exercice concerné, le temps de travail presté par les bénévoles représentait 10% de l'ensemble du temps de travail fourni dans le secteur (hors promotion sociale).

Sur base de la nomenclature retenue par l'enquête, on observe que les formations organisées sont, pour l'essentiel (80% à Bruxelles et 70% en Wallonie), des formations Alpha destinées à des publics francophones ou non qui ne maîtrisent pas les compétences correspondant au CEB. En Communauté française, 20% sont des groupes de FLE destinés à des personnes scolarisées et 5% sont des groupes de formation de base ou de remise à niveau. Ces groupes 'remise à niveau' et 'FLE scolarisés' sont davantage représentés en Wallonie (respectivement 8% et 22%) qu'à Bruxelles (respectivement 2% et 18%).

Cette année encore de nombreux candidats ont été refusés en formation : au moins 3087 à Bruxelles et 1882 en Wallonie. Ces refus concernent pour une part (40%) des personnes déjà bien scolarisées dans leur langue qui peuvent avoir été orientées vers d'autres structures d'accueil. Des demandes de formation en FLE, de remise à niveau ou de formation de base peuvent ne pas relever de l'alphabétisation. Il n'en reste pas moins que 60% des refus concernent le public-cible de l'alphabétisation. Cette situation peut provenir d'une capacité d'accueil insuffisante mais aussi de

motifs liés à l'accessibilité des formations (distance, horaires des formations et garderie d'enfants)

Selon l'enquête de Lire et Ecrire, les profils des apprenants en 2008 se différencient peu de ceux observés les années précédentes : majorité de femmes (72% à Bruxelles et 63% en Wallonie), près d'une personne sur deux appartenant au groupe d'âge des 26 à 40 ans et une très nette majorité de personnes d'origine étrangère (73% d'étrangers à Bruxelles et 61% en Wallonie).

La sous-représentation du public belge, et en particulier du public belge de naissance (1,5% à Bruxelles, 23% en Wallonie) et du public masculin, parmi les apprenants en alphabétisation, reste préoccupante, et ce malgré le travail de sensibilisation et d'accompagnement mené par Lire et Ecrire en 2007 et 2008 auprès d'organismes relais.

Les publics qui fréquentent les formations vivent des conditions d'existence précaires. En effet, les allocataires sociaux des CPAS représentent 30% des apprenants à Bruxelles et 24% en Wallonie et les demandeurs d'emploi non indemnisés représentent 6% des apprenants à Bruxelles et 18% en Wallonie. Par ailleurs, les personnes qui travaillent et suivent les cours d'alphabétisation représentent 8% tant à Bruxelles qu'en Wallonie et les chômeurs indemnisés représentent 19% du public à Bruxelles et 26% en Wallonie.

La part importante d'apprenants sans revenus personnels rend nécessaire l'articulation des formations en alphabétisation à d'autres activités ou services pour leur apporter des réponses globales en termes de formation et de sécurité d'existence.

8.1.3. POLITIQUES PUBLIQUES

L'Etat des lieux rend compte de l'évolution des réglementations, des réalisations et des moyens mobilisés en faveur de l'alphabétisation par les pouvoirs publics dans les domaines de l'Enseignement de Promotion sociale, de

2 Si on se réfère aux tableaux de l'offre repris au chapitre 2, on dénombreait 282 chargés de cours dans l'Enseignement de Promotion sociale intervenant dans les unités de formation retenues. Pour ceux-ci, il n'a pas été possible de calculer le temps de travail consacré aux UF concernées en ETP (équivalent temps plein).

l'Education permanente, de la Formation professionnelle et de la Cohésion ou de l'Action sociale.

LES SUBVENTIONNEMENTS

Les pouvoirs publics régionaux et communautaire

Il est important de noter que la part budgétaire consacrée aux actions d'alphabétisation n'a pas pu être totalement dérogée dans certains secteurs puisque certains opérateurs reçoivent une subvention globale pour mener des actions sur plusieurs champs, sans que la part spécifique consacrée aux activités d'alphabétisation puisse être calculée par l'Administration³. Par ailleurs, les moyens inventoriés dans cet Etat des lieux ne reflètent pas l'ensemble des ressources dont bénéficie le secteur de l'alphabétisation. En effet, ne sont repris que les subventionnements octroyés aux actions ou projets d'alphabétisation par des Administrations et/ou niveaux de pouvoir faisant partie du Comité de pilotage et ce pour autant que les montants puissent en être calculés et identifiés. Les moyens du secteur de l'alphabétisation sont donc sous-estimés.

Si l'on additionne la totalité des moyens financiers identifiés par les Administrations présentes au Comité de pilotage, le montant total consacré à l'alphabétisation est à hauteur de 19 millions d'euros, montant donc largement sous-estimé. Les moyens financiers dégagés par chacun des niveaux de pouvoir se répartissent comme suit:

- 27% pour la COCOF
- 35% pour la Région wallonne
- 38% pour la Communauté française

Au sein de chacune des Régions, la part de subventionnement consacrée à la Cohésion ou à l'Intégration sociale

3 C'est le cas pour certaines subventions dont les montants sont globaux (FIP) et/ou ne concernent pas que les actions d'alphabétisation, l'opérateur étant actif sur d'autres champs que celui de l'alphabétisation : en Education permanente (Communauté française), Cohésion sociale (COCOF) ou Action sociale (Région wallonne).

dans le financement global (subventionnement COCOF à Bruxelles/ subventionnement Région wallonne en Wallonie) est très variable : 46% à Bruxelles contre 6% en Région wallonne. A l'inverse, le financement public du secteur ISP est nettement dominant en Wallonie (94%) tandis qu'à Bruxelles, il s'élève à 54%.

Les emplois sont principalement financés dans le cadre d'ACS à Bruxelles et d'APE en Wallonie. 60% du personnel des organismes d'alphabétisation de type associatif est engagé sous ce type de statut.

L'Europe : le FSE

Le recours au FSE a permis de dégager des financements complémentaires pour l'alphabétisation dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2007-2013. Pour la phase 2007-2010, ils sont de l'ordre de 4,3 millions d'euros pour Lire et Ecrire et de 5,5 millions d'euros pour les 9 opérateurs bruxellois qui organisent, au moins partiellement, des actions d'alphabétisation dans le cadre de l'Insertion socioprofessionnelle des personnes infrascolarisées ou précarisées. En Région wallonne, l'ISP n'est plus financé par le FSE suite à la mise en œuvre en 2008 d'un financement structurel des associations dans le cadre du décret sur les EFT et les OISP.

L'ÉVOLUTION DES RÉGLEMENTATIONS ET LES CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Une attention particulière a été portée à quelques changements ou initiatives nouvelles pris par les pouvoirs publics. Ces changements de réglementation n'ont le plus souvent pas été accompagnés de moyens supplémentaires.

Le 30 avril 2009, la **Communauté française** a adopté un décret relatif aux actions en matière d'alphabétisation et d'insertion dans l'Enseignement de Promotion sociale, après une période expérimentale de 3 ans, durant laquelle les établissements scolaires de Promotion sociale ont été

incités à organiser une offre supplémentaire de cours en alphabétisation, de français langue étrangère et de formation donnant accès au CEB. Ce décret a pour objectif de pérenniser cette offre de formation et d'augmenter le nombre de formation en alphabétisation en milieu carcéral dans le cadre de partenariat avec le secteur associatif. C'est près de 40.000 périodes de cours supplémentaires qui ont été dispensées, chaque année, par les établissements de Promotion sociale au cours de la période expérimentale. En outre, dans le cadre du projet REinsert, cofinancé par le FSE, l'Enseignement de Promotion sociale et la coordination des associations actives en Prison (CAAP) ont conclu en décembre 2008 une convention de collaboration pour 2 ans qui vise à mieux coordonner les actions de formation, d'accompagnement et de guidance des partenaires actifs en milieu carcéral en vue d'améliorer la réinsertion des détenus.

Au niveau de **la Région wallonne**, la réorganisation en 2008 de l'Administration en un Service Public de Wallonie (SPW) est le résultat de la fusion du Ministère de la Région wallonne (MRW) et du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (MET). Au sein de la DG06 (Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche), une Direction des politiques transversales Communauté française/Région wallonne a été mise en place. Elle est chargée de coordonner et de suivre des dispositifs de politiques concertées avec la Communauté française dans les domaines de l'équipement informatique des écoles (Projet Cyberclasse), de la formation des jeunes en alternance et des actions d'alphabétisation. Par ailleurs, la DG05 (Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé) reprend les matières assurées précédemment par la Direction des Pouvoirs locaux et la Direction de l'Action sociale et de la Santé.

La Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale a proposé un avenant au décret de 2004 sur la Cohésion sociale pour intégrer les dispositions spéci-

fiques du Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA) dans ce décret et stabiliser les moyens visant à soutenir la poursuite de son opérationnalisation. Un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes verra le jour en 2010. Avec le financement de la COCOF et de la Région, ce Centre sera chargé de coordonner les dispositifs d'alphabétisation et d'apprentissage du français sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, de dispenser des formations aux adultes qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit ou dont la langue n'est pas le français et qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de l'écrit ou de l'oral en français et enfin d'assurer la formation des formateurs.

LE FINANCEMENT ET LES ACTIONS D'ALPHABÉTISATION DANS LE DOMAINE DE LA COHÉSION SOCIALE

Des actions sont réalisées, à Bruxelles et en Wallonie, dans le cadre des **dispositifs de Cohésion sociale**. Ces politiques prennent appui sur une diversité d'associations et de projets en vue d'apporter des réponses adaptées aux besoins des populations en difficulté et d'améliorer leurs conditions d'existence et leur participation à la vie sociale.

A **Bruxelles**, le décret du 13 mai 2004, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, permet le subventionnement d'actions d'alphabétisation. Sur base du rapport 2008 du CRACs, on peut constater que l'alphabétisation et le FLE représentent 11% des actions subsidiées et que certaines initiatives de soutien scolaire ou d'alphabétisation sont reprises dans le cadre d'actions transversales destinées à un public d'adultes. Au niveau du public accueilli, il est majoritairement féminin dans les cours d'Alpha/FLE (69%). Les primo-arrivants y représentent 21% des participants.

En **Wallonie**, le Parlement wallon a adopté le 5 novembre 2008 les décrets relatifs au Plan de Cohésion sociale - PCS des villes et communes. Les actions d'alphabétisation et de FLE se retrouvent dans les axes 1 (insertion socioprofes-

sionnelle) et 4 (retissage des liens sociaux) de ces plans communaux mis en place depuis 2009. Dans ce cadre, 141 communes bénéficient de 16 millions d'euros de subventions régionales. A terme, il serait utile d'évaluer l'impact des plans de Cohésion sociale sur le développement de l'offre de formation en alphabétisation.

Par ailleurs, au cours de la période 2003-2008, la Région wallonne a mis en œuvre un plan d'action relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan-HP) pour assurer le relogement et l'amélioration des conditions de vie des personnes qui résident de manière permanente dans les campings. Dans ce cadre, l'alphabétisation est envisagée en lien avec des projets d'insertion socioprofessionnelle mais aussi dans l'optique de favoriser l'accès à des services tels les soins de santé. Lire et Ecrire a mené une action de sensibilisation à l'illettrisme dans les antennes sociales des communes, ce qui a permis de détecter l'importance et la diversité des demandes de formation pour ces publics confrontés à des difficultés d'insertion sociale. Les formations dispensées peuvent avoir des effets positifs sur leur maîtrise du français et leur réaffiliation sociale.

LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACTIVATION DES CHÔMEURS ET L'ALPHABÉTISATION

Au travers d'une analyse du **Plan d'Accompagnement et de Suivi des Chômeurs** - PACS, mis en œuvre depuis 2004, et de ses mesures d'activation et d'accompagnement qui concernent les chômeurs et également les publics relevant des CPAS, Lire et Ecrire constate que cette nouvelle politique a un impact sur le quotidien des personnes en formation et des opérateurs d'alphabétisation dont l'action se fonde sur une démarche volontaire des apprenants, sur un rythme d'apprentissage adapté à la personne et non sur des objectifs quantitatifs et sur des seuils d'apprentissage uniformisés.

Si le secteur associatif salue la prise en compte de ces publics infrascolarisés éloignés de l'emploi, il observe les effets sur les formations de cette politique mise en œuvre sans concertation :

- engorgement des services d'accueil ne pouvant répondre aux demandes faute d'offre disponible suffisante ;
- inadéquation entre le nombre d'heures exigé par le « prescripteur » et l'offre existante ;
- augmentation des demandes d'attestation d'inscription ;
- face aux exigences de contrôle de la régularité, malaise des opérateurs qui ne veulent pas devenir des contrôleurs de l'organisme « prescripteur » et ont peur de générer des sanctions en n'inscrivant pas une personne activée dans la contrainte et l'urgence ;
- gestion de groupes où la motivation des apprenants est à géométrie variable et émergence de publics « captifs » ;
- absence d'accompagnement pour lever les freins à la formation (problèmes de mobilité, de garde d'enfants et de logement) et pour ancrer les acquis, absence de débouchés professionnels pour ces publics ;

Lire et Ecrire souligne l'ambiguïté d'un tel Plan : soutien ou appui, mais aussi sanctions qui touchent davantage les personnes peu qualifiées. Le Plan fait porter la responsabilité sur l'individu : c'est au chômeur ou à la personne en difficultés de « *s'activer* » dans un contexte de crise et de dérégulation du marché de l'emploi. Cet exemple souligne la nécessité de coordination des politiques entre tous les niveaux de pouvoir.

8.1.4. ALPHABÉTISATION EN MILIEU RURAL

A travers deux expériences de formation, l'Etat des lieux a mis en évidence la situation et l'évolution de l'offre de formation en alphabétisation en milieu rural.

Comme mentionné dans le chapitre 2, l'offre de formation en alphabétisation se concentre dans les zones les plus urbanisées. Les lieux de formation en zones rurales ne représentent que 17% du total de l'offre en Communauté française. Au cours de ces deux dernières années, le nombre de lieux de formation dans les arrondissements ruraux est en légère diminution (moins 5 unités).

En Wallonie, la couverture du territoire en lieux de formation est assez inégale et variable selon les arrondissements ruraux. Le taux moyen de couverture est de 41%. En considérant l'ensemble des arrondissements ruraux, les taux de couverture sont généralement plus élevés dans les arrondissements ruraux du Hainaut (50 à 75%) à plus forte densité de population que dans la province de Luxembourg ou l'arrondissement de Verviers (30%).

Quant à la localisation des équipements, elle a tendance à se concentrer sur les pôles d'attraction dans les arrondissements de la Province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Verviers. A l'inverse, l'offre de formation est plus diffuse dans les arrondissements ruraux des provinces du Hainaut et de Namur.

Ces constats soulèvent la question de l'accès des populations rurales aux formations en alphabétisation et des obstacles qu'elles peuvent rencontrer pour participer à une formation. Ceux-ci sont concrètement soulignés par les exemples d'expériences menées par Lire et Ecrire qui démontrent la nécessité :

- de mobiliser les partenaires locaux pour lever les réticences des personnes illettrées et faire émerger des demandes de formation en déculpabilisant les publics potentiels via l'intervention d'agents relais sensibilisés au préalable ;
- de disposer de davantage de temps qu'en milieu urbain pour mener des actions de sensibilisation « grand public » en vue de faire tomber le tabou de l'illettrisme

et de susciter l'entrée en formation des publics concernés;

- de bénéficier de moyens suffisants pour faciliter l'accès aux formations et pour démultiplier l'offre de proximité dont le coût est plus élevé qu'en milieu urbain : mise en place de petits groupes, offre adaptée à la demande, résolution des problèmes liés aux déplacements, et à la garde des enfants, recherche de locaux et mobilisation des ressources humaines disponibles.

8.1.5. RENCONTRE DE PUBLICS SPECIFIQUES

Lors de la rencontre thématique organisée en 2009, le thème abordé était celui des personnes d'origine étrangère, les primo-arrivants, demandeurs d'asile ou réfugiés. L'hétérogénéité de ces publics est notamment liée à deux facteurs :

- le niveau de formation initial allant de l'analphabétisme au diplôme universitaire ;
- la connaissance ou non de la langue française.

Derrière la spécificité de ces publics aux profils et origines multiples se pose la question de l'articulation des formations d'alphabétisation à celles de français langue étrangère. Cette préoccupation d'identification des limites entre l'Alpha et le FLE rejoint le travail de réflexion mené par le Comité de pilotage dans l'élaboration d'une nomenclature commune.

Les opérateurs invités ont conclu sur la nécessité :

- de disposer de moyens structurels :
 - > pour sensibiliser les publics à leur droit à la formation,
 - > pour les informer de l'existence d'une offre,
 - > pour augmenter les places disponibles,
 - > pour orienter les apprenants vers des opérateurs pouvant répondre à leur demande,

- > pour pérenniser l'action de formation existante,
- > pour garantir la gratuité des cours,
- > pour permettre aux personnes de suivre des formations en dehors des centres d'accueil ;
- de garantir la qualité des formations :
 - > en tenant compte du projet et du profil de l'apprenant,
 - > en établissant des critères de qualité,
 - > en utilisant des pédagogies et des outils d'apprentissage adaptés à la multiculturalité et aux spécificités d'un public hétérogène,
 - > en élaborant un cadre de référence commun à tous les opérateurs,
 - > en prévoyant une formation citoyenne sur le pays d'accueil,
 - > en formant les formateurs ;
- d'envisager le parcours de manière globale avec des passerelles et de mener une réflexion sur la validation des compétences ;
- de prévoir une coordination entre opérateurs de FLE et leurs partenaires ainsi que d'impulser une synergie entre l'Alpha et FLE ;
- de favoriser la complémentarité des opérateurs aux profils multiples pour permettre de disposer d'une offre diversifiée de formations qui puisse répondre aux projets et attentes des personnes en demande d'apprentissage du français.

8.1.6. PROJETS ET INITIATIVES INNOVANTES

Ce chapitre permet d'identifier différents types d'actions innovantes, d'appels à projets ou de projets-pilotes qui complètent l'approche de la formation en lui donnant une dimension supplémentaire qu'elle soit professionnelle, culturelle ou pédagogique.

Certaines mesures concernent **des formations en lien avec l'emploi** :

- **Le Plan Alpha du PST3**, qui concourt à l'augmentation du nombre de places en alphabétisation en Wallonie, n'existera à priori plus à partir de 2010. Si en 2008, 45 projets ont été sélectionnés permettant à 557 stagiaires de bénéficier d'une formation, en 2009, 44 projets ont démarré leur action soit en alphabétisation, en préparation au CEB, en apprentissage du français oral ou en français langue étrangère. Si la non reconduction du Plan Alpha en 2010 se confirme, elle va avoir pour conséquence une réduction de l'offre en Région wallonne.
- **La Formation permanente pour les Classes moyennes et les PME** permet aux apprentis bruxellois de bénéficier d'une formation à un métier, mais aussi des bases d'une formation générale. Face à des difficultés rencontrées par ce public de jeunes, francophones ou non, fragilisés notamment par leur parcours scolaire et en difficulté dans la maîtrise de la langue, l'EFPMME a mis en place une stratégie d'aide.
- **L'Atelier de Recherche active d'emploi (ARAE)**, que Lire et Ecrire Bruxelles organise en partenariat avec ACTIRIS, est spécifiquement destiné à des personnes analphabètes. En 2008, la signature d'une nouvelle Convention de 3 ans tient compte de l'augmentation du chômage et des exigences du marché du travail. L'accompagnement est à la fois collectif et individuel.
- **Un référentiel de compétences et un test de positionnement** ont été élaborés par Lire et Ecrire Bruxelles. Ils fonctionnent de manière complémentaire et sont conçus pour informer le candidat-apprenant sur son positionnement en termes de compétences linguistiques et de savoirs de base en français à partir d'un cadre formalisé de manière à améliorer leur orientation vers les opérateurs de formation.

Une boîte à outils destinée aux bibliothécaires a été réalisée à l'initiative du Service général de la Lecture publique.

Basé sur l'expérience de l'asbl Le Miroir vagabond et du Collectif Alpha, cet outil se présente sous forme de fiches reprenant des démarches concrètes et des exemples de bonnes pratiques. Elle vise à faciliter l'accueil des publics en difficulté face à l'écrit dans les bibliothèques.

L'Appel à projets Alpha-Culture a pour objet de favoriser le recours aux langages artistiques en intégrant des projets culturels dans des modules de cours destinés aux apprenants. En 2009, pour sa deuxième édition, 31 projets sur les 70 introduits ont été retenus.

8.2. CONSTATS, AVANÇÉES ET PERSPECTIVES

8.2.1. IDENTIFICATION DES BESOINS ET PARTICIPATION A UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LES COMPÉTENCES DES ADULTES

PARTICIPATION À UNE ENQUÊTE DE TYPE IVQ

Le Comité de pilotage soutient le projet de réaliser une enquête sur les compétences de base des adultes suivant le modèle français de l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne). La participation à ce type d'étude statistique constitue une possibilité de comparaison avec d'autres Régions françaises et pallie, à moindre coût, la non participation de la Belgique francophone à l'enquête PIAAC de l'OCDE, qui nous privait d'un outil de pilotage des politiques de formation.

La Région wallonne étudie actuellement la faisabilité de mener une enquête sur le modèle de l'enquête IVQ qui sera réalisée en France à l'initiative de l'INSEE et de l'ANCLI. L'objectif de cette enquête est de prendre la mesure du niveau de maîtrise des compétences de base dans un échantillon représentatif de la population adulte, et donc,

de mettre en évidence la part et les caractéristiques des personnes qui éprouvent des difficultés dans la compréhension de l'écrit. Des possibilités de comparaison avec les résultats obtenus dans quelques Régions françaises sont envisagées.

Les outils de mesure des bas niveaux de compétences, utilisés dans le cadre de cette enquête, pourraient éventuellement être repris par les opérateurs de terrain dans le cadre d'études spécifiques en collaboration avec les partenaires français.

L'enquête de terrain serait envisagée en Wallonie fin 2011. Il serait pertinent d'étendre l'enquête à l'ensemble de la Communauté française en y associant les instances bruxelloises et communautaires.

CADASTRE DES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Un premier cadastre des sortants de l'Enseignement secondaire a été réalisé en 2009 en mettant en relation les fichiers élèves de la Communauté française et les données contenues dans la Banque Carrefour de la Sécurité sociale⁴. Ce travail a permis de mettre en évidence les trajectoires dans l'emploi des jeunes qui ont quitté l'Enseignement secondaire à la fin de l'année scolaire 2003-2004, avec ou sans certificat.

Il serait précieux que les prochaines éditions prennent mieux en compte les sorties très précoces de l'Enseignement secondaire, et les passages éventuels par les formations en alternance, afin de mieux cerner les particularités des jeunes qui ont obtenu au maximum le CEB. En plus des parcours professionnels, le cadastre pourrait mettre en évidence également les parcours de formation ultérieurs : formations d'Insertion socioprofessionnelle, formations

4 LIWEPES prévoit d'en publier les résultats sur son site internet

qualifiantes dans l'Enseignement de Promotion sociale. Un des intérêts de disposer des données administratives exhaustives est de pouvoir travailler au niveau géographique fin, et notamment de produire de l'information utilisable par les dispositifs territoriaux Alpha.

8.2.2. DEVELOPPEMENT D'UNE BASE DE DONNEES ALPHA

Pour améliorer la connaissance du secteur de l'alphabétisation, coordonner et harmoniser les dispositifs ainsi que remettre des avis et propositions à la Conférence interministérielle, il est important que le Comité de pilotage Alpha dispose d'informations précises et de données exhaustives sur le secteur de l'alphabétisation qui se caractérise par une complexité liée à la multiplicité d'approches et à l'intervention de différents pouvoirs subventionnants.

Le champ de l'alphabétisation se caractérise notamment par :

- la non spécialisation de certains opérateurs qui organisent d'autres formations ou mènent d'autres activités que l'alphabétisation,
- le multisubventionnement de nombreuses associations spécialisées ou non,
- l'existence de législations multiples, imposant des critères différents, selon le secteur et l'entité fédérée,
- la juxtaposition de dispositifs administratifs qui ne permet qu'une connaissance partielle des activités des organismes.

Le projet de base de données centralisée Alpha est né du constat :

- de difficultés à rassembler l'ensemble des données nécessaires à une connaissance approfondie de l'offre et à mettre en cohérence les différentes sources d'information,
- de l'absence de centralisation des données relatives aux organismes puisque dans la plupart des cas, aucune Administration ne dispose de l'ensemble de l'information sur un organisme qui peut être subventionné par

plusieurs pouvoirs publics et mener des actions dans différents champs

- du caractère non obligatoire de l'enquête de Lire et Ecrire qui ne concerne que le secteur associatif
- de l'absence de collecte de certains paramètres spécifiques à l'alphabétisation pour les écoles de Promotion sociale.

La nécessité d'harmoniser la récolte de données comparables, obtenues selon des critères identiques, a mené le Comité de pilotage à établir une liste de variables idéale, la plus complète possible. L'élaboration et la mise en place d'un questionnaire intelligent alimentant une base de données Alpha est indispensable pour obtenir une image de la situation et de l'évolution de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Cette base de données permettra de disposer d'informations plus fiables sur :

- le nombre et le type d'organismes ;
- le nombre et le profil des apprenants ;
- le personnel, ses caractéristiques et son statut ;
- l'offre de formation en volume d'heures, en nombre de personnes formées, en type de cours suivis ;
- les budgets et les coûts des formations selon les secteurs et/ou entités concernés.

En collaboration avec l'ETNIC et le service DPIGE⁵ du Ministère de la Communauté française, un projet de récolte des informations via ce questionnaire intelligent en ligne devrait être testé. Ce questionnaire sera disponible sur le site Alpha-FLE du Comité de pilotage⁶ actuellement en construction et nécessitera une période d'écologie et de mise au point.

Les données, ainsi récoltées et traitées, pourront servir :

- à la réalisation systématique d'un état des lieux quantitatif,

5 DPIGE = Direction du Pilotage informatique et du Gouvernement électronique
6 www.alpha-fle.be

- à la mise à disposition d'informations pour chaque organisme,
- à la réalisation de cartographies de l'offre par bassin territorial.

8.2.3. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX

CONTEXTE

Suite à la demande expresse de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation des adultes du 8 septembre 2006 requérant des propositions sur la coordination des politiques d'alphabétisation au niveau de chaque territoire, le Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes a proposé un cadre institutionnel permettant la mise en œuvre d'un dispositif coordonné de plateformes territoriales autour de la question de l'alphabétisation⁷. Ce dispositif a été officiellement impulsé par la Conférence interministérielle du 22 février 2008.

Ces plateformes territoriales ont pour objectif de participer à la réflexion et à l'élaboration des actions menées par le Comité de pilotage et ce en dialogue permanent avec celui-ci afin de développer la cohérence globale la politique d'alphabétisation en Communauté française.

Les enjeux liés à la mise en place d'un dispositif coordonné de plateformes territoriales sont de plusieurs ordres :

- la mise en place de politiques effectives de prévention, de détection et de remédiation en impulsant des collaborations entre acteurs concernés et en développant une politique globale, cohérente et concertée en matière d'alphabétisation ;
- une modulation des politiques menées à l'échelle wallonne, bruxelloise ou communautaire en tenant compte des spécificités locales et sous-régionales ainsi que des questions prioritaires qui traversent une sous-région ;

7 Voir modèle repris dans les annexes de cet ouvrage.

- la coordination des actions réalisées à l'échelle d'un territoire ;
- une écoute et une réponse adaptée aux besoins détectés par les acteurs de proximité ;

LA WALLONIE

Prémices des plateformes territoriales de l'alphabétisation en Wallonie

Les futures plateformes territoriales reprennent en partie les missions exercées à ce jour par les plateformes sous-régionales existantes à travers le projet Equal impulsé par Lire et Ecrire en Wallonie durant la période 2005-2007, notamment en matière d'analyse de la politique locale d'alphabétisation et de développement de collaborations entre des acteurs locaux. Leur mission est bien d'associer tous les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire, intervenant dans le champ de l'alphabétisation, sur au moins trois plans : prévenir, détecter, remédier.

Pour exécuter ses missions, **chaque plateforme territoriale**, telle que prévue par le modèle de dispositif territorial conçu par le Comité de pilotage et validé par la Conférence interministérielle, doit disposer d'une **Cellule de pilotage**, de **relais régionaux** et d'une **Structure d'appui**. Lire et Ecrire a été confirmé comme Structure d'appui au niveau de chaque territoire compte tenu de l'expertise développée par l'association en matière d'alphabétisation.

Pour aller de l'avant et appuyer la mise en œuvre du dispositif en Wallonie, des réunions de travail en groupes restreints ont envisagé l'opérationnalisation du dispositif dont la mise en place était prévue en 2008. Un projet de Protocole de Coopération a été réalisé entre le Comité de pilotage Alpha et le Forem. Ce document est destiné à accompagner la mise en place des dispositifs territoriaux.

Aujourd'hui, les plateformes n'ont pas encore vu le jour en Wallonie. Les moyens relatifs à la mise en œuvre du projet sont actuellement en cours d'examen.

LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Prémices d'une plateforme territoriale de l'alphabétisation à Bruxelles

Dans le cadre de la volonté d'une politique coordonnée exprimée par la Conférence interministérielle, la réflexion s'est poursuivie durant l'année 2009 sur les perspectives de mise en œuvre, à Bruxelles, d'une plateforme territoriale de l'alphabétisation similaire au dispositif prévu en Région wallonne. Elle s'est tenue dans le Groupe de travail « alphabétisation » au sein de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) qui réunit des représentants des deux services concernés dans l'Administration (Insertion socioprofessionnelle et Cohésion sociale), ainsi que de Lire et Ecrire et de la CCFEE.

A ce jour, aucun moyen spécifique complémentaire n'est dégagé pour ce projet⁸.

Cependant, conscients de l'enjeu de cette coordination territoriale, des membres bruxellois du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes ont élaboré et proposé un dispositif qui tient compte des spécificités et ressources régionales existantes.

La **Cellule de pilotage**, prévue par le modèle de dispositif territorial conçu par le Comité de pilotage Alpha et validé par la Conférence interministérielle, serait constituée à Bruxelles de la Commission Consultative Emploi Forma-

tion Enseignement (CCFEE) et de Lire et Ecrire Bruxelles comme Structure d'appui. La CCFEE accueillerait les réunions et en assurerait le secrétariat. A partir de son expérience d'impulsion et de coordination du Plan bruxellois pour l'alphabétisation, Lire et Ecrire Bruxelles, alimentera les réunions du point de vue du contenu, des propositions, des analyses. La Cellule de pilotage analysera notamment les apports recueillis dans les réunions de zone coordonnées par les 6 Locales de Lire et Ecrire Bruxelles qui, dans ce cadre, s'élargiront à des acteurs concernés par la problématique de l'analphabétisme au-delà des opérateurs d'alphabétisation.

La **plateforme Alpha** quant à elle correspond au « Groupe de travail Alpha »⁹ de la CCFEE réactivé depuis juin 2009. Elle est constituée de membres de la CCFEE tels Lire et Ecrire Bruxelles, la FeBISP, la COCOF Formation professionnelle, Bruxelles Formation, l'UVCB¹⁰, la Promotion sociale et s'est actuellement élargie au secteur de l'Éducation permanente et de la Cohésion sociale. Elle s'étendra prochainement à d'autres acteurs tels l'Enseignement obligatoire, la Culture dont les Bibliothèques publiques, le CRACs... Au stade actuel, vu la limite des moyens existants, la plateforme Alpha se réunira deux fois par an.

Des moyens spécifiques sont nécessaires pour pouvoir s'approprier les constats du terrain en vue de les intégrer dans une analyse globale qui déboucherait sur des propositions intégrées de politique d'alphabétisation. Le dispositif bruxellois a besoin de moyens adaptés estimés à 5 ETP, soit 4 ETP pour Lire et Ecrire Bruxelles pour sa mission de Structure d'appui et 1 ETP pour la CCFEE pour assurer la coordination et le secrétariat de la plateforme Alpha.

8 Avis N° 86 de la CCFEE. Revendications prioritaires pour le secteur de l'alphabétisation des adultes à Bruxelles/Lire et Ecrire Bruxelles, 4 septembre 2009.

9 Initié en 2002, il avait pour mission d'évaluer la mise en œuvre du Plan bruxellois pour l'alphabétisation.

10 Union des Villes et Communes de Belgique.

Ce renfort est indispensable pour organiser un dialogue structuré entre secteurs concernés, développer certaines initiatives en termes de collaboration entre acteurs de terrain et élaborer des propositions pour le développement de la politique coordonnée pour l'alphabétisation souhaitée par les pouvoirs politiques signataires de l'accord de coopération.

MISE EN ŒUVRE D'UN CENTRE BRUXELLOIS POUR L'ALPHABÉTISATION PAR LA COCOF

Le Gouvernement régional bruxellois et le Collège de la COCOF ont inscrit dans leurs priorités d'actions un renforcement des efforts en matière de formation, en particulier pour les moins qualifiés.

L'alphabétisation, comme l'apprentissage du français pour les allochtones, est un élément important d'une politique de Cohésion sociale cohérente. Le dispositif actuel des contrats communaux et régionaux de Cohésion sociale comporte déjà actuellement de telles actions mais l'important volet, visé par le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (conclu en 2002), restait encore « hors décret Cohésion sociale ».

Il semble dès lors préférable d'intégrer les dispositions spécifiques de ce plan relatives à la Cohésion sociale dans le décret Cohésion sociale. Dans cette optique, la Commission communautaire française a donc approuvé, le 15 janvier 2009, un avenant au décret du 13 mai 2004. **Un Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes** ou en abrégé **Centre bruxellois pour l'alphabétisation** pourra démarrer en janvier 2010. **Il peut contribuer à remplir partiellement les missions dévolues à une « plateforme territoriale »** mais il ne constitue pas un équivalent exact de la plateforme tel que prévu par le modèle de dispositif

territorial, élaboré par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes.

L'attention des Ministres bruxellois membres de la Conférence interministérielle sur l'alphabétisation devra être attirée sur ce dossier, et une position concertée devrait pouvoir être prise pour l'avenir du projet, de manière à garantir la coordination étroite entre les structures existant à Bruxelles (Cellule CCFEE + Lire et Ecrire, plateforme Alpha de la CCFEE et Centre bruxellois pour l'Alpha) et à lui assurer les moyens nécessaires pour un fonctionnement optimal.

8.2.4. QUESTIONS A APPROFONDIR

Au cours de ses travaux, le Comité de pilotage a été confronté à de nombreuses questions fréquemment soulevées soit par le secteur associatif, soit par les Administrations, soit par les opérateurs, soit par les interlocuteurs et experts invités. Ces questions doivent être approfondies. Le Comité de pilotage s'attachera à les examiner point par point et veillera à y apporter directement une réponse ou à les relayer vers les instances concernées.

Les problématiques recensées dans le cadre de cet Etat des lieux et la liste des enjeux identifiés incitent le Comité de pilotage à attirer l'attention de la Conférence interministérielle sur une mobilisation nécessaire, au cours des prochains mois, pour :

- coordonner les politiques des différents niveaux de pouvoir, signataires ou non de l'Accord de Coopération, pour renforcer la cohérence des actions d'alphabétisation ;
- prévoir et renforcer les moyens structurels pour les dispositifs et structures appelées à organiser la coordination entre les opérateurs ;
- élaborer un plan de mise en œuvre et de gestion de la base de données Alpha ;

- renforcer les moyens structurels des opérateurs, notamment en intégrant les moyens dédiés aux appels à projets dans une politique globale de financements structurels, garante de stabilité de l'offre ;
- mieux prendre en compte la complémentarité de l'offre d'alphabétisation du secteur non formel (organismes de type associatif) et de l'offre du secteur formel (Enseignement de Promotion sociale) ;
- optimiser la spécificité et les complémentarités des politiques régionales en matière de Cohésion ou d'Action sociale et d'ISP pour la prise en charge des publics en réaffiliation sociale et de ceux en Insertion socioprofessionnelle ;
- évaluer les moyens nécessaires pour garantir à tous les publics l'accès à une formation de qualité, en particulier pour soutenir le parcours de formation des personnes en Insertion sociale en Région wallonne ;
- préserver et développer le caractère social de l'Insertion socioprofessionnelle, pour rendre possible un parcours de formation adapté et des possibilités d'emploi aux personnes infrascolarisées ;
- prévoir une politique d'accompagnement des personnes en difficulté, notamment les chômeurs concernés par les politiques d'activation décidées au niveau fédéral, en leur offrant un cadre adapté de formation qui tienne compte de la diversité des situations et des parcours individuels et de la nécessité de nouer des collaborations entre apprenants, organismes et pouvoirs publics ;
- prévoir ou améliorer l'évaluation de l'impact des politiques de manière globale et plus particulièrement de certains plans ou appels à projets spécifiques ;
- élaborer et mettre en œuvre des réponses adaptées à une série de besoins non satisfaits, notamment en raison de la spécificité de certains publics : primo-arrivants, réfugiés, personnes handicapées, personnes incarcérées, jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire, public

- en zone rurale, personnes précarisées à la recherche active d'un emploi... ;
- développer des stratégies de sensibilisation et favoriser les actions d'information via notamment des agents-relais pour renforcer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes en difficulté face à l'écrit ;
- mieux valoriser la dimension culturelle dans l'approche de l'alphabétisation et la place de l'Education permanente dans les dispositifs d'alphabétisation ;
- étudier la mesure des niveaux de compétences et la question de la certification des formations et de l'extension du système de validation des compétences ;
- améliorer les conditions d'accès aux formations : mobilité et accessibilité des transports en commun, places disponibles en crèche... ;
- prendre en compte les coûts spécifiques de formation liés à certaines zones géographiques ;
- étudier de manière plus approfondie le profil des formateurs et des enseignants, leur statut (bénévole ou professionnel) et leur formation spécifique en alphabétisation ;
- articuler les formations d'alphabétisation et de FLE ;
- élaborer et mettre en œuvre un dispositif de coordination des politiques et de l'offre de FLE.

La concrétisation des deux projets-phares actuellement portés par le Comité de pilotage Alpha, (la base de données Alpha et la mise en place de plateformes territoriales dans le cadre d'un dispositif territorial coordonné), sera un élément essentiel pour mieux cerner la réalité de ces enjeux, disposer d'informations quantitatives et qualitatives en vue de rencontrer ces préoccupations, faciliter l'ébauche de solutions adaptées faire des propositions de politiques concertées dans le cadre des dispositifs réglementaires et législatifs.

8.3. POUR CONCLURE

Toutes ces questions et propositions, particulières ou globales, ne font qu'appeler au renforcement des missions de coordination, d'harmonisation et de mutualisation du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes pour déboucher sur une cohérence accrue de politiques concertées d'alphabétisation.

La mise en place du dispositif territorial coordonné, tel que proposé par le Comité de pilotage et accepté par la Conférence interministérielle du 22 février 2008, est indispensable pour permettre l'optimisation des politiques menées, leur concertation et la consolidation de l'efficacité des dispositifs qui touchent à l'amélioration du quotidien des apprenants et à leur accès à des formations adaptées à leurs profils, demandes et besoins.

La mise en œuvre de la base de données Alpha améliorera la vision plus fine de l'offre et des personnes qui en bénéficient. Par ricochet, cette connaissance plus précise de la situation existante permettra d'identifier les aménagements à concevoir, les innovations à impulser ou les modifications à apporter aux politiques pour qu'elles correspondent mieux à l'expression des besoins en matière d'alphabétisation.



ANNEXES

I.	Liste des abréviations	245
II.	Annexes au chapitre 2	
	Annexe à la cartographie	
	1. Couverture des arrondissements, provinces, Régions par des lieux de formation en Alpha	250
	2. Evolution du nombre de lieux de formation en alphabétisation par commune, arrondissement et province – 2007-2009	251
	3. Liste des adresses des sièges sociaux des organismes de formation en alphabétisation (Alpha/Alpha FLE) actifs en 2007-2008	256
	4. Liste des adresses des lieux d'implantation des formations en alphabétisation (Alpha/AlphaFLE) actifs en 2007-2008	263
	Annexe à l'enquête de Lire et Ecrire	
	1. Tableau de synthèse – nombre d'apprenants, de rémunérés, de bénévoles et nombre d'organismes (de 2006 à 2008)	284
	2. Temps de travail en équivalent temps plein et estimation du taux d'encadrement	286
III.	Modèle de dispositif territorial	287
IV.	Coordonnées des organismes et institutions citées dans l'ouvrage	289
V.	Composition du Comité de pilotage	291
VI.	Remerciements	296



I. LISTE DES ABRÉVIATIONS

AB	Allocation de base
ACS	Agent contractuel subventionné
ACS CDI	Agent contractuel subventionné contrat durée indéterminé
ACTIRIS	Nom officiel de l'Orbem depuis le 22 juin 2007
ADEPPI	Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées
ADG	Service Emploi de la Communauté de langue allemande (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft)
ADMR	Aide à domicile en milieu rural
ALE	Agences locales pour l'emploi
ALLS	Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences adultes
AMEF	Service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation (le Forem)
AMO	Aide en milieu ouvert
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
APD	Aide aux personnes déplacées
APE	Aide à la promotion de l'emploi
ARAE	Atelier recherche active d'emploi
ASBL	Association sans but lucratif
BIT	Bureau international du Travail
CA	Conseil d'Administration
CAAP	Coordination des associations actives en prison
CAF (1070 Bruxelles)	Centre Anderlechtois de formation
CAL	Centre d'action laïque
CASG	Centre d'Actions Sociales Globales
CBAI	Centre Bruxellois d'action interculturelle
CCF	Conseil de la Communauté française
CCFEE	Commission consultative Formation Emploi Enseignement (Bruxelles)
CCP	Contrat de Projet professionnel
CCT	Convention Collective de Travail
CEB	Certificat d'Etudes de Base
CEF	Conseil de l'Education et de la Formation
CEFA	Centres d'éducation et de formation en alternance
CESI	Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur
CESDD	Certificat d'Enseignement secondaire du deuxième degré
CESS	Certificat d'Enseignement secondaire supérieur

CF	Communauté française (de Belgique)
CFWB	Communauté française Wallonie-Bruxelles
CIEP	Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC
CIRE	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers
CLPCF	Centre de lecture publique de la Communauté française de Belgique
COCOF	Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Collectif Alpha	Collectif d'alphabétisation
COcri	Contrat Crédit insertion (RW)
CPAS	Centre public d'action sociale
CPP	Contrat de projet professionnel (Région bruxelloise)
CQ4	Certificat de qualification obtenu à l'issue de la 4 ^e année de l'Enseignement secondaire technique de plein exercice
CRAs	Centre régional d'appui en Cohésion sociale
CSEF	Comité subrégional emploi formation
CTA	Centre de technologies avancées
CV	Curriculum Vitae
DE	Demandeur d'emploi
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
DG	Direction générale
DG05	Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé du Service public de Wallonie (SPW) depuis 2008 (fusion de la DGASS <Direction générale de l'Action sociale et de la Santé> et de la DGPL <Direction générale es politiques locales> (MRW))
DG06	Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche du Service public de Wallonie (SPW) depuis 2008 (fusion du MET <Ministère de l'Equipement et des Transports> et de la DGEE Direction générale de l'Economie et de l'Emploi (MRW))
DICS	Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (SPW)
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DO	Division organique
DPIGE	Direction du Pilotage informatique et du Gouvernement électronique (MCF)
DR	Direction régionale
EAD	Enseignement à distance
EDD	Ecole de devoirs
EDL	Etat des lieux
EFPME	Espace Formation PME (Bruxelles)
EFT	Entreprise de formation par le travail

EP	Education permanente
EPN	Espace public numérique
EPS	Enseignement de Promotion sociale
EQUAL	Programme européen favorisant l'égalité sur le marché du travail
ETA	Entreprise de travail adapté
ETNIC	Entreprise de Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (CF)
ETP	Equivalent temps plein
FEBISP	Fédération bruxelloise des organismes d'Insertion socioprofessionnelle et d'Economie sociale d'insertion
FEDER	Fonds européen de développement régional
FER	Fonds européen pour les réfugiés
FIPI	Fonds d'impulsion pour la politique d'immigration
FLE	Français langue étrangère
FOREM	Office régional de la formation et de l'emploi (RW)
FRW	Fondation rurale de Wallonie
FSE	Fonds social européen
FUNOC	Formation pour l'Université ouverte de Charleroi
GAFFI	Groupe d'animation formation femmes immigrées
HP	Habitat permanent (Plan HP)
IALS	International Adult Literacy Survey
IBFFP	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation)
IEPSCF	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFPME	Voir SFPME
ILA	Initiative locale d'accueil
INS	Institut national de statistique (Belgique)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPEPS	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale
IRG	Institut René Guilbert
ISP	Insertion socioprofessionnelle
ISPAT	Insertion socioprofessionnelle Action Travail
IVQ	Enquête française 'Information et Vie Quotidienne'
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
L&E	Lire et Ecrire
LEE	Lire et Ecrire
LEEHO/L&E HO	Lire et Ecrire Hainaut Occidental

LEEP	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente
Le Forem	Office régional de la formation et de l'emploi (RW)
MB	Moniteur belge
MCF	Ministère de la Communauté française
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
MQ	Maison de quartier
NC	Non communiqué ou non connu
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OISP	Organisme d'Insertion socioprofessionnelle
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office national de l'Emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OP	Opérateur(s)
OPC	Observatoire des Politiques culturelles
ORBEM	Office régional bruxellois de l'Emploi devenu Actiris en juin 2007
PA	Primo-arrivants
PAC	Présence et action culturelles
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
PAS	Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs
PBA	Plan bruxellois pour l'alphabétisation
PCS	Plan de Cohésion sociale des villes et des communes en Wallonie
PIAAC	Programme pour l'évaluation internationale des compétences adultes
PIIS	Projet intégré d'Insertion sociale
PISA	Programme international d'évaluation des élèves
PME	Petite et moyenne entreprise
PMTIC	Programme mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (RW)
PPP	Plan de Prévention et de Proximité
PRC	Programme de résorption chômage
Prog	Programme
PST 3	Plan stratégique transversal 3
RAE	Recherche active d'emploi
REINSERT	Projet de l'Enseignement de Promotion sociale dans les prisons, cofinancé par le FSE
RW	Région wallonne
SFPME	Service Formation PME (Région bruxelloise)



SPE	Service public Emploi
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TCT	Troisième circuit de travail
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union européenne
UF	Unité de formation
UFDA	Unité de formation FLE débutant niveau A
UFDB	Unité de formation FLE débutant niveau B
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UVCB	Union des Villes et Communes de Belgique
VDAB	Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

II. ANNEXES AU CHAPITRE 2

ANNEXES À LA CARTOGRAPHIE

Les organismes repris dans les tableaux et listes qui suivent sont les opérateurs pour lesquels une activité d'alphabétisation avait été identifiée en 2007-2008.

1. Couverture des Arrondissements, Provinces, Régions par des lieux de formation en Alpha

Arrondissement/ Province/ Région	Nbre de communes				Ecart 2009-2008
	Existantes	couvertes			
		2008	2009		
		unités	%		
NIVELLES	27	13	13	48,15%	0
PROV. BRABANT WALLON	27	13	13	48,15%	0
ATH	8	3	4	50,00%	1
CHARLEROI	14	7	9	64,29%	2
MONS	13	8	7	53,85%	-1
MOUSCRON	2	2	2	100,00%	0
SOIGNIES	8	4	4	50,00%	0
THUIN	14	9	11	78,57%	2
TOURNAI	10	4	4	40,00%	0
PROV. HAINAUT	69	37	41	59,42%	4
HUY	17	3	3	17,65%	0
LIEGE	24	12	11	45,83%	-1
VERVIERS	20	3	5	25,00%	2
WAREMME	14	2	2	14,29%	0
PROV. LIEGE	75	20	21	28,00%	1
ARLON	5	2	2	40,00%	0
BASTOGNE	8	2	2	25,00%	0
MARCHE-EN-FAMENNE	9	3	3	33,33%	0
NEUFCHATEAU	12	4	4	33,33%	0
VIRTON	10	1	2	20,00%	1
PROV. LUXEMBOURG	44	12	13	29,55%	1

DINANT	15	9	7	46,67%	-2
NAMUR	16	8	8	50,00%	0
PHILIPPEVILLE	7	4	5	71,43%	1
PROV. NAMUR	38	21	20	52,63%	-1
REGION WALLONNE	253	103	108	42,69%	5
REGION BXL-CAPITALE	19	19	19	100,00%	0
COMMUNAUTE FRANCAISE	272	122	127	46,69%	5

2. Evolution du nombre de lieux de formation en alphabétisation par commune, arrondissement et province – 2007-2009

CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
1070	21001		ANDERLECHT	22	18	21	-1
1160	21002		AUDERGHEM	2	2	2	0
1082	21003		BERCHEM Ste AGATHE	1	1	1	0
1000	21004		BRUXELLES	25	20	30	5
1040	21005		ETTERBEEK	6	6	5	-1
1140	21006		EVERE	2	2	2	0
1190	21007		FOREST	9	7	8	-1
1083	21008		GANSHOREN	2	2	1	-1
1050	21009		IXELLES	14	13	11	-3
1090	21010		JETTE	6	6	3	-3
1081	21011		KOEKELBERG	1	1	1	0
1080	21012		MOLENBEEK	19	24	17	-2
1060	21013		SAINT-GILLES	18	15	14	-4
1210	21014		ST-JOSSE-ten-NOODE	15	14	15	0
1030	21015		SCHAERBEEK	19	16	23	4
1180	21016		UCCLE	3	3	3	0
1170	21017		WATERMAEL-BOITSFORT	1	1	1	0
1200	21018		WOLUWE-St-LAMBERT	3	2	2	-1
1150	21019		WOLUWE-St-PIERRE	1	1	1	0
S/TOT.	2000		REGION BRUXELLES-CAPITALE	169	154	161	-8

CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
1420	25014	49	BRAINE -L'ALLEUD	2	4	4	2
1440	25015	70	BRAINE-LE-CHÂTEAU	1	0	0	-1
1490	25023	89	COURT-SAINT-ETIENNE	3	3	3	0
1470	25031	88	GENAPPE	1	1	1	0
1460	25044	79	ITTRE	2	1	1	-1
1370	25048	29	JODOIGNE	3	1	1	-2
1310	25050	37	LA HULPE	1	1	1	0
1400	25072	102	NIVELLES	3	2	3	0
1330	25091	43	RIXENSART	3	3	1	-2
1480	25105	51	TUBIZE	4	4	3	-1
1410	25110	48	WATERLOO	1	2	1	0
1300	25112	33	WAVRE	1	1	2	1
1450	25117	107	CHASTRE	1	1	1	0
1348	25121	73	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	6	4	4	-2
S/TOT.	25000		PROVINCE DU BRABANT WALLON	32	28	26	-6
7800	51004	71	ATH	4	4	3	-1
7971	51008	127	BASECLES 51007 (BELOEIL)	1	0	1	0
7320	51009	156	BERNISART	1	1	1	0
7911	51065	47	FRASNES-les-BUISSENAL				
			51022 (FRASNES-LES-ANVAING)	1	1	1	0
S/TOT.	51000		ARRONDISSEMENT D'ATH	7	6	6	-1
7160	52010	162	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	2	0	0	-2
6000	52011	163	CHARLEROI	21	20	26	5
6200	52012	180	CHÂTELET	6	3	6	0
6180	52015	152	COURCELLES	3	2	3	0
6240	52018	177	FARCIENNES	4	5	5	1
6220	52021	143	FLEURUS	1	1	2	1
6140	52022	178	FONTAINE-L'EVEQUE	0	0	1	1
7170	52043	153	MANAGE	1	1	1	0
6230	52055	138	PONT-A-CELLES	1	0	2	1
6250	52074	181	AISEAU-PRESLES	1	1	1	0
S/TOT.	52000		ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI	40	33	47	7
7300	53014	176	BOUSSU	1	1	1	0
7080	53028	187	FRAMERIES	2	4	4	2
7050	53044	139	JURBISE	0	1	0	0



CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
7000	53053	157	MONS	11	10	11	0
7390	53065	175	QUAREGNON	2	2	3	1
7380	53068	188	QUIEVRAIN	0	2	1	1
7330	53070	142	SAINTE-GHISLAIN	0	2	3	3
7340	53082	182	COLFONTAINE	2	4	5	3
S/TOT.	53000		ARRONDISSEMENT DE MONS	18	26	28	10
7700	54007	31	MOUSCRON	6	5	5	-1
7780	54010	20	COMINES	0	1	0	0
S/TOT.	54000		ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON	6	6	5	-1
7090	55004	82	BRAINE-LE-COMTE	1	1	2	1
7100	55022	151	LA LOUVIERE	7	8	8	1
7860	55023	39	LESSINES	1	1	1	0
7060	55040	104	SOIGNIES	1	1	1	0
S/TOT.	55000		ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES	10	11	12	2
6150	56001	186	ANDERLUES	1	1	1	0
6500	56005	218	BEAUMONT	1	1	1	0
7130	56011	179	BINCHE	1	1	2	1
6560	56022	210	ERQUELINNES	1	1	2	1
6440	56029	225	FROIDCHAPELLE	0	0	1	1
6540	56044	197	LOBBES	1	1	1	0
6567	56049	205	MERBES-LE-CHÂTEAU	1	1	1	0
6530	56078	203	THUIN	1	0	1	0
6120	56086	208	JAMIOULX 56037 (HAM-SUR-HEURE-NALINNES)	1	1	1	0
7140	56087	168	MORLANWELZ	4	4	2	-2
6470	56088	230	SIVRY-RANCE	1	2	1	0
S/TOT.	56000		ARRONDISSEMENT DE THUIN	13	13	14	1
7600	57064	128	PERUWELZ	3	2	1	-2
7500	57081	76	TOURNAI	3	5	4	1
7620	57093	134	BRUNEHAUT	1	1	1	0
7900	57094	96	LEUZE-EN-HAINAUT	1	2	2	1
S/TOT.	57000		ARRONDISSEMENT DE TOURNAI	8	10	8	0
S/TOT.	50000		PROVINCE DU HAINAUT	102	105	120	18
4120	61010	115	MARNEFFE 61040 (BURDINNE)	1	1	1	0
4500	61031	144	HUY	3	3	4	1
4520	61072	125	WANZE	1	1	1	0
S/TOT.	61000		ARRONDISSEMENT DE HUY	5	5	6	1

CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
4432	62003	52	ALLEUR 62001 (ANS)	1	1	1	0
4051	62022	108	CHAUDFONTAINE	1	1	1	0
4040	62051	65	HERSTAL	5	4	3	-2
4450	62060	38	LANTIN 62062 (JUPRELLE)	1	0	0	-1
4000	62063	75	LIÈGE	31	31	35	4
4680	62079	36	OUPEYE	1	2	1	0
4420	62093	91	SAINT-NICOLAS	1	0	1	0
4100	62096	105	SERAING	3	3	4	1
4630	62099	81	SOUMAGNE	1	1	0	-1
4140	62100	137	SPRIMONT	0	1	0	0
4600	62108	19	WISE	1	4	3	2
4460	62118	83	GRÂCE-HOLLOGNE	1	1	2	1
4670	62119	61	BLEGNY	2	2	2	0
4400	62120	103	FLEMALLE-HAUTE 62037 (FLEMALLE)	1	1	1	0
S/TOT.	62000		ARRONDISSEMENT DE LIEGE	50	52	54	4
4820	63020	97	DISON	1	0	0	-1
4650	63035	63	HERVE	1	1	1	0
4960	63049	147	MALMEDY	1	2	4	3
4900	63072	154	SPA	1	0	0	-1
4970	63073	161	STAVELOT	0	0	2	2
4800	63079	100	VERVIERS	14	12	9	-5
4840	63084	64	WELKENRAEDT	0	0	1	1
S/TOT.	63000		ARRONDISSEMENT DE VERVIERS	18	15	17	-1
4280	64034	59	HANNUT	1	1	1	0
4300	64074	50	WAREMME	0	2	1	1
S/TOT.	64000		ARRONDISSEMENT DE WAREMME	1	3	2	1
S/TOT.	60000		PROVINCE DE LIEGE	74	75	79	5
6700	81001	265	ARLON	2	2	2	0
6791	81004	271	AUBANGE-ATHUS	1	1	1	0
S/TOT.	81000		ARRONDISSEMENT D'ARLON	3	3	3	0
6600	82003	237	BASTOGNE	2	2	2	0
6690	82032	209	VIELSALM	3	1	1	-2
6971	82037	220	BOVIGNY 82007 (GOUVY)	1	0	0	-1
S/TOT.	82000		ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE	6	3	3	-3
6940	83012	183	DURBUY	1	2	2	1



CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
6990	83028	214	HOTTON	2	1	1	-1
6900	83034	219	MARCHE-EN-FAMENNE	3	3	3	0
S/TOT.	83000		ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE	6	6	6	0
6880	84009	253	BERTRIX	2	3	3	1
6840	84043	255	NEUFCHÂTEAU	1	1	1	0
6870	84059	242	SAINT-HUBERT	2	0	0	-2
6927	84068	241	TELLIN	1	1	1	0
6800	84077	248	LIBRAMONT	2	3	2	0
S/TOT.	84000		ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU	8	8	7	-1
6820	85011	264	FLORENVILLE	0	0	2	2
6760	85045	269	VIRTON	5	4	3	-2
S/TOT.	85000		ARRONDISSEMENT DE VIRTON	5	4	5	0
S/TOT.	80000		PROVINCE DU LUXEMBOURG	28	24	24	-4
5574	91013	233	PONDROME 91108 (BEAURAING)	1	1	0	-1
5555	91015	250	BIEVRE	1	1	1	0
5590	91030	212	CINEY	4	5	2	-2
5500	91034	217	DINANT	4	4	3	-1
5575	91054	245	GEDINNES	1	2	2	1
5360	91059	199	NATOYE 91099 (HAMOIS)	1	1	0	-1
5580	91114	226	ROCHEFORT	2	1	1	-1
5530	91141	206	YVOIR	1	0	0	-1
5540	91142	223	HASTIERES	2	1	1	-1
5550	91143	254	VRESSE-SUR-SEMOIS	3	2	2	-1
S/TOT.	91000		ARRONDISSEMENT DE DINANT	20	18	12	-8
5300	92003	145	ANDENNE	3	4	2	-1
5310	92035	94	EGHEZEE	1	1	1	0
5150	92045	169	FLOREFFE	2	2	1	-1
5340	92054	174	GESVES	0	0	1	1
5640	92087	200	METTET	0	1	0	0
5000	92094	146	NAMUR	13	14	12	-1
5140	92114	135	SOMBREFFE	1	1	1	0
5060	92137	164	SAMBREVILLE	6	6	5	-1
5030	92142	114	GEMBLOUX	1	2	3	2
S/TOT.	92000		ARRONDISSEMENT DE NAMUR	27	31	26	-1

CP	Code INS	N° CARTE	COMMUNE	Nombre de lieux Alpha EDL 007	Nombre de lieux Alpha EDL 008	Nombre de lieux Alpha EDL 009	Ecart 007-009
5660	93014	235	COUVIN	2	3	3	1
5620	93022	215	FLORENNES	2	2	2	0
5600	93056	229	PHILIPPEVILLE	1	1	1	0
5650	93088	214	WALCOURT	1	1	1	0
5670	93090	240	VIROINVAL	1	0	1	0
S/TOT.	93000		ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE	7	7	8	1
S/TOT.	90000		PROVINCE DE NAMUR	54	56	46	-8
TOT.			REGION WALLONNE	290	288	295	5
TOT.GEN.			COMMUNAUTE FRANÇAISE	459	442	456	-3

3. Liste des adresses des sièges sociaux des organismes de formation en alphabétisation (Alpha/Alpha FLE) actifs en 2007-2008

CP	Commune	Nom de l'Organisme	Rue, n°	Nombre d'implantations
1000	Bruxelles	Arc-en-ville	Rue d'Anderlecht, 78	1
1000	Bruxelles	ASE Anneessens*	Rue de Soignies, 30	1
1000	Bruxelles	Ateliers du Soleil	Rue de Pavie, 53	1
1000	Bruxelles	Bruxelles laïque (Régionale du CAL)	Avenue de Stalingrad, 18/20	4
1000	Bruxelles	Camélia	Rue Marcq, 17	NC
1000	Bruxelles	Caria (Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation)	Rue Haute, 135	2
1000	Bruxelles	Centre social du Béguinage	Rue du Béguinage, 3	1
1000	Bruxelles	Centre TEFO*	Boulevard du Midi, 58	1
1000	Bruxelles	Comité général d'action des Marolles	Rue de la Prévoyance, 56	1
1000	Bruxelles	Cours du soir de langues	Rue Ernest Allard, 49	1
1000	Bruxelles	CPAS (DISP) -Projet Alpha	Rue Haute, 298a	1
1000	Bruxelles	Formosa	Rue du Grand Serment, 10 bte 1	1
1000	Bruxelles	Institut technique de mécanique, électricité et radio-télévision	Boulevard de l'Abattoir, 50	1
1000	Bruxelles	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue de Lengentier, 1 A	13
1000	Bruxelles	Maison culturelle Belgo-roumaine (Arthis)	Rue de Flandres, 33	1
1000	Bruxelles	Maison de la Solidarité	Place sainte Catherine, 44a	1
1000	Bruxelles	Maisons de quartier - Buuthurhuizen/ Centre d'animation sociale de quartier	Place Sainte-Catherine, 19	3
1000	Bruxelles	Maison de quartier Joseph Swinnen*	Rue du Pont de l'Avenue, 35	1
1000	Bruxelles	Union des Locataires du Quartier Nord- Projet de Cohésion sociale Quartier Nord	Chaussée d'Anvers, 332	3
1020	Laeken	Alpha Laeken - Entraide de Bruxelles*	Place Willems, 10	1
1020	Laeken	La Chôm Hier AID*	Rue Fransman, 131	2
1030	Schaerbeek	APAB (Association de la pensée Atatürk en Belgique)	Chaussée de Haecht, 201	1
1030	Schaerbeek	Atelier des Petits Pas	Rue de la Marne, 12	1
1030	Schaerbeek	Cedas	Rue Verte, 210	1

1030	Bruxelles	CIEP/Moc Bruxelles (Centre d'information et d'éducation populaire du Moc)	Rue Pletinckx, 19	NC
1030	Schaerbeek	Cours commerciaux du soir	Avenue Ernest Renan, 12	1
1030	Schaerbeek	Gaffi* (Groupe d'Animation et de Formation des Femmes immigrées)	Rue de la Fraternité, 7	1
1030	Schaerbeek	Harmonisation Sociale Schaerbeekoise	Rue Vifquin, 2	1
1030	Schaerbeek	Inférences	Chaussée de Haecht, 154	3
1030	Schaerbeek	Institut technique supérieur cardinal Mercier	Boulevard Lambermont, 17	1
1030	Schaerbeek	Le Figuier- Service social musulman	Avenue Princesse Elisabeth, 169	1
1030	Schaerbeek	L'Esperluète	Rue de l'Agriculture, 182	1
1030	Schaerbeek	Maison de quartier d'Helmet	Square François Riga, 39	1
1030	Schaerbeek	Media femmes internationales	Avenue Louis Bertrand, 25	2
1030	Schaerbeek	Partenariat D+*	Rue de la Poste, 156	3
1030	Schaerbeek	Soleil du Nord*	Place Gaucheret, 20	1
1030	Schaerbeek	Vie Féminine Bruxelles	Rue de la Poste, 111	?
1040	Etterbeek	CATI (Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés)	Rue Camille Coquillat, 35	1
1040	Etterbeek	Centre culturel d'Etterbeek* (Espace Senghor)	Avenue de Maelbeek, 18	1
1040	Etterbeek	L'Aile	Avenue Jean Massart, 6 Bte 4	1
1040	Etterbeek	Le Pivot - Promotion communautaire	Rue Louis Hap, 51	1
1040	Etterbeek	Proforal	Rue Père de Deken, 33	1
1040	Etterbeek	Welcome Babelkot	Rue Peter Benoît, 23	1
1050	Ixelles	Centre de phonétique appliquée de Bruxelles	Chaussée d'Ixelles, 29-31	1
1050	Ixelles	Cohésion sociale ixelloise (CSI)	Chaussée d'Ixelles, 132	1
1050	Ixelles	EPFC 5	Boulevard du Triomphe, 1-Bâtiment HA CP 220	1
1050	Ixelles	EPFC 6	Boulevard du Triomphe, 1-Bâtiment HA CP 220	1
1050	Ixelles	Habitat et Rénovation	Rue Sans Souci, 110a	1
1050	Ixelles	Institut de formation des cadres pour le développement (IFCAD)	Avenue Legrand, 57	1
1050	Ixelles	Institut d'optique Raymond Tibaut	Rue Capitaine Crespel, 26	1
1050	Ixelles	Institut Fernand Cocq	Rue du Président, 54	1
1050	Ixelles	Le Maître Mot*	Chaussée de Wavre, 282	1
1050	Ixelles	Maison de l'Amérique latine	Rue du Collège, 27	1
1060	Saint-Gilles	Agora - Centre hellénique et interculturel	Rue des Etudiants, 14	1
1060	Saint-Gilles	Centre familial belgo-immigré	Rue Dethy, 56	1
1060	Saint-Gilles	Collectif d'alphabétisation (Collectif Alpha)	Rue de Rome, 12	3
1060	Saint-Gilles	Cours de Promotion sociale	Rue Hôtel des Monnaies, 128a	1
1060	Saint-Gilles	Hispano Belga* (Sociedad hispano belga asbl)	Chaussée de Forest, 244	1
1060	Saint-Gilles	Les Amis du Resto du cœur*	Rue de Bosnie, 22	1
1060	Saint-Gilles	Nadi*	Rue Hôtel des Monnaies, 156a	1
1060	Saint-Gilles	Quef (Quartier et Famille)	Rue de Hollande, 74	1
1070	Anderlecht	AMLA (Les amis de la morale laïque)	Rue Veeweyde, 38	1
1070	Anderlecht	Bibliothèque communale Maurice Carême*	Rue du Chapelain, 1-7	1
1070	Anderlecht	CASG La Rosée*	Rue de la Rosée, 7	1
1070	Anderlecht	Centre anderlechtois de formation (CAF)	Rue du Chimiste, 34-36	1
1070	Anderlecht	Convergences*	Boulevard de la Révision, 36-38	1
1070	Anderlecht	Cours de Promotion sociale Erasme	Rue de la Procession, 78	1
1070	Anderlecht	Institut Roger Lambion	Avenue Emile Gryson, 1	1
1070	Anderlecht	La Maison des enfants d'Anderlecht*	Rue Van Lint, 18	1
1070	Anderlecht	Le Cactus	Rue Van Lint, 16	1
1070	Anderlecht	Le Manguier en fleurs*	Rue Edmond Delcourt, 23	2
1070	Anderlecht	Les amis de l'Étincelle	Rue des Vétérinaires, 11	1
1070	Anderlecht	Projet de Cohésion sociale Peterbos (RIZO)	Parc Peterbos-Bloc 3	

1070	Anderlecht	Projet de Cohésion sociale Syndicat des locataires	square Albert 1er, 21	1
1070	Anderlecht	Service d'accompagnement de Bruxelles	Rue de la Poterie, 20 (Bte 4)	NC
1070	Anderlecht	Service ISP - CPAS Anderlecht	Rue de Birmingham, 225	1
1080	Molenbeek	Administration communale*	Rue du Comte de Flandres, 20	1
1080	Molenbeek	Alpha-Signes	Rue Piers, 48	1
1080	Molenbeek	Foyer des jeunes/Dar Al Amal	Rue des Ateliers, 25	1
1080	Molenbeek	Institut Emile Machtens Enseignement communal de Promotion sociale	Rue Tazieaux, 25	1
1080	Molenbeek	La porte verte - Snijboontje	Rue Haeck, 44a	2
1080	Molenbeek	La Rue	Rue Ransfort, 61	1
1080	Molenbeek	Le jardin ensoleillé	Rue Picard, 182	1
1080	Molenbeek	Le Piment	Rue de la Colonne, 56	1
1080	Molenbeek	Lire et Ecire Bruxelles (Régionale)	Rue de la Borne, 14	
1080	Molenbeek	Maison de la femme "Cles"	Boulevard Léopold II, 102-104	1
1080	Molenbeek	MEDES (Maison d'Entraide pour le Développement social)	Rue Van Meyel, 90	1
1080	Molenbeek	SAMPA (Service d'aide aux Molenbeekois primo-arrivants)	Rue Comte de Flandres, 15	1
1081	Koekelberg	CPAS de Koekelberg	Rue François Delcoigne, 39	1
1081	Koekelberg	Maison en couleurs (Maison de quartier de Koekelberg)	Rue Herkoliers, 61	1
1082	Berchem-Ste-Agathe	Mes tissages	Rue Egidie Winteroy, 23	1
1083	Ganshoren	Centre culturel de Ganshoren. La Villa	Place Guido Gezelle	1
1090	Jette	Centre d'Entraide de Jette (CEJ)	Rue H. Werrie, 11	1
1090	Jette	Coso (Cohésion Sociale Jette)	Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47-49	1
1120	Neder-over-Hembeek	Union des Locataires du quartier Nord*	Rue de Beyseghem, 131	1
1140	Evere	Centre culturel d'Evere (Alpha Evere)*	Rue de Paris, 43	1
1140	Evere	I.E.P.S.C.F. Evere-Laeken-Bruxelles	Avenue Constant Permeke, 4	1
1150	Woluwé-St-Pierre	I.E.P.S.C.F. Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Orban, 73	1
1160	Auderghem	Institut Auderghemois de Promotion sociale	Chaussée de Wavre, 1649	1
1160	Auderghem	Le Pavillon*	Rue de la Stratégie, 3	1
1170	Watermael-Boitsfort	Watermael Boitsfort en plein air (Maison de quartier Dries)	Place Gilson, 1	1
1180	Uccle	Animation-Prévention socioculturelle (Le Pas)	Place Jean Vander Elst, 29	1
1180	Uccle	Cours de Promotion sociale d'Uccle	Avenue De Fré, 62	1
1180	Uccle	I.E.P.S.C.F. Uccle - Anderlecht Bruxelles	Rue Gatty de Gramond, 95	1
1190	Forest	Adeppi	Chaussée d'Alseberg, 303	10
1190	Forest	Convivialités	Rue du Charroi, 33-35	1
1190	Forest	Entraide et Culture*	Avenue Van Volxem, 525	1
1190	Forest	Maison des femmes*	Rue de Mérode, 331-333	1
1190	Forest	Partenariat Marconi* (Maison de quartier)	Rue Vanden Corput, 47	1
1200	Woluwé-Saint-Lambert	CASG Wolu- Services* (Alpha Andromède)	Avenue Andromène, 63 bte 2	1
1200	Woluwé-Saint-Lambert	Cours communaux de langues modernes	Rue Abbé Jean Heymans, 29	1
1200	Woluwé-Saint-Lambert	Africa Sub-Sahara-AS-S	Rue des 2 Eglises, 103 a	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Avenir*	Rue du Moulin, 150	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	CTL La Barricade	Chaussée de Haecht, 66	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Dialogue Afrique-Europe (DAE)	Rue Saint François, 24	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	GAMS	Rue Traversière, 125	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Institut Kurde de Bruxelles*	Rue Bonneels, 16	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	ISPAT (Insertion Socioprofessionnelle Action Travail)	Rue Brialmont, 21	1

1210	St-Josse-Ten-Noode	La voix des femmes*	Rue de l'Alliance, 18-20	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Progrès	Galerie Pacific, 18-19	2
1210	St-Josse-Ten-Noode	SIMA Bruxelles*	Rue Brialmont, 21	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Turkish Lady*	Rue Braemt, 112	1
1210	St-Josse-Ten-Noode	Vie Féminine Bruxelles	Rue Royale, 231	
1300	Wavre	Ta'awun	Avenue des Déportés, 79/2	1
1348	Louvain-La-Neuve	Collectif des femmes	Rue des Sports, 19	1
1400	Nivelles	Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 21	16
1400	Nivelles	Institut provincial de Promotion sociale et de Formation continuée de Nivelles	Rue Demulder, 1	1
1420	Braine-l'Alleud	SAN* (Solidarités alternatives nouvelles)	Rue Sainte Anne, 29	1
1450	Chastre	Alpha Chastre	Rue des Bouleaux, 21	1
1480	Tubize	Alpha Tubize	Rue de la Déportation, 13	1
1480	Tubize	Cadreci (Centre d'accompagnement de recherche, d'emploi, de communication et d'insertion)	Rue de la Déportation, 141	1
4000	Liège	Action sociale au Bernalmont	Rue Lavaniste, 72	1
4000	Liège	Agora-Centre hellénique	Rue Vivegnis, 73	1
4000	Liège	Asbl Santé Nord Sud	Rue Hullos, 1	1
4000	Liège	Cap Migrants (ex-Service social Aumônerie des étrangers)	Rue des Anglais, 33	1
4000	Liège	Centre liégeois d'aide aux Jeunes (CLAJ)	Rue Ernest de Bavière, 6	1
4000	Liège	Centre multimedia Don Bosco	Rue des Wallons, 59	1
4000	Liège	Elat de rire	Rue Xhovémont, 172	1
4000	Liège	Ecole de commerce et d'informatique - Enseignement de Promotion sociale	Rue Hazinelle, 2	1
4000	Liège	Ecole de la femme prévoyante - Ecole de Seraing	Rue Darchis, 20	1
4000	Liège	Ecole des Arts et Métiers - Enseignement de Promotion sociale	Rue d'Agimont, 9	1
4000	Liège	Edit	Avenue Rogier, 29/1	1
4000	Liège	GASS - Groupe d'Action sociale et scolaire du CELA	Degré des Tisserands, 33	1
4000	Liège	Institut de formation continuée - Enseignement de Promotion sociale	Rue Jonfosse, 80	1
4000	Liège	Institut Saint-Laurent - Promotion sociale	Rue Saint Laurent, 33	1
4000	Liège	Jeunes Emploi Formation	Rue de Serbie, 48	1
4000	Liège	La Marguerite	Rue Sainte Marguerite, 362	1
4000	Liège	Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (Régionale de Liège)	Rue Fabry, 19	1
4000	Liège	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Wiertz, 37b	4
4000	Liège	Maison Blanche de Glain	Rue Emile Vandewelde, 193a	1
4000	Liège	Revers	Rue Maghin, 76-78	1
4000	Liège	Sainte Walburge	Rue Sainte Walburge, 71	1
4000	Liège	Service social des étrangers (S.S.E.)	Rue Lambert-le-Bègue, 8	1
4000	Liège	Vie Féminine Liège-Seraing-Verviers	Rue Chevaufosse, 72	2
4020	Liège	Aide aux personnes déplacées (APD)	Rue Jean d'Outremeuse, 93	1
4020	Liège (Wandre)	Association Interrégionale de Guidance et de santé (AIGS)		
		asbl-Alternatives Formations	Impasse de la Gare, 81	1
4020	Liège	Centre socio-culturel d'aide à la population en difficulté (APODI)	Place Louis de Geer, 1	1
4020	Liège	Collectif des femmes Africaines Ebène plus	Rue Ernest Marneffe, 27	1
4020	Liège	Dignité humaine	Rue de Stavelot, 16/031	1
4020	Liège	Ecole de la femme prévoyante - Ecole de Liège	Quai de Longdoz, 22	1
4020	Liège	Espace Lecture de Droixhe - Ville de Liège Lecture publique	Place de la Libération, 2	1
4020	Liège	Institut de technologie - Enseignement de Promotion sociale de la Ville de Liège	Quai du Condroz, 15	1
4020	Liège	La Bobine	Square Micha, 3 Bte 1	1

4020	Liège	La Tchicass	Place Sainte Barbe, 16	1
4020	Liège	Le Monde des possibles	Rue Grétry, 141	1
4020	Liège	Télé-Service Liège (Natolo)	Rue Basse-Wez, 66	1
4040	Herstal	Congo Santé	Rue Hayeneux, 60	1
4040	Herstal	IPEPS de Herstal	Rue de l'Ecole technique, 36	1
4040	Herstal	La Charlemagn'ric	Rue Henri Nottet, 11	1
4040	Herstal	Sentiers vers la réussite (SVR)	Rue Houyoux, 93	1
4051	Chaufontaine	CPAS de Chaufontaine	Rue des Combattants, 28	1
4100	Seraing	Institut provincial d'Enseignement secondaire de Promotion sociale de Seraing	Rue Jean de Seraing, 55	1
4101	Jemeppe-sur-Meuse	Asbl Tshintu	Rue Gustave Baivy, 139/1	1
4101	Jemeppe-sur-Meuse	Msaada foundation	Rue Joseph Wettinck, 15	1
4102	Ougrée	CPAS de Seraing /AMO La Débrouille	Avenue du Centenaire, 400	1
4300	Waremme	Ecole des femmes prévoyantes socialistes de Waremme (FPS)	Rue de Huy, 28c	1
4400	Flémalle	Télé-Service Flémalle	Place Emile Vinck, 1/1	1
4420	Saint-Nicolas	ASNT asbl (Accompagnement et sensibilisation aux nouvelles technologies)	Rue Ferdinand Nicolay, 605	1
4432	Alleur	I.E.P.S.C.F. d'Ans	Rue Georges Truffaut, 37	1
4460	Grâce-Hollogne	I.E.P.S.C.F. de Grâce-Hollogne	Rue Antoine Degive, 1	1
4500	Huy	Aide et Reclassement	Rue Rioul, 22	3
4500	Huy	Association des femmes albanaises Dora Dores	Rue Joseph Durbuy, 4/11	1
4500	Huy	IPEPS de Huy Waremme	Quai de Compiègne, 4	2
4520	Wanze	Réussir à l'école	Place Faniel, 8	1
4600	Visé	Zéphyr-Formation	Rue de Sluse, 25	3
4670	Blégny	CPAS	Rue de la Station, 56	1
4670	Blégny	I.E.P.S.C.F. de Blégny	Rue Julien Ghuysen, 2	2
4680	Oupeye	CPAS (Ecole des connaissances)	Rue Sur les Vignes, 37	1
4800	Verviers	A.V.E.C. - Le Baobab	Rue Peltzer de Clermont, 2-4	1
4800	Verviers	Centre culturel et éducatif somalien (CCES)	Rue Laoureux, 28	1
4800	Verviers	Centre femmes Verviers	Rue de Hodimont, 44	1
4800	Verviers	Ecole de Promotion sociale FPS Verviers	Pont Saint Laurent, 25	1
4800	Verviers	IPEPS Orientation technologique	Rue aux Laines, 69	1
4800	Verviers	Lire et Ecrire Verviers	Boulevard de Gérardchamps, 4	2
4800	Verviers	Prévention Aide à la jeunesse - La Paje	Rue Hombiet, 9	1
4800	Verviers	SIMA Verviers (Service d'intégration mission action)	Rue de la Grappe, 22	1
4800	Verviers	Vie féminine Verviers	Rue du Vieil Hôpital, 12	2
4960	Malmédy	Couleur Café	Rue Cavens, 49	1
4960	Malmédy	Options Education permanente	Place de Châtelet, 7a	5
5000	Namur	Alpha 5000*	Rue Muzet, 22	1
5000	Namur	Alpha oral* (CAI)	Rue Muzet, 22	1
5000	Namur	CIEP Namur* (Centre d'Information et d'Education Populaire du Moc)	Place l'Ilon, 17	5
5000	Namur	Ecole industrielle et commerciale de la Ville de Namur	Rue Pépin, 2b	1
5000	Namur	I.E.P.S.C.F. Namur - cadets	Place de l'Ecole des cadets, 6	1
5000	Namur	Institut libre de formation permanente - ILFOP	Rue des Carmes, 12	1
5000	Namur	Lire et Ecrire Namur	Rue des Relis Namurwès, 1	6 + conventions
5000	Namur	Vie Féminine Namur*	Place l'Ilon, 17	2
5030	Gembloux	Groupe Alpha Gembloux	Rue Chapelle Marion, 13	4
5060	Auvclais (Sambreville)	CAIBS (Centre d'animation interculturelle de la Basse Sambre)	Rue des Glaces Nationales, 145	1

5060	Auvelais (Sambreville)	Ecole industrielle et commerciale de la Ville d'Auvelais	Rue Hicquet, 19	1
5060	Auvelais (Sambreville)	Sambre-Alpha (SOS Entraide) Moignelie-Sambreville	Place de Moignelée, 3	1
5060	Auvelais (Sambreville)	CPAS - service ISP	Rue Sainte Barbe, 73	1
5150	Franrière	CPAS de Floreffe	Rue de la Glacerie, 6	1
5300	Andenne	L'Envol-Service communal d'alphabétisation	Rue Delcourt, 4	1
5310	Eghezée	Alpha-Eghezée	Rue de Gembloux, 19	1
5340	Gesves	CPAS de Gesves	Rue de la Pichelotte, 9	1
5500	Dinant	Asbl Le Tremplin	Rue Bribosia, 16	3
5500	Dinant	SAD (Solidarités et Alternative dinantaise)	Rue En Rhée, 39	1
5550	Vresse-sur-Semois	Alpha Vresse (CPAS)	Rue du Ruisseau, 1	5
5580	Rochefort	Centre d'éducation sociale. La Farandole	Rue d'Austerlitz, 56	1
5590	Ciney	CIEP Ciney-Dinant (Centre d'Information et d'Education Permanente)	Rue Dinot, 21	2
5590	Ciney	Le Cap cinacien (PPP: Plan Prévention Proximité)	Rue du Centre, 76a	1
5590	Ciney	SEL (Solidarité Emploi Logement)	Rue Dinot, 21	1
5600	Philippeville	I.E.P.S.C.F. Philippeville-Florennes	Avenue de Samart, 2	1
5650	Walcourt	Carrefour	Rue de Fraire, 4	3
5670	Viroinval (Treignes)	Centre de Formation de Treignes (CFT) asbl	Plateau de la Gare, 1	1
6000	Charleroi	API - Accueil et Promotion des immigrés	Rue Léon Bernus, 35	1
6000	Charleroi	Collège technique des aumôniers du travail	Grand'rue, 185	1
6000	Charleroi	Contre-Poing	Grand'rue, 119	1
6000	Charleroi	FUNOC	Avenue des Alliés, 19	3
6000	Charleroi	Institut d'Enseignement technique commercial	Boulevard Gustave Roullier, 1	1
6000	Charleroi	Lire et Ecrire Charleroi-Hainaut sud	Rue de la Digue, 1	15
6000	Charleroi	Maison de quartier de Broucheterre	Rue Bayemont, 28/07	1
6000	Charleroi	SIMA (Service intégration Mission Action)	Rue Zénobe Gramme, 57	1
6000	Charleroi	Université du travail. Institut d'Enseignement technique secondaire	Boulevard Gustave Roullier, 1	1
6000	Charleroi	Vie Féminine Charleroi	Rue de Montigny, 46	8
6030	Mont-sur-Marchienne	Ecole industrielle communale	Rue Georges Tourneur, 1	1
6040	Jumet	Cours techniques du secondaire et professionnels de Jumet	Rue J.B. Ledoux, 23a	1
6041	Gosselies	Service de médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Chaussée de Nivelles, 177	5
6060	Gilly	Cours techniques et professionnels de Gilly	Place Jules Destrée, 9	1
6180	Courcelles	Commune de Courcelles: Service Espace Projets-Ateliers créatifs du français et l'information	Rue Jean Jaurès, 2	1
6180	Courcelles	Ecole industrielle et commerciale de Courcelles	Place Fr. D. Roosevelt, 2	1
6200	Châtelet	CPAS	Rue du Beau Moulin, 80	2
6200	Châtelet	Etablissement d'Enseignement technique industriel et commercial	Place de l'Hôtel de Ville, 6	1
6240	Farciennes	Centre Culturel Alevi	Rue du Tchet, 29	1
6240	Farciennes	Institut provincial d'Enseignement technique et professionnel	Rue du Puits communal, 114	1
6240	Farciennes	Oxyjeunes	Grand'Place, 24	1
6500	Beaumont	Vie-Esem (Régionale du Cepag)	Rue d'En haut, 2	5
6530	Thuin	I.E.P.S.C.F. Thuin	Drève des Alliés, 11	1
6560	Erquelinnes	Cap Info asbl	Rue Albert 1er, 269	1
6700	Arlon	Ecole industrielle et commerciale	Rue Godefroid Kurth, 2	1
6700	Arlon	I.E.P.S.C.F. Arlon-Musson	Chemin de Weyler, 2	1
6761	Latour	Institut libre luxembourgeois d'Enseignement de Promotion sociale	Rue de Pierrard, 112	1

6800	Libramont	I.E.P.S.C.F. Libramont-Bertrix	Avenue Herbofin, 39	1
6800	Libramont	Lire et Ecrire Luxembourg	Place Communale, 2b	17
6900	Marche-en-Famenne	I.E.P.S.C.F. Marche-en-Famenne	Avenue de la Toison d'Or, 71	1
6940	Durbuy	Centre Alpha Barvaux	Route de Marche, 54	1
6990	Hotton	Le Miroir Vagabond	Vieille Route de Marenne, 2	2
7000	Mons	Alpha Mons-Borinage	Rue de l'Athénée, 17	3
7000	Mons	ASBL Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine	Place du Chapitre, 2	4
7000	Mons	CIEP Mons Hainaut Centre	Rue des Canonniers, 3	2
7000	Mons	CPAS de Mons	Rue de Bouzanton, 1	1
7000	Mons	Ecole de Promotion sociale - Vie féminine	Rue des Canonniers, 1	1
7000	Mons	Ecole industrielle supérieure de la Ville de Mons	Avenue du Tir, 10	1
7012	Jemappes	I.E.P.S.C.F. Jemappes Quiévrain	Avenue Roi Albert, 643	1
7060	Soignies	Maison de la Jeunesse	Rue Melle Hanicq, 1	1
7080	Frameries	I.E.P.S.C.F. Fameries	Rue du 11 novembre, 2	1
7080	Frameries	Maison de la Jeunesse et de la Solidarité	Rue Ferrer, 108	1
7090	Braine-le-Comte	Ecole industrielle et commerciale	Rue de Mons, 87	1
7100	La Louvière	Ecole d'alphabétisation de la Ligue des familles. Régionale de Soignies-La Louvière	Rue Georges Keuwet, 4	2
7100	La Louvière	Format 21. Centre de formation continue. Gustave Piton	Place Maugrétout, 13	1
7100	La Louvière	Lire et Ecrire Centre Mons-Borinage	Place communale, 2a	17
7130	Binche	Institut supérieur Plus Oultre	Rue de Savoie, 6	1
7140	Morlanwelz	I.E.P.S.C.F. Morlanwelz-Mariemont	Rue Raoul Warocqué, 46	1
7301	Hornu	Transvia	Rue Grande Campagne, 56	1
7330	Saint-Ghislain	Ecole industrielle et commerciale de Saint-Ghislain	Avenue de l'Enseignement, 20	1
7334	Hautrage	Espac'&change(s) Alpha	Place d'Hautrage, 6	1
7340	Wasmes/Colfontaine/Pâturages	Creaform	Rue des Champs, 1	1
7340	Colfontaine	I.E.P.S.C.F. Colfontaine	Rue Clémenceau, 60	2
7380	Quiévrain	Alpha Centre	Rue Grande, 9	1
7390	Quaregnon	APAM-Association de la pensée d'Ataturk à Mons	Rue Jules Destrée, 203	1
7390	Quaregnon	Enseignement communal de promotion sociale	Rue Alphonse Brenez, 13	1
7500	Tournai	CIEP-Hainaut Occidental (Centre d'Information et d'Education Permanente-MOC)	Avenue des Etats-Unis, 10 bte 9	2
7500	Tournai	I.E.P.S.C.F. Tournai-Antoing-Templeuve	Rue Saint-Brice, 53	1
7500	Tournai	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Quai Sakharov, 31	13
7600	Péruwelz	I.E.P.S.C.F. Péruwelz	Boulevard Léopold III, 40	1
7700	Mouscron	I.E.P.S.C.F. Mouscron-Comines	Place de la Justice, 1	1
7800	Ath	I.E.P.S.C.F. Ath-Flobecq	Rue Carton, 5	1
7860	Lessines	Cours technique commercial et professionnel du secondaire	Ancien Chemin d'Ollignies, 2	1
7900	Leuze-en-Hainaut	IPEPS du Hainaut Occidental	Rue Paul Pastur, 49	1

4. Liste des adresses des lieux d'implantation des formations en alphabétisation (Alpha/AlphaFLE) actifs en 2007-2008

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1000	BRUXELLES	Arc-en-Ville		Rue d'Anderlecht, 78		O	N
1000	BRUXELLES	ASE Anneessens (Convention L&E)		Rue de Soignies, 30	O	O	O
1000	BRUXELLES	Ateliers du Soleil		Rue de Pavie, 53	O	O	O
1000	BRUXELLES	Bruxelles laïque	CAL (Centre d'action laïque)	Avenue de Stalingrad, 18-20	O	O	O
1000	BRUXELLES	Camélia femmes	Camelia	Rue de Witte de Haelen, 1			N
1000	BRUXELLES	Camélia hommes	Camelia	Rue Marcq, 17			N
1000	BRUXELLES	Caria (Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation - Siège social)		Rue Haute, 135	O	O	O
1000	BRUXELLES	Caria (Antenne 2)		Rue Haute, 119			N
1000	BRUXELLES	Centre social du Béguinage		Rue du Béguinage, 3	O	O	O
1000	BRUXELLES	Centre Tefo (Convention L&E)		Boulevard du Midi, 58	O	O	O
1000	BRUXELLES	Comité général d'action des Marolles		Rue de la Prévoyance, 56	N	N	N
1000	BRUXELLES	Cours du soir de langue		Rue Ernest Allard, 49	O	O	O
1000	BRUXELLES	Ecole Charles Buls	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Boulevard du Midi, 86	N	N	N
1000	BRUXELLES	Ecole du Canal	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue du Canal, 57	N	N	N
1000	BRUXELLES	Formosa		Rue du Grand Serment , 10 bte 1	O	O	O
1000	BRUXELLES	Habitat et Rénovation (Convention L&E)		Rue des Tanneurs, 124	O	O	O
1000	BRUXELLES	Institut d'Enseignement technique de mécanique, électricité et radio-télévision		Boulevard de l'Abattoir, 50			N
1000	BRUXELLES	Maison culturelle belgo-roumaine (Arthis)		Rue de Flandres, 33	O	O	O
1000	BRUXELLES	Maison de la Solidarité		Place Sainte-Catherine, 44 a			N
1000	BRUXELLES	Maison de Quartier Millénaire	Maisons de quartier- Centre d'animation social de quartier et Union des locataires du Quartier Nord - Projet de Cohésion sociale	Chaussée d'Anvers, 150 a			N
1000	BRUXELLES	Maison de Quartier «Querelle»	Maisons de quartier- Centre d'animation social de quartier	Rue du Lavoir, 32	N	N	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1000	BRUXELLES	Projet Alpha (DISP-CPAS de Bruxelles)	Département de l'Insertion socioprofessionnelle- CPAS de Bruxelles	Rue d'Anderlecht, 148	N	N	O
1000	BRUXELLES	Swinnen - Maison de quartier le 35 (Convention L&E)		Rue du Pont de l'Avenue, 35	O	O	O
1020	BRUXELLES	Alpha Laeken Entraide de Bruxelles		Place Willems, 10	O	O	O
1020	BRUXELLES	Antenne L&E (Zone Centre)	Lire et Ecrire Bruxelles	Rue Tivoli, 45	O	O	O
1020	BRUXELLES	Cité modèle - Maison de quartier Modèle	Maisons de quartier- Centre d'animation social de quartier	Cité Modèle - Bloc 3	N	O	O
1020	BRUXELLES	Ecole du Tivoli	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente)	Rue Claessens, 59	N	N	N
1020	BRUXELLES	La Chôm'Hier (Education permanente- Convention L&E)	CIEP	Rue Fransman, 131	O	O	O
1020	BRUXELLES	Maison Mosaïque de Laeken (Convention L&E)	Vie féminine Bruxelles	Rue Tielemans, 11	O	O	O
1030	BRUXELLES	Antenne L&E (Zone Nord-Est)	Lire et Ecrire Bruxelles	Chaussée de Haecht, 237	O	O	O
1030	BRUXELLES	APAB (Association de la Pensée Atatürk en Belgique) (Convention L&E)		Chaussée de Haecht, 201	O	O	O
1030	BRUXELLES	Atelier des Petits Pas (Antenne de cours)		Rue Navez, 110	O	O	O
1030	BRUXELLES	Atelier Alpha Ecole n°1	Bruxelles laïque	Rue Josaphat, 229	O	O	O
1030	BRUXELLES	CATI (Antenne de cours de Schaerbeek)		Rue Philomène, 39	O	O	O
1030	BRUXELLES	Cedas		Rue Verte, 210	O	O	
1030	BRUXELLES	Cours communaux du soir		Avenue Ernest Renan, 12			N
1030	BRUXELLES	GAFFI (Convention L&E)		Rue de la Fraternité, 7	O	O	
1030	BRUXELLES	Harmonisation Sociale Schaerbeekoise		Rue Vifquin, 2	N	N	O
1030	BRUXELLES	Ile aux bains	Média femmes Internationale	Rue Kessels, 51	N	N	N
1030	BRUXELLES	Institut Saint Augustin	Partenariat D+	Rue de la Ruche, 28	N	N	N
1030	BRUXELLES	Institut technique supérieur Cardinal Mercier		Boulevard Lambermont, 17			N
1030	BRUXELLES	Le Figuier		Avenue Princesse Elisabeth, 169	O	O	O
1030	BRUXELLES	L'Esperluète		Rue de l'Agriculture, 182	O	O	
1030	BRUXELLES	Maison de quartier	Inférences	Chaussée de Haecht, 535	N	N	N
1030	BRUXELLES	Maison de quartier d'Helmet (Convention L&E)		Square François Riga, 39	O	O	
1030	BRUXELLES	Maison de quartier Navez	Inférences	Rue Navez, 43	N	N	N
1030	BRUXELLES	Maison du Peuple	Inférences	Rue Rubens, 1	N	N	N
1030	BRUXELLES	Maison Mosaïque de Schaerbeek	Vie féminine Bruxelles	Rue Van Dijck, 82	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1030	BRUXELLES	Média Femmes internationales		Avenue Louis Bertrand, 25	O	O	O
1030	BRUXELLES	Partenariat D+ (Convention L&E)		Rue de la Poste, 156	O	O	O
1030	BRUXELLES	Soleil du Nord (Convention L&E)		Place Gaucheret, 2	N	O	O
1040	BRUXELLES	Ecole Claire Joie	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue Beckers, 129	O	O	O
1040	BRUXELLES	Espace Senghor (Centre culturel d'Etterbeek)		Avenue du Maelbeek, 18	O	O	O
1040	BRUXELLES	L'Aile		Avenue Jean Massart, 6 bte 4	O	O	O
1040	BRUXELLES	Le Pivot asbl		Rue Louis Hap, 51	O	O	O
1040	BRUXELLES	Proforal		Rue Père de Deken, 33	O	O	O
1040	BRUXELLES	Welcome Babelkot		Avenue Eudore Pirmez, 47	O	O	O
1050	BRUXELLES	Antenne L& E (Zone Sud-Est)	Lire et Ecrire Bruxelles	rue du Viaduc, 133	O	O	O
1050	BRUXELLES	Centre de phonétique appliquée de Bruxelles		Chaussée d'Ixelles, 29-31	O	N	O
1050	BRUXELLES	CSI - Cohésion sociale ixelloise (Ecole 4)		Chaussée d'Ixelles, 132	O	O	O
1050	BRUXELLES	EPFC 5		Boulevard du Triomphe, 1	O	O	O
1050	BRUXELLES	EPFC6 - Campus de la Plaine CP 200		Boulevard du Triomphe, 1	O	O	O
1050	BRUXELLES	Espace Couleurs Femmes	Vie féminine Bruxelles	Rue Malibran, 45	O	O	O
1050	BRUXELLES	Institut de formation de cadres pour le développement		Avenue Legrand, 57	O	O	O
1050	BRUXELLES	Institut d'optique Raymond Tibaut		Rue Capitaine Crespel, 26	N	N	N
1050	BRUXELLES	Institut Fernand Cocq- Cours de Promotion sociale d'Ixelles		Rue du Président, 54	O	O	O
1050	BRUXELLES	Le Maître Mot		Chaussée de Wavre, 282	O	O	O
1050	BRUXELLES	Maison de l'Amérique latine		Rue du Collège, 27	O	O	O
1060	BRUXELLES	AGORA - Centre hellénique et interculturel		Rue des étudiants, 14	O	O	O
1060	BRUXELLES	Antenne L&E (Zone Sud)	Lire et Ecrire Bruxelles	Rue Dethy, 58	O	O	O
1060	BRUXELLES	Antenne de cours et accueil L&E (Zone Sud)	Lire et Ecrire Bruxelles	Rue de la Victoire, 26	O	O	O
1060	BRUXELLES	Atelier du Web	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue du Fort, 37	N	N	N
1060	BRUXELLES	Centre familial Belgo-Immigré		Rue Dethy, 58	O	O	O
1060	BRUXELLES	Collectif Alpha - Implantation de Saint-Gilles		Rue de Rome, 12	O	O	O
1060	BRUXELLES	Cours de Promotion sociale - Saint Gilles		Rue Hôtel des Monnaies, 128a	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1060	BRUXELLES	Hispano belga (Sociedad hispano belga de ayuda murua asbl) (Convention L&E)		Chaussée de Forest, 244	O	O	O
1060	BRUXELLES	Ecole 1-2	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue de la Perche, 11	N	O	O
1060	BRUXELLES	Ecole 4	LEEP Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	Place de Bethléem, 10	N	O	O
1060	BRUXELLES	Maison Mosaïque	Vie féminine	Rue Jean Robie, 31	O	O	O
1060	BRUXELLES	Nadi (Convention L&E)		Rue de l' Hôtel des Monnaies, 156a	O	O	O
1060	BRUXELLES	Prison de Saint-Gilles	ADEPPI	Avenue Ducpétiaux, 106	N	O	O
1060	BRUXELLES	Quef (Quartier et Famille)		Rue de Hollande, 74	O	O	O
1060	BRUXELLES	Resto du Cœur	Convention Lire et Ecrire- Les Amis du Resto du Coeur	Rue de Bosnie, 22	N	N	O
1070	BRUXELLES	AMLA (Les amis de la morale laïque)	Bruxelles laïque (CAL)	Rue Veeweyde, 38	N	N	O
1070	BRUXELLES	Antenne L&E (Zone Ouest)	Lire et Ecrire Bruxelles	Square Albert 1er, 11	O	O	O
1070	BRUXELLES	Bibliothèque Communale «Espace Maurice Carême»	Lire et Ecrire Bruxelles	Rue du Chapelain, 17	N	O	O
1070	BRUXELLES	CASG - La Rosée (Convention L&E)	CASG de la Ligue des Familles	Rue de la Rosée, 9	O	O	O
1070	BRUXELLES	Centre anderlechtois de Formation (CAF)		Rue du Chimiste, 34-36	O	O	O
1070	BRUXELLES	Convergences		Boulevard de la Révision, 36	O	O	O
1070	BRUXELLES	Cours de Promotion sociale Erasme		Rue de la Procession, 78	O	O	O
1070	BRUXELLES	De Rinck	Le Manguier en fleurs	Rue du Chapitre, 11	O	O	O
1070	BRUXELLES	Ecole P6/13	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue de Douvres, 80	N	O	O
1070	BRUXELLES	Ecole P7	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue Odon, 22	N	O	O
1070	BRUXELLES	Institut Roger Lambion		Avenue Emile Gryson, 1	O	O	O
1070	BRUXELLES	La Maison des Enfants d'Anderlecht - section Alpha (Convention L&E)		Rue Van Lint, 18	O	O	O
1070	BRUXELLES	Le Cactus		Rue Van Lint, 16	O	O	O
1070	BRUXELLES	Le Manguier en fleurs (Convention L&E)		Rue Edmond Delcourt, 23	O	O	O
1070	BRUXELLES	Les Amis de l'Erincelle		Rue des Vétérinaires, 11	O	O	O
1070	BRUXELLES	Projet de Cohésion sociale Peterbos (Convention L&E)		Parc du Peterbos - Bloc 3	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1070	BRUXELLES	Projet de Cohésion sociale Syndicat des locataires (Convention L&E)		Square Albert 1er, 21	N	N	N
1070	BRUXELLES	SAFA	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Avenue R. Vander Bruggen, 61	N	N	N
1070	BRUXELLES	Service d'Accompagnement de Bruxelles		Rue de la poterie, 20			N
1070	BRUXELLES	Service ISP (CPAS d'Anderlecht)		Rue du Chimiste, 34-36	O	O	O
1070	BRUXELLES	Tecnoweb	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue du Chimiste, 34-36	N	N	N
1080	BRUXELLES	Alpha-Signes		Rue Piers, 48	O	O	O
1080	BRUXELLES	Antenne L&E (Zone Nord-Ouest)	Lire et Ecrire Bruxelles	Rue Jean Dubrucq, 82	O	O	O
1080	BRUXELLES	Collectif Alpha - Implantation de Molenbeek	Collectif d'alphabétisation	Rue Piers, 48	O	O	O
1080	BRUXELLES	Dar el Amal (Convention L&E)	Convention Lire et Ecrire-Foyer des jeunes	Rue de Ribaucourt, 51	O	O	O
1080	BRUXELLES	Ecole communale francophone n°9 (Convention L&E)	Convention Commune-Lire et Ecrire	Rue Comte de Flandres, 15	N	N	N
1080	BRUXELLES	Ecole n°1	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue des Quatre Vents, 10	N	N	N
1080	BRUXELLES	Ecole n°7	LEEP Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente	Rue Ransfort, 76	O	O	O
1080	BRUXELLES	Institut Machtens		Rue Tazieaux, 25	O	O	O
1080	BRUXELLES	La Porte Verte (Convention L&E)		Rue Haeck, 44a	O	O	O
1080	BRUXELLES	La Porte Verte (Antenne de Molenbeek)		Rue de Menin, 55	N	N	O
1080	BRUXELLES	La Rue		Rue Ransfort, 61	O	O	O
1080	BRUXELLES	Le Jardin ensoleillé		Rue Picard, 182	N	O	O
1080	BRUXELLES	Le Piment		Rue de la Colonne, 56	O	O	O
1080	BRUXELLES	Maison de la Femme Clés		Boulevard Léopold II, 102-104			N
1080	BRUXELLES	Maison d'Entraide pour le Développement social-MEDES		Rue Van Meyel, 90	O	O	O
1080	BRUXELLES	Sampa		Rue Comte de Flandres, 15	O	O	O
1081	BRUXELLES	CPAS de Koekelberg (Convention L&E)		Rue François Delcoigne, 39	N	N	O
1081	BRUXELLES	Maison de quartier Koekelberg (Maison en couleurs)		Rue Herkoliers, 61	O	O	O
1082	BRUXELLES	Mes tissages (Convention L&E)		Rue Egede Winteroy, 23	N	O	O
1083	BRUXELLES	Centre culturel de Ganshoren - La Villa		Place Guido Gezelle, 26	O	O	O
1090	BRUXELLES	Centre d'entraide de Jette (CEJ)		Rue Henri Werrie, 11	O	O	O

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1090	BRUXELLES	COSO		Rue Eglise Saint-Pierre, 47-49	N	O	O
1090	BRUXELLES	Espace Femmes de Jette (Convention L&E)	Vie féminine Bruxelles	Place Cardinal Mercier, 29	O	O	O
1120	BRUXELLES	Union des locataires Quartier Nord (Convention L&E)		Rue de Beyseghem, 131	N	O	O
1140	BRUXELLES	Centre culturel d'Evere - Alphabétisation (Convention L&E)		Rue de Paris, 108	O	O	O
1140	BRUXELLES	I.E.P.S.C.F. Evere		Avenue Constant Permeke, 4	O	O	O
1150	BRUXELLES	I.E.P.S.C.F. Woluwé-St-Pierre (Alpha + FLE)		Avenue Orban, 73	O	O	O
1160	BRUXELLES	Institut Auderghemois de Promotion sociale		Chaussée de Wavre, 1649	N	O	O
1160	BRUXELLES	Le Pavillon - Maison de quartier		Rue de la Stratégie, 3	O	O	O
1170	BRUXELLES	Maison de quartier du Dries	Maison de quartier	Rue Dries, 38	N	O	O
1180	BRUXELLES	Animation Prévention socioculturelle (Le Pas)		Chaussée de Neerstalle, 489	N	O	O
1180	BRUXELLES	Cours de Promotion sociale d'Uccle		Avenue DeFré, 62	O	O	O
1180	BRUXELLES	I.E.P.S.C.F. Uccle-Anderlecht-Bruxelles		Rue Gatty de Gamond, 95	N	O	O
1190	BRUXELLES	Collectif Alpha - Implantation de Forest	Collectif d'Alphabétisation	Avenue de la 2ème Armée britannique, 27	O	O	O
1190	BRUXELLES	Collectif Alpha - Implantation de Forest (Antenne 2)	Collectif d'Alphabétisation	Place des Héros,	O	O	O
1190	BRUXELLES	Convivialité (écoute et insertion des réfugiés)		Rue du Charroi, 33-35	O	O	O
1190	BRUXELLES	Entraide et Culture (Convention L&E)		Avenue Van Volxem, 525	O	O	O
1190	BRUXELLES	Maison des femmes (Convention L&E)		Rue de Mérode, 331-333	N	N	O
1190	BRUXELLES	Partenariat Marconi (Maison de Quartier)		Rue Van Den Corput, 47	O	O	O
1190	BRUXELLES	Prison de Berkendael	ADEPPI	Rue Berkendael, 44		O	N
1190	BRUXELLES	Prison de Forest	ADEPPI	Avenue de la Jonction, 52	O	O	O
1200	BRUXELLES	Alpha Andromède (Convention L&E)	CASG Wolu Service	Avenue Andromède, 63 bte 2	O	O	O
1200	BRUXELLES	Cours communaux de langues modernes		Rue Abbé Jean Heymans, 29	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1210	BRUXELLES	Africa Sub-Sahara-As-S		Rue Saint-François, 24	N	O	O
1210	BRUXELLES	Avenir (Convention L&E)		Rue du Moulin, 150	O	O	O
1210	BRUXELLES	CTL - La Barricade		Chaussée de Haecht, 66	O	O	O
1210	BRUXELLES	Dialogue Afrique-Europe (DAE)		Rue Saint François, 24	N	N	O
1210	BRUXELLES	Ecole Arc-en-ciel	Bruxelles Laïque	Rue de l'abondance, 19	O	O	O
1210	BRUXELLES	Ecole des Dames de Marie	Partenariat D+	Chaussée de Haecht, 68	N	N	N
1210	BRUXELLES	Ecole J. Delclef	Bruxelles Laïque	Rue Potagère, 52	O	O	O
1210	BRUXELLES	Ecole «Les Tournesols»	Bruxelles Laïque	Rue Saint-François, 21	O	O	O
1210	BRUXELLES	GAMS		Rue Traversière, 125	O	O	O
1210	BRUXELLES	Institut Kurde de Bruxelles		Rue Bonneels, 16	O	O	O
1210	BRUXELLES	ISPAT (Insertion socioprofessionnelle Action Travail)		Rue Brialmont, 21	O	O	O
1210	BRUXELLES	La Voix des Femmes (Convention L&E)	Convention Lire et Ecrire	Rue de l'Alliance, 18			O
1210	BRUXELLES	Progrès		Rue de la Pacification, 2 (Galerie Pacific 18-19)	O	O	O
1210	BRUXELLES	SIMA Bruxelles - Service d'Education sociale		Rue Brialmont, 21	O	O	O
1210	BRUXELLES	Turkish Lady		Rue Braemt, 112	N	N	N
1300	LIMAL	Antenne L&E de Limal	Lire et Ecrire Brabant wallon	Place Albert 1er, 1	N	N	N
1300	WAVRE	Ta'Awun		Avenue des Déportés, 79/2	O	O	O
1310	LA HULPE	Antenne L&E de La Hulpe	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de la Grotte, 2	O	O	O
1332	GENVAL	Bibliothèque (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Place Communale, 1	O	O	O
1340	OTTIGNIES	Antenne L&E d'Ottignies	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue des deux ponts, 15	O	O	O
1341	CEROUX-MOUSTY	Maison de quartier Chapelle aux sabots (Antenne L&E de Ceroux-Mousty)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue des hirondelles, 1	O	O	O
1342	LIMELETTE	Antenne L&E de Limelette	Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue des Sorbiers, 91	O	O	O
1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	Collectif des Femmes		Rue des Sports, 17-19	O	O	O
1370	JODOIGNE	Antenne L&E de Jodoigne	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue Grégoire Nélis, 18a	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
1400	NIVELLES	Antenne L&E de Nivelles (siège Régionale)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Boulevard des Archers, 21	O	O	O
1400	NIVELLES	Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale et de Formation continuée		Rue Demulder, 1			N
1400	NIVELLES	Prison de Nivelles	ADEPPI	Avenue de Burlet, 4	O	O	O
1410	WATERLOO	Espace Bernier (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Place communale, 1	O	O	O
1420	BRAINE-L'ALLEUD	Antenne L&E de Braine-L'Alleud (SAN)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue Léon Jourez, 37	O	O	O
1420	BRAINE-L'ALLEUD	Local des pensionnés (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue Sainte Anne, 29	O	O	O
1420	BRAINE-L'ALLEUD	Mutualités Caritas (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Avenue Schepers, 33	O	O	O
1420	BRAINE-L'ALLEUD	SAN (Solidarités alternatives nouvelles)		Rue Sainte-Anne, 29	O	O	O
1450	CHASTRE	Alpha Chastre (Centre d'alphabétisation)		Avenue des Bouleaux, 21	O	O	O
1460	ITTRE	Prison de Ittre	ADEPPI	Route de Clabecq, 1	O	O	O
1470	GENAPPE	Centre culturel (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de Bruxelles, 14	O	O	O
1480	TUBIZE	Alpha Tubize		Rue de la Déportation, 13	O	O	O
1480	TUBIZE	CADRECI		Rue de la Déportation, 141b	O	O	O
1480	TUBIZE	Antenne L&E de Tubize	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue de Nivelles, 13	O	O	O
1490	COURT-ST-ETIENNE	Habitation moderne sc (Antenne L&E de Court-St-Etienne)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue des Pavots, 1	O	O	O
1490	COURT-SAINT-ETIENNE	OISP Court Reinsert (Antenne L&E de Beurieux)	Lire et Ecrire Brabant wallon	Rue du Grand Philippe, 4	O	O	O
4000	LIÈGE	Action sociale du Bernalmont (Antenne Maison de quartier)		Rue de la Solidarité, 13	O	O	O
4000	LIEGE	AGORA - Centre hellénique		Rue Vivegnis, 73	O	O	O
4000	LIEGE	Antenne de L&E de Liège (Siège de la Régionale)	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue Wiertz, 37b	O	O	O
4000	LIEGE	Asbl Santé Nord Sud		Rue Hullos, 1	N	N	N
4000	LIEGE	CAP Migrants		Rue des Anglais, 33	N	N	N

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
4000	LIÈGE	CELA (cellule Alpha du Gass)	GASS (Groupe d'Action sociale et scolaire)	Degré des Tisserands, 33	N	O	O
4000	LIÈGE	Centre multimédia Don Bosco (Bibliothèque)		Rue des Wallons, 59	O	O	O
4000	LIEGE	CLAJ (Centre liégeois d'Aide aux jeunes)		Rue Ernest de Bavière, 6			N
4000	LIEGE	Courant d'air (antenne de cours du S.S.E.)	Service social des étrangers (SSE)	Rue du Ponçay, 87	N	N	O
4000	LIEGE	CRENEAU asbl (espace femmes)		Rue Saint Léonard, 161	N	O	O
4000	LIEGE	Eclat de Rire Asbl		Rue Xhovémont, 172	O	O	O
4000	LIEGE	Ecole de Commerce et d'informatique-Enseignement de Promotion sociale		Rue Hazinelle, 2	N	N	O
4000	LIEGE	Ecole de la Femme Prévoyante (Ecole de Liège)		Rue Darchis, 20			N
4000	LIEGE	Ecole des Arts et Métiers- Enseignement de Promotion sociale		Rue d'Agimont, 9	N	N	O
4000	LIEGE	Ecole Justin Blaum-Yvan Meys	LEEP - Section régionale de Liège	Rue d'Agimont, 26	N	N	N
4000	LIEGE	Edit asbl		Avenue Rogier, 29/1	N	N	N
4000	LIEGE	Institut de formation continuée		Rue Jonfosse, 80	O	O	O
4000	LIÈGE	Institut Saint Laurent Promotion sociale		Rue Saint Laurent, 33	O	O	O
4000	LIEGE	Jeunes Emploi Formation		Rue de Serbie, 98	N	N	N
4000	LIÈGE	La Marguerite		Rue Sainte Marguerite, 362	O	O	O
4000	LIEGE (Glain)	Maison blanche de Glain		Rue Emile Vandervelde, 193	O	O	O
4000	LIEGE	Revers		Rue Maghin, 76-78			N
4000	LIÈGE	Sainte Walburge		Rue Sainte Walburge, 71	O	O	O
4000	LIEGE	Groupe Liège Centre	Vie Féminine Liège	Cloître Sainte Croix, 17	O	O	O
4020	LIEGE	Aide aux personnes déplacées (APD)		Rue Jean d'Outremeuse, 93	N	O	O
4020	LIEGE	APODI (Centre socio-culturel d'aide à la population en difficulté)		Place Louis de Geer, 1	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
4020	LIEGE (Wandre)	Association Interrégionale de Guidance et de santé (AIGS) asbl - Alternatives Formations		Impasse de la Gare, 81	N	N	N
4020	LIEGE	Collectif de femmes africaines EBENE plus		Rue Ernest Marneffe, 27	N	N	N
4020	LIEGE	Dignité humaine		Rue de Stavelot, 16/31	N	O	O
4020	LIEGE	Ecole de la Femme Prévoyante (Ecole de Liège)		Quai de Longdoz, 22	O	O	O
4020	LIEGE	Espace Lecture et Langage Droixhe-Bressoux		Place de la Libération, 2	O	O	O
4020	LIEGE	Institut de technologie Enseignement de Promotion sociale.		Quai du Condroz, 15	O	O	O
4020	DROIXHE	La Bobine		Square Micha, 3 bte 1	O	O	O
4020	LIEGE	La Tchicass		Place Sainte-Barbe, 16	O	O	O
4020	LIEGE	Le Monde des Possibles		Rue Grétry, 141	O	O	O
4020	LIÈGE	Télé-Service Liège (Natolo)		Rue Basse-Wez, 66	O	O	O
4040	HERSTAL	Congo Santé		Rue Hayenneux, 60	N	O	O
4040	HERSTAL	Institut provincial d'Enseignement secondaire de Promotion sociale de Herstal		Rue de l'Ecole technique, 36	O	O	O
4040	HERSTAL	La Charlemagn'rie		Rue Henri Nottet, 11	O	O	O
4040	HERSTAL	Sentiers vers la réussite (SRV)		Rue Houyoux, 93	N	N	N
4050	VAUX-SOUS-CHEVREMONT	Salle Pirate	CPAS de Chaudfontaine	Rue de la Coopération, 12	N	N	N
4100	SERAING	Institut provincial d'Enseignement secondaire de Promotion sociale de Seraing		Rue Jean de Seraing, 55	O	O	O
4101	JEMEPPES-SUR-MEUSE	Asbl Tshintu		Rue Gustave Baivy, 139	N	N	N
4101	JEMEPPES-SUR-MEUSE	Msaada Foundation		Rue Joseph Wettinck, 15	N	N	N
4102	OUGREE	AMO La Débrouille	CPAS de Seraing	Avenue du Centenaire, 400	N	N	N
4210	MARNEFFE	CPE Marneffe (Centre pénitentiaire)	Aide et Reclassement- IPEPS de Huy	Rue du Sart, 11	O	O	O
4280	HANNUT	Académie de musique (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue des Combattants, 1	O	O	O
4300	WAREMME	Ecole des femmes prévoyantes socialistes de Waremme		Rue de Huy, 28c	N	N	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
4400	FLÉMALLE-HAUTE	Téléservice - Formation Alpha		Place Emile Vinck, 1	N	O	O
4420	SAINT-NICOLAS	ASNT (Accompagnement et sensibilisation aux nouvelles technologies)		Rue Ferdinand Nicolay, 605	N	N	N
4432	ALLEUR	I.E.P.S.C.F. d'Ans		Rue Georges Truffaut, 37	O	O	O
4460	GRÂCE-HOLLOGNE	Ateliers du Monceau (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Rue de l'Avenir, 75	N	N	N
4460	GRÂCE-HOLLOGNE	I.E.P.S.C.F. de Grâce-Hollogne		Rue Antoine Degive, 1	O	O	O
4500	HUY	Association des femmes albanaises Dora Dores		Rue Joseph Durbuy, 4	N	N	N
4500	HUY	IPEPS de Huy Waremme		Quai de Compiègne, 4	O	O	O
4500	HUY	MOC (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme	Avenue Albert 1er, 6	O	O	O
4500	HUY	Prison de Huy	Aide et reclassement	Rue de la Résistance, 4	O	O	O
4520	WANZE	Réussir à l'Ecole		Place Faniel, 8	O	O	O
4600	WISE	Zéphyr (Implantation 1)		Rue Dodémont, 5	N	N	O
4600	WISE	Zéphyr (Implantation 2)		Rue du Collège, 31	N	N	O
4602	CHERATTE	Zéphyr (Implantation 3)		Rue de l'Eglise, 1	N	N	N
4650	HERVE	Espace de l'Hôtel de Ville (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Verviers	Place Albert 1er, 41	N	O	O
4670	BLEGNY	CPAS de Blégny		Rue de la Station, 56	O	O	O
4670	BLEGNY	I.E.P.S.C.F. de Blégny (Promotion sociale)		Rue Julien Ghuysen, 2	O	O	O
4680	OUPEYE	Ecole des Connaissances - CPAS	CPAS de Oupeye	Rue sur les Vignes, 37	O	O	O
4800	VERVIERS	A.V.E.C. le Baobab		Rue Peltzer de Clermont, 2-4	N	O	O
4800	VERVIERS	Centre culturel et éducatif somalien (CCES)		Rue Laoureux, 28	O	O	O
4800	VERVIERS	Centre Femmes Verviers		Rue de Hodimont, 44	O	O	O
4800	VERVIERS	Ecole de Promotion sociale FPS Verviers		Pont Saint-Laurent, 25	O	O	O
4800	VERVIERS	IPEPS (orientation technologique)		Rue aux Laines, 69	O	O	O
4800	VERVIERS	Antenne de L&E (Siège de la Régionale)	Lire et Ecrire Verviers	Boulevard de Gérardchamps, 4	O	O	O
4800	VERVIERS	Prévention et aide à la jeunesse (la Paje asbl)		Rue Hombiet, 9	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
4800	VERVIERS	SIMA Verviers		Rue de la Grappe, 22	O	O	O
4800	VERVIERS	Groupe Verviers	Vie féminine Liège-Seraing-Verviers	Rue Courte Dupont, 20	O	O	O
4840	WELKENRAEDT	Mutualités chrétiennes	Vie féminine Verviers	Place de la Gare, 2	O	O	O
4960	MALMEDY	Académie de Musique (Antenne Options)	Options asbl (développement communautaire)	Ruelle des Capucins, 2	N	N	N
4960	MALMEDY	Couleur café		Rue Cavens, 49	N	N	O
4960	MALMEDY	Maison de la Laïcité	Options asbl (développement communautaire)	Ruelle Grognet, 1	N	N	N
4960	MALMEDY	Options asbl (Antenne siège social)	Options asbl (développement communautaire)	Place du Châtelet, 7a	O	O	O
4970	STAVELOT	Local Accueil extrascolaire	Options asbl (développement communautaire)	Basse Cour	N	N	N
4970	STAVELOT	Maison de l'Emploi	Options asbl (développement communautaire)	Place Saint-Remacle, 33	N	N	N
5000	NAMUR	Alpha 5000 (Convention L&E)		Rue Muzet, 22	O	O	O
5000	NAMUR	Antenne de L&E (Alphacité)	Lire et Ecrire Namur	Rue Saint Nicolas, 9	N	N	N
5000	NAMUR	Antenne de L&E (Alphatravailleurs)	Lire et Ecrire Namur	Rue Saint Nicolas, 2	N	N	N
5000	NAMUR	Antenne de L&E quartier Balances - Espace communautaire	Lire et Ecrire Namur	Rue des Bosquets, 38	O	O	O
5000	NAMUR	Antenne de L&E (Groupe Alpha Sports)	Lire et Ecrire Namur	Avenue Tabora, 21	N	N	N
5000	NAMUR	CAI (Alpha oral) (Convention L&E)		Rue Muzet, 22	O	O	O
5000	NAMUR	Ciep Namur (Convention L&E)		Place l'Ilon, 17	O	O	O
5000	NAMUR	Ecole industrielle et commerciale Ville de Namur		Rue Pépin, 2b	O	O	O
5000	NAMUR	I.E.P.S.C.F. Namur-cadets		Place de l'Ecole des Cadets, 6	O	O	O
5000	NAMUR	Institut libre de formation permanente - ILFOP		Rue des Carmes, 12	O	N	O
5000	NAMUR	Prison de Namur	ADEPPI	Place Abbé André, 7	N	O	O
5000	NAMUR	Vie Féminine - Namur (Convention L&E)		Rue de Marchovette, 29-31	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
5002	SAINTE SERVAIS	Antenne de L&E Saint Servais	Lire et Ecrire Namur	Place Chapelle Saint Donat, 1	O	O	
5030	GEMBLOUX	CPAS (Implantation Groupe Alpha Gembloux)	Groupe Alpha Gembloux	Rue Chapelle Marion, 13	N	N	N
5030	GEMBLOUX	Groupe Alpha Gembloux		Rue Chapelle Marion, 13	O	O	
5030	GEMBLOUX	Régie des Couteliers (Implantation Groupe Alpha Gembloux)	Groupe Alpha Gembloux	Rue du 8 mai, 12	N	N	N
5032	BOTHEY	Foyer de vie pour handicapés (Implantation Groupe Alpha Gembloux)	Groupe Alpha Gembloux	Rue Louis Burreau, 48	O	O	O
5060	AUVELAIS	CAIBS		Rue des Glaces Nationales, 145	O	O	O
5060	AUVELAIS	Ecole industrielle et commerciale d'Auvelais		Rue Higuët, 19	O	O	O
5060	MOIGNELEE	Sambre Alpha- SOS Entraide		Place communale de Moignelée, 5	O	O	O
5060	SAMBREVILLE (Auvelais)	Sambr'elle		Rue de la Falisolle, 7	N	O	O
5060	SAMBREVILLE (Tamines)	Sambreville (Service ISP du CPAS)	CPAS	Rue Sainte Barbe, 73			O
5100	JAMBES	Antenne de L&E (Groupes Synergie Emploi)	Lire et Ecrire Namur	Rue de Dave, 165	N	N	N
5140	SOMBREFFE	Sofil (Implantation du Groupe Alpha Gembloux)	Groupe Alpha Gembloux	Chaussée de Nivelles, 30	N	N	N
5150	FLOREFFE	Centre culturel de Floreffe (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Namur et CPAS de Floreffe	Chemin Privé, 1	O	O	O
5300	ANDENNE	Anden Alpha (L'Envol)	L'Envol - Service Communal d'Alphabétisation	Rue Delcourt, 4	O	O	O
5300	ANDENNE	Prison d'Andenne	Aide et reclassement + ADEPPI +CIEP	Rue du Géron, 2	O	O	O
5310	EGHEZEE	Alpha Eghezée		Route de Gembloux, 19	N	N	N
5340	GESVES	CPAS		Rue de la Pichelotte, 9	N	N	N
5500	DINANT	Régie de Quartier - Salle communautaire (Implantation asbl Tremplin)	Tremplin	Rue des Perdreaux, 15 bte 4	O	O	O
5500	DINANT	Solidarités et alternatives dinantaises (SAD)		Rue En Rhée, 39	N	O	N
5500	DINANT	Tremplin asbl		Rue Bribosia, 16	O	O	O

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
5530	YVOIR	CPAS d'Yvoir (Implantation Tremplin asbl)	Tremplin	Rue du Maka, 4	O	O	O
5540	HASTIERES	Foyer culturel d'Hastieres	CIEP Alpha Couvin Dinant	Rue Marcel Lespagne, 18	O	O	O
5550	VRESSE SUR SEMOIS	Centre Alpha Vresse	CPAS de Vresse	Rue du Ruisseau, 1	O	O	O
5550	VRESSE SUR SEMOIS	Centre d'accueil Sugny	Centre Alpha Vresse	Voies de Bohan, 245	N	O	O
5555	BIEVRES	CPAS de Bièvres	Centre Alpha Vresse	Rue de Centre, 1	N	O	O
5575	GEDINNES	Fourmillières de Gedinnes	Cpas de Vresse	Rue Albert Marchal, 3	O	O	O
5575	GEDINNES	Maison de l'Emploi	Centre Alpha Vresse	Place des Chasseurs Ardennais, 4	N	O	O
5580	ROCHFORT	La Farandole Centre d'éducation sociale		Rue d'Austerlitz, 56	O	O	O
5590	CINEY	Espace communautaire (Implantation Le cap cinacien)	Le cap cinacien PPP	Rue Rempart de la Tour	N	O	O
5590	CINEY	Salle Oxfam (Implantation SEL)	SEL (Solidarité Emploi Logement)	Rue Dinot, 10	N	N	O
5600	PHILIPPEVILLE	I.E.P.S.C.F. de Philippeville-Florennes		Avenue de Samart, 2	O	O	O
5620	FLORENNES	Atelier 85 (ETA)	Tremplin	Route de Mettet, 127	N	N	N
5620	FLORENNES	Centre d'accueil Fedasil de Florennes	CIEP Alpha Philippeville-Dinant/ Lire et Ecrire Namur	Rue Henry de Rohan Chabor, 120	N	O	O
5650	WALCOURT	Carrefour asbl (Implantation siège social)	Carrefour	Rue de Fraire, 4	O	O	O
5660	COUVIN	Antenne 1 de Couvin	Carrefour	Parc Saint Roch	O	O	O
5660	COUVIN	Antenne 2 de Couvin	Carrefour	Route de Pesche, 21	O	O	O
5660	COUVIN	CPAS	CIEP Dinant-Philippeville	Route de Pesche, 21	N	O	O
5670	TREIGNES (Viroinval)	Centre de formation de Treignes (EFT)		Plateau de la Gare, 1	N	N	N
6000	CHARLEROI	Antenne L&E (siège de la Régionale)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue de la Digue, 1	O	O	O
6000	CHARLEROI	Collège technique des aumôniers du travail		Grand'rue, 185	O	O	O
6000	CHARLEROI	Contre-poing		Grand'rue, 119	O	O	O
6000	CHARLEROI	CPAS (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue Jules Destrée, 45	N	N	N

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
6000	CHARLEROI	FUNOC		Rue de la Digue, 5	O	O	O
6000	CHARLEROI	Institut d'enseignement technique commercial		Boulevard Gustave Roullier, 1	O	O	O
6000	CHARLEROI	Le Caillou blanc (Antenne VF)	Vie Féminine Charleroi	Rue de la Cajjauderie, 67	N	N	N
6000	CHARLEROI	Maison de Quartier de Broucheterre (Salle annexe)		Rue du Roton, 90c	N	O	O
6000	CHARLEROI	SIMA Charleroi		Rue Zénobe Gramme, 57	O	O	O
6000	CHARLEROI	Stade du pays de Charleroi	Service de Médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Boulevard Zoé Drion, 19	N	N	N
6000	CHARLEROI	Université du Travail Institut d'Enseignement Technique Secondaire.		Boulevard Gustave Roullier, 1	O	O	O
6001	MARCINELLE	IMP René Thône	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue du Débarcadère, 100	N	N	N
6010	COUILLET	Service des jeunes et de la Culture	Service de Médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Rue Ferrer, 62	N	N	N
6020	DAMPREMY	Espace citoyen (Antenne VF)	Vie féminine Charleroi	Place Albert 1er, 40			O
6030	MARCHIENNE-AU-PONT	Centre de Formation FLE	API- Aide et Promotion des immigrés	Rue de la Providence, 10	O	N	O
6030	MARCHIENNE-AU-PONT	Espace Citoyen Porte Ouest (Antenne VF)	Vie féminine Charleroi	Rue de la Providence, 20			N
6030	MONT-SUR-MARCHIENNE	Ecole Industrielle communale		Rue Georges Tourneur, 1	O	O	O
6030	MARCHIENNE-DOCHERIE	Maison ouverte (Antenne VF)	Vie féminine Charleroi	Rue Jules Jaumet, 159	O	O	O
6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	Antenne FUNOC de Monceau-sur-Sambre	FUNOC	Rue de Trazegnies, 41	O	O	O
6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	Ecole communale mixte	Service de Médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Rue Ferrer, 13	N	N	N
6040	JUMET	Cours techniques du secondaire et professionnel de Jumet		Rue J.B. Ledoux, 23a	O	O	O
6040	JUMET	Ecole communale des Hamendes	Service de Médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Rue Lambert, 32	N	N	N
6041	GOSSELIES	Local paroissial communautaire (Antenne VF)	Vie féminine Charleroi	Rue Dom Berlière, 30	O	O	O
6060	GILLY	Antenne FUNOC de Gilly	FUNOC	Place Chantraine, 10	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
6060	GILLY	Cours techniques et professionnels de Gilly		Place Jules Destrée, 9	N	N	O
6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Ecole communale des Trieux	Service de Médiation interculturelle et sociale de la Ville de Charleroi	Rue de la Solidarité, 2	N	N	N
6120	JAMIOULX	Prison de Jamioux	Lire et Ecrire de Charleroi-Sud Hainaut	Rue Fr. Vandamme, 172	O	O	O
6140	FONTAINE-LEVEQUE	CPAS		Rue Hyppolite Cornille, 3	N	N	N
6150	ANDERLUES	Maison de la Convivialité (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre-Borinage	Cité du Fief, 61	O	O	O
6180	COURCELLES	Ecole industrielle et commerciale de Courcelles		Place Fr. D. Roosevelt, 2	O	O	O
6180	COURCELLES	Service Espace Projet de Courcelles	Ateliers créatifs du français et de l'information	Rue Jean Jaurès, 2	N	N	N
6183	TRAZEGNIES	Bibliothèque (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Place Larsimont, 1	N	N	N
6200	CHÂTELET	Atelier 25	CPAS de Châtelet	Rue du Déversoir, 25	N	N	N
6200	CHÂTELET	Casa local (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue Chavepeyer Bloc 400	N	N	N
6200	CHÂTELET	Cité Leburton (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue Leburton, 50	N	N	N
6200	CHÂTELET	Etablissement d'Enseignement technique industriel et commercial		Place de l'Hôtel de Ville, 6	O	O	O
6200	CHATELINEAU	Ecole Pie X	Vie féminine Charleroi	Rue Lloyd, 15	O	O	O
6200	CHATELINEAU	L'Enjeu	CPAS de Châtelet	Rue Fontaine, 18	N	N	N
6220	FLEURUS	ALE de Fleurus (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Charleroi- Sud Hainaut	Rue de la Station, 41	N	O	O
6220	FLEURUS	CPAS		Rue Vandervelde, 90	N	N	N
6220	FLEURUS	Salle Le cercle Saint Victor (Antenne VF)	Vie féminine Charleroi	Rue E. Vandervelde, 5	O	O	O
6230	PONT-A-CELLES	Maison de l'Emploi (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Place communale, 22	N	N	N
6240	FARCIENNES	Centre culturel Alevi		Rue du Tchèt, 29	N	O	O
6240	FARCIENNES	Institut provincial d'Enseignement technique et professionnel		Rue du Puit communal, 114	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
6240	FARCIENNES	Administration Communale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Rue de la Liberté, 40	N	O	O
6240	FARCIENNES	Le Petit Parnacien (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut	Quartier du Moulin Bloc 103	N	N	N
6240	FARCIENNES	Oxyjeunes		Grand Place, 24	N	O	O
6250	AISEAU-PRESLES	CPAS d'Aiseau (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi- Sud Hainaut	Rue Jules Destrée, 2	O	O	O
6440	FROIDCHAPELLE	CPAS (Implantation Vie Esem)		Rue de la Station, 83	N	N	N
6470	SIVRY-RANCE	Bibliothèque communale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Charleroi-Hainaut Sud	Grand Rue, 14	O	O	O
6500	BEAUMONT	Valorisation initiative écon de l'entre Sambre et Meuse	Vie Esem	Rue d'En haut, 2	O	O	O
6530	THUIN	I.E.P.S.C.F. Thuin		Drève des Alliés, 11	O	O	N
6540	LOBBES	Maison de la Convivialité (Implantation Vie Esem)	Vie Esem (Valorisation Initiative économique de l'Entre Sambre et Meuse- CEPAG)	Rue de l'Entreville, 50	O	O	O
6560	ERQUELINNES	Ancienne Gendarmerie (Implantation Vie Esem)	Vie Esem (Valorisation Initiative économique de l'Entre Sambre et Meuse- CEPAG)	Rue Notre Dame, 51	O	O	O
6560	ERQUELINNES	Cap Info asbl		Rue Albert 1er, 269	N	N	N
6557	FONTAINE-VALMONT	Ecole communale (Implantation Vie Esem Merbes le Château)	Vie Esem (Valorisation Initiative économique de l'Entre Sambre et Meuse- CEPAG)	Rue Neuve, 16	N	N	N
6600	BASTOGNE	Institut St-Joseph- Académie de musique (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Remparts, 45	O	O	O
6690	VIELSALM	Ecole du Sacré Cœur (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Chars à Bœufs, 12	O	O	O
6690	VIELSALM	ETA Les Hautes Ardennes (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Place des Chasseurs Ardennais, 1	N	N	N
6700	ARLON	Ecole industrielle et commerciale		Rue Godefroid Kurth, 2	O	O	O
6700	ARLON	I.E.P.S.C.F. Arlon-Musson		Chemin de Weyler, 2	O	N	O
6700	ARLON	Antenne L&E d'Arlon	Lire et Ecrire Luxembourg	Grand rue, 57	O	O	O
6760	VIRTON	Bibliothèque de Jeunesse «Le Domino» (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue Croix Lemaire, 2	O	O	O

O = oui N = non

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
6761	LATOURE	Institut libre luxembourgeois d'Enseignement de Promotion sociale		Rue de Pierrard, 112	O	O	N
6762	SAINT MARD	Antenne L&E de Saint Mard	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue Ecole du Temple, 2	O	O	O
6791	AUBANGE-ATHUS	Centre culturel d'Athus (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Centre, 17	O	O	O
6800	LIBRAMONT	Antenne L&E de Libramont (Siège Régionale)		Place Communale, 2b	O	O	O
6800	LIBRAMONT	I.E.P.S.C.F. Libramont Bertrix		Avenue Herbofin, 39	O	O	O
6820	FLORENVILLE	Bibliothèque de Florenville (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de l'Eglise, 13	N	N	N
6820	FLORENVILLE	Espace Florenville (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue du Château, 3	N	N	N
6840	NEUFCHÂTEAU	Bibliothèque de Neufchâteau (Antenne de L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue Cheravoie, 2	O	O	O
6880	BERTRIX	Académie de Musique (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de la Retraite, 15	O	O	O
6880	BERTRIX	Maison libérale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de Burhaimont, 5a	O	O	O
6880	BERTRIX	Antenne de Bertrix	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue des Pères, 24	O	O	O
6900	MARCHE-EN-FAMENNE	Bibliothèque provinciale de Marche	Le Miroir vagabond + Lire et Ecrire	Chaussée de l'Ourthe, 74	O	O	O
6900	MARCHE-EN-FAMENNE	I.E.P.S.C.F. Marche-en-Famenne		Avenue de la Toison d'or, 71	O	O	O
6927	TELLIN	Inter CPAS Défits (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Rue de Rochefort, 33 i	O	O	O
6940	BARVAUX	Centre Alpha de Durbuy (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Luxembourg	Route de Marche, 54	O	O	O
6941	BOMAL-sur-OURTHE	Implantation de Bomal-sur-Ourthe	I.E.P.S.C.F. Marche-en-Famenne	Rue de Nafiot, 1	O	O	O
6990	HOTTON (Bourdon)	Bibliothèque d'Hotton (Implantation du Miroir vagabond)	Le Miroir Vagabond	Rue des Ecoles, 55	O	O	O
7000	MONS	Alpha Mons-Borinage (Ecole d'Alpha Mons Borinage)		Rue de l'Athénée, 17	O	O	O
7000	MONS	Atelier de développement interculturel	CPAS de Mons	Rue du Trieu, 53	O	O	O
7000	MONS	CIEP - Mons Centre Hainaut		Rue des Canonniers, 3	O	O	O
7000	MONS	Ecole de promotion sociale - Vie féminine		Rue des Canonniers, 1	O	O	O
7000	MONS	Ecole industrielle supérieure de la Ville de Mons		Avenue du Tir, 10	O	O	O
7000	MONS	ALE Mons (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Borinage	Rue de Seuwe, 21	O	O	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
7000	MONS	Prison de Mons	ADEPPI	Boulevard Churchill, 24	N	O	O
7012	JEMAPPES	Centre de services CSC (Antenne du CIEP)	CIEP - Mons Centre Hainaut	Rue Docteur Liénard, 2	N	N	N
7012	JEMAPPES	CIMB (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Avenue du Roi Albert, 654	O	O	O
7012	JEMAPPES	I.E.P.S.C.F. Jemappes Quiévrain		Avenue Roi Albert, 643	O	O	O
7012	JEMAPPES	S.A.C. de Jemappes	Régie des quartiers Mons-Frameries-Colfontaine	place du Cocq, 17	N	N	N
7060	SOIGNIES	Maison des Jeunes - Service Alpha		Rue Mademoiselle Hanicq, 1	O	O	O
7080	FRAMERIES	I.E.P.S.C.F. Frameries		Rue du 11 Novembre, 2	O	O	O
7080	FRAMERIES	Maison de la Jeunesse et de la Solidarité		Rue Ferrer, 108	N	N	O
7080	FRAMERIES	Maison Emploi Frameries	Alpha Mons-Borinage	Rue de la Victoire, 2	N	O	O
7080	FRAMERIES	S.A.C. de Frameries	Régie des quartiers Mons-Frameries-Colfontaine	Clos des Tilleuls, 14	N	N	N
7090	BRAINE-LE-COMTE	CPAS (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue des Frères Dulait, 19	N	N	N
7090	BRAINE-LE-COMTE	Ecole industrielle et commerciale		Rue de Mons, 87	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	Antenne L&E de Haine-St-Pierre	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue de la Station, 1	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	Antenne 1 L&E de La Louvière	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue Charles Nicaise, 9	N	N	N
7100	LA LOUVIERE	Antenne 2 L&E de La Louvière (siège Régionale)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Place communale, 2a	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	Contrepoint (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue Thiriau de Luc, 11	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	Ecole Alpha	Ligue des Familles Régionale Soignies-La Louvière	Rue Keuwet, 4	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	Format 21		Place Maugrétout, 13	O	O	O
7100	LA LOUVIERE	IFAPME (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue des Boulonneries, 1	O	O	O
7110	SAINT-VAAST	Ecole communale fondamentale de Saint Vaast	Ecole d'Alphabétisation de la Ligue des Familles-Régionale de Soignies-La Louvière	Rue des Briqueteries, 1	O	N	O

CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
7110	BINCHE	Bureau de placement (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Avenue Wanderpepen, 100	N	N	N
7130	BINCHE	Institut supérieur plus Oultre		Rue de Savoie, 6	O	O	O
7140	MORLANWELZ	I.E.P.S.C.F. (Prom soc de Morlanwelz-Mariemont)		Rue Raoul Warocqué, 46	O	O	O
7141	CARNIERES	Centre culturel «Le Sablon» (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Place de Carnières, 36	O	O	O
7170	MANAGE	Ecole communale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue Delval, 1	O	O	O
7301	HORNU	Transvia		Rue Grande Campagne, 56	N	N	N
7320	BERNISART	Maison de l'Emploi de Bernisart	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Ruelle des Médecins, 5	O	O	O
7330	SAINT-GHISLAIN	Ecole industrielle et commerciale de Saint Ghislain		Avenue de l'Enseignement, 20	O	N	O
7331	BAUDOUR	Maison de la Citoyenneté (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Place communale, 1	N	N	N
7334	HAUTRAGE	Espace & Change(s) Alpha		Place d'Hautrage, 6	N	N	N
7340	PÂTURAGES	Creaform	Alpha Mons Borinage	Rue des Champs, 1	O	O	O
7340	WASMES	I.E.P.S.C.F. Colfontaine		Rue Clémenceau, 60	O	O	O
7340	COLFONTAINE	ALE Colfontaine (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Centre Mons Borinage	Rue Pont d'Arcole, 14	O	O	O
7340	COLFONTAINE	S.A.C. de Colfontaine	Régie des quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine	Cité Jean Jaurès, 1	N	N	O
7340	COLFONTAINE	S.A.C. du Cul du Q'vau	Régie des quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine	Rue Issue, 42	N	N	N
7380	QUIEVRAIN	Alpha Centre Quiévrain		Rue Grande, 9	N	N	O
7390	QUAREGNON	Association culturelle de la pensée d'Ataturk (APAM)		Rue Jules Destrée, 203	N	O	O
7390	QUAREGNON	Enseignement communal de Promotion sociale de Quaregnon		Rue Alphonse Brenez, 13	N	N	N
7390	QUAREGNON	Maison Emploi Quaregnon Cité Cosmopolite	Alpha Mons Borinage + Lire et Ecrire Centre mons Borinage	Rue de Pâturages, 32	O	O	O
7500	TOURNAI	Ciep- Notre Maison (siège social du CIEP Hainaut Occidental)		Avenue des Etats-Unis, 10	O	N	O

O = oui N = non



CP	VILLE	Lieu d'implantation de la formation	Organisme porteur	Adresse	EDL 2006	EDL 2007	EDL 2008
7500	TOURNAI	I.E.P.S.C.F. Tournai, Antoing, Templeuve		Rue Saint Brice, 53	N	O	O
7500	TOURNAI	Antenne L&E de Tournai (Siège de la Régionale)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Quai Sakharov, 31	O	O	O
7500	TOURNAI	Prison de Tournai	ADEPPI	Rue du Chantier, 1	N	O	O
7600	PERUWELZ	I.E.P.S.C.F. Peruwelz		Boulevard Léopold III, 40	O	O	O
7601	ROUCOURT	CPAS (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue de Roucourt, 85	O	O	O
7620	BRUNEHAUT	Bibliothèque de Bléharis (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue des Déportés, 13	O	O	O
7700	MOUSCRON	Antenne L&E de Mouscron-Frégate	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue du Nouveau Monde, 178 bis	O	O	O
7700	MOUSCRON	CPAS (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Avenue Royale, 5	O	O	O
7700	MOUSCRON	Femmes Prévoyantes Socialistes (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue du Val, 7	O	O	O
7700	MOUSCRON	I.E.P.S.C.F. Mouscron-Comines		Place de la Justice, 1	O	O	O
7711	DOTTIGNIES	Bibliothèque communale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue Julien Mullié, 35	N	N	N
7800	ATH	Maison Culturelle d'Ath - Château Burbant (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue du Gouvernement, 1	O	O	O
7800	ATH	I.E.P.S.C.F. Ath-Flobecq		Rue Carton, 5	O	O	O
7800	ATH	Alpha Ath (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue Gérard Dubois, 51	O	O	O
7860	LESSINES	Cours technique commercial et professionnel du secondaire		Ancien chemin d'Ollignies, 2	O	O	O
7900	LEUZE-EN-HAINAUT	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale -IPEPS du Hainaut Occidental		Rue Paul Pastur, 49	N	N	O
7900	LEUZE	Maison de l'Emploi (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue d'Ath, 35	O	O	O
7911	FRASNES	Bibliothèque communale (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Rue de la Fauvette, 11	O	O	O
7971	BASECLES	Maison de l'Emploi (Antenne L&E)	Lire et Ecrire Hainaut Occidental	Grand Place, 1a	N	N	N

O = oui N = non

ANNEXES À L'ENQUÊTE DE LIRE ET ÉCRIRE

1. Tableau de synthèse – Nombre d'apprenants, de rémunérés, de bénévoles, et nombre d'organismes (de 2006 à 2008)

Synthèse Communauté française	2008 ou 2007-08						2007 ou 2006-07						2006 / 2005-06	
	Nbre d'appren.			Alpha (sans données)	Rémun.		Bén.	Nbre d'appren.	Alpha (sans données)	Rémun.		Bén.	Nbre d'appren.	Alpha (sans données)
	F	H	Total		Nbre	Eq Tplein	Nbre			Nbre	Eq Tplein	Nbre		
TOTAL WALLONIE														
Apprenants / Rémunérés (+ETP) / Bénévoles	4.524	2.655	7.179		409	284,92	325	8.057		417	294,86	386	7.438	
Sous-total Lire et Ecrire (& parten. L&E Namur)	1.841	1.165	3.006		189	154,78	124	3.279		161	134,77	141	3.355	
Sous-total Autres opérateurs	2.683	1.490	4.173		220	130,14	201	4.778		256	160,09	245	4.083	
% Lire & Ecrire (+ partenaires de L&E Namur) sur Total Wallonie	41%	44%	42%		46%	54%	38%	41%		39%	46%	37%	45%	
Nbre d'opérateurs d'Alpha ayant / n'ayant pas participé à l'enquête			74	<i>20</i>				81	<i>18</i>				63	<i>27</i>
Nbre d'op. organisant une école de devoirs (EDD) (parmi les op. ayant participé à l'enquête)			20					26					15	
TOTAL BRUXELLES														
Apprenants / Rémunérés (+ETP) / Bénévoles	5.380	2.048	7.428		337	264,68	149	7.255		344	262,76	164	6.639	
Sous-total Lire et Ecrire (inclus Conventions Plan bruxellois Alpha)	1.634	846	2.480		102	96,90	0	2.084		95	91,20	0	2.132	
Sous-total Autres opérateurs	3.746	1.202	4.948		235	167,78	149	5.171		249	171,56	164	4.507	
% Lire & Ecrire (& conventions PBA) sur Total Bruxelles	30%	41%	33%		30%	37%	0%	29%		28%	35%	0%	32%	
Nbre d'opérateurs d'Alpha ayant / n'ayant pas participé à l'enquête*			101	<i>29</i>				105	<i>19</i>				92	<i>35</i>
Nbre d'opérateurs impliqués ds la mise en œuvre du Plan d'Alpha bruxellois			48	<i>0</i>				42	<i>0</i>				43	<i>0</i>
Nbre d'op. organisant une école de devoirs (EDD) (parmi les op. ayant participé à l'enquête)			40					48					34	

* Les opér. avec convention "Plan Alpha" organisant en propre d'autres formations Alpha sont comptés deux fois (total "net", voir page suiv.)



TOTAL COMMUNAUTE FRANÇAISE	2008 ou 2007-08						2007 ou 2006-07						2006 / 2005-06	
	Nbre d'appren.			Alpha (sans données)	Rémun.		Bén.	Nbre d'appren.	Alpha (sans données)	Rémun.		Bén.	Nbre d'appren.	Alpha (sans données)
	F	H	Total		Nbre	Eq Tplein	Nbre			Nbre	Eq Tplein	Nbre		
Apprenants / Rémunérés (+ETP) / Bénévoles	9.969	5.448	15.417		780	574,45	474	16.210		799	587,83	550	14.739	
Sous-total Lire et Ecrire (inclus partenariats)	3.475	2.011	5.486		301	260,03	124	5.363		267	235,18	141	5.487	
Sous-total Autres opérateurs	6.494	3.437	9.931		479	314,42	350	10.847		532	352,65	409	9.252	
% Lire & Ecrire (& partenariats) sur Total CF	35%	37%	36%		39%	45%	26%	33%		33%	40%	26%	37%	
Nombre d'organismes ayant / n'ayant pas participé à l'enquête			177	49				188	37				157	62

Nombre "net" d'organismes* ayant / n'ayant pas participé à l'enquête PAR TYPE D'ORGANISME

* Nbre "net" d'organismes = en comptant une seule fois les opér. du PBA organisant aussi des formations "hors convention L&E"

En Wallonie														
Associations			61	16				70	13				52	20
Opérateurs (para) publics			13	4				11	5				6	7
Ecoles de Promotion sociale													5	0
Total			74	20				81	18				63	27
A Bruxelles														
Associations			69	26				71	15				66	25
Opérateurs (para) publics			13	3				12	4				11	5
Ecoles de Promotion sociale													0	5
Total			82	29				83	19				77	35
En Communauté française														
Associations			2	0				2	0				2	0
Nbre d'organismes - Total "net"			158	49				166	37				142	62

2. Temps de travail en équivalent temps plein, et estimation du taux d'encadrement

2008 / 2007-2008	Nbre appr.	Rémunérés		Bénévoles		Total		Taux d'encadr.	
		Nbre rém.	Equiv. tps plein	Nbre bén.	Equiv. tps plein (1)	Nbre B + R	Equiv. tps plein	Ap. p/ pers. Taux brut (2)	Appr. p/ éq. t. pl. (3)
Bruxelles	7.428	337	264,68	149	21,60	486	286,3	15	26
% rém / bén, en nbre de pers.		69%		31%		100%			
% rém / bén, en éq. tps plein			92%		8%		100%		
Wallonie	7.179	409	284,92	325	41,97	734	326,9	10	22
% rém / bén, en nbre de pers.		56%		44%		100%			
% rém / bén, en éq. tps plein			87%		13%		100%		
L&E Communauté française	0	10	8,35	0	0	10	8,4		
Adeppi	810	24	16,50	0	0	24	16,5	34	49
Total CF	15.417	780	574,45	474	63,57	1.254	638,0	12	24
% rém / bén, en nbre de pers.		62%		38%		100%			
% rém / bén, en éq. tps plein			90%		10%		100%		

(1) Calcul tps de travail des bénévoles (données en h/sem.) : 36 h/sem. = 1 éq. tps. plein.

(2) Taux brut = nbre total d'appr. divisé par nbre total de membres du personnel (rém. + bén.).

(3) Taux d'enc. éq. tps. plein = nbre total d'appr. divisé par total d'éq. tps. pl. des membres du personnel (rém. + bén.).

N.B. : L'estimation du taux d'encadrement est basée sur une moyenne, et comporte en ce sens un biais important
(= un même poids est donné à chaque apprenant, quel que soit le nombre d'heures de formation suivies par semaine).

III. MODELE DE DISPOSITIF TERRITORIAL

1.

Conférence interministérielle



2.

COMITE DE PILOTAGE

Missions confiées par l'Accord de coopération interministériel
et coordination des dispositifs territoriaux



8 à 10 plateformes territoriales (Wallonie + Bruxelles)
coordonnées par le Comité de pilotage

3.

PLATEFORME TERRITORIALE

COMPOSITION	MISSIONS
<p>Plateforme associant l'ensemble des acteurs-ressources à l'échelle de la sous-région, intervenant sur les 3 plans (prévenir/remédier/détecter) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services publics régionaux et communautaires, - services publics locaux - partenaires sociaux - opérateurs de terrain (publics, privés, associatifs) - opérateurs relais - représentants des apprenants - ... <p>Au minimum deux réunions par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et réflexion autour de la politique d'alphabétisation à l'échelle territoriale - Débat autour des questions traversant le territoire - Définition du plan d'action à l'échelle du territoire - Développement de la collaboration entre acteurs du territoire - Participation à la réflexion globale de la politique d'alphabétisation menée et renvoi de propositions vers le Comité de pilotage - Prise de connaissance des décisions de la Conférence interministérielle ainsi que des projets et propositions du Comité de pilotage

4 . INSTANCES D'EXECUTION	MISSIONS
<p>CELLULE DE PILOTAGE Composition : Président + Chargé de mission Alpha + Responsable de projet (Lire et Ecrire) + représentants des services publics en parallèle avec les compétences représentées au Comité de pilotage + coordination des opérateurs associatifs (remédier) + enseignement obligatoire (prévenir) + partenaires sociaux + coordination des services publics locaux et relais majeurs du territoire (détecter)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de la plateforme, - Mise en œuvre du plan d'action de la plateforme - Coordination des partenaires de la plateforme - Coordination de l'offre et des besoins sur le territoire - Observation des réalités du territoire - Participation à l'état des lieux territorial de l'offre et des besoins - Evaluation de l'application des dispositifs territoriaux et des politiques menées - Formulation de propositions au Comité de pilotage - Sensibilisation et information
<p>CHARGE DE MISSION ALPHA IETP dépendant des pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de la plateforme - Coordination des missions de la Cellule de pilotage - Interface avec le Comité de pilotage et la Structure d'appui
<p>STRUCTURE D'APPUI (Lire et Ecrire)</p> <p>RESPONSABLE DE PROJET IETP subventionné (Lire et Ecrire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des initiatives et actions confiées par la Cellule de pilotage - Soutien aux actions de terrain existantes et innovantes - Accompagnement des acteurs de terrain et de leurs actions selon les moyens octroyés - Organisation de la participation des apprenants

IV. COORDONNEES DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS CITÉES DANS CET OUVRAGE

CHAPITRE 4

- Le Ciré

Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers
Rue du Vivier 80-82
1050 Bruxelles
Tél : + 32 (0)2 629 77 10 - Fax : + 32 (0)2 629 77 33
cire@cire.irisnet.be

- Lire et Ecrire Namur

Rue des Relis Namurwès, 1
5000 Namur
Tél : + 32 (0)81 74 10 04 - Fax : + 32 (0)81 74 67 49
namur@lire-et-ecrire.be

- Le Sampa

Service d'accompagnement aux Molenbeekois primo-arrivants
Rue Comte de Flandres, 15
1080 Bruxelles
Tél : + 32 (0)2 422 06 11 - Fax : + 32 (0)2 422 06 24
sampa@clésbsu.org
kim_sampa@hotmail.com

- Le Miroir Vagabond

Vieille route de Marenne, 2-4
6990 Bourdon
Tél : + 32 (0)84 31 19 46
administration@miroirvagabond.be

- CIEP Mons

Rue des Canonniers,3
7000 Mons
Tél : + 32 (0)65 35 39 63 - Fax : + 32 (0)65 36 44 83
moc.mons@skynet.be

- Aide aux personnes déplacées

Rue Jean d'Outremeuse, 93
4020 Liège
Tél : + 32 (0) 4 342 14 44 - Fax : + 32 (0)4 340 00 90
contact@aideauxpersonnesdeplacees.be

CHAPITRE 5

- Lire et Ecrire Verviers

Boulevard de Gérardchamps, 4
4800 Verviers
Tél : + 32 (0)87 35 05 85 - Fax : + 32 (0)87 31 08 80
verviers@lire-et-ecrire.be

- Lire et Ecrire Hainaut occidental

Quai Sakharov, 31
7500 Tournai
Tél : + 32 (0)69 22 30 09 - Fax : + 32 (0)69 64 69 29
hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

CHAPITRE 6

- EFPME

Espace Formation PME

Rue de Stalle, 292b

1180 Bruxelles

Tél : + 32 (0) 370 85 11 - Fax : + 32 (0)2 370 85 10

accueil@efpme.be

- Lire et Ecrire Bruxelles

Crystal Palace

Rue de la Borne, 14

1080 Bruxelles

Tél : + 32 (0)2 412 56 10 - Fax : + 32 (0) 412 56 11

info.bruxelles@lire-et-ecrire.be

290

- Service Lecture publique

Ministère de la Communauté française

DG Culture

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

Tél : + 32 (0)2 413 22 68

nicolas.borguet@cfwb.be

jean-francois.fueg@cfwb.be

- Service de l'Education permanente

Appel à projets Alpha-Culture

Ministère de la Communauté française

DG Culture

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

Tél : + 32 (0)2 413 20 46 - Fax : + 32 (0)2 413 30 63

michele.minne@cfwb.be

V. COMITE DE PILOTAGE

COMPOSITION¹ DU COMITÉ DE PILOTAGE « ALPHABÉTISATION DES ADULTES »

MEMBRES EFFECTIFS

POUR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

France LEBON (Présidente)
Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente –
DG Culture
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 25 19
Fax : + 32 (0)2 413 30 63
france.lebon@cfwb.be

Michèle MINNE (Secrétariat)
Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente –
DG Culture
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 20 46
Fax : + 32 (0)2 413 30 63
michele.minne@cfwb.be

François LEMAIRE
Direction de l'Enseignement de Promotion sociale
Ministère de la Communauté française
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES

Tél : + 32 (0)2 690 87 30

Fax : + 32 (0)2 690 87 32

f.lemaire@cfwb.be

Délégation : Françoise CHRISTOPHE

Tél : + 32 (0)2 690 85 92

francoise.christophe@cfwb.be

Pascal PIRAUX
Direction de l'Egalité des Chances – Secrétariat général
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 30 12
Fax : + 32 (0)2 413 20 75
pascal.piraux@cfwb.be

POUR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Marie-Pierre DURT
Service de la Cohésion sociale
COCOF
Rue des Palais, 42
1030 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 800 81 25
Fax : + 32 (0) 2 800 80 01
mpdurt@cocof.irisnet.be

Agnès DE GOUY
 Enseignement - Formation professionnelle
 COCOF
 Rue des Palais, 42
 1030 BRUXELLES
 Tél : +32 (0)2 800 84 91
 Fax : + 32 (0)2 800 84 50
adegouy@cocof.irisnet.be
 Délégation: Lucie DEFFERNEZ
 Tél : +32 (0)2 800 83 70
ldeffernez@cocof.irisnet.be

Corinne SPRINGAEL
 BRUXELLES FORMATION - Service partenariat
 Rue de Stalle, 67
 1180 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 371 74 71
 Fax :+ 32 (0)2 371 75 73
c.springael@bruxellesformation.be

POUR LA RÉGION WALLONNE

Carine NARDELLOTTO
 Le Forem - Relations partenariales
 Boulevard Tirou, 104
 6000 CHARLEROI
 Tél : + 32 (0)71 206 885
 Fax : + 32 (0)71 321 268
carine.nardellotto@forem.be
 Délégation : Julie ZANDARIN
julie.zandarin@forem.be
 Tél : +32 (0)71 239 979

Michel VILLAN
 DG05 - Direction générale opérationnelle Pouvoirs Locaux,

Action sociale et Santé
 Service public de Wallonie
 Avenue Gouverneur Bovesse, 100
 5100 NAMUR (JAMBES)
 Tél : +32 (0)81 327 351
 Fax : +32 (0)81 327 215
michel.villan@spw.wallonie.be
 Délégation : Angélique BUCCELLA
 Tél : +32 (0)81 327 359
angelique.buccella@spw.wallonie.be

Jean-Michel MATTERNE
 DG06 - Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et
 Recherche
 Direction des Politiques transversales Région/Communauté
 Service public de Wallonie
 Place de la Wallonie, 1 bat II
 5100 NAMUR (JAMBES)
 Tél : + 32 (0)81 334 360
 Fax : + 32 (0)81 334 466
jeanmichel.matterne@spw.wallonie.be
 Délégation : Jacqueline JOURNEE
 Tél : + 32 (0)81 334 412
jacqueline.journee@spw.wallonie.be

POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Catherine STERCQ
 Lire et Ecrire en Communauté française
 Rue Charles VI, 12
 1210 BRUXELLES
 Tél : +32 (0)2 502 72 01
 Fax : +32 (0)2 502 85 56
catherine.stercq@lire-et-ecrire.be

Jean-Marie SCHREUER
Lire et Ecrire en Wallonie
Rue Saint Nicolas, 2
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 242 500
Fax : +32 (0)81 242 508
coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be
Délégation : Anne-Hélène LULLING
anne-helene.lulling@lire-et-ecrire.be

Alain LEDUC
Lire et Ecrire Bruxelles
Crystal Palace
Rue de la Borne, 14
4^e étage
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 412 56 10
Fax : +32 (0)2 412 56 11
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
Délégation : Anne-Chantal DENIS
anne-chantal.denis@lire-et-ecrire.be

OBSERVATEURS

Michel GUERIN
Observatoire des politiques culturelles
Ministère de la Communauté française
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 413 23 04
michel.guerin@cfwb.be

Isabelle ALLINCKX
Commission consultative Formation – Emploi –
Enseignement (CCFEE)

Rue de Stalle, 67
1180 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 371 74 34
Fax : + 32 (0)2 371 74 33
i.allinckx@bruxellesformation.be

Christine MAINGUET
Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective
et de la Statistique (IWEPS)
Rue du Fort de Suarlée, 1
5001 NAMUR (BELGRADE)
Tél : +32 (0)81 468 443
Fax : +32 (0)81 468 412
c.mainguet@iweps.be

EXPERTS DES CABINETS MINISTERIELS

Régis DOHOGNE
Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte
Gouvernement de la Communauté française
Place Surlet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 801 72 11
Fax : + 32 (0) 2 511 88 59
regis.dohogne@gov.cfwb.be

Sophie LEQUERTIER
Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte
Gouvernement wallon
Rue Mazy, 25-27
5100 JAMBES
Tél : + 32 (0)81 311 493
Fax : + 32 (0) 331 346
sophie.lequertier@gov.wallonie.be

Patrick LIEBERMANN
 Cabinet de la Ministre Fadila Laanan
 Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
 de la Santé et de l'Égalité des chances
 Gouvernement de la Communauté française
 Place Surllet de Chokier, 15-17
 1000 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 801 70 44
 Fax : + 32 (0)2 801 70 11
patrick.liebermann@gov.cfwb.be

Stéphane HEUGENS
 Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet
 Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
 Gouvernement de la Communauté française
 Place Surllet de Chokier, 15-17
 1000 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 801 78 46
stephane.heugens@gov.cfwb.be

Franco GENTILI
 Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet
 Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale
 Gouvernement de la Communauté française
 Place Surllet de Chokier, 15-17
 1000 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 801 78 89
franco.gentili@gov.cfwb.be

Laurent MONT
 Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux
 Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances
 Gouvernement wallon
 Rue des Brigades d'Irlande, 4
 5100 JAMBES
 Tél : + 32 (0)2 323 411

Fax : + 32 (0)81 232 029
laurent.mont@gov.wallonie.be

Marie-Françoise SANGLIER
 Cabinet du Ministre André Antoine
 Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi,
 de la Formation, des Sports
 Vice-Président
 Gouvernement wallon
 Rue d'Harscamp, 22
 5000 NAMUR
 Tél : + 32 (0)81 253 811
 Fax : + 32 (0)81 253 999
mariefrancoise.sanglier@gov.wallonie.be

Philippe STERCKX
 Cabinet du Ministre Charles Picqué
 Membre du Collège de la Commission communautaire française
 en charge de la Cohésion sociale
 Rue Ducale, 7-9
 1000 BRUXELLES
 Tél : + 32 (0)2 506 32 11
 Fax : + 32 (0)2 514 40 22
psterckx@picque.irisnet.be

Chantal JACQUEMART
 Cabinet du Ministre Emir Kir
 Membre du Collège de la Commission communautaire française
 en charge de la Formation professionnelle
 Botanic building
 Boulevard Saint-Lazare, 10 (12^e étage)
 1210 BRUXELLES
 Tél: + 32 (0)2 506 34 11
 Fax: + 32 (0)2 511 88 59
cjacquemart@kir.irisnet.be

Bastien MANCHON
Cabinet du Ministre Emir Kir
Membre du Collège de la Commission communautaire française
en charge de la Formation professionnelle
Botanic building
Boulevard Saint-Lazare, 10 (12e étage)
1210 BRUXELLES
Tél: + 32 (0)2 506 34 11
Fax: + 32 (0)2 511 88 59
bmanchon@kir.irisnet.be

EXPERTS ASSOCIES AUX TRAVAUX DU COMITE DE PILOTAGE

Catherine BASTYNS
Lire et Ecrire Communauté française
Rue Charles VI, 12
1210 BRUXELLES
Tél : + 32 (0)2 502 72 01
Fax : + 32 (0)2 502 85 86
catherine.bastyns@lire-et-ecrire.be

Annick BOUCQUEY
Lire et Ecrire en Wallonie
Rue Saint Nicolas, 2
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 242 500
Fax : +32 (0)81 242 508
annick.boucquey@lire-et-ecrire.be

Véronique DUPONT
Lire et Ecrire en Wallonie
Rue Saint Nicolas, 2
5000 NAMUR
Tél : + 32 (0)81 242 500
Fax : +32 (0)81 242 508
veronique.dupont@lire-et-ecrire.be

Dominique LEJEUNE
Directeur honoraire
Rue Moraifosse, 7
4802 VERVIERS
Tél : + 32 (0) 476 249 172
monbaudon@yahoo.fr

Jean-Albert PIEROUX
Inspecteur de l'Enseignement de Promotion sociale
Rue adolphe Dessy, 124
6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
Tél + 32 (0) 71 317 148
jean-albert.pieroux@cfwb.be

VI. REMERCIEMENTS

L'Etat des lieux de l'alphabétisation est une réalisation collective du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes qui a bénéficié de l'éclairage et de l'aide d'experts associés à ses travaux ainsi que de l'expertise des invités qui ont pris part à une séance de travail ou apporté leur contribution à l'Etat des lieux. Merci à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à la réalisation de cette publication, tout particulièrement les membres du Comité de pilotage et les experts associés.

Ont régulièrement participé aux travaux du Comité de pilotage en tant qu'experts invités et contribué à la réalisation de cette publication :

- Catherine Bastyns (Lire et Ecrire Communauté française)
- Annick Boucquey (Lire et Ecrire en Wallonie)
- Véronique Dupont (Lire et Ecrire en Wallonie)
- Hugues Henry (Lire et Ecrire Liège-Huy- Waremme)
- Gaetane Lebrun (Le Forem)
- Dominique Lejeune (expert)
- Rita Stilmant (Lire et Ecrire Luxembourg)
- Huguette Vlaeminck (Lire et Ecrire Namur)

Ont contribué à la réalisation du présent Etat des lieux en fournissant des informations ou en rédigeant une contribution :

- Abdelkrim Abdelkhaled (ETNIC Développement)
- Aurélie Akerman (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Alexandre Ansay (CRAcs - CBAI)
- Nicolas Borguet (Ministère de la Communauté française, Service de la Lecture publique)
- Dominique Charue (SPW, DG06)
- Eric Denis (ETNIC)
- Michel de Sélys (Lire et Ecrire Verviers)
- Marc Dessy (Centre de coordination et de gestion des programmes européens)
- Jacques Destordeur (Lire et Ecrire Verviers)
- Stéphanie Dropsy (Ministère de la Communauté française, projet REINSERT)
- Muriel Fonder (Le Forem)
- Béatrice Ghaye (Ministère de la Communauté française, Service de pilotage de l'Enseignement)
- Stefan Huyghe (COCOF)
- Carine Jansen (SPW, DG05, DICS)
- Jean-Christophe Jacobs (SPW, DG06)
- Catherine Lefèvre (ETNIC)
- Marie-Anne Noël (IFAPME)
- Géraldine Parsy (Lire et Ecrire Bruxelles)
- Jak Pjetri (Agence FSE)
- Dominique Rossi (Lire et Ecrire Hainaut occidental)

NOTES

NOTES

NOTES

Secrétariat du Comité de pilotage

Michèle MINNE – michele.minne@cfwb.be – 02/413 20 46

Cellule Alpha – Bureau 2A032

Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente

DG Culture

Ministère de la Communauté française

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

www.alpha-fl.e.be

Éditrice responsable

France LEBON

Présidente du Comité de pilotage

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

Cartographie

Abdelkrim ABDELKHALED, ETNIC Développement

Couverture

Polygraph'

Graphisme et mise en page

Polygraph' (polygraph@skynet.be)

Impression

Nouvelles Imprimeries Havaux s.a. – Nivelles - 2009

© Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

Toute demande en ce sens doit être formulée par courrier au Secrétariat du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes.